



**Séance ordinaire du comité exécutif
du mercredi 22 mai 2013**

ORDRE DU JOUR ADOPTÉ

10 – Sujets d'ouverture

10.001 Ordre du jour

CE Direction générale , Direction du greffe

Adoption de l'ordre du jour de la séance du comité exécutif

10.002 Ordre du jour

CE Direction générale , Direction du greffe

Adoption de l'ordre du jour consolidé de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 27 mai 2013

10.003 Ordre du jour

CE Direction générale , Direction du greffe

Adoption de l'ordre du jour consolidé de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 30 mai 2013

10.004 Procès-verbal

CE Direction générale , Direction du greffe

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du 17 avril 2013

20 – Affaires contractuelles

20.001 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Police , Direction des opérations - Activités de soutien - 1134472002

Accorder un contrat à P.E.S. Canada inc., pour l'acquisition et l'installation de 160 modules de gestion du ralenti du moteur sur les véhicules identifiés neufs du Service de police de la Ville de Montréal, pour une somme de 133 371,00 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 13-12680 - 3 soumissionnaires

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.002 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Police , Direction des opérations - Activités de soutien - 1134472004

Accorder un contrat à "LaSalle Ford inc." pour la fourniture de quatre véhicules de marque Ford 2013, pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 114 888,43 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 13-12761 - 2 soumissionnaires - Achat de véhicules banalisés

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.003 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CM Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine - 1133315001

Autoriser le renouvellement du contrat d'abonnement à la ressource électronique Eureka.cc au montant de 343 516,08 \$, taxes incluses, pour les bibliothèques de Montréal participantes, pour une période de trois ans allant du 28 mars 2013 au 27 mars 2016.

20.004 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Qualité de vie , Direction des grands parcs et du verdissement - 1135054002

Accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré au Centre Jeunesse de Montréal - Institut universitaire, organisme à but non lucratif, pour la fourniture de services de travaux d'entretien dans les parcs-nature de la Pointe-aux-Prairies, de l'Île-de-la-Visitation et du Bois-de-Liesse, pour la période de juin 2013 à mai 2016, pour une somme maximale de 74 550,00 \$ (non taxable).

Compétence d'agglomération : Cas où la municipalité centrale a succédé à une municipalité régionale de comté ou à une communauté urbaine, toute autre matière sur laquelle la compétence appartient à la municipalité centrale et appartenait, en vertu d'une disposition législative, à l'organisme auquel la municipalité a succédé

20.005 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Qualité de vie , Direction des grands parcs et du verdissement - 1135054003

Accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré au Groupe Information travail inc., organisme à but non lucratif, pour la fourniture de services de travaux d'entretien dans le parc-nature du Ruisseau-De Montigny, pour la période de trois saisons estivales de 2013, 2014 et 2015, pour une somme maximale de 53 955,00 \$ (non taxable).

Compétence d'agglomération : Cas où la municipalité centrale a succédé à une municipalité régionale de comté ou à une communauté urbaine, toute autre matière sur laquelle la compétence appartient à la municipalité centrale et appartenait, en vertu d'une disposition législative, à l'organisme auquel la municipalité a succédé

20.006 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement
- 1134119002

Conclure avec la firme Graymont (Qc) inc., une entente-cadre d'une durée de 36 mois, pour la fourniture sur demande de chaux hydratée (en vrac) utilisée pour les usines de production d'eau potable de Dorval, Pierrefonds et Pointe-Claire, suite à l'appel d'offres public # 13-12743 (1 soum.) (Montant estimé: 1 042 804,85 \$).

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

20.007 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement
- 1134119003

Conclure avec la firme EnviroServices inc., une entente-cadre collective d'une durée de 36 mois, pour la fourniture sur demande de services de techniciens pour prendre des échantillonnages sur des lots de sols, les analyser et rédiger un rapport suite à l'appel d'offres public # 13-12773 (12 soum.) (Montant estimé : 268 096,46 \$).

Compétence d'agglomération : Dépenses mixtes

20.008 Contrat de construction

CG Verdun , Direction du développement du territoire des études techniques et des services aux entreprises - 1132753001

Ratifier une dépense additionnelle de 60 202,13 \$ taxes incluses, pour les frais reliés à la prolongation du chantier du projet de réhabilitation d'une station service Esso en Maison des générations (La Station) dans le cadre du contrat accordé à Norgereq Ltée (CG10 0397), majoré par la suite de 146 696,02 \$ pour frais contingents (CG11 0346), portant ainsi le montant total du contrat de 1 738 561,23 \$ à 1 798 763,36 \$, taxes incluses.

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux pour la mise en valeur des biens, sites et arrondissements reconnus par la Loi sur les biens culturels

20.009 Contrat de construction

CM Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières - 1130738002

Accorder un contrat à Quadrax & Associés EG, pour les travaux de mise aux normes de l'aréna Clément-Jetté (0480) de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve. Dépense totale de 6 921 390 \$ taxes incluses - Appel d'offres public no 5637 - Neuf soumissions - contrat 12820.

20.010 Contrat de services professionnels

CG Infrastructures transport et de l'environnement , Direction des transports - 1135309002

Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les firmes Dessau Inc., Cima+ s.e.n.c., Genivar Inc., Aecom Consultant Inc. et SNC-Lavalin Inc., pour le soutien technique aux activités de la Direction des transports pour la mise en oeuvre du Plan de transports pour une somme maximale respective de 1 883 328,66\$, 1 590 828,59\$, 1 276 656,19\$, 959 738,26\$ et 627 505,58\$ (appel d'offres public No 12-12389 - 7 soumissionnaires) / Approuver les projets de conventions à cette fin.

Compétence d'agglomération : Dépenses mixtes

20.011 Contrat de construction

CG Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières - 1131035001

Accorder un contrat à la firme Construction Anjinov Inc. pour les travaux de réaménagement intérieur et divers travaux à la caserne de pompiers n° 63 située au 530, boulevard Bouchard dans la Cité de Dorval (3015) - Dépense totale de 4 407 007,13 \$, taxes incluses - Appel d'offres 5632 (5 soumissionnaires).

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.012 Entente

CG Police , Direction principale - 1122986002

Approuver le projet d'entente intermunicipale, d'une durée de 3 ans, renouvelable pour des termes de 2 ans, avec la Ville de Laval pour la fourniture du système d'émission des constats informatisés (SÉCI) / Autoriser à cette fin un projet d'addenda no 3 modifiant la convention intervenue avec Groupe Techna inc. majorant ainsi le montant total du contrat de 7 607 813 \$ à 8 171 935 \$, taxes incluses / Autoriser un budget additionnel des revenus et dépenses pour 2013 / Ajuster la base budgétaire du SPVM pour les années 2014, 2015 et 2016.

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.013 Entente

CG Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1130826005

Approuver le nouveau protocole d'entente entre la Ville de Montréal et la Société de développement économique Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles-Montréal-Est (CLD), pour les années 2012-2013 et 2014-2015, définissant les rôles et les responsabilités de la Ville et de l'organisme CLD en matière de développement économique local et de soutien à l'entrepreneuriat.

Compétence d'agglomération : Élément du développement économique qu'est tout centre local de développement

20.014 Immeuble - Location

CG Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières - 1126025002

Approuver un projet de bail par lequel la Ville loue de Les Entreprises Gino Melatti Inc. pour une période de 9 ans, à compter du 1er février 2014, un local situé au deuxième étage de l'immeuble sis au 7777, boul. Newman dans l'arrondissement de LaSalle, d'une superficie d'environ 975,48 mètres carrés, à des fins de point de service de la cour municipale pour le secteur du sud de l'île. La dépense totale est de 3 251 673,92 \$ incluant les taxes. Bâtiment 8192.

Compétence d'agglomération : Cour municipale

20.015 Subvention - Contribution financière

CE Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine - 1130015001

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 197 500 \$ aux quatorze (14) organismes ci-après désignés, pour le montant indiqué au regard de chacun d'eux, dans le cadre du Programme de soutien à la diffusion du patrimoine montréalais 2013 de l'Entente MCC-Ville 2012-2015

20.016 Subvention - Contribution financière

CE Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine - 1130679001

Accorder un soutien financier de 30 000\$ à Divers/Cité Montréal 94 inc. pour la réalisation de la 21^e édition de Divers/Cité du 29 juillet au 4 août 2013. / Approuver un projet de convention à cette fin.

20.017 Subvention - Contribution financière

CE Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine - 1134407001

Autoriser le versement d'un soutien financier totalisant 266 500 \$ à vingt-sept (27) organismes culturels dans le cadre du Programme montréalais d'action culturelle 2013 de l'Entente MCC/Ville 2012-2015.

20.018 L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos

(CE DOSSIER A ÉTÉ RETIRÉ)

20.019 Subvention - Soutien financier avec convention

CG Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine - 1133501001

Approuver un projet de convention entre la Ville et la Société du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal de Pointe-à-Callière, pour le programme de conservation des vestiges archéologiques, la poursuite de l'école de fouilles archéologiques d'une partie du lieu de Fondation de Montréal (214 place D'Youville, site archéologique BjFj-101) et la rédaction d'un document synthèse / Accorder un soutien financier de 320 000,00\$ à cet organisme dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2012-2015.

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux pour la mise en valeur des biens, sites et arrondissements reconnus par la Loi sur les biens culturels

20.020 Subvention - Soutien financier avec convention

CM Mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme et du développement économique - 1135008001

Accorder un soutien financier non récurrent de 921 000 \$ au Chantier de l'économie sociale en appui au projet de rénovation et d'aménagement de la Maison de l'économie sociale dans le cadre de la mise en oeuvre de l'entente de 175 M\$ entre la Ville et le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) / Approuver un projet de convention à cet effet.

20.021 Subvention - Soutien financier avec convention

CE Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine - 1133751010

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 94 233 \$ à (4) quatre organismes dans le cadre du programme d'interprétation animée du Vieux-Montréal pour 2013-2014 dans le cadre de l'Entente de développement culturel 2008-2011 entre le MCCQ et la Ville de Montréal.

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux pour la mise en valeur des biens, sites et arrondissements reconnus par la Loi sur les biens culturels

20.022 Subvention - Soutien financier avec convention

CG Qualité de vie , Direction des sports et de l'activité physique - 1131658001

Approuver la convention avec l'organisme « Excellence sportive de l'île de Montréal », se terminant le 30 juin 2016 et octroyer une contribution financière maximale de 950 000 \$ et un soutien en biens et services d'une valeur maximale de 144 000 \$ à l'organisme selon les modalités et conditions de versement établies dans la convention.

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure métropolitaine, nationale et internationale

20.023 Subvention - Contribution financière

CM Direction générale , Cabinet du directeur général - 1130733001

Accorder un soutien financier non récurrent de 84 000 \$ au Centre universitaire de santé McGill dans le cadre de la construction du nouvel hôpital Shriners pour enfants situé au 991, boulevard Décarie

30 – Administration et finances

30.001 L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos

(CE DOSSIER A ÉTÉ RETIRÉ)

30.002 L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos

(CE DOSSIER A ÉTÉ RETIRÉ)

30.003 Administration - Occupation du domaine public

CE Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine - 1131005004

Autoriser, à la demande de Vélo Québec Événements, dans le cadre de la Féria du vélo de Montréal, la tenue des événements « 100 km Express » et « 100 km Découverte » le 2 juin 2013, de 6 h 45 à 14 h. Autoriser, selon les parcours et les horaires joints au sommaire, la fermeture partielle des rues dans les arrondissements de Rosemont-La Petite-Patrie, de Villeray-St-Michel-Parc-Extension, d'Ahuntsic-Cartierville, de Montréal-Nord, de Pierrefonds-Roxboro, de l'Île Bizard-Sainte-Genève, de Lachine, de LaSalle, de Verdun, du Sud-Ouest, de Ville-Marie et de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve.

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Tour de l'Île

30.004 Approbation des recommandations des comités et commissions

CG Direction générale , Direction du greffe - 1122714004

Prendre connaissance de la réponse du comité exécutif au rapport de la commission sur le développement social et la diversité montréalaise sur l'accessibilité universelle des autobus de la Société de transport de Montréal

Compétence d'agglomération : Transport collectif des personnes

30.005 Budget - Budget de fonctionnement / PTI

CE Mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme et du développement économique - 1130093002

Autoriser le transfert de la gouvernance budgétaire du projet 40161 Réaménagement du domaine public du Pôle Frontenac du Service de mise en valeur du territoire (SMVT) - Direction de l'urbanisme et du développement économique vers le Service des infrastructures, du transport et de l'environnement (SITE) - Direction du transport et autoriser les ajustements requis à l'ensemble des systèmes financiers concernés.

30.006 Budget - Virement / Annulation de crédits

CE Infrastructures transport et de l'environnement , Direction des transports - 1130779001

Accorder un budget additionnel de revenus et dépenses équivalent de 429 000 \$ pour la mise en oeuvre de la nouvelle Politique de signalisation touristique sur le territoire de la Ville de Montréal

30.007 Budget - Virement / Annulation de crédits

CE Office de consultation publique de Montréal , Direction - 1131079006

Autoriser le versement de crédits supplémentaires de 300 000 \$ afin de permettre à l'Office de consultation publique de Montréal de réaliser les mandats de consultation confiés par le conseil municipal et le comité exécutif .

30.008 L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos

(CE DOSSIER A ÉTÉ RETIRÉ)

30.009 Recours judiciaires et règlement de litiges

CE Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles - 1130479001

Autoriser le paiement d'une somme de 571 438,39 \$ en capital, intérêts et frais en règlement du recours judiciaire entrepris par la Compagnie Travelers Garantie du Canada.

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

30.010 Reddition de comptes

CM Finances , Direction du budget - 1135205002

État des revenus et dépenses au 31 mars 2013 projetés à la fin d'exercice - Volet municipal et l'état global des revenus et des dépenses réels au 31 mars 2013 comparé avec le 31 mars 2012.

30.011 Reddition de comptes

CG Finances , Direction du budget - 1135205003

État des revenus et dépenses au 31 mars 2013 projetés à la fin de l'exercice - Volet Agglomération et l'état des revenus et des dépenses réels global Ville, au 31 mars 2013 comparé avec le 31 mars 2012.

Compétence d'agglomération : Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération

30.012 Administration - Nomination de membres

CG Bureau du taxi de Montréal, Direction - 1133335001

Nomination de sept membres du conseil d'administration et désignation du président du conseil, au Bureau du taxi de Montréal

Compétence d'agglomération : Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération

30.013 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CE Mise en valeur du territoire, Direction de l'urbanisme et du développement économique - 1135008002

Approuver le mémoire de la Ville de Montréal relatif au projet de loi no. 27 sur l'économie sociale du gouvernement du Québec.

40 – Réglementation

40.001 Règlement - Avis de motion

CG Eau , Direction - 1136020001

Adopter le règlement modifiant le Règlement sur la Mesure de la consommation de l'eau dans les bâtiments utilisés en partie ou en totalité à des fins non résidentielles (RCG 07-031), afin d'apporter des ajustements techniques nécessaires aux articles 1, 2 et 9 du règlement

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

40.002 Règlement - Avis de motion

CM Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine - 1133751011

Adopter le règlement intitulé "Règlement sur la citation du site patrimonial Place-Ville-Marie, Îlot de la gare Centrale et Place-Bonaventure" en vertu de l'article 127 de la Loi sur le patrimoine culturel (L.R.Q., P-9.002)

40.003 Règlement - Avis de motion

CG Rosemont - La Petite-Patrie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1130963005

Adopter un projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur l'occupation du bâtiment situé sur le lot 2 310 970 du cadastre du Québec (03-181) » autorisant l'agrandissement du bâtiment - Article 89,4° de la Charte de la Ville de Montréal

Compétence d'agglomération : Logement social et l'aide destinée spécifiquement aux sans-abri

40.004 Règlement - Avis de motion

CM Verdun , Direction du bureau d'arrondissement - 1132089005

Adopter, pour application à l'égard du territoire de l'arrondissement de Verdun, le règlement intitulé «Règlement modifiant le règlement sur les véhicules hippomobiles (R.R.V.M. chapitre V-1) »

40.005 Règlement - Emprunt

CM Finances , Direction du budget - 1135337006

Adopter, dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2013-2015, un règlement autorisant un emprunt de 80 000 000 \$ afin de financer les travaux de réfection routière et de reconstruction de rues et des collectrices principales du réseau routier local.

40.006 Règlement - Avis de motion

CM Verdun , Direction du développement du territoire des études techniques et des services aux entreprises - 1131462008

Adopter, en vertu du premier paragraphe du première alinéa de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, le règlement intitulé « Règlement autorisant la construction d'une école sur un emplacement situé à l'intersection sud-ouest du Boulevard de L'Île-Des-Soeurs et du boulevard René-Lévesque».

40.007 Règlement - Avis de motion

CM Qualité de vie , Espace pour la vie - 1130348001

Adopter le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le règlement 12-055 sur les tarifs (exercice financier 2013) » afin d'ajouter un passeport "CAM - événement" pour les détenteurs de la Carte Accès Montréal, valide au Jardin botanique durant l'événement Mosaïcultures Internationales de Montréal, du 22 juin au 29 septembre 2013.

50 – Ressources humaines

50.001 L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos

(CE DOSSIER A ÉTÉ RETIRÉ)

50.002 Nomination

CE Capital humain et des communications , Dotation main d'oeuvre et rémunération des cadres -
1135981003

Approuver la nomination du directeur du Service de sécurité incendie à compter de la date de résolution du comité exécutif

60 – Information

60.001 Dépôt

CE Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine - 1133751006

Déposer l'énoncé de l'intérêt patrimonial du site de la cour de triage du Canadien Pacifique, arrondissement d'Outremont

60.002 Dépôt

CE Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine - 1133751009

Déposer l'énoncé de l'intérêt patrimonial de l'Hôpital Royal Victoria (arrondissement de Ville-Marie)

60.003 Dépôt

CM Office de consultation publique de Montréal , Direction - 1131079004

Déposer le rapport de la consultation publique tenue par l'OCPM sur le projet de redéveloppement résidentiel Mirelis

60.004 Information

CE Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des services regroupés aux arrondissements - 1131175004

Informar le Comité Exécutif de la participation de l'arrondissement de Pierrefonds - Roxboro à l'offre de service de collecte et de déchiquetage des branches par la Ville centre pour l'année 2013, provenant du domaine privé de son territoire, dans le cadre de la lutte à l'Agrile du frêne.

60.005 Dépôt

CE Direction générale , Direction du greffe - 1130573012

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE135309002 : Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les firmes Dessau Inc., Cima+ s.e.n.c., Genivar Inc., Aecom Consultant Inc. et SNC-Lavalin Inc., pour le soutien technique aux activités de la Direction des transports pour la mise en oeuvre du Plan de transports pour une somme maximale respective de 1 883 328,66 \$, 1 590 828,59 \$, 1 276 656,19 \$, 959 738,26 \$ et 627 505,58 \$ (appel d'offres public No 12-12389 - 7 soumissionnaires) / Approuver les projets de conventions à cette fin.

60.006 Dépôt

CE Direction générale , Direction du greffe - 1130573013

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE131035001: Accorder un contrat à la firme Construction Anjinnov Inc. pour les travaux de réaménagement intérieur et divers travaux à la caserne de pompiers n° 63 située au 530, boulevard Bouchard dans la Cité de Dorval (3015) - Dépense totale de 4 407 007,13 \$, taxes incluses - Appel d'offres 5632 (5 soumissionnaires).

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

60.007 Dépôt

CE Qualité de vie , Direction des grands parcs et du verdissement - 1136218011

Déposer le rapport sur la biodiversité de Montréal (2013)

70 – Autres sujets

70.001 Levée de la séance

CE Direction générale , Direction du greffe

Levée de la séance



**Séance ordinaire du comité exécutif
du mercredi 22 mai 2013**

ORDRE DU JOUR PUBLIC

10 – Sujets d'ouverture

10.001 Ordre du jour

CE Direction générale , Direction du greffe

Adoption de l'ordre du jour de la séance du comité exécutif

10.002 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

10.003 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

10.004 Procès-verbal

CE Direction générale , Direction du greffe

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du 17 avril 2013

20 – Affaires contractuelles

20.001 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Police , Direction des opérations - Activités de soutien - 1134472002

Accorder un contrat à P.E.S. Canada inc., pour l'acquisition et l'installation de 160 modules de gestion du ralenti du moteur sur les véhicules identifiés neufs du Service de police de la Ville de Montréal, pour une somme de 133 371,00 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 13-12680 - 3 soumissionnaires

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.002 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Police , Direction des opérations - Activités de soutien - 1134472004

Accorder un contrat à "LaSalle Ford inc." pour la fourniture de quatre véhicules de marque Ford 2013, pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 114 888,43 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 13-12761 - 2 soumissionnaires - Achat de véhicules banalisés

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.003 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CM Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine - 1133315001

Autoriser le renouvellement du contrat d'abonnement à la ressource électronique Eureka.cc au montant de 343 516,08 \$, taxes incluses, pour les bibliothèques de Montréal participantes, pour une période de trois ans allant du 28 mars 2013 au 27 mars 2016.

20.004 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Qualité de vie , Direction des grands parcs et du verdissement - 1135054002

Accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré au Centre Jeunesse de Montréal - Institut universitaire, organisme à but non lucratif, pour la fourniture de services de travaux d'entretien dans les parcs-nature de la Pointe-aux-Prairies, de l'Île-de-la-Visitation et du Bois-de-Liesse, pour la période de juin 2013 à mai 2016, pour une somme maximale de 74 550,00 \$ (non taxable).

Compétence d'agglomération : Cas où la municipalité centrale a succédé à une municipalité régionale de comté ou à une communauté urbaine, toute autre matière sur laquelle la compétence appartient à la municipalité centrale et appartenait, en vertu d'une disposition législative, à l'organisme auquel la municipalité a succédé

20.005 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Qualité de vie , Direction des grands parcs et du verdissement - 1135054003

Accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré au Groupe Information travail inc., organisme à but non lucratif, pour la fourniture de services de travaux d'entretien dans le parc-nature du Ruisseau-De Montigny, pour la période de trois saisons estivales de 2013, 2014 et 2015, pour une somme maximale de 53 955,00 \$ (non taxable).

Compétence d'agglomération : Cas où la municipalité centrale a succédé à une municipalité régionale de comté ou à une communauté urbaine, toute autre matière sur laquelle la compétence appartient à la municipalité centrale et appartenait, en vertu d'une disposition législative, à l'organisme auquel la municipalité a succédé

20.006 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement
- 1134119002

Conclure avec la firme Graymont (Qc) inc., une entente-cadre d'une durée de 36 mois, pour la fourniture sur demande de chaux hydratée (en vrac) utilisée pour les usines de production d'eau potable de Dorval, Pierrefonds et Pointe-Claire, suite à l'appel d'offres public # 13-12743 (1 soum.) (Montant estimé: 1 042 804,85 \$).

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

20.007 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement
- 1134119003

Conclure avec la firme EnviroServices inc., une entente-cadre collective d'une durée de 36 mois, pour la fourniture sur demande de services de techniciens pour prendre des échantillonnages sur des lots de sols, les analyser et rédiger un rapport suite à l'appel d'offres public # 13-12773 (12 soum.) (Montant estimé : 268 096,46 \$).

Compétence d'agglomération : Dépenses mixtes

20.008 Contrat de construction

CG Verdun , Direction du développement du territoire des études techniques et des services aux entreprises - 1132753001

Ratifier une dépense additionnelle de 60 202,13 \$ taxes incluses, pour les frais reliés à la prolongation du chantier du projet de réhabilitation d'une station service Esso en Maison des générations (La Station) dans le cadre du contrat accordé à Norgereq Ltée (CG10 0397), majoré par la suite de 146 696,02 \$ pour frais contingents (CG11 0346), portant ainsi le montant total du contrat de 1 738 561,23 \$ à 1 798 763,36 \$, taxes incluses.

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux pour la mise en valeur des biens, sites et arrondissements reconnus par la Loi sur les biens culturels

20.009 Contrat de construction

CM Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières - 1130738002

Accorder un contrat à Quadrax & Associés EG, pour les travaux de mise aux normes de l'aréna Clément-Jetté (0480) de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve. Dépense totale de 6 921 390,00 \$ taxes incluses - Appel d'offres public no 5637 - Neuf soumissions - contrat 12820.

20.010 Contrat de services professionnels

CG Infrastructures transport et de l'environnement , Direction des transports - 1135309002

Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les firmes Dessau Inc., Cima+ s.e.n.c., Genivar Inc., Aecom Consultant Inc. et SNC-Lavalin Inc., pour le soutien technique aux activités de la Direction des transports pour la mise en oeuvre du Plan de transports pour une somme maximale respective de 1 883 328,66 \$, 1 590 828,59 \$, 1 276 656,19\$, 959 738,26 \$ et 627 505,58 \$ (appel d'offres public No 12-12389 - 7 soumissionnaires) / Approuver les projets de conventions à cette fin.

Compétence d'agglomération : Dépenses mixtes

Mention spéciale : Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats
Ce dossier est en lien avec l'article 60.005

20.011 Contrat de construction

CG Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières - 1131035001

Accorder un contrat à la firme Construction Anjinnov Inc. pour les travaux de réaménagement intérieur et divers travaux à la caserne de pompiers n° 63 située au 530, boulevard Bouchard dans la Cité de Dorval (3015) - Dépense totale de 4 407 007,13 \$, taxes incluses - Appel d'offres 5632 (5 soumissionnaires).

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

Mention spéciale : Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats
Ce dossier est en lien avec l'article 60.006

20.012 Entente

CG Police , Direction principale - 1122986002

Approuver le projet d'entente intermunicipale, d'une durée de 3 ans, renouvelable pour des termes de 2 ans, avec la Ville de Laval pour la fourniture du système d'émission des constats informatisés (SÉCI) / Autoriser à cette fin un projet d'addenda no 3 modifiant la convention intervenue avec Groupe Techna inc. majorant ainsi le montant total du contrat de 7 607 813 \$ à 8 171 935 \$, taxes incluses / Autoriser un budget additionnel des revenus et dépenses pour 2013 / Ajuster la base budgétaire du SPVM pour les années 2014, 2015 et 2016.

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.013 Entente

CG Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1130826005

Approuver le nouveau protocole d'entente entre la Ville de Montréal et la Société de développement économique Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles-Montréal-Est (CLD), pour les années 2012-2013 et 2014-2015, définissant les rôles et les responsabilités de la Ville et de l'organisme CLD en matière de développement économique local et de soutien à l'entrepreneuriat.

Compétence d'agglomération : Élément du développement économique qu'est tout centre local de développement

20.014 Immeuble - Location

CG Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières - 1126025002

Approuver un projet de bail par lequel la Ville loue de Les Entreprises Gino Melatti Inc. pour une période de 9 ans, à compter du 1er février 2014, un local situé au deuxième étage de l'immeuble sis au 7777, boul. Newman dans l'arrondissement de LaSalle, d'une superficie d'environ 975,48 mètres carrés, à des fins de point de service de la cour municipale pour le secteur du sud de l'île. La dépense totale est de 3 251 673,92 \$ incluant les taxes. Bâtiment 8192.

Compétence d'agglomération : Cour municipale

Mention spéciale : Dossier déjà soumis à la séance du 15 mai 2013, à l'article 20.034

20.015 Subvention - Contribution financière

CE Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine - 1130015001

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 197 500 \$ aux quatorze (14) organismes ci-après désignés, pour le montant indiqué au regard de chacun d'eux, dans le cadre du Programme de soutien à la diffusion du patrimoine montréalais 2013 de l'Entente MCC-Ville 2012-2015

20.016 Subvention - Contribution financière

CE Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine - 1130679001

Accorder un soutien financier de 30 000\$ à Divers/Cité Montréal 94 inc. pour la réalisation de la 21e édition de Divers/Cité du 29 juillet au 4 août 2013. / Approuver un projet de convention à cette fin.

20.017 Subvention - Contribution financière

CE Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine - 1134407001

Autoriser le versement d'un soutien financier totalisant 266 500 \$ à vingt-sept (27) organismes culturels dans le cadre du Programme montréalais d'action culturelle 2013 de l'Entente MCC/Ville 2012-2015.

20.018 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

20.019 Subvention - Soutien financier avec convention

CG Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine - 1133501001

Approuver un projet de convention entre la Ville et la Société du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal de Pointe-à-Callière, pour le programme de conservation des vestiges archéologiques, la poursuite de l'école de fouilles archéologiques d'une partie du lieu de Fondation de Montréal (214 place D'Youville, site archéologique BjFj-101) et la rédaction d'un document synthèse / Accorder un soutien financier de 320 000,00\$ à cet organisme dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2012-2015.

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux pour la mise en valeur des biens, sites et arrondissements reconnus par la Loi sur les biens culturels

20.020 Subvention - Soutien financier avec convention

CM Mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme et du développement économique - 1135008001

Accorder un soutien financier non récurrent de 921 000 \$ au Chantier de l'économie sociale en appui au projet de rénovation et d'aménagement de la Maison de l'économie sociale dans le cadre de la mise en oeuvre de l'entente de 175 M\$ entre la Ville et le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) / Approuver un projet de convention à cet effet.

20.021 Subvention - Soutien financier avec convention

CE Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine - 1133751010

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 94 233 \$ à (4) quatre organismes dans le cadre du programme d'interprétation animée du Vieux-Montréal pour 2013-2014 dans le cadre de l'Entente de développement culturel 2008-2011 entre le MCCQ et la Ville de Montréal.

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux pour la mise en valeur des biens, sites et arrondissements reconnus par la Loi sur les biens culturels

20.022 Subvention - Soutien financier avec convention

CG Qualité de vie , Direction des sports et de l'activité physique - 1131658001

Approuver la convention avec l'organisme « Excellence sportive de l'île de Montréal », se terminant le 30 juin 2016 et octroyer une contribution financière maximale de 950 000 \$ et un soutien en biens et services d'une valeur maximale de 144 000 \$ à l'organisme selon les modalités et conditions de versement établies dans la convention.

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure métropolitaine, nationale et internationale

20.023 Subvention - Contribution financière

CM Direction générale , Cabinet du directeur général - 1130733001

(AJOUT) Accorder un soutien financier non récurrent de 84 000 \$ au Centre universitaire de santé McGill dans le cadre de la construction du nouvel hôpital Shriners pour enfants situé au 991, boulevard Décarie

30 – Administration et finances

30.001 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

30.002 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

30.003 Administration - Occupation du domaine public

CE Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine - 1131005004

Autoriser, à la demande de Vélo Québec Événements, dans le cadre de la Féria du vélo de Montréal, la tenue des événements « 100 km Express » et « 100 km Découverte » le 2 juin 2013, de 6 h 45 à 14 h. Autoriser, selon les parcours et les horaires joints au sommaire, la fermeture partielle des rues dans les arrondissements de Rosemont-La Petite-Patrie, de Villeray-St-Michel-Parc-Extension, d'Ahuntsic-Cartierville, de Montréal-Nord, de Pierrefonds-Roxboro, de l'Île Bizard-Sainte-Genève, de Lachine, de LaSalle, de Verdun, du Sud-Ouest, de Ville-Marie et de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve.

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Tour de l'Île

30.004 Approbation des recommandations des comités et commissions

CG Direction générale , Direction du greffe - 1122714004

Prendre connaissance de la réponse du comité exécutif au rapport de la commission sur le développement social et la diversité montréalaise sur l'accessibilité universelle des autobus de la Société de transport de Montréal

Compétence d'agglomération : Transport collectif des personnes

30.005 Budget - Budget de fonctionnement / PTI

CE Mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme et du développement économique - 1130093002

Autoriser le transfert de la gouvernance budgétaire du projet 40161 Réaménagement du domaine public du Pôle Frontenac du Service de mise en valeur du territoire (SMVT) - Direction de l'urbanisme et du développement économique vers le Service des infrastructures, du transport et de l'environnement (SITE) - Direction du transport et autoriser les ajustements requis à l'ensemble des systèmes financiers concernés.

30.006 Budget - Virement / Annulation de crédits

CE Infrastructures transport et de l'environnement , Direction des transports - 1130779001

Accorder un budget additionnel de revenus et dépenses équivalent de 429 000 \$ pour la mise en oeuvre de la nouvelle Politique de signalisation touristique sur le territoire de la Ville de Montréal

30.007 Budget - Virement / Annulation de crédits

CE Office de consultation publique de Montréal, Direction - 1131079006

Autoriser le versement de crédits supplémentaires de 300 000 \$ afin de permettre à l'Office de consultation publique de Montréal de réaliser les mandats de consultation confiés par le conseil municipal et le comité exécutif .

30.008 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

30.009 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

30.010 Reddition de comptes

CM Finances, Direction du budget - 1135205002

État des revenus et dépenses au 31 mars 2013 projetés à la fin d'exercice - Volet municipal et l'état global des revenus et des dépenses réels au 31 mars 2013 comparé avec le 31 mars 2012.

30.011 Reddition de comptes

CG Finances, Direction du budget - 1135205003

État des revenus et dépenses au 31 mars 2013 projetés à la fin de l'exercice - Volet Agglomération et l'état des revenus et des dépenses réels global Ville, au 31 mars 2013 comparé avec le 31 mars 2012.

Compétence d'agglomération : Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération

30.012 Administration - Nomination de membres

CG Bureau du taxi de Montréal, Direction - 1133335001

(AJOUT) Nomination de sept membres du conseil d'administration et désignation du président du conseil, au Bureau du taxi de Montréal

Compétence d'agglomération : Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération

30.013 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CE Mise en valeur du territoire, Direction de l'urbanisme et du développement économique - 1135008002

(AJOUT) Approuver le mémoire de la Ville de Montréal relatif au projet de loi no. 27 sur l'économie sociale du gouvernement du Québec.

40 – Réglementation

40.001 Règlement - Avis de motion

CG Eau , Direction - 1136020001

Adopter le règlement modifiant le Règlement sur la Mesure de la consommation de l'eau dans les bâtiments utilisés en partie ou en totalité à des fins non résidentielles (RCG 07-031), afin d'apporter des ajustements techniques nécessaires aux articles 1, 2 et 9 du règlement

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

40.002 Règlement - Avis de motion

CM Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine - 1133751011

Adopter le règlement intitulé "Règlement sur la citation du site patrimonial Place-Ville-Marie, Îlot de la gare Centrale et Place-Bonaventure" en vertu de l'article 127 de la Loi sur le patrimoine culturel (L.R.Q., P-9.002)

40.003 Règlement - Avis de motion

CG Rosemont - La Petite-Patrie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1130963005

Adopter un projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur l'occupation du bâtiment situé sur le lot 2 310 970 du cadastre du Québec (03-181) » autorisant l'agrandissement du bâtiment - Article 89,4° de la Charte de la Ville de Montréal

Compétence d'agglomération : Logement social et l'aide destinée spécifiquement aux sans-abri

Mention spéciale : Dossier déjà soumis à la séance du 15 mai 2013, 8 h 30, à l'article 40.009

40.004 Règlement - Avis de motion

CM Verdun , Direction du bureau d'arrondissement - 1132089005

Adopter, pour application à l'égard du territoire de l'arrondissement de Verdun, le règlement intitulé « Règlement modifiant le règlement sur les véhicules hippomobiles (R.R.V.M. chapitre V-1) »

40.005 Règlement - Emprunt

CM Finances , Direction du budget - 1135337006

Adopter, dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2013-2015, un règlement autorisant un emprunt de 80 000 000 \$ afin de financer les travaux de réfection routière et de reconstruction de rues et des collectrices principales du réseau routier local.

40.006 Règlement - Avis de motion

CM Verdun , Direction du développement du territoire des études techniques et des services aux entreprises - 1131462008

(AJOUT) Adopter, en vertu du premier paragraphe du première alinéa de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, le règlement intitulé « Règlement autorisant la construction d'une école sur un emplacement situé à l'intersection sud-ouest du Boulevard de L'Île-Des-Soeurs et du boulevard René-Lévesque».

40.007 Règlement - Avis de motion

CM Qualité de vie , Espace pour la vie - 1130348001 **(EN PROJET)**

(AJOUT) Adopter le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le règlement 12-055 sur les tarifs (exercice financier 2013) » afin d'ajouter un passeport "CAM - événement" pour les détenteurs de la Carte Accès Montréal, valide au Jardin botanique durant l'événement Mosaïcultures Internationales de Montréal, du 22 juin au 29 septembre 2013.

Mention spéciale : Ce dossier sera livré séance tenante

50 – Ressources humaines

50.001 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

50.002 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

60 – Information

60.001 Dépôt

CE Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine - 1133751006

Déposer l'énoncé de l'intérêt patrimonial du site de la cour de triage du Canadien Pacifique, arrondissement d'Outremont

60.002 Dépôt

CE Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine - 1133751009

Déposer l'énoncé de l'intérêt patrimonial de l'Hôpital Royal Victoria (arrondissement de Ville-Marie)

60.003 Dépôt

CM Office de consultation publique de Montréal , Direction - 1131079004

Déposer le rapport de la consultation publique tenue par l'OCPM sur le projet de redéveloppement résidentiel Mirelis

60.004 Information

CE Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des services regroupés aux arrondissements - 1131175004

Informar le Comité Exécutif de la participation de l'arrondissement de Pierrefonds - Roxboro à l'offre de service de collecte et de déchiquetage des branches par la Ville centre pour l'année 2013, provenant du domaine privé de son territoire, dans le cadre de la lutte à l'Agrile du frêne.

60.005 Dépôt

CE Direction générale , Direction du greffe - 1130573012

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE135309002 : Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les firmes Dessau Inc., Cima+ s.e.n.c., Genivar Inc., Aecom Consultant Inc. et SNC-Lavalin Inc., pour le soutien technique aux activités de la Direction des transports pour la mise en oeuvre du Plan de transports pour une somme maximale respective de 1 883 328,66\$, 1 590 828,59\$, 1 276 656,19\$, 959 738,26\$ et 627 505,58\$ (appel d'offres public No 12-12389 - 7 soumissionnaires) / Approuver les projets de conventions à cette fin.

Mention spéciale : Ce dossier est en lien avec l'article 20.010

60.006 Dépôt

CE Direction générale , Direction du greffe - 1130573013 **(EN PROJET)**

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE131035001: Accorder un contrat à la firme Construction Anjinnov Inc. pour les travaux de réaménagement intérieur et divers travaux à la caserne de pompiers n° 63 située au 530, boulevard Bouchard dans la Cité de Dorval (3015) - Dépense totale de 4 407 007,13 \$, taxes incluses - Appel d'offres 5632 (5 soumissionnaires).

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

Mention spéciale : Ce dossier est en lien avec l'article 20.011

Ce dossier sera livré séance tenante

60.007 Dépôt

CE Qualité de vie , Direction des grands parcs et du verdissement - 1136218011

(AJOUT) Dépôt du rapport sur la biodiversité de Montréal (2013)

70 – Autres sujets

70.001 Levée de la séance

CE Direction générale , Direction du greffe

Levée de la séance

Nombre d'articles de niveau décisionnel CE :	30
Nombre d'articles de niveau décisionnel CM :	12
Nombre d'articles de niveau décisionnel CG :	15

**Dossier # : 1134472002**

Unité administrative responsable :	Police , Direction des opérations - Activités de soutien , Direction , Division des ressources matérielles-Parc automobile
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à P.E.S. Canada inc., pour l'acquisition et l'installation de 160 modules de gestion du ralenti du moteur sur les véhicules identifiés neufs du Service de police de la Ville de Montréal, pour une somme de 133 371,00 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 13-12680 - 3 soumissionnaires

Il est recommandé:

1. d'accorder à "P.E.S. Canada inc.", plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'acquisition et l'installation de cent soixante modules de gestion du ralenti du moteur sur les véhicules identifiés neufs du Service de police de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour la somme maximale de 133 371,00 \$, taxes incluses, conformément au tableau des prix reçus joint au rapport du Directeur;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Marc PARENT **Le** 2013-05-03 11:36

Signataire :

Marc PARENT

Directeur
Police , Direction principale

IDENTIFICATION

Dossier # :1134472002

Unité administrative responsable :	Police , Direction des opérations - Activités de soutien , Direction , Division des ressources matérielles-Parc automobile
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à P.E.S. Canada inc., pour l'acquisition et l'installation de 160 modules de gestion du ralenti du moteur sur les véhicules identifiés neufs du Service de police de la Ville de Montréal, pour une somme de 133 371,00 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 13-12680 - 3 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

En juillet et septembre 2012, le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) a acquis respectivement dix-huit véhicules Dodge Grand Caravan 2012 (CE12 1145) et cent-quarante-cinq véhicules Dodge Charger 2013 (CG12 0272). Au 31 décembre 2012, quatre-vingt-huit de ces cent soixante-trois Dodge avaient été aménagés en véhicules d'urgence identifiés. Les soixante-quinze autres véhicules neufs le seront en 2013.

Depuis 2009, afin de répondre à l'orientation "Améliorer la qualité de l'air et réduire les émissions de gaz à effet de serre" du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise, le SPVM installe sur tous ses véhicules identifiés neufs un module de gestion du ralenti du moteur, lequel permet d'éteindre automatiquement et sécuritairement le moteur du véhicule lorsque celui-ci tourne au ralenti après un temps déterminé. Au 31 décembre 2012, quatre-vingt-huit modules de gestion du ralenti du moteur avaient été installés sur les véhicules identifiés neufs lors de leur aménagement.

Le Service de police de la Ville de Montréal souhaite installer ce module, d'une part, sur les soixante-quinze véhicules neufs acquis en 2012 et qui seront aménagés en 2013 en véhicules d'urgence identifiés, ces véhicules sont toujours au Parc automobile du SPVM, ils n'ont pas encore été mis en service, et, d'autre part, sur les quatre-vingt-cinq véhicules qu'il achètera cette année et qui seront également aménagés en véhicules d'urgence identifiés. À cet effet, un appel d'offres public sera lancé bientôt. En résumé, cent soixante modules seront installés en 2013. Voici le détail sous forme de tableau.

MODULE DE GESTION DU RALENTI DU MOTEUR
Acquisition en 2012 : 87 modules <i>(CE12 1952 du 5 décembre)</i>

Véhicule « identifié » acquis en 2012	Nombre	Module installé	Écart
Dodge Grand Caravan	17	17	0
Dodge Charger	145	70	75

Acquisition souhaitée en 2013 : 160 modules			
Véhicule « identifié » acquis en 2012	Nombre	Module à installer	Écart
Dodge Charger	145	75	0
Véhicule « identifié » acquis en 2013	Nombre	Module à installer	Écart
Dodge Charger (Un appel d'offres public sera lancé prochainement)	85	85	0

Pour ce faire, l'appel d'offres public 13-12680 intitulé "Acquisition et installation de modules de gestion du ralenti du moteur pour les véhicules identifiés SPVM (160 modules)" a été tenu du 13 février au 4 mars 2013. Trois fournisseurs ont déposé une soumission, soit P.E.S. Canada inc., Zone technologie électronique inc. et Équipements vizion plus.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE12 1952 - 5 décembre 2012 - Accorder au seul soumissionnaire conforme, Zone technologie électronique inc., le contrat pour la fourniture et l'installation de modules Ozonetech sur les véhicules identifiés Dodge Grand Caravan et Dodge Charger du SPVM pour une somme maximale de 99 179,45 \$ taxes incluses.

DESCRIPTION

Accorder à "P.E.S. Canada inc.", plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'acquisition et l'installation de cent soixante modules de gestion du ralenti du moteur sur les véhicules identifiés du Service de police de la Ville de Montréal, au montant de 133 371,00 \$ taxes incluses.

JUSTIFICATION

L'acquisition et l'installation de modules de gestion du ralenti du moteur sur les véhicules d'urgence identifiés neufs est nécessaire au SPVM afin qu'il puisse continuer de répondre à l'orientation "Améliorer la qualité de l'air et réduire les émissions de gaz à effet de serre" du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015.

En 2012, le SPVM a procédé à un appel d'offres sur invitation afin d'acquérir 87 modules de gestion du ralenti du moteur. L'adjudicataire au dossier, "Zone technologie électronique inc.", seul soumissionnaire conforme, s'est vu accorder un contrat de 99 179,45 \$, taxes incluses, pour cette acquisition. Le coût unitaire du module, avant taxes, s'élevait à 990 \$.

En 2013, le fait de solliciter le marché par appel d'offres public, afin d'acquérir 160 modules, a permis de favoriser la concurrence et ainsi obtenir le meilleur rapport qualité-prix. Preuve à l'appui, la soumission de "P.E.S. Canada inc." permet à la Ville de Montréal d'obtenir un module de gestion du ralenti du moteur de bonne qualité, et ce, à un prix inférieur à celui de ses concurrents. C'est ce qui vient expliquer l'écart favorable de 26,8 %. En effet, l'estimation réalisée l'a été par rapport au prix unitaire obtenu en 2012 par "Zone technologie électronique inc, soit 990 \$ avant taxes. Le prix unitaire du module proposé par "P.E.S. Canada inc.", l'adjudicataire au présent dossier, est de 725 \$ avant taxes.

Soumissions conformes	Coût de base	Autres	Total
-----------------------	--------------	--------	-------

1. P.E.S. Canada inc.	133 371,00 \$	0,00 \$	133 371,00 \$
2. Zone technologie électronique inc.	174 578,04 \$	0,00 \$	174 578,04 \$
3. Équipements vizion plus	202 356,00 \$	0,00 \$	202 356,00 \$
Dernière estimation réalisée (\$) (Section du parc automobile du SPVM)	182 120,40 \$	0,00 \$	182 120,40 \$
Coût moyen des soumissions reçues			170 101,68 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			-27,5 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$)			+68 985,00 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%)			+51,7 %
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (\$)			-48 749,40 \$
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (%)			-26,8 %
Écart entre la plus basse et la deuxième plus basse (\$)			+41 207,04 \$
Écart entre la plus basse et la deuxième plus basse (%)			+30,9 %

À compter de 2014, l'acquisition des modules de gestion du ralenti du moteur se fera à l'intérieur d'une entente-cadre. En effet, le SPVM demandera à la Direction de l'approvisionnement de la Ville de Montréal de conclure une entente-cadre de 36 mois pour ce type d'acquisition. Les montants au PTI accordés au Service de police en 2014, 2015 et 2016, lui permettront de remplacer, entre autres, près de 150 véhicules identifiés qui devront être mis au rancart pour cause de désuétude. C'est donc dire qu'autant de modules de gestion du ralenti du moteur devront être acquis.

N'ayant pas été informé de la possibilité de procéder par entente-cadre lors des acquisitions de 2012 et 2013, le Service de police a donc lancé des appels d'offres.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Accorder un contrat de 133 371,00 \$, taxes incluses, pour l'acquisition et l'installation de cent soixante modules de gestion du ralenti du moteur sur les véhicules identifiés neufs du Service de police de la Ville de Montréal. Cette dépense sera défrayée par le budget PTI du SPVM.

Les imputations budgétaires complètes sont inscrites dans l'intervention du Service des ressources financières du Service de police de la Ville de Montréal.

Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'acquisition et l'installation de modules de gestion du ralenti du moteur sur les véhicules d'urgence identifiés neufs permettra au SPVM de continuer de répondre à l'orientation "Améliorer la qualité de l'air et réduire les émissions de gaz à effet de serre" du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Faute d'acquérir et d'installer les modules de gestion du ralenti du moteur sur ses véhicules d'urgence identifiés neufs, le SPVM ne pourra plus répondre à l'orientation "Améliorer la qualité de l'air et réduire les émissions de gaz à effet de serre" du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015 comme il le fait depuis 2009.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Cette acquisition ne devrait pas avoir d'incidence médiatique.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Mai 2013: dossier approuvé par le Comité exécutif.
Décembre 2013: les cent soixante modules auront été installés.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent octroi de contrat est conforme aux politiques, règlements et encadrements administratifs adoptés par la Ville de Montréal, notamment

- Politique d'approvisionnement
- Politique de gestion contractuelle
- Charte montréalaise des droits et responsabilités
- Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Police , Direction des opérations - Activités de soutien (Pascale COLLARD)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction de la comptabilité et du contrôle financier (Brigitte LALIBERTÉ)

Avis favorable avec commentaires :
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement (Eliane CLAVETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Éric LONGPRE
Chef de la Section parc automobile

Tél : 514 280-3238
Télécop.: 514 280-3258

ENDOSSÉ PAR

Bruno PASQUINI
Directeur adjoint
Activités de soutien aux opérations

Tél : 514-280-2317
Télécop. : 514-280-2008
Date d'endos. : 2013-03-25

Dossier # :1134472002



Dossier # : 1134472004

Unité administrative responsable :	Police , Direction des opérations - Activités de soutien , Direction , Division des ressources matérielles-Parc automobile
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à "LaSalle Ford inc." pour la fourniture de quatre véhicules de marque Ford 2013, pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 114 888,43 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 13-12761 - 2 soumissionnaires - Achat de véhicules banalisés

Il est recommandé:

1. d'accorder à "LaSalle Ford inc.", plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture de quatre véhicules de marque Ford 2013 pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal aux prix de sa soumission, soit pour la somme maximale de 114 888,43 \$, taxes incluses, conformément au tableau des prix reçus joint au rapport du Directeur;
2. d'autoriser le paiement d'un montant de 9 793,95 \$ correspondant à la TVQ payable directement à la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) conformément à la réglementation applicable sur les véhicules de masse nette de moins de 4 000 kg;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Marc PARENT **Le** 2013-05-01 14:11

Signataire :

Marc PARENT

Directeur
Police , Direction principale

IDENTIFICATION

Dossier # :1134472004

Unité administrative responsable :	Police , Direction des opérations - Activités de soutien , Direction , Division des ressources matérielles-Parc automobile
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à "LaSalle Ford inc." pour la fourniture de quatre véhicules de marque Ford 2013, pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 114 888,43 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 13-12761 - 2 soumissionnaires - Achat de véhicules banalisés

CONTENU

CONTEXTE

Dans le but de remplacer quatre véhicules banalisés qui seront mis au rancart pour cause de désuétude, l'appel d'offres public 13-12761 s'est tenu du 13 mars au 3 avril 2013. Cet appel d'offres concernait la fourniture de quatre véhicules Ford 2013 et de six véhicules Nissan Versa 2013.

Le présent sommaire décisionnel est soumis au Comité exécutif pour faire autoriser uniquement l'acquisition des quatre véhicules Ford 2013, étant donné que le coût d'achat, taxes incluses, est supérieur à 100 000 \$.

Quant aux six véhicules Nissan Versa 2013, un dossier décisionnel a été préparé et présenté au Directeur du Service de police de la Ville de Montréal, vu que le coût d'achat, taxes incluses, respecte sa délégation de pouvoir (2134472003).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas.

DESCRIPTION

Accorder à "LaSalle Ford inc.", plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture de quatre véhicules de marque Ford 2013, au montant de 114 888,43 \$ taxes incluses.

JUSTIFICATION

L'acquisition de ces véhicules est justifiée afin de remplacer quatre véhicules banalisés qui seront mis au rancart pour cause de désuétude.

Soumissions conformes	Coût de base	Autres	Total
1. LaSalle Ford inc.	114 888,43 \$	0,00 \$	114 888,43 \$
2. Albi Ford Lincoln Joliette inc.	115 456,07 \$	0,00 \$	115 456,07 \$
Dernière estimation réalisée (\$) (Section du parc automobile du SPVM)	119 114,10 \$	0,00 \$	119 114,10 \$
Coût moyen des soumissions reçues			115 172,25 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			- 0,2 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$)			- 567,64 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%)			- 0,5 %
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (\$)			- 4 225,67 \$
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (%)			- 3,5 %
Écart entre la plus basse et la deuxième plus basse (\$)			- 567,64 \$
Écart entre la plus basse et la deuxième plus basse (%)			- 0,5 %

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Autoriser une dépense de 114 888,43 \$, taxes incluses, pour l'acquisition de quatre véhicules Ford 2013. Les crédits nécessaires sont disponibles au budget du Programme triennal d'investissement du Service de police de la Ville de Montréal.

Autoriser le paiement d'un montant de 9 793,95 \$ correspondant à la TVQ payable directement à la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ), conformément à la réglementation applicable sur les véhicules de masse nette de moins de 4 000 kg.

Les imputations budgétaires complètes sont inscrites dans l'intervention du Service des ressources financières du Service de police de la Ville de Montréal.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les quatre véhicules que le Service de police de la Ville de Montréal souhaite acquérir par le présent sommaire décisionnel, étant des véhicules dits "spécialisés", ne sont pas visés par le Fonds véhicules verts de la Ville de Montréal. Toutefois, le SPVM demeure sensible et préoccupé par la question environnementale et plus particulièrement par les émissions de gaz à effet de serre de ses véhicules. Des efforts corporatifs sont mis en oeuvre pour répondre à l'objectif "Réduire de 30 % les émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise d'ici 2020 par rapport à 1990" de l'orientation "Améliorer la qualité de l'air et réduire les émissions de gaz à effet de serre" du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015.

En effet, le SPVM possède 1 237 voitures et mini-fourgonnettes (sont exclus les camions et motos): 85,9 % de ces véhicules sont de 4 et 6 cylindrées, 2,8 % sont hybrides et 1 % sont électriques.

Nombre de voitures et mini-fourgonnettes : 1 237 (Sont exclus les camions et motos)			
Véhicules	4 cylindrées	6 cylindrées	8 cylindrées
Identifiés	0 %	32,5 %	14,1 %
Banalisés	38,0 %	15,4 %	0 %

Les quatre véhicules Ford que le Service de police de la Ville de Montréal souhaite acquérir par le présent sommaire décisionnel sont tous de quatre cylindrées et l'indice de consommation d'essence est inférieur, pour les quatre véhicules, à 10 litres aux 100

kilomètres en ville, selon le Guide de consommation de carburant de Ressources naturelles Canada.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Au Service de police de la Ville de Montréal, un véhicule banalisé est mis au rancart pour cause de désuétude s'il répond à **deux des trois conditions suivantes**: avoir atteint 72 mois d'âge; avoir atteint 100 000 kilomètres au compteur; avoir atteint, en entretien et réparations (excluant les coûts reliés à l'achat de pneus et aux accidents), le coût d'acquisition du véhicule avant aménagement.

Le Service de police de la Ville de Montréal possède 662 véhicules banalisés. En date de ce jour, 136 de ces véhicules répondent à deux des trois conditions énumérées plus haut, soit 72 mois d'âge et plus de 100 000 kilomètres. Douze de ces 136 véhicules comptent plus de 140 000 kilomètres.

Une des conséquences constatée est de compter plus de véhicules "non disponibles pour cause d'entretien et de réparations" que prévu. De plus, les délais d'immobilisation au garage sont de plus en plus longs et les coûts de plus en plus élevés. Durant ce temps, ces véhicules ne sont pas disponibles pour offrir le service aux citoyens.

Les quatre véhicules Ford que le SPVM souhaite acquérir par le présent dossier décisionnel viendront remplacer autant de véhicules devant être mis au rancart pour cause de désuétude. Par le fait même, cette acquisition permettra au Service de police d'actualiser son parc de véhicules banalisés et ainsi se confondre parmi les autres véhicules sur la route.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Cette acquisition ne devrait pas avoir d'incidence médiatique.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Mai 2013: dossier décisionnel approuvé.

Mai 2013: préparation du bon de commande et transmission au fournisseur.

Août 2013: réception des véhicules au Parc automobile du SPVM.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent octroi de contrat est conforme aux politiques, règlements et encadrements administratifs adoptés par la Ville de Montréal, notamment

- Politique d'approvisionnement
- Politique de gestion contractuelle
- Charte montréalaise des droits et responsabilités.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction du matériel roulant et des ateliers municipaux (Lucie MC CUTCHEON)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction de la comptabilité et du contrôle financier (Brigitte LALIBERTÉ)

Avis favorable avec commentaires :

Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement
(Luc TROTTIER)

Avis favorable avec commentaires :
Police , Direction des opérations - Activités de soutien (Pascale COLLARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Éric LONGPRE
Chef de la Section parc automobile

Tél : 514 280-3238

Télécop.: 514 280-3258

ENDOSSÉ PAR

Bruno PASQUINI
Directeur adjoint
Activités de soutien aux opérations

Tél : 514-280-2317

Télécop. : 514-280-2008

Date d'endos. : 2013-04-22

Dossier # :1134472004



Dossier # : 1133315001

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine , Direction associée - Bibliothèques , Division des activités regroupées
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser le renouvellement du contrat d'abonnement à la ressource électronique Eurêka.cc au montant de 343 516,08 \$, taxes incluses, pour les bibliothèques de Montréal participantes, pour une période de trois ans allant du 28 mars 2013 au 27 mars 2016.

La Direction de la culture et du patrimoine recommande :

1. d'accorder, conformément à la loi, à CEDROM SNI, fournisseur unique, le renouvellement du contrat d'abonnement à la ressource électronique Eureka.cc, pour les bibliothèques de Montréal participantes, du 28 mars 2013 au 27 mars 2016, au prix de sa soumission, soit pour une somme approximative de 343 516.08 \$, taxes incluses;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Jean-Robert CHOQUET **Le** 2013-05-14 11:33

Signataire :

Jean-Robert CHOQUET

Directeur - Culture et Patrimoine
Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine

IDENTIFICATION

Dossier # :1133315001

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine , Direction associée - Bibliothèques , Division des activités regroupées
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser le renouvellement du contrat d'abonnement à la ressource électronique Eurêka.cc au montant de 343 516,08 \$, taxes incluses, pour les bibliothèques de Montréal participantes, pour une période de trois ans allant du 28 mars 2013 au 27 mars 2016.

CONTENU

CONTEXTE

Les bibliothèques des 19 arrondissements de la Ville de Montréal offrent aux citoyens montréalais l'accès sur place et à distance à la ressource électronique Eureka.cc. Cette ressource de base, reconnue comme essentielle, permet l'accès notamment au journal La Presse, le Journal de Montréal, au Devoir, aux journaux de quartier, aux journaux régionaux du Québec et du Canada. Elle rend l'accès possible également à des dizaines de périodiques et revues québécoises, canadiennes et américaines telles Protégez-vous, Les affaires, etc. CEDROM SNI est le fournisseur exclusif de cette ressource numérique.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CE11 1021 - 6 juillet 2011 - Accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à CEDROM SNI, fournisseur unique, pour le renouvellement de l'abonnement à la ressource électronique « Eureka.cc » pour les 43 bibliothèques publiques participantes, du 28 mars 2011 au 27 mars 2012, aux prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 89 154 \$, taxes incluses, conformément à l'offre de service de cette firme en date du 28 mars 2011;

Résolution CE12 0815 - 6 juin 2012 - Accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à CEDROM SNI, fournisseur unique, pour le renouvellement à la ressource électronique Eureka.cc, pour les 43 bibliothèques publiques participantes, du 28 mars 2012 au 27 mars 2013, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 96 398,28 \$, taxes incluses, conformément à l'offre de service de cette firme en date du 18 avril 2012;

Résolution CA13 10 023 - 12 février 2013 - Arrondissement Montréal-Nord - Accepter l'offre de service de la ville centre et mandater la Direction associée - Bibliothèques pour la gestion de projets avec des organismes publics, parapublics ou privés, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal ;

Résolution CA13 12030 - 5 février 2013 - Arrondissement Anjou - Accepter l'offre de service de la ville centre et mandater la Direction associée - Bibliothèques pour la gestion de projets

avec des organismes publics, parapublics ou privés, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal ;

Résolution CA13 13 0005 - 4 février 2013 - Arrondissement Saint-Léonard - Accepter l'offre de service de la ville centre et mandater la Direction associée - Bibliothèques pour la gestion de projets avec des organismes publics, parapublics ou privés, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal ;

Résolution CA13 08 0088 - 5 février 2013 - Arrondissement Saint-Laurent - Accepter l'offre de service de la ville centre et mandater la Direction associée - Bibliothèques pour la gestion de projets avec des organismes publics, parapublics ou privés, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal ;

Résolution CA13 090003 - 11 février 2013 - Arrondissement Ahuntsic-Cartierville - Accepter l'offre de service de la ville centre et mandater la Direction associée - Bibliothèques pour la gestion de projets avec des organismes publics, parapublics ou privés, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal ;

Résolution CA13 14 0010 - 5 février 2013 - Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension - Accepter l'offre de service de la ville centre et mandater la Direction associée - Bibliothèques pour la gestion de projets avec des organismes publics, parapublics ou privés, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal ;

Résolution CA13 16 0041 - 4 février 2013 - Arrondissement Outremont - Accepter l'offre de service de la ville centre et mandater la Direction associée - Bibliothèques pour la gestion de projets avec des organismes publics, parapublics ou privés, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal ;

Résolution CA13 170035 - 4 février 2013 - Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce - Accepter l'offre de service de la ville centre et mandater la Direction associée - Bibliothèques pour la gestion de projets avec des organismes publics, parapublics ou privés, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal ;

Résolution CA13 19 0024 - 11 février 2013 - Arrondissement Lachine - Accepter l'offre de service de la ville centre et mandater la Direction associée - Bibliothèques pour la gestion de projets avec des organismes publics, parapublics ou privés, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal ;

Résolution CA13 20 0080 - 4 février 2013 - Arrondissement LaSalle d'accepter l'offre de service de la ville centre et mandater la Direction associée - Bibliothèques pour la gestion de projets avec des organismes publics, parapublics ou privés, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal ;

Résolution CA13 210057 - 5 mars 2013 - Arrondissement Verdun - Accepter l'offre de service de la ville centre et mandater la Direction associée - Bibliothèques pour la gestion de projets avec des organismes publics, parapublics ou privés, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal ;

Résolution CA13 22 0085 - 5 mars 2013 - Arrondissement Le Sud-Ouest - Accepter l'offre de service de la ville centre et mandater la Direction associée - Bibliothèques pour la gestion de projets avec des organismes publics, parapublics ou privés, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal ;

Résolution CA13 240078 - 12 mars 2013 - Arrondissement Ville-Marie - Accepter l'offre de service de la ville centre et mandater la Direction associée - Bibliothèques pour la gestion de projets avec des organismes publics, parapublics ou privés, en vertu de l'article 85 de la

Charte de la Ville de Montréal ;

Résolution CA13 25 0019 - 4 février 2013 - Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal -
Accepter l'offre de service de la ville centre et mandater la Direction associée -
Bibliothèques pour la gestion de projets avec des organismes publics, parapublics ou privés,
en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal ;

Résolution CA13 26 0039 - 4 février 2013 - Arrondissement Rosemont La Petite-Patrie -
Accepter l'offre de service de la ville centre et mandater la Direction associée -
Bibliothèques pour la gestion de projets avec des organismes publics, parapublics ou privés,
en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal ;

Résolution CA13 27 0067 - 5 mars 2013 - Arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve
- Accepter l'offre de service de la ville centre et mandater la Direction associée -
Bibliothèques pour la gestion de projets avec des organismes publics, parapublics ou privés,
en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal ;

Résolution CA 13 28 0031 - 4 février 2013 - Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève
- Accepter l'offre de service de la ville centre et mandater la Direction associée -
Bibliothèques pour la gestion de projets avec des organismes publics, parapublics ou privés,
en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal ;

Résolution CA13 29 0024 - 4 février 2013 - Arrondissement Pierrefonds-Roxboro - Accepter
l'offre de service de la ville centre et mandater la Direction associée - Bibliothèques pour la
gestion de projets avec des organismes publics, parapublics ou privés, en vertu de l'article
85 de la Charte de la Ville de Montréal ;

Résolution CA13 30 03 0073 - 12 mars 2013 - Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-
aux-Trembles - Accepter l'offre de service de la ville centre et mandater la Direction
associée - Bibliothèques pour la gestion de projets avec des organismes publics, parapublics
ou privés, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal .

DESCRIPTION

Payer le renouvellement de l'abonnement à la ressource numérique EUREKA.cc pour les 43 bibliothèques participantes, pour la période du 28 mars 2013 au 27 mars 2016.

JUSTIFICATION

Il s'agit du renouvellement de l'abonnement à la ressource électronique EUREKA.cc, renouvellement réalisé dans le cadre d'un achat regroupé via le Consortium d'achat de la CAREQ (Consortium d'acquisition de ressources électroniques du Québec) permettant ainsi des économies d'échelle, d'au moins 30 %, importantes pour l'ensemble des bibliothèques des 19 arrondissements de Montréal. Cette ressource électronique est déjà utilisée par les usagers des bibliothèques participantes.

Les 19 arrondissements de Montréal ont accepté l'offre de service de la Direction associée - Bibliothèques en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal.

Il est prévu une augmentation de 4 % pour la première année et des ajustements de 2 % pour les deux années subséquentes. L'augmentation de 4 % pour la première année vise à couvrir une nouvelle offre de service. Cette base de données offrait auparavant l'accès à 1 384 ressources numériques alors que la nouvelle offre offre l'accès à plus de 3 317

ressources numériques. Le Journal de Montréal et celui de Québec ainsi que les journaux distribués par Sun Media ont été intégrés à cette nouvelle offre.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce sommaire vise à renouveler le contrat d'abonnement à la ressource électronique Eureka.cc au montant de 343 516,08 \$, taxes incluses, pour les 43 bibliothèques publiques participantes pour la période allant du 28 mars 2013 au 27 mars 2016, voir le fichier intitulé "Dépense pour la période du 28 mars 2013 au 27 mars 2016" dans les pièces jointes.

Dépense pour la période du 28 mars 2013 au 27 mars 2016				
EUREKA				
	2013	2014	2015	TOTAL
avant taxes	97 625,99	99 578,51	101 570,08	298 774,58
TPS	4 881,30	4 978,93	5 078,50	14 938,73
TVQ	9 738,19	9 932,96	10 131,62	29 802,77
taxes incluses	112 245,48	114 491,40	116 780,20	343 516,08

Budget de fonctionnement

Le montant de la dépense au net est de 328 577,35 \$.

Les crédits ont été réservés par la demande d'achat no 302054 au montant de 97 625,99 \$ avant taxes, pour l'année 2013. Cette dépense est entièrement assumée par la Direction associée - Bibliothèques, division des activités regroupées.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le fait de renouveler cet abonnement à la ressource électronique, réduira, à moyen terme, le nombre de journaux en version papier et, du coup, aura un impact positif sur la préservation des ressources naturelles et diminuera également les émissions de gaz à effet de serre.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Économies d'échelle grâce au recours au consortium d'achat de la CAREQ incluant une remise de 15 %. Cette ressource permet l'accès électroniquement et à domicile aux principaux journaux francophones québécois et canadiens ainsi que certains journaux étrangers à l'ensemble des citoyens montréalais.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une communication sera transmise aux utilisateurs pour les informer de la conclusion de l'entente ainsi que des modalités convenues.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Fonction Finances (Ghyslain WILSON)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction du budget (Patrice DOR)

Avis favorable avec commentaires :
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Isabelle NANTAIS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Michel CLAVEAU
Chef de division des activités regroupées

Tél : 872-6563
Télécop.: 872-4911

ENDOSSÉ PAR

Louise GUILLEMETTE-LABORY
Directrice-associée

Tél : 872-1608
Télécop. : 872-7670
Date d'endos. : 2013-04-22

Dossier # :1133315001



Dossier # : 1135054002

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction des grands parcs et du verdissement , Division de la gestion des grands parcs , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 c) favoriser l'accessibilité aux activités et aux équipements collectifs
Compétence d'agglomération :	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
Projet :	-
Objet :	Accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré au Centre Jeunesse de Montréal – Institut universitaire, organisme à but non lucratif, pour la fourniture de services de travaux d'entretien dans les parcs-nature de la Pointe-aux-Prairies, de l'Île-de-la-Visitation et du Bois-de-Liesse, pour la période de juin 2013 à mai 2016, pour une somme maximale de 74 550,00 \$ (non taxable).

Il est recommandé:

1. d'accorder, conformément à la loi, un contrat gré à gré au Centre Jeunesse de Montréal - Institut universitaire, organisme à but non lucratif, pour la période de juin 2013 à mai 2016, le contrat pour la fourniture de services de travaux d'entretien dans les parcs-nature de la Pointe-aux-Prairies, de l'Île-de-la-Visitation et du Bois-de-Liesse, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 74 550,00 \$ (non taxable), conformément à l'offre de services no 13-6561.
2. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Mario CICIOLI **Le** 2013-05-08 08:12

Signataire : Mario CICIOLI

Directeur des grands parcs et du verdissement et du bureau du Mont-Royal
Qualité de vie , Direction des grands parcs et du verdissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1135054002

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction des grands parcs et du verdissement , Division de la gestion des grands parcs , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 c) favoriser l'accessibilité aux activités et aux équipements collectifs
Compétence d'agglomération :	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
Projet :	-
Objet :	Accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré au Centre Jeunesse de Montréal – Institut universitaire, organisme à but non lucratif, pour la fourniture de services de travaux d'entretien dans les parcs-nature de la Pointe-aux-Prairies, de l'Île-de-la-Visitation et du Bois-de-Liesse, pour la période de juin 2013 à mai 2016, pour une somme maximale de 74 550,00 \$ (non taxable).

CONTENU

CONTEXTE

Depuis la création des parcs-nature, les travaux d'entretien extérieurs des sites sont délégués à l'entreprise privée. Depuis 1990, le Centre Jeunesse de Montréal – Institut universitaire (CJM - IU) et la Ville ont un contrat de gré à gré pour les services d'entretien et la Ville est satisfaite de l'exécution des travaux. Ce contrat de service s'inscrit dans le programme d'employabilité du CJM - IU et vise l'intégration sociale et le développement des jeunes en milieu travail. Depuis 2009, les trois contrats des parcs-nature sont regroupés en l'octroi d'un seul contrat, afin d'en faciliter la gestion.

Par les années passées et jusqu'au contrat se terminant en décembre 2012, les contrats de service d'entretien avec le CJM - IU étaient d'une durée d'un an, d'un montant inférieur à 50 000 \$ et octroyé par le biais de bon de commande. À partir de 2013, la durée du contrat de service d'entretien avec le CJM - IU sera d'une durée de trois ans.

De plus, en vertu du contrat d'entretien actuel des parcs-nature avec Opsis-Gestion d'infrastructures inc. (résolution CG12 0480), la Ville est en droit de faire exécuter des travaux de même nature que ceux du contrat avec Opsis, par des organismes collaborateurs à but non lucratif, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant total du contrat d'Opsis (le montant total du contrat avec Opsis d'une durée de 3 ans est de 5 838 542,01 \$, taxes incluses, et 1 931 907,50 \$, taxes incluses, pour l'année 2013.

Le contrat de service d'entretien avec le CJM - IU s'est terminé le 1er décembre 2012.

Ce contrat est octroyé de gré à gré.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas.

DESCRIPTION

Les principales tâches consistent à l'entretien horticole (désherbage, taille d'arbustes, entretien des plantes vivaces, épandage de copeaux, coupe de drageons), à l'entretien des équipements et mobiliers de parc, au nettoyage des berges de la rivière, à la cueillette de l'herbe à poux et au ramassage des feuilles mortes, et ce, dans les trois parcs-nature de la Pointe-aux-Prairies, de l'Ile-de-la-Visitation et du Bois-de-Liesse.

L'article 573.3, 1^{er} al., par. 2^o de la *Loi sur les cités et ville* permet d'octroyer un contrat de gré à gré à un organisme à but non lucratif. Le numéro d'enregistrement de l'organisme est le 141590034RR0001.

JUSTIFICATION

Les contrats d'entretien sont requis pour assurer une utilisation sécuritaire des aménagements extérieurs des parcs-nature par le public.

La Ville de Montréal a pour mandat d'assurer la sécurité et l'entretien du réseau des parcs-nature au bénéfice de la clientèle et des générations futures. Ce réseau de parcs-nature, divisé en trois secteurs administratifs (est, centre et ouest) inclut neuf parcs-nature et totalise une superficie de 1 400 hectares dont 924 sont ouverts au public. Dans les parcs-nature, nous retrouvons 54 bâtiments, près de 100 kilomètres de sentiers, 25 stationnements, 22 aires de pique-nique, 3 plages naturelles, 657 hectares de boisés, 488 hectares de champs et 15 hectares de marais. La superficie des trois parcs-nature visés par ce contrat totalise 454 hectares, soit plus de 32 % de la superficie totale des neuf parcs-nature constituant le réseau.

Le contrat de la Division de l'entretien et des opérations des grands parcs permet au CJM - IU de maintenir son programme en intégration sociale pour les jeunes du CJM - IU dans le respect des orientations en matière de diversité sociale de la Ville. De plus, des comparaisons effectuées au cours des années antérieures ont démontré que les montants des contrats avec CJM - IU sont moindres comparativement à des contrats avec des organismes à but lucratif.

Ce contrat de service pour des travaux d'entretien estivaux est à prix forfaitaire, d'une durée de trois ans, et s'étale de juin 2013 à mai 2016, pour les trois parcs-nature. Chaque saison estivale étant du 25 juin au 1er décembre de chaque année.

L'estimation a été faite à l'interne.

(1)	Coût estimé des services prévus incluant taxes		69 744,15 \$
(2)	Coût estimé des contingences incluant taxes	0 %	0 \$
(3)	Coût estimé du contrat (1) + (2)		69 744,15 \$
(4)	Estimation des incidences requises incluant taxes	0 %	0 \$
(5)	Coût total estimatif du dossier (3) + (4)		69 744,15 \$

Les validations requises ont été faites selon lesquelles l'adjudicataire ne fait pas partie des listes des entreprises non admissibles.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Il s'agit d'un contrat de 74 550,00 \$ (non taxable) s'étalant sur trois ans, qui permettra de couvrir les services de travaux d'entretien dans les trois parcs-nature, soit Pointe-aux-Prairies, de l'Île-de-la-Visitation et du Bois-de-Liesse durant les trois saisons de 2013, 2014 et 2015.

Le budget est prévu au budget de fonctionnement 2013 de la Division de la gestion de l'entretien et des opérations des grands parcs de la Direction des grands parcs et du verdissement.

Les crédits pour l'année 2013 au montant de 24 850,00 \$ (non taxable) ont été réservés par la demande d'achat numéro 301864.

Pour les années 2014 et 2015, la dépense annuelle de 24 850,00 \$ (non taxable) sera priorisée lors de la planification du budget de fonctionnement et rajoutée à la valeur du bon de commande annuellement.

Le détail des informations budgétaires et comptables ainsi que la provenance des crédits sont décrits dans l'intervention de Finances, Fonction Finances.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne les parcs-nature de la Pointe-aux-Prairies, de l'Île-de-la-Visitation et du Bois-de-Liesse qui sont d'une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

Ce contrat est récurrent et d'une valeur totale de 74 550,00 \$, soit 24 850,00\$ pour chacun des trois ans. Les montants suivants présentent une comparaison du coût avec les contrats des quatre dernières années.

Appel d'offres / Durée du contrat	Saison estivale	Contrat (non taxable)	Variation (en \$\$)	Variation (en %)
13-6561/ 2013 - 2016	2015	24 850,00 \$	0 \$	0 %
13-6561/ 2013 - 2016	2014	24 850,00 \$	0 \$	0 %
13-6561/ 2013 - 2016	2013	24 850,00 \$	2 709,00 \$	12,2 %
12-6384/ 2012	2012	22 141,00 \$	0 \$	0 %
11-6302/ 2011	2011	22 141,00 \$	(0,50 \$)	(0 %)
Contrat / 2010	2010	22 141,50 \$	0 \$	0 \$
Contrat / 2009	2009	22 141,50 \$		

Parmi les raisons pouvant justifier la variation annuelle de 12,2 % pour l'année 2013, notons que le contrat n'a pas augmenté depuis 2009. Malgré que le contrat subit une augmentation de 12,2 % à l'année financière 2013, le montant du contrat demeure le même pour les deux années financières subséquentes 2014 et 2015.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les contrats de service de travaux d'entretien permettent, par l'accès aux citoyens aux espaces verts et aux équipements de loisir, de valoriser Montréal comme milieu de vie familial, de tirer profit des infrastructures vertes en milieu urbain et d'offrir une meilleure qualité de vie aux citoyens. La Ville de Montréal a d'ailleurs le mandat d'assurer la sécurité et l'entretien du réseau des parcs-nature au bénéfice de la clientèle et des générations futures. L'octroi de ce contrat permettrait également l'atteinte des objectifs par la Ville en matière de diversité et d'économie sociale.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ce contrat est essentiel au maintien de l'accessibilité aux parcs-nature et le contrat en opération a pris fin le 1er décembre 2012. Un report, voire un refus, compromettrait la qualité du service notamment par l'herbe à poux, plante nuisible et allergène, qui ne serait pas éradiquée et la propreté de ce parc en nuisant à l'image de la Ville.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début du contrat: Juin 2013

Fin du contrat: Mai 2016 ou jusqu'à l'épuisement du montant octroyé

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Les clauses de la déclaration des liens d'affaires et les clauses particulières en prévention de la collusion et de la fraude ont été incluses aux documents de l'appel d'offres.

Ce dossier respecte les politiques suivantes:

- Politique de gestion contractuelle;
- Politique d'approvisionnement.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Fonction Finances (Habib NOUARI)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction du budget (Marc LACHANCE)

Avis favorable avec commentaires :
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Julie DOYON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Celine D'AOUST
Conseillère analyse et contrôle de gestion
Division de la gestion de l'entretien et des opérations grands parcs

Tél : 514 872-4938
Télécop.: 514 280-6787

ENDOSSÉ PAR

Guylaine PARR
C/d gestion de l'entretien et des opérations
grands parcs

Tél : 514-280-6721
Télécop. : 514 280-6787
Date d'endos. : 2013-04-24



Dossier # : 1135054003

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction des grands parcs et du verdissement , Division de la gestion des grands parcs , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 c) favoriser l'accessibilité aux activités et aux équipements collectifs
Compétence d'agglomération :	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
Projet :	-
Objet :	Accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré au Groupe Information travail inc., organisme à but non lucratif, pour la fourniture de services de travaux d'entretien dans le parc-nature du Ruisseau-De Montigny, pour la période de trois saisons estivales de 2013, 2014 et 2015, pour une somme maximale de 53 955,00 \$ (non taxable).

Il est recommandé:

1. d'accorder, conformément à la loi, un contrat gré à gré au Groupe Information travail inc., organisme à but non lucratif, pour la période de trois saisons estivales de 2013, 2014 et 2015, le contrat pour la fourniture de services de travaux d'entretien dans le parc-nature du Ruisseau-De Montigny, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 53 955,00 \$ (non taxable), conformément à l'offre de services no 13-6560.
2. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Mario CICIOLI **Le** 2013-05-08 08:11

Signataire : Mario CICIOLI

 Directeur des grands parcs et du verdissement et du bureau du Mont-Royal
 Qualité de vie , Direction des grands parcs et du verdissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1135054003

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction des grands parcs et du verdissement , Division de la gestion des grands parcs , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 c) favoriser l'accessibilité aux activités et aux équipements collectifs
Compétence d'agglomération :	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
Projet :	-
Objet :	Accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré au Groupe Information travail inc., organisme à but non lucratif, pour la fourniture de services de travaux d'entretien dans le parc-nature du Ruisseau-De Montigny, pour la période de trois saisons estivales de 2013, 2014 et 2015, pour une somme maximale de 53 955,00 \$ (non taxable).

CONTENU

CONTEXTE

Depuis la création des parcs-nature, les travaux d'entretien extérieurs des sites sont délégués à l'entreprise privée. En 2005, le parc du Ruisseau-De Montigny a été pris en charge par la Division de la gestion de l'entretien et des opérations des grands parcs de la Direction des grands parcs et du verdissement.

Compte tenu de l'éloignement de ce parc par rapport au secteur d'activités du secteur administratif du secteur Est, notamment par rapport aux parcs-nature de la Pointe-aux-Prairies et de l'Île-de-la-Visitation, les travaux d'entretien sont réalisés par le Groupe Information Travail inc. (GIT) par le biais de son équipe du projet Écolo-Boulot. Cet organisme s'est impliqué depuis plusieurs années dans les diverses corvées de nettoyage du Ruisseau-De Montigny. Ce contrat de service permet à GIT de maintenir son projet de réinsertion sociale sur le marché du travail de jeunes en difficulté, en respect avec les orientations en matière d'économie sociale de la Ville de Montréal notamment le Partenariat en économie sociale pour un développement solidaire et durable de la Direction de l'urbanisme et du développement économique du Service de la mise en valeur du territoire.

Par les années passées, les contrats de service d'entretien avec le GIT étaient d'une durée d'une saison, d'un montant inférieur à 50 000 \$ et octroyé par le biais de bon de commande. À partir de 2013, la durée du contrat de service d'entretien avec le GIT sera d'une durée de trois saisons.

De plus, en vertu du contrat d'entretien actuel des parcs-nature avec Opsis-Gestion d'infrastructures inc. (résolution CG12 0480), la Ville est en droit de faire exécuter des travaux de même nature que ceux du contrat avec Opsis, par des organismes collaborateurs à but non lucratif, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant total du contrat d'Opsis (le montant total du contrat avec Opsis d'une durée de 3 ans est de 5 838 542,01 \$, taxes

incluses, et 1 931 907,50 \$, taxes incluses, pour l'année 2013).

Le contrat de service d'entretien avec le GIT s'est terminé le 17 septembre 2012.

Ce contrat est octroyé de gré à gré.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas.

DESCRIPTION

Les principales tâches consistent à nettoyer les sentiers d'une longueur de 3 kilomètres ainsi qu'à vider le contenu des poubelles, plus précisément le ramassage des déchets (papiers, vitres, bouteilles, branches mortes, déchets d'animaux, rebuts) dans les sentiers ainsi qu'aux abords du ruisseau et dans le ruisseau au parc-nature du Ruisseau-De Montigny L'article 573.3, 1^{er} al., par. 2^o de la *Loi sur les cités et ville* permet d'octroyer un contrat de gré à gré à un organisme à but non lucratif. Le numéro d'enregistrement de l'organisme est le 120590187RR0001.

JUSTIFICATION

Les contrats d'entretien sont requis pour assurer une utilisation sécuritaire des aménagements extérieurs des parcs-nature par le public, pour favoriser la protection et la mise en valeur des milieux naturels et de la forêt urbaine et pour favoriser l'accessibilité aux activités et aux équipements collectifs.

La Ville de Montréal a pour mandat d'assurer la sécurité et l'entretien du réseau des parcs-nature au bénéfice de la clientèle et des générations futures. Ce réseau de parcs-nature, divisé en trois secteurs administratifs (est, centre et ouest) inclut neuf parcs-nature et totalise une superficie de 1 400 hectares dont 924 sont ouverts au public. Dans les parcs-nature, nous retrouvons 54 bâtiments, près de 100 kilomètres de sentiers, 25 stationnements, 22 aires de pique-nique, 3 plages naturelles, 657 hectares de boisés, 488 hectares de champs et 15 hectares de marais. Le parc-nature du Ruisseau-De Montigny est d'une superficie de 22 hectares et les sentiers à nettoyer représentent 3 kilomètres de long.

Le contrat de la Division de la gestion de l'entretien et des opérations des grands parcs permet au GIT de maintenir son programme en réinsertion sociale pour les jeunes du GIT dans le respect des orientations en matière d'économie sociale de la Ville. De plus, des comparaisons effectuées ont démontré que les montants des contrats avec GIT sont légèrement moindres comparativement à des contrats avec des organismes à but lucratif.

Considérant que la Direction des grands parcs et du verdissement (DGPV) favorise l'économie sociale et que les montants des contrats avec GIT sont légèrement moindres comparativement à des contrats avec des organismes à but lucratif, la DGPV privilégie l'octroi de ce contrat à GIT.

Ce contrat de service pour des travaux d'entretien estivaux est à prix forfaitaire, d'une durée de trois saisons estivales 2013, 2014 et 2015, au parc-nature du Ruisseau-De Montigny. Chaque saison consiste en 16 jours de travail, débutant le 1er lundi du mois de juin, à raison d'une journée par semaine de travail, durant 16 semaines.

L'estimation a été faite à l'interne.

(1)	Coût estimé des services prévus incluant taxes		51 345,00 \$
(2)	Coût estimé des contingences incluant taxes	0 %	0 \$
(3)	Coût estimé du contrat (1) + (2)		51 345,00 \$

(4)	Estimation des incidences requises incluant taxes	0 %	0 \$
(5)	Coût total estimatif du dossier (3) + (4)		51 345,00 \$

Les validations requises ont été faites selon lesquelles l'adjudicataire ne fait pas partie des listes des entreprises non admissibles.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Il s'agit d'un contrat de 53 955,00 \$ (non taxable) s'étalant sur trois saisons estivales, qui permettra de couvrir les services de travaux d'entretien dans le parc-nature du Ruisseau-De Montigny durant les trois saisons de 2013, 2014 et 2015, chaque saison ayant une durée de 16 jours, à raison d'une journée par semaine de travail.

Le budget est prévu au budget de fonctionnement 2013 de la Division de la gestion de l'entretien et des opérations des grands parcs de la Direction des grands parcs et du verdissement.

Les crédits pour l'année 2013 de 17 115,00 \$ (non taxable) ont été réservés par la demande d'achat numéro 302418.

Pour les années 2014 et 2015, la dépense annuelle respective de 17 970,00 \$ et de 18 870,00 \$ (non taxable) sera priorisée lors de la planification du budget de fonctionnement et rajoutée à la valeur du bon de commande annuellement.

Le détail des informations budgétaires et comptables ainsi que la provenance des crédits sont décrits dans l'intervention de Finances, Fonction Finances.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne le parc-nature du Ruisseau-De Montigny qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

Le service de travaux d'entretien avec le GIT est un contrat récurrent. Le contrat est d'une valeur totale de 53 955,00 \$, à raison de 17 115,00 \$, 17 970,00 \$ et 18 870,00 \$ respectivement pour chacune des trois saisons. Les montants suivants présentent une comparaison du coût avec les contrats des trois dernières années.

Appel d'offres / Durée du contrat	Saison estivale	Contrat (non taxable)	Variation (en \$)	Variation (en %)
13-6560/ 2013 - 2016	2015	18 870,00 \$	900,00 \$	5 %
13-6560/ 2013 - 2016	2014	17 970,00 \$	855,00 \$	5 %
13-6560/ 2013 - 2016	2013	17 115,00 \$	815,00 \$	5 %
12-6380/ 2012	2012	16 300,00 \$	1 425,00 \$	9,6 %
11-6303/ 2011	2011	14 875,00 \$	540,00 \$	3,8 %
Contrat / 2010	2010	14 335,00 \$		

La variation annuelle de 5 % nous apparaît raisonnable.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les contrats de service de travaux d'entretien permettent, par l'accès aux citoyens aux espaces verts et aux équipements de loisir, de valoriser Montréal comme milieu de vie familial, de tirer profit des infrastructures vertes en milieu urbain et d'offrir une meilleure qualité de vie aux citoyens. La Ville de Montréal a d'ailleurs le mandat d'assurer la sécurité et l'entretien du réseau des parcs-nature au bénéfice de la clientèle et des générations

futures. L'octroi de ce contrat permettrait également l'atteinte des objectifs par la Ville en matière de d'économie sociale

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ce contrat est essentiel au maintien de l'accessibilité aux parcs-nature et le contrat en opération a pris fin le 17 septembre 2012. Un report, voire un refus, compromettrait la sécurité des usagers et la propreté de ce parc en nuisant à l'image de la Ville.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début du contrat: 3 juin 2013
Fin du contrat: septembre 2015

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Les clauses de la déclaration des liens d'affaires et les clauses particulières en prévention de la collusion et de la fraude ont été incluses aux documents de l'appel d'offres.

Ce dossier respecte les politiques suivantes:

- Politique de gestion contractuelle;
- Politique d'approvisionnement.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Fonction Finances (Habib NOUARI)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction du budget (Raymond VALADE)

Avis favorable avec commentaires :
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Julie DOYON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Celine D'AOUST
Conseillère analyse et contrôle de gestion
Division de la gestion de l'entretien et des
opérations grands parcs

ENDOSSÉ PAR

Guylaine PARR
C/d gestion de l'entretien et des opérations
grands parcs

Tél : 514 872-4938
Télécop.: 514 280-6787

Tél : 514-280-6721
Télécop. : 514 280-6787
Date d'endos. : 2013-04-26

Dossier # :1135054003



Dossier # : 1134119002

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Conclure avec la firme Graymont (Qc) inc., une entente-cadre d'une durée de 36 mois, pour la fourniture sur demande de chaux hydratée (en vrac) utilisée pour les usines de production d'eau potable de Dorval, Pierrefonds et Pointe-Claire, suite à l'appel d'offres public # 13-12743 (1 soum.) (Montant estimé: 1 042 804,85 \$).

Il est recommandé :

1. de conclure une entente-cadre, d'une durée de 36 mois, pour la fourniture sur demande de chaux hydratée utilisée dans les usines de production d'eau potable ;
2. d'accorder au seul soumissionnaire Graymont (Qc) inc., ce dernier ayant présenté une soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix unitaire de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public # 13-12743 et au tableau de prix reçus ci-joint;
3. d'imputer ces dépenses de consommation au rythme des besoins à combler. Ces dépenses seront entièrement assumées par l'agglomération.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2013-05-14 10:39

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de
l'approvisionnement

IDENTIFICATION

Dossier # :1134119002

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Conclure avec la firme Graymont (Qc) inc., une entente-cadre d'une durée de 36 mois, pour la fourniture sur demande de chaux hydratée (en vrac) utilisée pour les usines de production d'eau potable de Dorval, Pierrefonds et Pointe-Claire, suite à l'appel d'offres public # 13-12743 (1 soum.) (Montant estimé: 1 042 804,85 \$).

CONTENU

CONTEXTE

Renouvellement de l'entente-cadre collective pour la chaux hydratée utilisée par les usines de production d'eau potable de Dorval, Pierrefonds et Pointe-Claire. Cette entente-cadre fait partie d'un portefeuille d'ententes dont l'ex-CUM assurait la gestion. Un premier appel d'offres (13-12743) a été lancé le 27 mars 2013 pour l'approvisionnement de chaux hydratée, produit chimique requis par les usines de production d'eau potable. Toutefois, une seule soumission a été reçue; même scénario que l'appel d'offres précédent.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG07 0154 - 30 mai 2007- Conclure une entente-cadre collective d'une durée de 36 mois pour la fourniture sur demande de chaux hydratée utilisée pour les usines de production d'eau potable- Montant estimé à 947 924,25 \$, Appel d'offres public # 07-10351(1 som.).
CG10 0327 - 23 septembre 2010 - Conclure une entente-cadre collective d'une durée de 36 mois pour la fourniture sur demande de chaux hydratée utilisée pour les usines de production d'eau potable- Montant estimé à 889 590,45 \$ - Appel d'offres public # 10-11285 (1 soum.).

DESCRIPTION

Le produit visé est la chaux hydratée (en vrac).
Les quantités inscrites au bordereau de soumission sont basées sur les historiques de consommation et les prévisions des besoins pour les trois prochaines années. Elles sont fournies à titre indicatif seulement afin de présenter aux soumissionnaires un ordre de grandeur des besoins pour ce produit. Les prévisions ont été compilées par la Direction de l'eau potable et un rapport de consommation fournit par l'adjudicataire.

JUSTIFICATION

Ce produit chimique est essentiel aux opérations des usines de production d'eau potable. La conclusion d'une entente-cadre permet d'assurer la constance et la facilité d'acquisition.

Soumissions conformes	Total
Graymont (Qc) inc.	1 042 804,85
Dernière estimation (interne) réalisée (\$)	1 000 000,00
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)	0 %
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (\$)	(42 804,85)
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (%)	(0,0428 %)

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Comparativement à l'entente précédente conclue avec ce même fournisseur en 2010, on remarque une variation du prix à la hausse de 15 % pour ce produit. Au cours des 6 dernières années, le prix de la chaux hydratée a augmenté de plus de 42 % selon l'Indice des prix de l'industrie publié par Statistique Canada. Les prix seront fermes pour une période de 3 ans.

Conformément à l'article 477.4 de la Loi sur les cités et villes, la Direction de l'approvisionnement a effectué un estimé préalable de la dépense s'élevant à 1 000 000,00 \$, incluant les taxes, pour les 36 mois de la durée du contrat. Cette estimation est basée sur les prévisions de consommation des usines participants et du montant adjugé lors du précédent contrat.

Ce produit chimique sera utilisé par les usines de production d'eau potable de l'agglomération de Montréal pour lesquelles le système de traitement requiert de la chaux hydratée (Dorval, Pierrefonds et Pointe-Claire).

Cette entente-cadre concernant l'alimentation en eau, il s'agit donc d'une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations. La dépense se fera au fur et à mesure des consommations et chaque bon de commande fera l'objet d'une appropriation de crédit.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ce produit est essentiel afin d'assurer le maintien de la qualité de l'eau.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une communication sera transmise aux utilisateurs afin de les informer de la conclusion de l'entente ainsi que des modalités d'achat convenues.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Émission de l'entente-cadre avec la firme retenue suite à l'adoption de la résolution.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Service de la concertation des arrondissements et des ressources matérielles
Direction de l'approvisionnement

Analyse des soumissions (Biens et services)

Appel d'offres no: 13-12743

Titre: Fourniture de chaux hydratée pour les usines de production d'eau potable de Dorval, Pierrefonds et Pointe-Claire

Date de lancement: 27 mars 2013

Date d'ouverture: 17 avril 2013

Preneurs du cahier des charge : (1) Graymont (Qc) inc.

Soumissionnaire : (1) Graymont (Qc) inc.

Analyse des soumissions:

Cet appel d'offres inclut les clauses traitant des dispositions générales visant à favoriser la transparence (prévention de la collusion et la fraude).

Le présent dossier est conforme à la politique de gestion contractuelle, à la politique d'approvisionnement et à l'encadrement de la confidentialité des estimations des contrats.

L'offre du soumissionnaire, Graymont (Qc) inc. est conforme et cette firme est recommandée comme adjudicataire pour ce produit.

Remarques :

Le marché de la chaux hydratée au Québec est restreint. Trois usines de production y sont présentes, mais elles appartiennent toutes à Graymont (QC) inc. L'usine du plus proche compétiteur est située à Ingersoll en Ontario, soit à près de 700 km de Montréal, ce qui réduit leur compétitivité en raison des frais de transport.

Tableau de prix: (voir pièces jointes)

Montant estimé de l'entente:

Graymont (Qc) inc. :

906 984,00 \$ +TPS (5%): 45 349,20 \$+ TVQ (9,975%: 90 471,65 \$ = 1 042 804,85 \$

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Eddy DUTELLY
Agent d'approvisionnement niveau II

Tél : 514-872-5253
Télécop.: 514-872-2519

ENDOSSÉ PAR

Pierre GATINEAU
Chef de section

Tél : 514 872-0349
Télécop. : 514 872-2519
Date d'endos. : 2013-04-26

Dossier # :1134119002



Dossier # : 1134119003

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Dépenses mixtes
Projet :	-
Objet :	Conclure avec la firme EnviroServices inc., une entente-cadre collective d'une durée de 36 mois, pour la fourniture sur demande de services de techniciens pour prendre des échantillonnages sur des lots de sols, les analyser et rédiger un rapport suite à l'appel d'offres public # 13-12773 (12 soum.) (Montant estimé : 268 096,46 \$).

Il est recommandé :

1. de conclure une entente-cadre collective d'une durée de 36 mois pour la fourniture, sur demande, de services de techniciens pour prendre des échantillonnages sur des lots de sols, les analyser et rédiger un rapport ;
2. d'accorder à EnviroServices inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public no 13-12773 et au tableau de prix reçus ci-joint ;
3. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2013-05-14 13:53

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de
l'approvisionnement

IDENTIFICATION

Dossier # :1134119003

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Dépenses mixtes
Projet :	-
Objet :	Conclure avec la firme EnviroServices inc., une entente-cadre collective d'une durée de 36 mois, pour la fourniture sur demande de services de techniciens pour prendre des échantillonnages sur des lots de sols, les analyser et rédiger un rapport suite à l'appel d'offres public # 13-12773 (12 soum.) (Montant estimé : 268 096,46 \$).

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre des travaux municipaux effectués par les arrondissements, les sols excavés dont la nature et le niveau de contamination sont inconnus doivent être éliminés hors site. L'élimination des matériaux excavés doit être conforme aux lois et règlements en vigueur. Selon les lois en vigueur dans le domaine environnemental, les sols doivent être caractérisés avant leurs dispositions ou leurs traitements. La caractérisation doit être faite par un laboratoire accrédité par le Ministère du Développement durable et des Parcs (MDDEFP).

Aucun des domaines d'accréditation pour les analyses de sols que nous réalisons couramment n'est déteu par nos laboratoires. Ces laboratoires ne sont donc pas actuellement accrédités pour réaliser ces analyses de sols conformes aux exigences du MDDEFP. Les laboratoires ne détiennent pas le matériel, les équipements de mesure nécessaires et aussi le personnel suffisant pour réaliser ces analyses de sols à un tel volume.

L'entente-cadre faisant l'objet du présent dossier vise à combler les besoins pour la fourniture de techniciens pour prendre des échantillonnages sur des lots de sols, les analyser et rédiger un rapport pour les 19 arrondissements. Tous les services centraux le désirant pourront s'y joindre ultérieurement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE11 0685 - 11 mai 2011 - Conclure une entente-cadre collective d'une durée de 24 mois avec le Groupe ABS inc.pour la fourniture , sur demande de services de techniciens pour prendre des échantillonnages, les analyser et rédiger un rapport - Montant estimé 247 413,20 \$ - Appel d'offres public # 11-11539 (4 soum.).

DESCRIPTION

Fourniture, sur demande, des services d'un technicien pour prendre des échantillons de sols, les analyser et l'émission d'un rapport d'analyses. Les quantités inscrites au bordereau de soumission sont fournies à titre indicatif seulement. Elles sont basées sur les historiques de consommation et les prévisions des besoins pour les 36 prochains mois, mais n'engagent aucunement la Ville pour quelques quantités que ce soit.

Les prix quantités varient de 35 à 820 et les prix unitaires varient de 28,23 \$ à 151,50 \$

JUSTIFICATION

Ces matériaux sont générés par les arrondissements qui effectuent des travaux d'excavation, de réfection des rues et trottoirs.

De plus, la conclusion d'une entente-cadre permet d'assurer la constance et la facilité d'approvisionnement pour ce service tout en constituant des volumes économiques profitables.

Soumissions conformes	Total
EnviroServices inc.	268 096,46
Genivar inc.	284 931,05
Environnement LCL inc.	286 244,63
Groupe ABS inc.	298 653,31
Mission HGE inc.	377 575,03
Spheratest Environnement inc.	402 771,80
Solmatech inc.	412 380,14
Les Services EXP inc.	439 101,02
Amec Environnement et infrastructure	441 676,46
LVM inc.	445 192,74
Les consultants S.M. inc.(Laboratoires d'analyses S.M. inc.)	455 461,97
NCL Envirotek inc.	507 045,50
Dernière estimation réalisée (\$) (à l'interne)	408 161,25
Coût moyen des soumissions conformes reçues	384 927,51
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)	43,57 %
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (\$)	140 064,79
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (%)	52,24 %
Écart entre la plus basse et la deuxième plus basse (\$)	16 834,59
Écart entre la plus basse et la deuxième plus basse (%)	6,27 %

Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$)	238 949,04
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%)	89,12 %

Nous avons reçu 12 soumissions dont 5 sont aux environs de 300 000 \$ et 6 aux environs de 400 000 \$ et 1 à 500 000 \$ environs. Notre estimation préalable était aux environs de 400 000 \$. Une très forte compétition dans ce domaine d'activité explique l'écart entre notre estimation et le plus bas soumissionnaire conforme. Nous demeurons très positif à ce que le fournisseur nous donne un service de qualité par rapport à son prix compétitif.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Conformément à l'article 477.4 de la Loi sur les cités et villes, la Direction de l'approvisionnement a effectué un estimé préalable de la dépense s'élevant à 408 161,25 \$, avant les taxes, pour les 36 mois de la durée du contrat. Cette estimation est basée sur les prévisions de consommation des 19 arrondissements participants selon un prix budgétaire moyen obtenu auprès d'un fournisseur oeuvrant dans ce secteur d'activité. Dans l'ensemble, comparativement à l'entente précédente conclue en 2011 pour une durée de deux ans, nous remarquons une variation à la baisse de 0,3 % pour ces travaux d'échantillonnage.

Il s'agit d'une entente-cadre collective sans imputation budgétaire pour la fourniture de service d'un technicien, pour la prise d'échantillons et de rédaction de rapport pour une période de 36 mois. Les services de techniciens pour prendre des échantillonnages seront disponibles sur demande au fur et à mesure des besoins des utilisateurs.

Cette entente-cadre concernant les sols contaminés, pourrait encourir des dépenses d'agglomération .

La dépense se fera au fur et à mesure des consommations et chaque bon de commande fera l'objet d'une appropriation de crédit.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'absence d'une entente-cadre alourdirait le processus d'approvisionnement pour ces services en obligeant la négociation à la pièce en plus de faire perdre à la Ville la possibilité d'économies de volume.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une communication sera transmise aux utilisateurs afin de les informer de la conclusion de l'entente-cadre ainsi que des modalités convenues.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Émission d'une entente-cadre collective avec la firme retenue suite à l'adoption de la résolution.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Service de la concertation des arrondissements et des ressources matérielles
Direction de l'approvisionnement

Analyse des soumissions (Biens et services)

Appel d'offres public no : 13-12773	
Titre : Sols, échantillonnages, analyses chimiques et rapports	
Date de lancement : 7 mars 2011	
Date d'ouverture : 28 mars 2011	
Preneurs du cahier des charges : (17)	
	EnviroServices inc. Genivar inc. Environnement LCL inc. Groupe ABS inc. Mission HGE inc. Spheratest Environnement inc. Solmatech inc. Les Services EXP inc. Amec Environnement et infrastructure LVM inc. NCL Envirotek inc. Avizo experts-conseils inc. Envir-Eau Inspec-sol inc. Laboratoires d'analyses S.M. inc. Maxxam Analytics inc. SCP Environnement inc.
Soumissionnaires : (12)	
	EnviroServices inc. Genivar inc. Environnement LCL inc. Groupe ABS inc. Mission HGE inc. Spheratest Environnement inc. Solmatech inc. Les Services EXP inc. Amec Environnement et infrastructure LVM inc. Les consultants S.M. inc. (Laboratoires d'analyses S.M. inc.) NCL Envirotek inc.

Analyse des soumissions :

Cet appel d'offres inclut les clauses traitant des dispositions générales visant à favoriser la transparence (prévention de la collusion et la fraude).

Le présent dossier est conforme à la politique de gestion contractuelle, à la politique d'approvisionnement et à l'encadrement relatif à la confidentialité des estimations des contrats.

Tel que mentionné aux documents d'appel d'offres, le contrat sera octroyé en entier au plus

bas soumissionnaire conforme. La firme EnviroServices inc. est l'adjudicataire recommandé, elle est conforme et correspond aux exigences du devis technique joint au cahier des charges.

Tableau de prix : (voir pièce jointe)

Montant estimé de l'entente :

EnviroServices inc.

233 178,05 \$ + TPS (5%) : 11 658,90 \$ + TVQ (9,975%) : 22 734,86 \$ = 268 096,46 \$

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction de l'environnement (Marianne DORLOT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Eddy DUTELLY
Agent d'approvisionnement niveau II

Tél : 514-872-5253
Télécop.: 514-872-2519

ENDOSSÉ PAR

Pierre GATINEAU
Chef de section

Tél : 514 872-0349
Télécop. : 514 872-2519
Date d'endos. : 2013-05-07

Dossier # :1134119003



Dossier # : 1132753001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction du développement du territoire_ des études techniques et des services aux entreprises , Division de l'ingénierie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Mise en valeur des biens reconnus par la Loi sur les biens culturels
Projet :	-
Objet :	Ratifier une dépense additionnelle de 60 202,13 \$ taxes incluses, pour les frais reliés à la prolongation du chantier du projet de réhabilitation d'une station service Esso en Maison des générations (La Station) dans le cadre du contrat accordé à Norgereq Ltée (CG10 0397), majoré par la suite de 146 696,02 \$ pour frais contingents (CG11 0346), portant ainsi le montant total du contrat de 1 738 561,23 \$ à 1 798 763,36 \$, taxes incluses.

Il est recommandé:

AU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

- de ratifier une dépense additionnelle de 60 202,13 \$ taxes incluses, pour les frais reliés à la prolongation du chantier du projet de réhabilitation d'une station service Esso en Maison des générations (La Station) dans le cadre du contrat accordé à Norgereq Ltée (CG10 0397) et majoré par la suite de 146 696,02 \$ (CG11 0346) pour frais contingents, portant ainsi le montant total du contrat de 1 738 561,23 \$ à 1 798 763,36 \$, taxes incluses;
- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Cette dépense additionnelle est assumée à 100% par l'arrondissement.

AU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

- d'autoriser une affectation du surplus accumulé de l'arrondissement d'un montant de 57 535,37 \$ pour le financement de cette dépense.

Signataire :

Pierre P BOUTIN

Directeur d'arrondissement
Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1132753001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction du développement du territoire_des études techniques et des services aux entreprises , Division de l'ingénierie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Mise en valeur des biens reconnus par la Loi sur les biens culturels
Projet :	-
Objet :	Ratifier une dépense additionnelle de 60 202,13 \$ taxes incluses, pour les frais reliés à la prolongation du chantier du projet de réhabilitation d'une station service Esso en Maison des générations (La Station) dans le cadre du contrat accordé à Norgereq Ltée (CG10 0397), majoré par la suite de 146 696,02 \$ pour frais contingents (CG11 0346), portant ainsi le montant total du contrat de 1 738 561,23 \$ à 1 798 763,36 \$, taxes incluses.

CONTENU

CONTEXTE

Il y a eu octroi du contrat S10-014 à l'entrepreneur général Norgéreq Limité dans le cadre du projet de réhabilitation de la station-service Esso en Maison des générations dans l'arrondissement de Verdun (voir décisions antérieures: résolution CG10 0397 - Assemblée ordinaire du jeudi 25 novembre 2010). Ce contrat était au montant de 1 613 656,23\$, incluant un montant pour contingences de 146 696,02\$, toutes taxes incluses. La portée initiale des travaux excluait ceux qui devaient être réalisés par la Compagnie Pétrolière l'Impériale Limitée (Esso) lors de la cession de l'immeuble par amphytéose à l'arrondissement de Verdun. Dans la réalité d'un chantier de construction, il a été jugé préférable que l'arrondissement procède elle-même à la réalisation de ces travaux accessoires dans le cadre de ses propres travaux prévus au projet initial de réhabilitation de la station-service Esso en Maison des générations. Conséquemment, une dépense additionnelle de 124 905,00\$ taxes incluses, a été autorisée (CG11 0346 du conseil d'agglomération en date du 27 octobre 2011).

Le présent sommaire décisionnel porte sur une dépense additionnelle finale de 60 202,13\$, taxes incluses, pour les frais reliés à la prolongation de chantier. La prolongation de chantier a été occasionné par l'ajout des travaux devant être réalisés par Esso et des conditions de chantier reliées principalement à la restauration des murs rideaux existants.

Pour obtenir un règlement et finaliser le paiement des travaux supplémentaires requis à la restauration des murs rideaux et les travaux accessoires (d'Esso), il a été convenu entre les parties (Norgéreq et la Ville) de considérer, selon la clause contractuelle du calcul du dédommagement quotidien pour prolongation de chantier à allouer à l'entrepreneur, les jours additionnels de chantier qui ont été nécessaires pour leurs réalisations. Il a aussi été convenu que les frais nécessaires au maintien du chantier pendant les 14 jours de vacances

de la construction et 3 jours fériés survenu pendant la prolongation du chantier seront dédommagés. Finalement, il a aussi été convenu, selon la clause de pénalité pour chaque jour de retard du chantier, de considérer le calcul du dédommagement quotidien à allouer au donneur d'ouvrage.

La prolongation de chantier a eu pour incidence de générer une dépense additionnelle de 17 088,75\$, toutes taxes incluses, pour les services professionnels (architecture et ingénierie, notamment la surveillance en résidence) de la firme Les Architectes FABG. Cette dépense a déjà été ratifiée (CA13 210014 du conseil d'arrondissement de Verdun en date du 5 février 2013).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution: CG11 0346 du conseil d'agglomération en date du 27 octobre 2011 Séance tenue le 27 octobre 2011 - Autoriser une dépense additionnelle de 124 905 \$ taxes incluses, pour des travaux accessoires dans le cadre du contrat accordé à Norgereq Ltée (CA10 210469, CG10 0397) et majorer le contrat octroyé à Norgereq Ltée d'un montant de 146 696,02 \$ en utilisant les dépenses contingentes déjà autorisées, portant ainsi le montant total du contrat de 1 466 960,21 \$ à 1 738 561,23 \$ taxes incluses.

Résolution: CM11 0791 du conseil municipal en date du 24 octobre 2011 Séance tenue le 24 octobre 2011 - Autoriser une dépense additionnelle de 124 905 \$ taxes incluses, pour des travaux accessoires dans le cadre du contrat accordé à Norgereq Ltée (CA10 210469, CG10 0397) et majorer le contrat octroyé à Norgereq Ltée d'un montant de 146 696,02 \$ en utilisant les dépenses contingentes déjà autorisées, portant ainsi le montant total du contrat de 1 466 960,21 \$ à 1 738 561,23 \$ taxes incluses.

Résolution: CA11 201377 du conseil d'arrondissement de Verdun en date du 6 septembre 2011 Séance tenue le 6 septembre 2011 - Autoriser une dépense additionnelle de 124 905 \$ taxes incluses, pour des travaux accessoires dans le cadre du contrat accordé à Norgereq Ltée (CA10 210469, CG10 0397) et majorer le contrat octroyé à Norgereq Ltée d'un montant de 146 696,02 \$ en utilisant les dépenses contingentes déjà autorisées, portant ainsi le montant total du contrat de 1 466 960,21 \$ à 1 738 561,23 \$ taxes incluses.

Résolution: CG10 0397 -Assemblée ordinaire du jeudi 25 novembre 2010 Séance tenue le 25 novembre 2010 - Autoriser une dépense de 1 613 656,23 \$, pour les travaux de réhabilitation de la station-service Esso en Maison des générations, comprenant tous les frais accessoires et les travaux contingents, le cas échéant; Accorder à Norgereq Ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 1 466 960,21 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public S10-014; vu la

Résolution: CE10 1756 Séance ordinaire du mercredi 10 novembre 2010 - Recommander au conseil d'agglomération d'autoriser une dépense de 1 613 656,23 \$, pour les travaux de réhabilitation de la station-service Esso en Maison des générations, comprenant tous les frais accessoires et les travaux contingents, le cas échéant ; d'accorder à Norgereq Ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 1 466 960,21 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public S10-014; vu la

Résolution CA10 210469 du conseil d'arrondissement de Verdun en date du 25 octobre 2010; Séance extraordinaire du lundi 25 octobre 2010- Accorder un contrat à Norgereq Ltée pour les travaux de réhabilitation de la station-service Esso en Maison des générations, située au 201 rue Berlioz à L'Île-des-Soeurs, au prix total de sa soumission de 1 466 960,21 \$, conformément aux documents de l'appel d'offres public S10-014 (2 soumissionnaires), autoriser une dépense de 1 613 656,23 \$, montant comprenant des contingences de 146

696,02 \$, et autoriser une affectation du surplus accumulé de l'arrondissement d'un montant de 130 277,73 \$.

DESCRIPTION

Frais de prolongation de chantier pour Norgéreq:

Compensation journalière

Travaux accessoires (pour Esso) 23 jours 1 999,43\$/jr 45 986,89\$

Travaux additionnels (contingences) 21 jours 1 999,43\$/jr 41 988,03\$

Maintien de chantier 17 jours 64,08\$/jr 1 089,36\$

Sous-total 89 064,28\$

Frais d'administration 6% 5 343,86\$

Pénalité pour retard 24 jours -1 299,63\$/jr -31 191,12\$

Sous-total 63 217,02\$

Solde restant des contingences (9 881,80\$)

Augmentation du contrat 53 335,22\$

TPS 5% 2 666,76\$

TVQ 7,5% 4 200,15\$

Grand total **60 202,13\$**

COÛT NET 57 535,37\$

Majoration du contrat (taxes incluses):

Contrat 1 738 561,23\$

Coûts pour prolongation de chantier 60 202,13\$

Montant total du contrat 1 798 763,36\$

JUSTIFICATION

Le contrat de base prévoyait un délai de réalisation de 65 jours de calendrier. Les travaux ont débuté le 28 mars 2011 et devaient se terminer le 31 mai 2011. Au contrat de base se sont ajoutés des travaux supplémentaires, notamment pour compléter les travaux qui avaient initialement été prévus être réalisés par Esso.

De plus, l'état des murs-rideaux a nécessité des travaux de remise à neuf plus importants et exigé un délai de réalisation plus long que prévu. Le principal argument invoqué par l'entrepreneur et corroboré par nos professionnels est que les murs rideaux, côtés extérieurs des 2 pavillons, avaient été placardés par Esso pour des raisons de sécurité pendant sa période d'inoccupation du bâtiment et cette protection avait été maintenue pendant la période des soumissions. Quelques panneaux seulement avaient été enlevés pendant la visite des lieux des soumissionnaires.

L'entrepreneur, pendant le chantier mentionnait régulièrement que les travaux supplémentaires d'Esso et l'état des installations existantes, notamment celui des murs-rideaux lui occasionne des retards qui devront être considérés. Compte tenu de la complexité du chantier, des nombreux travaux simultanés et de la volonté des 2 parties à ne pas arrêter le chantier dont le délai de réalisation du contrat de base était relativement court, le décompte du nombre de jours additionnels requis aux travaux supplémentaires s'est finalement réalisé qu'à la fin du chantier et les discussions entre les parties à ce sujet se sont d'ailleurs poursuivies pendant de nombreux mois après le paiement de tous les travaux pour en arriver à une entente de principe.

La proposition de règlement entre les parties se résume comme suit: L'ensemble des travaux supplémentaires a nécessité 88 jours additionnels au contrat de base. De ces 88 jours, 44 jours ont été considérés contractuellement compensables. La date d'acceptation

provisoire des travaux a été établie au 7 octobre 2011. Il a été convenu entre les parties que le nombre total de jours de retard au chantier a été de 41 jours. Cependant, en soustrayant les 14 jours pour vacances de la construction et 3 jours fériés où l'entrepreneur ne pouvait effectuer de travaux mais devait maintenir son chantier, le calcul du nombre de jours de retard réel a été établi à 24 jours pour lesquels une pénalité contractuelle est applicable.

Le coût final des travaux supplémentaires pour Esso, excluant le coût de prolongation de chantier, a été de 124 481,54\$ toutes taxes incluses et a été défrayé par la dépense autorisée au montant de 124 905,00\$ (CG11 0346).

Le coût final des travaux contingents, excluant le coût de prolongation de chantier, a libéré un solde disponible (avant taxes) de 9 881,80\$, sur le montant original des contingences prévues de 146 696,02\$, toutes taxes incluses (CG10 0397).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget n'étant pas prévu pour les frais de cette prolongation de chantier, une affectation du surplus accumulé de l'arrondissement d'un montant net de 57 535,37 \$ est nécessaire pour le financement de cette dépense.

Cette dépense additionnelle de 60 202,13, taxes incluses, majorant le contrat initial incluant les travaux accessoires Esso de 1 738 561,23\$ à 1 798 763,36\$, représente une augmentation de contrat de 3,46%.

Provenance

Surplus de l'arrondissement, objet 31020

Imputation

Projet 42612 Programme de réfection des centres de loisirs et communautaires
Sous-projet 0942612002 Maison des générations - travaux
Simon 124562

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Puisque l'octroi du contrat de Norgéreq ainsi que les autorisations pour ajustements subséquents ont été entériné par le comité d'agglomération, ce projet de majoration et de règlement final doit également suivre le même cheminement des diverses instances décisionnelles.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement (Danielle BARABÉ)

Avis favorable avec commentaires :
Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine (Elizabeth BONNER)

Avis favorable avec commentaires :
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Isabel SERRA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean L ROY
Chef de division

Tél : 514 765-7246
Télécop.: 514 765-7203

ENDOSSÉ PAR

Jean CARDIN
Directeur du développement du territoire

Tél : 514 765-7098
Télécop. : 514 765--

7114
Date d'endos. : 2013-01-21

Dossier # :1132753001



Dossier # : 1130738002

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières , Gestion immobilière et mise en oeuvre des projets , Baux et administration immobilière
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Quadrax & Associés EG, pour les travaux de mise aux normes de l'aréna Clément-Jetté (0480) de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve. Dépense totale de 6 921 390,00 \$ taxes incluses - Appel d'offres public no 5637 - Neuf soumissions - contrat 12820.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 6 921 390,00 \$, taxes incluses, pour les travaux de mise aux normes de l'aréna Clément-Jetté de l'arrondissement de Mercier--Hochelaga-Maisonneuve, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2. d'accorder à Quadrax & Associés EG, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 6 591 800,00 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5637;
3. d'imputer cette dépense, après avoir opéré les virements budgétaires requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 69,28 % par la ville centrale et 30,72 % par l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve;
4. d'approuver le principe à l'effet que l'arrondissement de Mercier--Hochelaga-Maisonneuve s'engage à retourner les budgets non utilisés dans le projet de Clément-Jetté au programme de la Direction des sports afin d'en faire bénéficier d'autres projets par la suite.

Signé par Michel NADEAU **Le** 2013-05-06 08:51

Signataire :

Michel NADEAU

Directeur
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction
stratégies et transactions immobilières

IDENTIFICATION

Dossier # :1130738002

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières , Gestion immobilière et mise en oeuvre des projets , Baux et administration immobilière
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Quadrax & Associés EG, pour les travaux de mise aux normes de l'aréna Clément-Jetté (0480) de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve. Dépense totale de 6 921 390,00 \$ taxes incluses - Appel d'offres public no 5637 - Neuf soumissions - contrat 12820.

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal possède un réseau de quarante patinoires intérieures, réparties dans trente-quatre arénas ou complexes sportifs. En vertu du protocole de Montréal, de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement et de la Loi du Québec sur la qualité de l'air et de l'environnement, la Ville doit remplacer l'ensemble des systèmes de réfrigération utilisant le fréon (HCFC-22), d'ici 2020.

Afin d'assurer le maintien de l'offre de services en sports de glace, le comité exécutif a adopté, le 7 juillet 2010 et modifié le 25 janvier 2012, le Programme de soutien à la mise aux normes des arénas municipaux qui s'adresse essentiellement aux arrondissements. Les échéances prévues dans le calendrier de réalisation du Programme sont respectées dans l'ensemble.

Depuis 2009, vingt et une (21) des quarante (40) patinoires sont à divers stades de réalisation :

- dans le cadre du Plan de relance économique du Canada de 2009 et avant l'adoption du Programme de soutien, cinq (5) projets de mise aux normes des systèmes de réfrigération ont été réalisés et les patinoires rouvertes à la population.
- depuis l'adoption du Programme en 2010, deux (2) projets ont été livrés et quatorze (14) sont en cours (seize patinoires), à différents statuts de réalisation de projets. Le détail et statut des projets sont placés en pièces jointes.

Le présent dossier porte sur l'aréna Clément-Jetté de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve.

Le marché a été sollicité par un appel d'offres public dans le système électronique d'appel d'offres (SEAO) du 25 février 2013 au 25 mars 2013. Ainsi, les soumissionnaires ont disposé de vingt et un jours ouvrables, pour préparer et déposer leur soumission.

Trois addenda ont été émis lors de cet appel d'offres. Ces addenda apportent des précisions mineures à la portée des travaux du projet:

- l'addenda # 1 - le 11 mars 2013 reporte la date de dépôt des soumissions au 4 février 2013;
- l'addenda # 2 - le 13 mars 2013 apporte des précisions sur certains équipements en électricité et mécanique et sur la qualité de matériaux en architecture;
- l'addenda # 3 - le 18 mars 2013 précise la portée de certains travaux mineurs en architecture telle que l'auvent pour la salle mécanique et le type de peinture du plafond de l'enceinte de l'aréna;

Les offres ont été reçues le 25 mars 2013 et sont valides pour une période de 120 jours.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA12270420 Le 2 octobre 2012 - Autoriser un financement par le Fonds Énergie d'une somme maximale de 300 000 \$ pour le projet de mise à niveau de l'aréna Clément-Jetté; CM12 0298 Le 16 Avril 2012, le Conseil municipal autorisait une dépense de 788 549,18 \$ (taxes incluses) pour un contrat de services professionnels aux firmes Les architectes FABG, Petropoulos Bomis et associés inc. et AECOM Consultants inc. pour la fourniture des services professionnels pour la mise aux normes de l'aréna Clément-Jetté de l'arrondissement Mercier--Hochelaga-Maisonneuve;

CE12 0095 Le 25 janvier 2012 - Approuver les modifications au Programme de soutien à la mise aux normes des arénas municipaux;

CA11 270576 Le 6 décembre 2011 Arrondissement de Mercier--Hochelaga-Maisonneuve - Autoriser l'adhésion de l'arrondissement au programme de soutien à la mise aux normes des arénas municipaux aux conditions prévues au Programme et sa participation financière;

CE11 1823 Le 16 novembre 2011 - Autoriser le lancement d'un appel d'offres pour les services professionnels dans le cadre des projets de mise aux normes des arénas Clément-Jetté de l'arrondissement de Mercier--Hochelaga-Maisonneuve et Doug-Harvey de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce;

CM11 0655 Le 23 août 2011 - Approuver l'offre de service de la DSTI aux arrondissements pour effectuer la gestion globale des projets de mise aux normes des arénas dans le cadre du Programme, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville;

CE10 1137 Le 7 juillet 2010 - Adopter le Programme de soutien à la mise aux normes des arénas municipaux avec une aide financière de la Ville centre aux arrondissements.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise l'octroi d'un contrat à Quadrax & Associés EG, pour la réalisation de divers travaux à l'aréna Clément-Jetté (0480) de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve. Les travaux à réaliser consistent sommairement :

- au remplacement du système de réfrigération et à l'ajout d'équipements pour la récupération de chaleur (construction de deux salles mécanique d'une surface totale d'environ 250 m² pour installer les nouveaux équipements);
- à la mise aux normes de l'aréna et de la sécurité du bâtiment (ajout d'équipements de ventilation, amélioration de l'éclairage, ajout d'issues de secours, etc.);
- à l'ajout de mesures d'économie d'énergie et de travaux permettant l'atteinte de la certification LEED-Argent conformément à la politique de développement durable pour les édifices municipaux;

- à l'ajout de travaux améliorant l'accessibilité universelle de l'aréna (rampe d'accès pour fauteuil roulant, portes automatiques, etc.);
- à l'ajout de travaux d'amélioration locative (nouvelles portes d'accès, remplacement des finis dans certains espaces, réfection du stationnement, aménagement d'une nouvelle salle de réunion).

Pour ce contrat, des contingences de construction de 15 % étaient prévues au bordereau de soumission.

Les travaux incidents définis à ce jour sont le contrôle de la qualité des travaux par un laboratoire privé (vérification des excavations, des sols compactés, du béton, de l'acier, etc.), la réalisation de travaux pour la mise aux normes des installations électriques telles que la modification de l'entrée électrique.

JUSTIFICATION

Suite à l'appel d'offres public 5637, quatorze firmes se sont procurées le cahier des charges dont dix entrepreneurs généraux : Quadrax & Associés EG, Édilbec Construction inc., Construction Gamarco inc., Construction de la Croisette inc., Construction Cogela inc., Construction Sogescon inc., Construction TEQ inc., Corporation de construction Germano, Cosoltec inc., Norgereq Ltée, une organisation associative : l' APECQ, et trois sous-traitants : ABF, les Entreprises de Réfrigération L.S inc., les Services Électriques Blanchette inc. dont un dans le domaine de la réfrigération. Parmi les dix entrepreneurs généraux qui ont pris le cahier des charges, neuf ont déposé des soumissions. Ces soumissions sont jugées conformes par l'architecte, avec des dérogations mineures telles que des coquilles au niveau de la sommation des chapitres et des écarts de prix qui modifient l'ordre des firmes soit la troisième et la quatrième place (voir l'analyse du professionnel en architecture en pièces jointes).

Les résultats de l'appel d'offres des soumissionnaires conformes sont :

Soumissions conformes	Prix de base (incluant taxes)	Contingences (15 %)	Total (incluant taxes)
Quadrax & Associés EG	5 732 000,00 \$	859 800,00 \$	6 591 800,00 \$
Édilbec Construction inc.	5 737 252,50 \$	860 587,88 \$	6 597 840,38 \$
Construction Gamarco inc.	5 943 198,76 \$	891 479,81 \$	6 834 678,57 \$
Construction de la Croisette inc.	6 195 204,82 \$	929 280,72 \$	7 124 485,55 \$
Construction Cogela inc.	6 447 558,85 \$	967 133,83 \$	7 414 692,68 \$
Construction Sogescon inc.	6 501 721,28 \$	975 258,19 \$	7 476 979,47 \$
Construction TEQ inc.	6 501 658,04 \$	975 248,71 \$	7 476 906,74 \$
Corporation de construction Germano	6 520 546,13 \$	978 081,92 \$	7 498 628,05 \$
Cosoltec inc.	6 688 402,25 \$	1 003 260,34 \$	7 691 662,59 \$
Dernière estimation réalisée	6 574 347,42 \$	986 152,11 \$	7 560 499,53 \$
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)			7 189 741,56 \$

Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>	9,07 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>	1 099 862,58 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>	16,69 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>	(968 699,53 \$) \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>	-12,81 %
Écart entre la deuxième plus basses et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>	6 040,37 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>	0,09 %

Tous les coûts indiqués comprennent les frais d'administration, le profit, les contingences et les taxes.

La dernière estimation réalisée par l'équipe de professionnels était de 7,56 M\$, soit 12,81 % supérieures à la plus basse soumission conforme. Une contingence sur le coût estimé des travaux de 15 % avait été incluse pour toute variation du coût estimé des travaux et pour toute contingence dans la portée des travaux non prévus au contrat.

L'écart des huit autres soumissions reçues et la dernière estimation réalisée est de -12 % à +1 %, dans une proportion de sept soumissions inférieures à la dernière estimation réalisée et une soumission supérieure.

L'analyse de la soumission par chapitre entre la plus basse soumission conforme et la dernière estimation effectuée avant l'appel d'offres montre que les chapitres : aménagement du terrain, ouvrage en béton et frais généraux sont compétitifs.

Il est recommandé d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme : Quadrax & Associés EG.

Le présent adjudicataire ne figure pas sur la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec, en date du 09 Mai 15 h ni sur la liste des entreprises non admissibles (RENA) aux contrats publics du Secrétariat du Conseil du trésor en date du 09 Mai 2013 16 h.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant brut de la dépense à autoriser est de 6 921 390,00 \$. Ce montant inclut les taxes, 15 % de contingences de construction (859 800,00 \$) et 5 % d'incidences (329 590,00 \$).

Le montant total net de la dépense après ristourne est de 6 620 394,57 \$. La répartition budgétaire est jointe en annexe et répartie comme suit :

		Montant maximum (taxes incluses)
(1)	Montant de l'appel d'offres	5 732 000,00 \$
(2)	Montant pour travaux contingents de 15 %	859 800,00 \$
(3)	TOTAL contrat 12804	6 591 800,00 \$
(4)	Incidences de 5 % (taxes incluses)	329 590,00 \$

(5)	TOTAL (taxes incluses)	6 921 390,00 \$
	TOTAL net (après ristourne de la TPS)	6 620 394,57 \$

En vertu du programme de soutien à la mise aux normes des arénas municipaux et ses modifications, les travaux admissibles au programme sont assumés à 80 % par la ville centrale et 20 % par les arrondissements, alors que les travaux non admissibles au programme sont assumés à 100 % par les arrondissements.

Dans le présent dossier, deux ajustements sont à considérer pour compenser le prêt fait par la ville centrale à l'arrondissement, tel que mentionné dans l'intervention de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve au sommaire décisionnel accepté au Conseil municipal en date du 16 Avril 2012.

- Le montant total avancé par la ville centrale est de 55 034,94 \$ net.
- Les démarches pour obtenir le financement par le Fonds Énergie ont été complétées par l'arrondissement et le montant de 28 786,81 \$ peut maintenant servir à compenser la ville centrale, la différence à combler pour atteindre le total avancé proviendra du PTI de l'arrondissement. (prêt mentionné dans l'intervention de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve au sommaire décisionnel accepté au Conseil municipal en date du 16 Avril 2012).

Un autre ajustement postérieur au sommaire décisionnel du 16 avril 2012 est à considérer, il s'agit d'une compensation à l'arrondissement par la ville centrale de 80% de la facture pour les honoraires professionnels d'études environnementales et géotechniques (BC 664521).

Le montant final net de toutes ces compensations réciproques indique un résultat net de 43 183,74 \$ en faveur de la direction des sports et de l'activité physique à compenser.

Ces ajustements modifient la répartition au PTI comme suit : Direction des sports (66,04%), arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve (26,22 %), Fonds Énergie (4,50 %), Fonds DSTI (3,25 %) (voir les détails au tableau de répartition budgétaire au PTI ajusté et placé en pièces jointes).

Des virements budgétaires doivent être effectués de la Direction des sports et de l'activité physique (DSAP) à l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve. De plus, en considérant que la gestion du Programme de mise aux normes des arénas relève de la Direction des sports et de l'activité physique et étant donné que les budgets nécessaires à la réalisation du projet sont transférés aux arrondissements, l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve s'engage à retourner les budgets non utilisés dans le projet de la mise aux normes de l'aréna Clément-Jetté au Programme de la Direction des sports et de l'activité physique afin d'en faire bénéficier d'autres projets par la suite.

Des demandes d'aides financières ont été déposées à Énergicible dans le cadre du Programme Bâtiments d'Hydro-Québec, à Gaz Métropolitain ainsi qu'au Ministère de l'Éducation du Loisir et du Sport (MELS) dans le cadre du Programme de soutien pour le remplacement ou la modification des systèmes de réfrigération. L'aide financière a été confirmée par le Ministère de l'Éducation du Loisir et du Sport et s'élève à un million de dollars (1 M\$). Voir la lettre d'autorisation finale de la sous-ministre adjointe du MELS en pièce jointe. Les aides financières sont réparties dans une proportion de 80 % pour la ville centrale et 20 % pour l'arrondissement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet de mise aux normes de l'aréna vise le remplacement des systèmes de réfrigération utilisant le fréon, substance appauvrissant la couche d'ozone par l'émission de gaz à effet de serre (GES), par un système fonctionnant à l'ammoniac n'émettant aucun GES.

De plus, le projet vise la certification LEED-Argent conformément à la politique de

développement durable pour les édifices municipaux.

Finalement, le projet inclut également la mise en place de mesures d'efficacité énergétique telle que l'utilisation de récupération de chaleur pour le chauffage des gradins.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les travaux de construction de la nouvelle salle mécanique de classe T et des travaux dans l'aréna devraient commencer après l'octroi de contrats au CM du mois de mai 2013, de façon à effectuer le maximum de travaux pendant la période de fermeture de l'aréna. Un retard sur le début du chantier occasionnerait un impact sur la fin du chantier (la durée contractuelle des travaux est de 312 jours). Pendant la durée de fermeture de l'aréna Clément-Jetté, les services de sport de glace seront principalement assurés dans les deux autres arénas de l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, soit François Bouillon et Saint-Donat .

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les partenaires sont tenus au courant de l'évolution du projet et de l'échéancier. L'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve communiquera aux utilisateurs de l'aréna les conditions de fermeture et les alternatives proposées. Un panneau de chantier conçu par la Direction des communications sera installé pour informer les citoyens de l'ampleur des travaux, des contributions financières et de l'échéancier de réalisation.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat de construction au conseil municipal 27 Mai 2013

Réalisation des travaux Juin 2013 à Avril 2014

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent projet a suivi le processus normal d'appel d'offres public et d'octroi de contrats au plus bas soumissionnaire conforme.

Les clauses particulières en prévention de la collusion et de la fraude requises par la politique de gestion contractuelle sont incluses au cahier des charges.

Le dossier respecte les directives C-OG-DG-D-12-010 "contingences, incidences et déboursés dans les contrats" et C-OG-DG-P-12-005 "confidentialité des estimations des contrats".

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social (Daniel SAVARD)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Fonction Finances (Christian DICAIRE)

Avis favorable avec commentaires :

Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières (Françoise TURGEON)

Avis favorable avec commentaires :

Qualité de vie , Direction des sports et de l'activité physique (Michel LAROCHE)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction de la comptabilité et du contrôle financier (Jacques P TREMBLAY)

Avis favorable avec commentaires :

Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction des services administratifs (Alain LEFEBVRE)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction du budget (François MARTELLINO)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Josiane HEYMANN
Gestionnaire Immobilier

Tél : 514-872-2340

Télécop.: 514-872-2222

ENDOSSÉ PAR

Biagio ZILEMBO
Cadre en reaffectation

Tél : 514-872-3904

Télécop. : pour Normand Girard

Date d'endos. : 2013-04-17

Dossier # :1130738002



Dossier # : 1135309002

Unité administrative responsable :	Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des transports , Division de l'exploitation du réseau artériel
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 d) favoriser les modes de transport collectif et actif ainsi que les autres modes de transport ayant pour effet de limiter l'usage de la voiture en milieu urbain en vue de réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre
Compétence d'agglomération :	Dépenses mixtes
Projet :	Plan de transport
Objet :	Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les firmes Dessau Inc., Cima+ s.e.n.c., Genivar Inc., Aecom Consultant Inc. et SNC-Lavalin Inc., pour le soutien technique aux activités de la Direction des transports pour la mise en oeuvre du Plan de transports pour une somme maximale respective de 1 883 328,66\$, 1 590 828,59\$, 1 276 656,19\$, 959 738,26\$ et 627 505,58\$ (appel d'offres public No 12-12389 - 7 soumissionnaires) / Approuver les projets de conventions à cette fin.

Il est recommandé :

1. de conclure cinq ententes-cadres d'une durée prévue de 3 ans, pour la fourniture sur demande de services professionnels pour le soutien technique aux activités de la Direction des Transports pour la mise en oeuvre du Plan de transports;
2. d'approuver les projets de convention de services professionnels par lesquels les firmes ci-après désignées ayant obtenues les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour les sommes maximales inscrites à l'égard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public No 12-12389 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur et selon les conditions stipulées au projet de convention;

Firmes	Montant maximal (taxes incluses)
Dessau inc	1 883 328,66\$
Cima+ s.e.n.c.	1 590 828,59\$
Genivar inc.	1 276 656,19\$
Aecom Consultant inc.	959 738,26\$
SNC-Lavalin inc.	627 505,58\$

3. d'imputer ces dépenses à même les budgets de la Direction des transports, et ce, au rythme des besoins à combler.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2013-04-12 15:58

Signataire :

Claude CARETTE

Directeur des transports
Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des transports

IDENTIFICATION

Dossier # :1135309002

Unité administrative responsable :	Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des transports , Division de l'exploitation du réseau artériel
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 d) favoriser les modes de transport collectif et actif ainsi que les autres modes de transport ayant pour effet de limiter l'usage de la voiture en milieu urbain en vue de réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre
Compétence d'agglomération :	Dépenses mixtes
Projet :	Plan de transport
Objet :	Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les firmes Dessau Inc., Cima+ s.e.n.c., Genivar Inc., Aecom Consultant Inc. et SNC-Lavalin Inc., pour le soutien technique aux activités de la Direction des transports pour la mise en oeuvre du Plan de transports pour une somme maximale respective de 1 883 328,66\$, 1 590 828,59\$, 1 276 656,19\$, 959 738,26\$ et 627 505,58\$ (appel d'offres public No 12-12389 - 7 soumissionnaires) / Approuver les projets de conventions à cette fin.

CONTENU

CONTEXTE

Plan de transport et historique

Le 19 juin 2008, le conseil d'agglomération approuvait le contenu du Plan de transport de Montréal (CG08 0362). Ce plan, établi sur dix ans, décrit les objectifs à mettre de l'avant afin d'améliorer la mobilité et la qualité de vie des citoyens. Depuis, deux ententes-cadres ont été conclues pour aider la Direction des transports à effectuer les études et à préparer les documents nécessaires à la réalisation des projets mentionnés dans le Plan de transport. La première entente d'une valeur brute de 6 000 000 \$ et d'une durée de trois ans couvrait les années 2008 à 2011. La deuxième entente d'une valeur brute de 5 000 000 \$ et d'une durée de trois ans couvrait les années 2010 à 2013. À ce jour, la première entente est épuisée et la deuxième ne dispose que de 468 000\$. La Direction des transports ne dispose plus de la marge de manoeuvre nécessaire pour le développement de nouveaux projets prévus dans le Plan de transport.

Réalisations

Les différents chantiers du Plan de transport ainsi que les échéances qu'il contient génèrent des efforts importants de la part de la Direction des transports. La première entente-cadre a permis, entre autres, de progresser dans la sécurisation de 50 carrefours par an, de réaliser l'avant-projet du boulevard Maurice-Duplessis, de faire progresser le dossier du 40 km/h et de produire un guide pour l'élaboration de plans locaux de déplacements. La deuxième entente-cadre a quant à elle permis de progresser dans les dossiers suivants:

1. L'implantation sur le terrain de la politique du 40 km/h
2. Le déploiement du Centre de gestion de la mobilité urbaine (CGMU) de Montréal
3. La mise à jour de systèmes de feux de circulation munis de dispositif sonore
4. L'élaboration de guides et de normes
5. La préparation d'un plan d'intervention pour l'éclairage de rue
6. La révision de l'offre de stationnement sur le Mont-Royal
7. La sécurisation du boulevard Côte-Vertu
8. L'avant-projet pour l'aménagement de l'antenne ferroviaire "Longue-Pointe"
9. L'élaboration de plans sectoriels de gestion des déplacements (Quartier Latin, Quartier vert)
10. La validation de l'impact de la circulation pour le quartier de la gare
11. Etc.

Projets à venir

Afin de maintenir les efforts nécessaires à la réalisation du Plan de transports, de nouveaux contrats doivent être octroyés. Au cours des trois prochaines années, ils serviront à poursuivre la sécurisation d'intersections et l'étude de multiples projets de réaménagement dont les projets de prolongement du boulevard L'Assomption, du pôle Frontenac et du Quartier chinois. Plus particulièrement les ententes-cadre serviront également à interagir rapidement avec nos partenaires en transport, tels que

- le MTQ pour faire progresser la reconstruction de l'échangeur Turcot,
- la STM pour mettre en place des mesures prioritaires pour bus (suivre IBUS),
- l'AMT pour implanter le SRB Pie-IX,

pour ne citer que ces quelques exemples.

Par ailleurs, de nombreux grands projets de développement et de réaménagement urbain prévus par d'autres Directions sur le territoire de l'agglomération de Montréal et également cités dans le Plan de transport, vont également nécessiter plusieurs mandats.

L'appel d'offres a été lancé le 10 octobre 2012 et l'ouverture des enveloppes a eu lieu le 19 novembre 2012, pour une période totale de soumission de 40 jours. La période de validité des soumissions est de 180 jours.

Il est à noter que certains addenda ont été publiés en cours d'appel d'offres afin de clarifier certains points. Au total, quatre addenda ont été apportés dont trois afin de répondre aux questions des soumissionnaires.

Addenda 1 (17 octobre 2012) : Retrait de l'article 7 des clauses administratives - doublons de l'article concernant le formulaire de soumission

Addenda 2 (22 octobre 2012) : Report de la date de remise des offres au 5 novembre 2012

Addenda 3 (2 novembre 2012) : Report de la date de remise des offres au 19 novembre 2012

Addenda 4 (8 novembre 2012) : Remplacement de l'annexe C - Convention

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE12 1592 - 26 sept. 2012 (dossier 1125309008) - Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour la rétention des services professionnels requis pour le soutien technique aux activités de la Direction des transports dans le cadre de la mise en oeuvre du plan de

transport et d'approuver les critères de sélection et leur pondération qui seront utilisés lors de l'évaluation des soumissions.

CG10 0291 - 26 août 2010 (dossier 1104021002) - Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les firmes GENIVAR, CIMA+, AECOM Tecsum Inc., SNC-Lavalin Inc. et Le Groupe S.M.International Inc., pour le soutien technique aux activités de la Direction des transports pour la mise en œuvre du Plan de transport pour une somme maximale respective de 1 600 000\$, 1 300 000\$, 1 000 000\$, 700 000\$ et 400 000\$ / Appel d'offres public No 10-11321 - 8 soumissionnaires / Approuver les projets de conventions à cette fin.

CG08 0420 - 28 août 2008 (dossier 1080037002) - Approuver les conventions et retenir les services professionnels de Tecsum, Dessau/SM, Cima, Génivar et Groupe Séguin pour la préparation de plans et devis et surveillance pour la réalisation des programmes de réaménagement géométriques et de sécurité routière ainsi que pour le soutien technique à la Direction des transports. Somme maximale respective de 1 800 000\$, 1 500 000\$, 1 100 000\$, 900 000\$ et 700 000\$.

CG08 0362 - 19 juin 2008 (dossier 1081053001) - Approuver le contenu du Plan de transport de Montréal en vue de son adoption par le conseil municipal et le conseil d'agglomération ainsi que deux rapports de réponse aux recommandations de la Commission permanente du conseil municipal sur la mise en valeur du territoire, l'aménagement urbain et le transport collectif et de la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'environnement, le transport et les infrastructures.

DESCRIPTION

Pour permettre la réalisation des différents chantiers du Plan de transport et des nombreux grands projets de développement sur le territoire de l'Agglomération, la Direction des transports aura besoin de confier des mandats à des firmes d'experts en voirie, transport et circulation afin de faire exécuter des études en transport et en circulation, des avant-projets, des plans et devis d'aménagement de rue (géométrie, signalisation, feux de circulation, mobilier urbain, etc.) ainsi que des études connexes en support à leurs activités. L'entente-cadre est prévue et dimensionnée afin de répondre aux besoins en transport et en circulation de la Direction des transports pour les trois prochaines années.

Dans le cadre de cet appel d'offres, la Ville exclut la possibilité des regroupements d'entreprises (consortiums). Les documents d'appel d'offres sont disponibles, au besoin, auprès du porteur de dossier.

En résumé, les cinq ententes ont été classées selon la procédure à deux enveloppes. Treize (13) firmes ont pris le cahier des charges et sept (7) ont déposé une offre. Les cinq ententes seraient conclues dans l'ordre à Dessau Inc., Cima+ s.e.n.c., Génivar Inc, Aecom Consultant Inc et SNC-Lavalin Inc. Le détail des pointages est illustré dans l'intervention de la Direction de l'approvisionnement.

JUSTIFICATION

L'expertise recherchée dans le présent appel d'offres concerne principalement les études de concept, d'opportunité, de faisabilité, d'avant-projets et de plans et devis touchant le transport routier et le transport en commun. Ces services doivent être obtenus à l'extérieur pour permettre à la Direction des transports de disposer de certaines expertises techniques de pointe non disponibles à la Ville et pour permettre de disposer de suffisamment de ressources techniques pour réaliser un lot d'activités non récurrentes à long terme dans les délais requis.

L'entente-cadre actuellement en vigueur à la Direction des transports est épuisée à 89 % (solde résiduel de 468 000 \$). Le solde résiduel est déjà assigné à des mandats, nous ne pouvons donc plus lancer de nouveaux mandats.

Voici 5 tableaux concernant les ententes à conclure.

À titre d'information, il y avait 13 preneurs de cahier des charges et 7 ont déposé des offres. L'appel d'offres requerrait plusieurs expertises pointues. Seules quelques firmes détiennent cette expertise. C'est donc pour cela que seulement 7 firmes ont déposé. Toutes les firmes ont déposé 5 offres, une par ententes. Il est possible pour une firme de déposer autant d'offre qu'elle le souhaite pour chacune des ententes en autant que les équipes de travail soient différentes. Aucun des firmes n'a utilisé ce droit, c'est pourquoi, aussitôt qu'une firme obtient une entente-cadre elle est devient non conforme pour les suivantes du fait qu'une même équipe ne peut être assignée à plus d'une entente-cadre.

Suite à la recommandation de la commission permanente sur l'examen des contrats SMCE125309007, les ententes cadres seront conclus aux montants soumissionnés.

Dans les tableaux ci-dessous, les montants soumissionnés sont comparés aux montants estimés. Ces montants estimés ont été calculés en fonction de taux horaires maximums. Ces taux horaires maximums respect le décret gouvernemental 1235-87. Les soumissionnaires doivent offrir des taux en deçà de ces taux maximum afin d'être conforme.

L'expérience passée du marché démontre que les firmes d'ingénieries soumissionnent entre 5 à 10 % plus bas que les taux maximums. Les taux soumissionnés en 2012 pour ces ententes sont plus bas que les taux soumissionnés en 2010. Cette différence additionnelle est de l'ordre de 10 %. Cet ajustement du marché peut s'expliquer en partie par l'ampleur des enveloppes des ententes. Si l'on additionne ces deux facteurs, on obtient le 20 % d'écart montré aux tableaux.

Entente # 1 - Dessau inc.

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Prix de base	Autre (préciser)	Total
Dessau inc.	77,00	0,67	1 883 328,66\$		1 883 328,66\$
Cima+ s.e.n.c.	78,10	0,64	1 990 113,77\$		1 990 113,77\$
Genivar inc.	73,90	0,61	2 044 953,75\$		2 044 953,75\$
Aecom Consultants inc.	72,80	0,61	2 002 633,68\$		2 002 633,68\$
SNC-Lavalin inc.	73,30	0,55	2 249 786,66\$		2 249 786,66\$
Dernière estimation réalisée			2 499 772,69		
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (l'adjudicataire - estimation)					-616 444,03\$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) ((l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100					-24,66%
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) (2 ^{ème} meilleure note finale - adjudicataire)					106 785,11\$
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (%) ((2 ^{ème} meilleure note finale - adjudicataire) / adjudicataire) x 100					5,67%

Entente # 2 - Cima+ s.e.n.c

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Prix de base	Autre (préciser)	Total
Cima+ s.e.n.c.	78,30	0,81	1 590 828,59\$		1 590 828,59\$
Aecom Consultants inc.	73,00	0,77	1 599 910,80\$		1 599 910,80\$
Genivar inc.	74,10	0,76	1 633 974,40\$		1 633 974,40\$
SNC-Lavalin inc.	73,50	0,69	1 798 239,58\$		1 798 239,58\$
Dernière estimation réalisée			1 998 187,66\$		1 998 187,66\$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (l'adjudicataire - estimation)					-407 359,07\$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) ((l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100					-20,38%
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) (2 ^{ème} meilleure note finale - adjudicataire)					9 082,21\$
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (%) ((2 ^{ème} meilleure note finale - adjudicataire) / adjudicataire) x 100					0,57%

Entente # 3 - Genivar inc.

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Prix de base	Autre (préciser)	Total
Genivar inc.	74,10	0,97	1 276 656,19\$		1 276 656,19\$
Aecom Consultants inc.	73,00	0,96	1 280 881,76\$		1 280 881,76\$
SNC-Lavalin inc.	73,50	0,86	1 439 044,17\$		1 439 044,17\$
Dernière estimation réalisée			1 599 025,15\$		1 599 025,15\$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (l'adjudicataire - estimation)					-322 368,96\$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) ((l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100					-20,2%
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) (2 ^{ème} meilleure note finale - adjudicataire)					4 225,57\$
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (%) ((2 ^{ème} meilleure note finale - adjudicataire) / adjudicataire) x 100					0,33%

Entente # 4 - Aecom Consultant inc.

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Prix de base	Autre (préciser)	Total
Aecom Consultants inc.	73,20	1,28	959 738,26\$		959 738,26\$
SNC-Lavalin inc.	73,10	1,15	1 078 497,58\$		1 078 497,58\$

Dernière estimation réalisée			1 198 330,61\$		1 198 330,61\$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) <i>((l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100</i>					-238 592,35\$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) <i>((l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100</i>					-19,9%
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) <i>(2^{ème} meilleure note finale - adjudicataire)</i>					118 759,32\$
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (%) <i>((2^{ème} meilleure note finale - adjudicataire) / adjudicataire) x 100</i>					12,37%
118 759,32					

Entente # 5 - SNC-Lavalin

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Prix de base	Autre (préciser)	Total
SNC-Lavalin inc.	73,70	1,97	627 505,58\$		627 505,58\$
Dernière estimation réalisée			697 243,29\$		697 243,29\$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) <i>((l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100</i>					-69 737,71\$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) <i>((l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100</i>					-10,0%

En ce qui concerne l'entente # 5, un seul s'est avéré conforme. En effet, sur les sept soumissionnaires, deux n'avaient pas la note de passage et quatre étaient disqualifiés puisqu'ils avaient déjà obtenu une entente.

Preneurs de cahier (13)

Génius
GENIVAR INC
Groupe IBI/DAA inc.
Groupe MMM Ltée
Les Consultants S.M. inc.
Les Services exp Inc.
Aecom Consultants inc.
Axor Experts Conseils Inc.
BPR - Infrastructure Inc.
Cima+
Dessau
SNC-Lavalin inc.
Roche Ltée, Groupe-Conseil

Soumissionnaires (7)

SNC-Lavalin inc.
AECOM Consultants Inc.

DESSAU Inc.
Cima+ s.e.n.c.
GENIVAR Inc.
Le Groupe S.M. International
Roche Ltée, Groupe-Conseil

En vertu du Règlement sur la commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats (RCG 11-008) et de la résolution CG11 0082, les ententes #1, 2 et 3 du présent dossier seront soumises à ladite commission pour étude parce qu'il s'agit d'entente de services professionnels supérieurs à 1 M\$ et que l'écart entre l'estimation et le prix soumis par l'adjudicataire est supérieur à 20 %.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Provenance des crédits:

Il s'agit d'ententes-cadres sans imputation budgétaire pour la fourniture de services professionnels concernant des mandats divers. Les différents mandats seront effectués sur demande. La Direction des transports assurera la gestion des dits services.

Chacun des mandats confiés aux différentes firmes devra faire l'objet d'une autorisation de dépenses, à l'aide d'un bon de commande, en conformité avec les règles prévues aux différents articles du règlement de délégation de pouvoir en matière d'entente-cadre. Les ententes pourraient engager des dépenses d'agglomération.

Les dépenses d'honoraires professionnels représenteront un coût maximal de 6 338 057,28 \$ réparti de la façon suivante:

5 consultants	Montant de l'enveloppe
mandat # 1	1 883 328,66 \$
mandat # 2	1 590 828,59 \$
mandat # 3	1 276 656,19 \$
mandat # 4	959 738,26 \$
mandat # 5	627 505,58 \$

Enveloppe brute 6 338 057,28 \$

Les fonds requis pour réaliser les mandats proviendront des budgets déjà affectés aux différents projets de la Direction des transports, d'autres Directions du SITE ou autres unités municipales pour lesquels la Direction des transports offre ses services en appui. Il n'y a donc pas de budget ou de dépenses spécifiques liés à la conclusion de ces 5 ententes. Les crédits sont prévus au budget PTI 2013-2015 ou au budget de fonctionnement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Gérer la mobilité des personnes et des marchandises de manière efficace et sécuritaire est un enjeu de taille pour une Ville de dimension aussi importante que Montréal. Dans un contexte de développement durable, les villes doivent prendre en compte les aspects économiques, sociaux et environnementaux inhérents au développement des réseaux de transport.

Les coûts socio-économiques de la congestion sont en progression constante ces dernières années. De plus, les émissions de gaz à effet de serre générées par les activités de transport représentent près de 40 % des émissions. L'optimisation des déplacements permet de minimiser les impacts environnementaux liés aux transports:

- La réduction des arrêts fréquents et par conséquent une réduction d'émission des gaz à effet de serre.
- L'amélioration de la régularité des services du transport en commun.
- La diminution des débordements dans le réseau local.

À l'aide du Plan de transport, la Direction des transports met en oeuvre des projets de développement et d'amélioration des réseaux de transport collectif, cyclables et routiers, regroupés au sein de 21 chantiers à réaliser au cours de la prochaine décennie. La réalisation de ces projets améliore la qualité de l'environnement de la métropole, la qualité de vie des citoyens qui l'habitent et favorise un développement économique durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le fait de disposer d'une entente de services professionnels avec des firmes expertes en voirie, transport et circulation pour le soutien technique permettra à la Direction des transports de soutenir efficacement la réalisation du Plan de transport et celle de nombreux grands projets de développement sur le territoire de l'Agglomération.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec la Direction des communications

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Conclure les ententes au CG: avril 2013
- Signature des ententes: mai 2013
- Services professionnels dispensés de 2013 à 2016 inclusivement

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent dossier est conforme:

1. Aux politiques et encadrements administratifs.
2. À la politique de gestion contractuelle. Les clauses concernant la collusion et la fraude seront incluses à l'appel d'offres.
3. Aux encadrements relatives à la confidentialité des estimations des contrats
4. Aux encadrements relatives à la gestion des contingences, incidences et déboursés dans tous les contrats

La convention utilisé a été approuvé par le contentieux.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement
(Yves BELLEVILLE)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Jovette MÉTIVIER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Hugues BESSETTE
Ingénieur

Tél : 514 872-5798
Télécop.: 514-872-9458

ENDOSSÉ PAR

Son Thu LÊ
CHEF DE DIVISION

Tél : 514 872-4830
Télécop. : 514 872-9458
Date d'endos. : 2013-02-01

Dossier # :1135309002



Dossier # : 1131035001

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières , Gestion immobilière et mise en oeuvre des projets , Baux et administration immobilière
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à la firme Construction Anjinnov Inc. pour les travaux de réaménagement intérieur et divers travaux à la caserne de pompiers n° 63 située au 530, boulevard Bouchard dans la Cité de Dorval (3015) - Dépense totale de 4 407 007,13 \$, taxes incluses - Appel d'offres 5632 (5 soumissionnaires).

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 4 407 007,13 \$ taxes incluses, pour les travaux de réaménagement intérieur et divers travaux à la caserne de pompiers n° 63, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2. d'accorder à Construction Anjinnov Inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 839 172,25 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5632;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 95 % par l'agglomération, pour un montant de 4 175 427,91 \$.

Signé par Michel NADEAU **Le** 2013-05-02 08:59

Signataire :

Michel NADEAU

Directeur
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction
stratégies et transactions immobilières

IDENTIFICATION

Dossier # :1131035001

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières , Gestion immobilière et mise en oeuvre des projets , Baux et administration immobilière
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à la firme Construction Anjinnov Inc. pour les travaux de réaménagement intérieur et divers travaux à la caserne de pompiers n° 63 située au 530, boulevard Bouchard dans la Cité de Dorval (3015) - Dépense totale de 4 407 007,13 \$, taxes incluses - Appel d'offres 5632 (5 soumissionnaires).

CONTENU

CONTEXTE

La caserne de pompiers n° 63 est située au 530, boulevard Bouchard dans la Ville de Dorval (voir photo en pièce jointe).

Le bâtiment appartient à la Cité de Dorval qui occupe 10 % de sa superficie. Les pompiers qui occupent la caserne ainsi que les équipes de la prévention et des premiers répondants occupent les bureaux adjacents à la caserne de pompiers sont sous la responsabilité du Service de sécurité incendie de la Ville de Montréal (SIM). Ainsi, le SIM, qui est une compétence d'agglomération, occupe donc 90 % de la superficie de l'édifice. Une entente d'occupation a été convenue entre les deux parties en janvier 2012. Dans cette entente, il est stipulé que chaque partie paie au prorata les dépenses en immobilisation. Veuillez vous référer à la rubrique des décisions antérieures pour plus d'information.

En 2012, la Ville a mandaté les firmes Réal Paul, architecte et Dessau inc. pour la réalisation de plans et devis ainsi que la surveillance du chantier dans le cadre du projet de réaménagement intérieur et divers travaux à la caserne de pompiers n° 63, bâtiments occupés par SIM. Une évaluation des besoins du SIM et des équipements actuels de la caserne de pompiers n° 63 a permis d'émettre des recommandations pour les travaux à exécuter.

Les systèmes de ventilation, de chauffage, de plomberie ont atteint leur durée de vie utile et doivent être remplacés. De plus, le réaménagement intérieur, pour combler les nouveaux besoins du SIM, a pour effet corollaire la mise aux normes sismiques du bâtiment. À cet effet, un appel d'offres a été lancé afin de réaliser ces travaux.

L'appel d'offres public a été publié dans le système électronique d'appel d'offres (SÉAO) et dans le journal La Presse le 20 février 2013. Les soumissions ont été reçues et ouvertes le 27 mars 2013. La période d'appel d'offres a duré 35 jours calendrier. Six addendas ont été

émis durant la période d'appel d'offres (voir tableau ci-dessous). Les addenda émis à la fin de la période d'appel d'offres étaient de petites clarifications et avaient un impact mineur pour les soumissionnaires.

NUMÉRO ADDENDA	DATE	CONTENU
1	2013-02-28	Clarification au plan et devis en d'architecture
2	2013-03-05	Clarification au plan et devis d'architecture, mécanique, électrique et structure
3	2013-03-06	Clarification au devis en d'architecture
4	2013-03-07	Clarification au devis en d'architecture
5	2013-03-19	Clarification au devis en d'architecture
6	2013-03-25	Clarification au devis en d'architecture

Des visites ont été organisées en respectant la politique de gestion contractuelle de la Ville. Elles se sont déroulées du 25 février au 1 mars 2013.

La durée de validité des soumissions est de 120 jours.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE12 0148 - 8 février 2012 - d'approuver un projet de convention par lequel Réal Paul, architecte et Dessau inc., firmes ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels en architecture et en ingénierie requis pour la réalisation de plans et devis ainsi que la surveillance du chantier dans le cadre du projet de travaux de réfection à la caserne de pompiers 63, sise au 530, boulevard Bouchard dans la Cité de Dorval, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant, pour une somme maximale de 422 463,91 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 11-11699 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention.

CG12 0011 - 26 janvier 2012 - Approuver un projet d'entente d'occupation par laquelle la Ville loue de la Cité de Dorval un espace au 530, boulevard Bouchard pour loger la caserne de pompiers numéro 63 pour le Service de sécurité incendie de Montréal (SIM), pour un montant total de 1 737 870 \$, sans taxe.

DESCRIPTION

À la suite d'un appel d'offres public, il y eut 10 preneurs du cahier de charge sur le site SÉAO, voir tableau ci-dessous et cinq ont déposé leur soumission. Sur ces 10 preneurs de cahier de charge, il y a un sous-traitant, Armatures Bois-Francis Inc, et une association, Association Patronale des Entreprises en Construction (APECQ), qui n'ont pas les licences adéquates pour réaliser ce type de travaux, par ce fait, ils ne peuvent donc pas déposer de soumission.

1	Armatures Bois-Francis Inc (ABF)
2	Association Patronale des Entreprises en Construction (APECQ)
3	Construction Anjinnov Inc
4	Construction Gamarco
5	Construction Sogescon Inc.
6	Cosoltec Inc.
7	Gaston Champoux (1973) Inc.
8	Le Groupe St-Lambert
9	Norgereq Ltée
10	Procova Inc.

Le présent dossier vise à accorder un contrat à la firme Construction Anjinov Inc., soit le plus bas soumissionnaire conforme, pour l'exécution des travaux de réaménagement intérieur et divers travaux. Les divers travaux comportent notamment le remplacement des systèmes de ventilation, de chauffage, de plomberie ainsi que la mise aux normes sismiques du bâtiment.

Le bâtiment aura un accès universel pour le rez-de-chaussée de l'édifice seulement.

JUSTIFICATION

Les cinq soumissions reçues sont conformes; veuillez vous référer au tableau d'analyse de conformité des professionnels en pièce jointe.

Firmes soumissionnaires	Prix	Contingences	Total
Construction Anjinov inc.	3 338 410,65	500 761,60	3 839 172,25
Construction Sogescon inc.	3 483 742,00	522 561,30	4 006 303,30
Coslotec inc.	3 512 700,84	526 905,13	4 039 605,97
Gaston Champoux inc.	3 626 000,00	543 900,00	4 169 900,00
Procova Inc.	3 752 784,00	562 917,60	4 315 701,60
Estimation des professionnels externes (\$)	5 047 862,40	757 179,36	5 805 041,76
Coût moyen des soumissions reçues (total du coût des soumissions reçues / nombre de soumissions)			4 074 136,62
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) (((coût moyen des soumissions - la plus basse) / la plus basse x 100)			6,12%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute - la plus basse)			476 529,35
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) (((la plus haute - la plus basse) / la plus basse x 100)			12,41%
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (\$) (la plus basse - estimation des professionnels)			-1 965 869,51
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (%) (((la plus basse - estimation des professionnels) / estimation x 100)			-33,86%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse - la plus basse)			167 131,05
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) (((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100)			4,35%

Note : tous les prix incluent les taxes.

Le coût déposé par le plus bas soumissionnaire est inférieur à l'estimation des professionnels qui était de 5 805 041,76 \$ (incluant les contingences et les taxes). Cette différence correspond à 1 965 869,51 \$ (-33,86 %). L'estimation des professionnels externes a été surévaluée. Ils l'avaient basée sur des travaux similaires au cours des deux dernières années en incluant une indexation pour l'inflation. Les coûts déposés par les soumissionnaires correspondent à la portée des travaux et la valeur actuelle du marché. Tel que mentionné dans leur lettre de recommandation en pièce jointe, le différentiel entre leur estimation et le plus bas soumissionnaire est causé par une baisse des coûts de la part de l'entrepreneur dans le chapitre 00 - Charges générales, le chapitre 01 - Clauses administratives, le chapitre 02 - aménagement du terrain et le chapitre 15 - mécanique.

Le coût moyen des cinq soumissionnaires est de 4 074 136,62 \$ ce qui représente un écart de 6,12 % avec la plus basse soumission conforme. L'écart entre le plus haut et le plus bas soumissionnaire s'élève à 476 529,35 \$, soit 12,41 %. L'écart entre la deuxième plus basse et la plus basse soumission s'élève à 167 131,05 \$, soit 4,35 %.

L'analyse des soumissions faite par les professionnels externes démontre que Construction Anjinnov Inc. est le plus bas soumissionnaire conforme. Les professionnels recommandent l'octroi du contrat à cette firme (voir le tableau d'analyse et de recommandation des professionnels en pièce jointe).

Construction Anjinnov Inc., adjudicataire du présent contrat, ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec et de celle du registre des entreprises non admissibles aux contrats publics du secrétariat du Conseil du trésor.

En vertu du Règlement sur la commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats (RCG 11-008) et de la résolution CG11 0082, le dossier sera soumis à ladite commission pour étude parce qu'il s'agit d'un contrat de plus de 2 M\$ et que l'écart entre l'estimation et le prix de la soumission est supérieur à 20%.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant total du contrat à accorder est de 3 839 172,25 \$ incluant les contingences et les taxes.

De plus, un montant de 567 834,88 \$ (14,8 %) taxes incluses est prévu pour les incidences. Ce montant servira, notamment à défrayer les coûts du contrôle des matériaux, de déménagement, d'achat de mobilier et de télécommunication.

Le montant à autoriser totalise 4 407 007,13 \$, incluant les contingences, les incidences et les taxes.

Le coût des travaux est prévu au programme triennal d'immobilisations (PTI) du SIM au schéma de couverture de risque du SIM, au PTI de la DSTI et au budget de la Cité de Dorval.

Le projet de réaménagement de la caserne de pompiers n° 63 renferme deux types de dépenses selon l'entente d'occupation; celles en immobilisation et celles reliées aux améliorations locatives. Les dépenses en immobilisation sont assumées au prorata de l'espace occupé par les deux parties et les dépenses reliées aux améliorations locatives sont assumées en totalité par le locataire, c'est-à-dire l'agglomération dans le cas présent.

Une analyse du bordereau de soumission du plus bas soumissionnaire conforme a été faite pour établir le coût des travaux pour chaque type de dépenses, soit les dépenses en immobilisation et celles reliées aux améliorations locatives.

La Cité de Dorval occupe 10 % de leurs espaces, par conséquent elle assume 10 % des dépenses en immobilisation. Quant aux dépenses d'améliorations locatives, celle-ci n'assume aucuns frais. Ainsi, la dépense assumée par la Cité de Dorval représente 5 % de la dépense totale du projet, soit la proportion de la dépense en immobilisation sur la dépense totale du projet. (Voir tableau ci-dessous).

L'Agglomération occupe 90 % du bâtiment et elle assume 90 % des dépenses en immobilisation. De plus, le locataire, en l'occurrence l'agglomération, assume la totalité des dépenses d'améliorations locatives. Ainsi, la dépense assumée par l'Agglomération représente 95 % de la dépense totale du projet, soit la proportion du total des dépenses en

immobilisation et en amélioration locative sur la dépense totale du projet. (Voir tableau ci-dessous).

Dépenses totales du projet	Coûts des travaux	Répartition dépenses totales du projet	Répartition dépenses en immobilisation seulement
Dépenses en immobilisation - Portion assumée par l'agglomération	2 096 207,34 \$	48 %	90 %
Dépenses en immobilisation - Portion assumée par Dorval	231 579,22 \$	5 %	10 %
Améliorations locatives - Assumées à 100 % par l'agglomération	2 079 220,57 \$	47 %	N.A.
Total	4 407 007,13 \$	100 %	100 %

L'envergure des travaux et la complexité du projet ont mené à une entente spéciale entre l'agglomération et la Cité de Dorval car les travaux de réaménagement intérieur avaient une incidence sur l'enveloppe du bâtiment et les systèmes mécaniques communs (dépenses en immobilisation). Pour faciliter la gestion du projet, simplifier les processus et réduire les coûts, l'agglomération financera tout le projet et la Cité de Dorval remboursera sa part proportionnelle des dépenses en immobilisation selon la quote-part stipulée dans l'entente d'occupation.

Le gouvernement du Québec a déposé un décret (article 81 du n° de décret 1003-2006 vient modifier l'article 42 du décret n° 1229-2005) qui encadre le remboursement des coûts réels attribuables à l'occupation des bâtiments appartenant aux villes liées, mais rien n'a été prévu pour le loyer. Ce qui est le cas dans le présent projet, le SIM ne paie aucun loyer. Ainsi, pour compenser la perte de loyer, la DSTI a convenu de rembourser les dépenses en immobilisation, au prorata de l'occupation, afin d'assurer une bonne gestion des immeubles et assurer la pérennité de ceux-ci par les villes liées.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'entrepreneur général qui réalisera les travaux recyclera des briques, pierres et linteaux. De plus, il y a un plan de gestion et d'élimination des déchets de construction.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Il est recommandé de procéder aux travaux de réaménagement intérieur et divers travaux, car les systèmes de ventilation, de chauffage, de plomberie ont atteint leur durée de vie utile. Dans l'éventualité d'un bris, son remplacement en urgence sera très coûteux et occasionnera des problèmes d'opération. Tout retard occasionnera des délais d'implantation du schéma de couverture de risques en sécurité incendie.

Certains employés devront être déménagés temporairement durant la période de travaux et une entente d'occupation a déjà été prise. Tout retard occasionnerait des dépenses supplémentaires à la Ville afin d'augmenter la durée du bail.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une affiche sera installée au chantier pour informer les citoyens et les usagers de la portée des travaux et des coûts qui y sont reliés.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Contrat : 13302 - Mandat : 15211-2-009

Octroi du contrat au CG :	mai 2013
Réalisation des travaux :	juin 2013 - juin 2014

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le processus d'appel d'offres public a respecté la politique de gestion contractuelle. Les clauses particulières en prévention de la collusion et de la fraude ont été incluses au cahier des charges.

Le processus d'octroi du contrat a été appliqué pour retenir le plus bas soumissionnaire conforme.

La Ville de Montréal a adopté le plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015, la Direction des stratégies et transactions immobilières (DSTI) demande à tous les professionnels de travailler dans cette même optique.

Le présent dossier respecte les encadrements suivants : « Confidentialité des estimations des contrats » et « Contingences, incidences et déboursés dans les contrats ».

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Sécurité incendie de Montréal , Centre de services - Ressources financières et matérielles (Carole GUÉRIN)

Avis favorable avec commentaires :

Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières (Françoise TURGEON)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction du budget (Daniela TANASE)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction de la comptabilité et du contrôle financier (Jean-François RONDOU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-Francois M MATHIEU
Gestionnaire immobilier

Tél : 514 872-5515

ENDOSSÉ PAR

Carlos MANZONI
Chef de division

Tél : 514 872-3957

Télécop.: 514 280-3597

Danielle LAVIGNE
Chef de section - Administration
immobilière - Agglomération
Tél. : 514 872-7977
Télécop. : 514 280-3597

Télécop. : 514 280-3597

Date d'endos. : 2013-04-25

Dossier # :1131035001



Dossier # : 1122986002

Unité administrative responsable :	Police , Direction principale , Service du partenariat et de l'organisation du travail , Section Service Affaires
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet d'entente intermunicipale, d'une durée de 3 ans, renouvelable pour des termes de 2 ans, avec la Ville de Laval pour la fourniture du système d'émission des constats informatisés (SÉCI) / Autoriser à cette fin un projet d'addenda no 3 modifiant la convention intervenue avec Groupe Techna inc. majorant ainsi le montant total du contrat de 7 607 813 \$ à 8 171 935 \$, taxes incluses / Autoriser un budget additionnel des revenus et dépenses pour 2013 / Ajuster la base budgétaire du SPVM pour les années 2014, 2015 et 2016.

Il est recommandé :

1. d'approuver le projet d'entente intermunicipale, d'une durée de 3 ans, renouvelable pour des termes de 2 ans, avec la Ville de Laval pour la fourniture du système d'émission des constats informatisés (SÉCI) ;
2. d'approuver le projet d'addenda no 3 modifiant la convention intervenue entre la Ville de Montréal et le Groupe Techna inc., majorant ainsi le montant total du contrat de 7 607 813 \$ à 8 171 935 \$ et autorisant une dépense additionnelle de 564 122 \$ requis pour l'acquisition de services et d'une licence étendue pour les besoins de la Ville de Laval;
3. d'autoriser un budget additionnel des revenus et dépenses pour l'année 2013, conformément aux informations financières inscrites au dossier ;
4. d'ajuster la base budgétaire du SPVM pour les années 2014, 2015 et 2016, conformément aux informations financières inscrites au dossier.

Signé par Marc PARENT **Le** 2013-05-16 13:01

Signataire : Marc PARENT

DIRECTEUR
Police , Direction principale

IDENTIFICATION

Dossier # :1122986002

Unité administrative responsable :	Police , Direction principale , Service du partenariat et de l'organisation du travail , Section Service Affaires
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet d'entente intermunicipale, d'une durée de 3 ans, renouvelable pour des termes de 2 ans, avec la Ville de Laval pour la fourniture du système d'émission des constats informatisés (SÉCI) / Autoriser à cette fin un projet d'addenda no 3 modifiant la convention intervenue avec Groupe Techna inc. majorant ainsi le montant total du contrat de 7 607 813 \$ à 8 171 935 \$, taxes incluses / Autoriser un budget additionnel des revenus et dépenses pour 2013 / Ajuster la base budgétaire du SPVM pour les années 2014, 2015 et 2016.

CONTENU

CONTEXTE

Le Système d'émission de constats informatisés (SÉCI) utilise des technologies modernes (informatique et télécommunication) pour gérer l'ensemble du processus d'émission et de gestion des constats d'infraction en matière de circulation et de stationnement au SPVM. En 2004, une étude d'opportunité et un plan d'affaires avaient fait ressortir les avantages d'aller de l'avant dans ce projet profitable pour plusieurs services de la Ville de Montréal qui offrait, entre autres, la possibilité de commercialiser cette application à d'autres municipalités du Québec.

L'utilisation d'ordinateurs et d'imprimantes mobiles reliés via le réseau de télécommunications sans fil, offre la possibilité de mettre en opération un système d'application technologique en matière de sécurité routière.

En 2007, le Conseil d'agglomération (CG07-0102) autorisait l'octroi d'un contrat pour la fourniture du SÉCI, permettant ainsi la réalisation de la phase 1 du SÉCI. Cette phase a permis de réaliser l'informatisation de l'émission des constats pour les règlements de la sécurité routière et du stationnement par les policiers et les agents de stationnement du SPVM. Depuis septembre 2007, les policiers et les agents de stationnement du SPVM ont débuté l'utilisation du système SÉCI.

Prochainement, les agents de sécurité publique des nouveaux arrondissements et de certaines villes reconstituées auront, eux aussi, accès à cette technologie: cette implantation constitue la phase 2 du SÉCI.

Consciente des nombreux avantages du SÉCI, la Ville de Laval a manifesté le désir d'acquérir un tel système. Elle a donc communiqué avec la Ville de Montréal afin de mettre sur pied une entente intermunicipale concernant la fourniture d'un système d'émission des

constats informatisés et la fourniture de certains services accessoires par la Ville de Montréal.

Ce projet est une prolongation du projet SÉCI. Les données des constats, émis par la Ville de Laval, transiteront par le serveur central du SPVM dédié au SÉCI, dans un compartiment propre à la Ville de Laval.

Par contre, pour réaliser cette entente, la Ville de Montréal devra s'assurer les services de la firme Groupe Techna inc. puisqu'elle est l'éditeur du logiciel commercial utilisé par le SÉCI, donc l'unique fournisseur pouvant réaliser le volet "logiciels et services".

De plus, notez que l'entente intermunicipale, inclut les clauses suivantes:

RESPONSABILITÉ

La Ville de Laval dégage la Ville de Montréal de toute responsabilité et convient de n'exercer aucun recours contre cette dernière et à ne soumettre aucune réclamation pour des dommages découlant directement ou indirectement de la fourniture des services prévus à l'entente intermunicipale.

RÉSILIATION

La Ville de Montréal peut cesser d'offrir les services, en tout ou en partie, en transmettant à la Ville de Laval un avis écrit au moins six (6) mois à cet effet. La Ville de Montréal se réserve le droit de mettre fin à la présente entente si la Ville de Laval ne respecte pas ses obligations.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG09 0436 - 24 septembre 2009 - Autoriser une dépense additionnelle de 338 625 \$ relative à l'acquisition d'une solution clé en main pour le système d'émission de constats informatisés (SÉCI) afin de permettre à la Ville de Montréal de réaliser la phase 2 du projet / Approuver à cette fin un projet d'addenda no 2 à la convention intervenue entre Groupe Techna inc. et la Ville de Montréal (CG07 0102)

CG07 0235 - 21 juin 2007 - D'approuver la nouvelle répartition de la dépense de 7 269 188 \$, incluant la TVQ, dans le cadre du contrat octroyé à Groupe Techna inc. pour la fourniture d'un système d'émission des constats informatisés (CG07 0102 - Addenda no 1).

CG07 0102 - 26 avril 2007 - Octroyer un contrat à Groupe Techna inc. pour la fourniture d'un système d'émission des constats informatisés (SÉCI) au montant total approximatif 7 269 188 \$, taxes incluses, appels d'offres public 07-10329.

CE06 1858 - 8 novembre 2006 - D'autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour la fourniture d'un système d'émission de constats informatisés (SÉCI).

DESCRIPTION

Par le biais de cette entente intermunicipale, la Ville de Montréal s'engage à:

- Assister la Ville de Laval, au besoin, dans le cadre de l'installation, dans ses locaux, à savoir le Quartier général de la police, la gendarmerie ainsi que dans cinq (5) autres postes à être identifiés par la Ville de Laval, les équipements nécessaires au déploiement du SÉCI.

- Installer l'application SÉCI sur les équipements.
- Implanter l'application SÉCI Central, développer et effectuer des tests unitaires et de système afin de s'assurer du fonctionnement du SÉCI pour les besoins de la Ville de Laval, et participer aux tests d'acceptation du système.
- Fournir à la Ville de Laval, le service de formation de base pour les supers utilisateurs.
- Fournir aux utilisateurs identifiés par la Ville de Laval, un service de «support et assistance de deuxième ligne» afin de répondre aux questions techniques des utilisateurs du SÉCI. Ce service sera offert sur une base 24 heures sur 24 sept jours sept et disponible aux usagers en composant le (514) 872-5046.
- Fournir des structures de base de données (fichiers) pour les codes d'infractions, les données des policiers et agents de stationnement, de la géobase (rues), pour les données des récidivistes, la liste des véhicules volés.
- Développer une interface qui créera un fichier des constats d'infraction à transférer vers le système de la Cour municipale de Laval.
- Fournir les modules permettant de gérer l'authentification et les accès des utilisateurs du SÉCI.
- Maintenir un lien informatique entre le SÉCI et le CRPQ et s'assurer que les nouvelles versions émises par le CRPQ sont compatibles avec le logiciel.
- Permettre à la Ville de Laval d'utiliser le SÉCI, en conformité avec les modalités de la licence.
- Analyser le réseau informatique de la Ville de Laval afin de s'assurer que son architecture permette d'accueillir le SÉCI et y apporter les modifications ou ajustements nécessaires, le cas échéant.

Certains des services offerts par la Ville de Montréal dans cette entente devront, en raison des droits de propriété intellectuelle que détient l'éditeur du logiciel sur le code source du SÉCI, être rendus exclusivement par le Groupe Techna, en vertu du contrat entre la Ville de Montréal et Groupe Techna inc. (CG 07 0102). Pour cette raison, un addenda à ce contrat est requis afin de bonifier le montant de celui-ci des sommes requises pour les travaux qui seront effectués par la firme Groupe Techna inc.

En ce qui concerne les licences additionnelles pour les logiciels SÉCI "Serveur central" et "Clients", elles sont sans frais pour la Ville étant donné que le contrat actuel les inclut.

De son côté, la Ville de Laval s'engage à payer à la Ville de Montréal l'ensemble des coûts engendrés par l'implantation de ce système. De plus, la Ville de Laval paiera annuellement des frais de maintenance ainsi que des frais d'hébergement.

JUSTIFICATION

De par son envergure et ses développements technologiques, le SPVM est une organisation observée par les autres corps de police du Québec. Le partage de ses connaissances avec les autres organisations lui confère un rôle de leader, de chef de file dans le domaine. Par cette entente intermunicipale, la Ville de Montréal permet de faire bénéficier la Ville de Laval de son expertise dans le domaine de l'émission des constats informatisés. De plus, il est important de souligner que la Ville de Montréal a toute la compétence requise

pour offrir et fournir à la Ville de Laval les services prévus à l'entente; sa conclusion étant permise en vertu de l'article 12 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q. c. C-11.4) ainsi qu'en vertu des articles 468 et suivants de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q.c. C-19) qui autorisent les municipalités à conclure ensemble des ententes relativement à tout ou partie d'un domaine de leurs compétences.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Contrat avec la Ville de Laval

Selon le projet d'Entente intermunicipale avec la Ville de Laval, cette dernière s'engage à payer à la Ville de Montréal :

- pour la période du 1 juillet au 31 décembre 2013 : 52 186 \$
- pour la période du 1 janvier au 31 décembre 2014 : 109 708 \$
- pour la période du 1 janvier au 31 décembre 2015 : 115 737 \$
- pour la période du 1 janvier au 30 juin 2016 : 58 215 \$
- pour les douze premiers mois de l'entente, si le nombre de constat émis dépasse les 60 000, la Ville de Laval devra également payer un frais supplémentaire pour l'hébergement des

constats d'infraction de 1.12\$ par constat.

- Pour les douze mois suivants et les douze derniers mois, si le nombre de constat émis dépasse les 120 000 par année, la Ville de Laval devra également payer un frais supplémentaire pour

l'hébergement des constats d'infraction de 1.12\$ par constat.

- Toutes les taxes applicables sont en sus.

Pour les revenus, nous avons émis l'hypothèse que le nombre de constat ne dépassera pas les 60 000 pour la première année, 120 000 pour la deuxième et 120 000 pour la troisième année.

	2013 6 mois	2014 12 mois	2015 12 mois	2016 6 mois	TOTAL
Revenus provenant de l'entente entre la Ville de Laval	52 186 \$	109 708 \$	115 737 \$	58 215 \$	335 846 \$
Dépenses SPVM (pour travaux effectués par le SPVM et le STI)	49 132 \$	91 652 \$	100 957 \$	50 937 \$	292 678 \$
Total de l'excédent des revenus / dépenses (au net)	3 054 \$	18 056 \$	14 780 \$	7 278 \$	43 168 \$

Groupe Techna inc.

La firme Groupe Techna inc. a évalué les coûts de réalisation du volet "logiciels et services" pour fournir le SÉCI à la Ville de Laval. La soumission pour le volet "logiciels et services" est au montant de 539 591 \$ (taxes au net) et de 564 122 \$ toutes taxes incluses. Selon le projet d'Entente intermunicipale ci-joint avec la Ville de Laval, cette dernière remboursera intégralement les coûts de la Ville de Montréal à ce chapitre.

	2013 6 mois	2014 12 mois	2015 12 mois	2016 6 mois	TOTAL
Revenus provenant de l'entente avec la Ville de Laval	386 452 \$	59 809 \$	61 604 \$	31 726 \$	539 591 \$
Dépenses SPVM pour les services de Gtechna (au net)	386 452 \$	59 809 \$	61 604 \$	31 726 \$	539 591 \$
Total de l'excédent des revenus / dépenses (au net)	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$

Note : Pour 2013, seulement le mois de décembre a été considéré dans le calcul du coût de la maintenance des licences. Pour 2016, les revenus et les dépenses correspondent aux six premiers mois de l'année.

Pour le support et la maintenance des années subséquentes à l'entente initiale, une nouvelle soumission sera demandée au fournisseur éventuellement.

Dans le dossier actuel, les services professionnels proposés ont pour finalité de permettre le transfert par SÉCI des données informatisées des constats en provenance de la Ville de Laval vers le système de la Cour municipale de la Ville de Laval pour leur traitement par celle-ci.

Total du projet

Pour 2013, des crédits additionnels de 435 584 \$ (taxes au net) de dépenses et de revenus seront nécessaires. De plus, nous demandons un ajustement de l'enveloppe budgétaire pour les revenus et les dépenses de 151 461 \$ (taxes au net), de 162 561 \$ (taxes au net) et de 82 663 \$ (taxes au net) pour 2014, 2015 et 2016, respectivement. Ces crédits additionnels serviront à financer les dépenses supplémentaires nécessaires au bon fonctionnement du projet.

TABLEAU RÉSUMÉ

	2013 6 mois	2014 12 mois	2015 12 mois	2016 6 mois	TOTAL
Revenus totaux provenant de l'entente avec la Ville de Laval	438 638 \$	169 517 \$	177 341 \$	89 941 \$	875 437 \$
Dépenses totales SPVM / Crédits demandés de dépenses	435 584 \$	151 461 \$	162 561 \$	82 663 \$	832 269 \$
Total de l'excédent des revenus / dépenses (au net)	3 054 \$	18 056 \$	14 780 \$	7 278 \$	43 168 \$

Les imputations budgétaires complètes sont inscrites dans l'intervention du Service des ressources financières sous: Police, Direction des opérations - Activités de soutien.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne la sécurité publique, Service de police, article 19 paragraphe 8a) qui est une compétence

d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Cette entente intermunicipale confirme que la Ville de Montréal est un promoteur et un leader des technologies propres.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

SÉCI est un système performant, stable, économique et robuste. Toute la communauté policière envie les qualités de ce système. Nous pouvons, par cette entente, partager certains frais fixes par l'extension de service à une ville du Grand Montréal. Le fait de ne pas donner suite à la présente entente entraînerait, indéniablement, des pertes de revenus pour la Ville de Montréal ainsi que des pertes d'opportunités d'affaires avec d'autres municipalités intéressées à se doter du SÉCI.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Des activités limitées de communication auront lieu au sein de la communauté policière seulement, dont, entre autres, auprès de l'ADPQ afin de souligner cette collaboration entre deux services de police.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Phase d'implantation débutant le ou vers le 1er juin 2013.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent contrat est conforme à la Charte de la Ville de Montréal en vertu de l'article 12 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal* et de des articles 468 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* qui autorisent les municipalités à conclure ensemble des ententes relativement à tout ou partie d'un domaine de leurs compétences.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Police , Direction des opérations (Christian BOISVERT)

Avis favorable avec commentaires :
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Isabelle NANTAIS)

Avis favorable avec commentaires :
Police , Direction des opérations - Activités de soutien (Catherine TOUGAS)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction du budget (Patrice DOR)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Fonction Finances (Gilles BOUCHARD)

Avis favorable avec commentaires :
Technologies de l'information , Direction (Sylvie BEAULAC)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marianne RIVEST
Commandant police

Tél : 514-280-0851

Télécop.: 514 280-0681

ENDOSSÉ PAR

François LANDRY
C/serv.du partenariat et de l'organisation du
travail (spvm)

Tél : 514-280-3745

Télécop. : 514 280-9041

Date d'endos. : 2013-05-14

Dossier # :1122986002



Dossier # : 1130826005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 e) favoriser la prise en charge de leur milieu par les citoyennes et les citoyens en vue d'améliorer la vie économique et sociale des collectivités
Compétence d'agglomération :	Centre local de développement
Projet :	-
Objet :	Approuver le nouveau protocole d'entente entre la Ville de Montréal et la Société de développement économique Rivière- des-Prairies-Pointe-auxTrembles-Montréal-Est (CLD), pour les années 2012-1013 et 2014-2015, définissant les rôles et les responsabilités de la Ville et de l'organisme CLD en matière de développement économique local et de soutien à l'entrepreneuriat.

Recommander au conseil d'agglomération d'approuver le nouveau protocole d'entente entre la Ville de Montréal et la Société de développement économique Rivière-des-Prairies-Pointe-auxTrembles-Montréal-Est (CLD), pour les années 2012-2013 à 2014-2015, définissant les rôles et les responsabilités de la Ville et de l'organisme CLD en matière de développement économique local et de soutien à l'entrepreneuriat.

Signé par Dany BARBEAU **Le** 2013-05-02 11:53

Signataire :

Dany BARBEAU

Directrice d'arrondissement par intérim
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1130826005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 e) favoriser la prise en charge de leur milieu par les citoyennes et les citoyens en vue d'améliorer la vie économique et sociale des collectivités
Compétence d'agglomération :	Centre local de développement
Projet :	-
Objet :	Approuver le nouveau protocole d'entente entre la Ville de Montréal et la Société de développement économique Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles-Montréal-Est (CLD), pour les années 2012-2013 et 2014-2015, définissant les rôles et les responsabilités de la Ville et de l'organisme CLD en matière de développement économique local et de soutien à l'entrepreneuriat.

CONTENU

CONTEXTE

En vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (L.R.Q., chapitre E-20.001), les centres locaux de développement (CLD) relèvent de la compétence du conseil d'agglomération de Montréal. En complément, la Loi sur le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (LRQ c M-30.01) (Loi sur le MDEIE) interpelle le conseil d'agglomération de Montréal, principalement sur le développement économique local et les CLD. En vertu de cette loi, le conseil d'agglomération désigne les CLD qu'il souhaite voir opérer sur le territoire afin d'offrir un ensemble de services aux entrepreneurs et aux dirigeants d'entreprises, notamment des informations, des conseils, de l'accompagnement et un soutien financier en vue de démarrer, d'implanter et de développer des entreprises sur le territoire de l'agglomération de Montréal.

Afin de réaliser ces mandats, les 18 organismes CLD montréalais reçoivent annuellement des contributions du gouvernement du Québec et de la Ville de Montréal. Une entente signée entre ces deux derniers en précise les modalités, puis une convention fait de même entre la Ville, donc les arrondissements et les villes liées, et les CLD. Ainsi, le 28 février 2013, le conseil d'agglomération de Montréal a approuvé l'entente 2012-2013 à 2014-2015 entre la Ville et le ministre responsable de la région de Montréal établissant les rôles et les responsabilités de la Ville en matière de développement économique local ainsi que les conditions de leur exercice.

L'entente entre le gouvernement du Québec et la Ville de Montréal doit être répercutée dans une entente que la Ville doit à son tour conclure avec chaque organisme CLD pour la même

période. Chacune de ces ententes doit faire l'objet d'une approbation par le conseil d'agglomération dans un dossier décisionnel propre à chaque organisme CLD. De façon à assurer l'uniformité des ententes entre la Ville et les 18 organismes CLD de l'agglomération, un projet d'entente type à remettre aux autorités locales dans les arrondissements et villes liées a été préparé et soumis pour décision du conseil d'agglomération (CG13 0045). L'entente type contient notamment les dispositions concernant l'engagement du CLD désigné de respecter les conditions de sa désignation de même que des dispositions relatives à sa résiliation en cas de défaut. Une fois complété par les deux parties à l'échelle locale, le projet d'entente doit être acheminé pour décision du conseil d'agglomération.

Le présent sommaire décisionnel vise à obtenir l'aval des élus relativement à la nouvelle entente entre la Ville de Montréal et la Société de développement économique Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles-Montréal-Est (CLD) sur l'horizon 2012-2013 à 2014-2015. Cette entente s'inscrit directement dans la foulée de la *Stratégie québécoise de l'entrepreneuriat* rendue publique par le gouvernement du Québec en novembre 2011 et dans laquelle on traçait le constat qu'en matière d'entrepreneuriat plusieurs indicateurs sont préoccupants au Québec, notamment la faiblesse des intentions d'entreprendre, le déclin du taux de création d'entreprises ainsi que les difficultés anticipées en matière de relève entrepreneuriale.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG13 0045 – 28 février 2013 – Approbation du nouveau protocole d'entente entre la Ville de Montréal et le gouvernement du Québec, pour les années 2012-2015, définissant les rôles et les responsabilités de la Ville en matière de développement économique local et de soutien à l'entrepreneuriat; approbation de la répartition et de la distribution de l'enveloppe dédiée aux centres locaux de développement (CLD) provenant du gouvernement du Québec et de la Ville et approbation de la nouvelle entente type de gestion entre les CLD et la Ville de Montréal pour la même période

CG12 0309 – 28 février 2012 – Approuver la répartition et la distribution de l'enveloppe dédiée aux centres locaux de développement (CLD) provenant du gouvernement du Québec et de la Ville de Montréal pour l'année 2012-2013

CG09 0425 - 24 septembre 2009 - Approuver un projet d'entente de gestion 2008-2012 à intervenir entre la Ville de Montréal et la Société de développement économique Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles-Montréal-Est établissant le rôle et les mandats de l'organisme en matière de développement économique local ainsi que les conditions de leur exercice.

DESCRIPTION

L'entente entre la Ville de Montréal et la Société de développement économique Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles-Montréal-Est (CLD) a pour objet de définir les rôles et les responsabilités de la Ville et de l'organisme CLD en matière de développement économique local et de soutien à l'entrepreneuriat pour la période 2012-2013 à 2014-2015. Les autorités municipales locales et la Société de développement économique Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles-Montréal-Est (CLD) se sont entendus sur la répartition des rôles et les résultats sont conciliés dans le tableau prévu à cet effet à l'annexe VI de l'entente qui fait l'objet du présent dossier. Pour ces années, la Ville versera à l'organisme CLD une contribution annuelle afin de réaliser les mandats suivants qui découlent de la Loi sur le MDEIE :

- Offrir l'ensemble des services de première ligne aux entreprises, notamment par leur regroupement ou leur coordination; cette offre de services pourra se faire, le cas échéant, en partenariat avec d'autres personnes ou organismes, notamment du secteur privé;
- Élaborer un plan d'action local pour l'économie et l'emploi en tenant compte, notamment,

du plan quinquennal de développement établi par la conférence régionale des élus de son territoire et du schéma métropolitain d'aménagement et de développement ainsi que du plan des grands enjeux du développement économique adoptés par la communauté métropolitaine de son territoire et veiller à la réalisation de ce plan d'action local;

- Élaborer, en tenant compte des orientations, stratégies et objectifs nationaux et régionaux, une stratégie en matière de développement de l'entrepreneuriat, y compris l'entrepreneuriat de l'économie sociale;
- Agir en tant qu'organisme consultatif auprès du centre local d'emploi de son territoire.

La nouvelle entente triennale confirme le statu quo pour 2012-2013. Elle comporte cependant deux différences majeures par rapport aux deux ententes antérieures : une partie de ce financement est fondée, à compter des années 2 (2013-2014) et 3 (2014-2015), sur les résultats obtenus en regard d'attentes signifiées et de cibles gouvernementales préétablies et il est possible d'accroître les ressources financières pour le territoire sur une base d'appariement entre le gouvernement du Québec et la Ville de Montréal.

Plus spécifiquement, la nouvelle entente propose désormais des attentes signifiées et 18 cibles (9 quantitatives et 9 qualitatives) devant guider l'action de l'organisme CLD en matière de soutien à l'entrepreneuriat. Elle précise qu'une portion croissante au fil des années de la contribution sera versée sous réserve d'une évaluation favorable des résultats obtenus (soit un minimum de 6 cibles sur 9 dans chaque cas). De plus, l'entente prévoit que le gouvernement du Québec offre à la Ville d'accéder, pour les années 2 et 3, à une enveloppe supplémentaire d'appariement. La répartition des sommes entre les organismes CLD a déjà fait l'objet d'une décision du conseil d'agglomération pour le terme de l'entente (CG13 0045).

Il est à noter qu'en vertu du statu quo prévalant pour 2012-2013, la répartition des contributions entre les organismes montréalais pour cette période a déjà été approuvée par le conseil d'agglomération (CG12 0309).

JUSTIFICATION

Plusieurs éléments justifient l'approbation du nouveau protocole d'entente entre la Ville de Montréal et l'organisme CLD, notamment :

- La Ville de Montréal continue de favoriser le développement local et le soutien à l'entrepreneuriat sur son territoire;
- La Ville de Montréal maintient que le territoire de l'agglomération continue d'être desservi par les 18 organismes CLD dont elle détermine les territoires sur recommandation des conseils d'arrondissement ou des villes liées;
- Le gouvernement du Québec et la Ville acceptent que le territoire de l'agglomération puisse être desservi par des services d'aide aux jeunes entrepreneurs (SAJE) pour la fourniture de services de première ligne en démarrage et en suivi aux jeunes entrepreneurs;
- Les dispositions du contrat de prêt conclu entre le gouvernement du Québec et les CLD, déterminant les conditions et les modalités d'un prêt consenti par le gouvernement à ces CLD pour l'établissement du Fonds local d'investissement (FLI), demeurent effectives;
- Toutes les contributions reçues du gouvernement du Québec sont destinées aux organismes CLD;
- La Ville de Montréal doit conclure une entente avec chacun des organismes CLD du territoire de l'agglomération;
- Les obligations du projet d'entente entre la Ville et l'organisme CLD s'appliquent aux CLD du Québec;
- La répartition et la distribution de l'enveloppe dédiée aux CLD de Montréal ainsi que le texte de l'entente type entre les CLD et la Ville ont déjà fait l'objet d'une décision du conseil d'agglomération pour la période 2012-2013 à 2014-2015 (CG13 0045).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Sous réserve de l'adoption des crédits chaque année par l'Assemblée nationale, le gouvernement s'engage à verser à la Ville les contributions totales maximales pour les trois années de l'entente.

Les sommes versées à la Ville doivent être entièrement transférées aux organismes CLD afin de financer les activités visées par l'entente de gestion.

Les versements et la reddition de compte seront effectués en fonction de ce que prévoit la nouvelle entente, dont :

- dépôt de la programmation annuelle,
- dépôt du rapport d'activités,
- dépôt des états financiers vérifiés,
- atteinte de cibles gouvernementales.

Les sommes maximales à être versées à l'organisme CLD sont les suivantes :

2012-2013 : 735 358 \$

2013-2014 : 743 516 \$

2014-2015 : 743 516 \$

Il est important de souligner que dans le cadre de la nouvelle entente, il est mis de l'avant que les organismes CLD de Montréal prennent en charge eux-mêmes le programme Jeunes promoteurs (JP) en 2013-2014 et 2014-2015 et que la somme annuelle de 25 040 \$ leur sera versée en complément de la répartition de l'enveloppe approuvée par le conseil d'agglomération pour le mandat CLD.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La Société de développement économique Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles-Montréal-Est (CLD) travaille auprès des citoyens et des gens d'affaires, notamment dans le but de créer et de consolider des emplois dans les milieux de vie. Il est partenaire du Plan de développement durable dans la mesure où il appuie notamment l'essor du secteur des technologies propres.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La nouvelle entente avec le gouvernement du Québec confirme l'important rôle des organismes CLD dans l'environnement économique montréalais en leur conférant au moins les ressources financières consacrées au terme de la dernière entente. Une fois adoptées, les ententes de gestion permettront de continuer d'offrir, par le réseau des organismes CLD, un ensemble de services de première ligne aux entreprises, aux entrepreneurs, y compris les entreprises de l'économie sociale.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue relativement au présent dossier.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

--

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme et du développement économique
(Martine BÉRUBÉ)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Catherine ROUSSEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sabin TREMBLAY
Chef d'équipe - conseiller en aménagement
en collaboration avec Richard Joseph,
directeur par intérim

Tél : 514-868-4332
Télécop.: 514 868-4340

ENDOSSÉ PAR

Richard JOSEPH
Directeur par intérim -DAUSE

Tél : 514-868-4330
Télécop. : 514 868-4340
Date d'endos. : 2013-04-26

Dossier # :1130826005

**Dossier # : 1126025002**

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières , Gestion immobilière et mise en oeuvre des projets , Baux et administration immobilière
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Cour municipale
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet de bail par lequel la Ville loue de Les Entreprises Gino Melatti Inc. pour une période de 9 ans, à compter du 1er février 2014, un local situé au deuxième étage de l'immeuble sis au 7777, boul. Newman dans l'arrondissement de LaSalle, d'une superficie d'environ 975,48 mètres carrés, à des fins de point de service de la cour municipale pour le secteur du sud de l'île. La dépense totale est de 3 251 673,92 \$ incluant les taxes. Bâtiment 8192.

Il est recommandé :

1. d'approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue de Les Entreprises Gino Melatti Inc., pour une période de 9 ans, à compter du 1er février 2014, un local situé au deuxième étage de l'immeuble sis au 7777, boulevard Newman dans l'arrondissement de LaSalle, d'une superficie d'environ 975,48 mètres carrés, à des fins de point de service de la cour municipale pour le secteur du sud de l'île, pour un loyer total de 1 521 119,25 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
2. d'autoriser la dépense d'énergie, pour la durée du terme de 9 ans, d'un montant d'environ 206 437,61 \$, taxes incluses ;
3. d'autoriser la dépense d'entretien ménager effectuée par la Direction des immeubles, pour la durée du terme de 9 ans, d'un montant d'environ 243 172,13 \$, taxes incluses ;
4. d'autoriser à cette fin le coût des travaux d'aménagement, payable en 2013, au locateur Les Entreprises Gino Melatti Inc., représentant un montant de 983 159,66\$, auquel s'ajoute des contingences et des incidences d'un montant de 297 785,25\$, pour une dépense maximale de 1 280 944,91\$ taxes incluses;
5. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signataire :

Michel NADEAU

Directeur
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction
stratégies et transactions immobilières

IDENTIFICATION

Dossier # :1126025002

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières , Gestion immobilière et mise en oeuvre des projets , Baux et administration immobilière
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Cour municipale
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet de bail par lequel la Ville loue de Les Entreprises Gino Melatti Inc. pour une période de 9 ans, à compter du 1er février 2014, un local situé au deuxième étage de l'immeuble sis au 7777, boul. Newman dans l'arrondissement de LaSalle, d'une superficie d'environ 975,48 mètres carrés, à des fins de point de service de la cour municipale pour le secteur du sud de l'île. La dépense totale est de 3 251 673,92 \$ incluant les taxes. Bâtiment 8192.

CONTENU

CONTEXTE

La Direction des services judiciaires dispose d'un chef-lieu et de quelques points de service répartis sur le territoire afin d'offrir les services en matière pénale et criminelle à la population. Actuellement, le secteur du sud de l'île est desservi par le point de service de la cour municipale qui est situé au 4555 rue de Verdun, à l'arrondissement de Verdun, dans des locaux appartenant à la Ville. Ces locaux ne répondent plus aux besoins, car la capacité à tenir des audiences dans la salle unique et les trois comptoirs de service à la clientèle sont désormais insuffisants en regard de l'achalandage croissant. Afin d'offrir un meilleur service à la clientèle et tenir un plus grand nombre d'audiences, il a été convenu de trouver un nouveau local afin de déménager ce point de service dans un local plus grand, car l'agrandissement des locaux actuels n'est pas possible.

Le présent dossier recommande la location d'un local, pour un terme débutant le 1er février 2014 jusqu'au 31 janvier 2023, situé au deuxième étage de l'immeuble sis au 7777 boulevard Newman dans l'arrondissement de LaSalle, dont l'aménagement prévoit deux salles d'audience et six comptoirs de service à la clientèle. Les aménagements seront réalisés en conformité avec les critères d'allocation d'espaces de travail appliqués par la Direction des stratégies et transactions immobilières. Le total des effectifs est de 15 employés. Ce local est facilement accessible en transport en commun à partir du métro Angrignon.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA13 20 0156 - 4 mars 2013 - adoption de la modification de zonage autorisant l'usage d'une cour municipale, pour le local du 7777, boulevard Newman dans l'arrondissement de LaSalle.

DESCRIPTION

Le présent dossier recommande d'approuver le projet de bail par lequel la Ville loue du locateur Les Entreprises Gino Melatti Inc., un local utilisé pour les besoins du point de service du sud de l'île de la cour municipale, d'une superficie maximale de 975,48 m² (10 500 pi²) situé au deuxième étage de l'immeuble sis au 7777 boulevard Newman à LaSalle. Un minimum de 45 espaces de stationnement non réservés, ainsi que deux espaces réservés et identifiés pour la magistrature sont prévus au bail, à même le stationnement extérieur de l'immeuble, et ce, sans frais additionnels. Le terme du bail débute le 1er février 2014 et se termine le 31 janvier 2023. La dépense de loyer pour le terme, incluant les taxes, est de 1 521 119,25 \$ et comprend les frais d'exploitation et les taxes foncières. La dépense d'énergie, pour la durée du terme, représente un montant d'environ 206 437,61 \$, taxes incluses. La Direction des immeubles se chargera d'assurer l'entretien ménager à l'intérieur des lieux loués, selon un contrat qui sera octroyé à l'externe, par appel d'offres à l'automne 2013, selon les règles d'octroi de contrats, le tout aux frais de la Direction des services judiciaires, pour un montant d'environ 243 172,13 \$, taxes incluses, pour la durée du terme.

Le présent dossier recommande également d'approuver le coût des travaux d'aménagement, selon un projet clé en main, représentant un montant à remettre au locateur de 983 159,65 \$, soit 93,63 \$/pi², auquel s'ajoutent des incidences et des contingences totalisant 297 785,25 \$, taxes incluses. Les travaux d'aménagement seront réalisés en conformité avec la Politique d'accessibilité universelle de la Ville de Montréal.

La dépense totale pour le terme, incluant la dépense totale de loyer et le coût des travaux d'aménagement, représente 3 251 673,92 \$, taxes incluses.

Le secteur du sud de l'île est actuellement desservi par le point de service de la cour municipale qui est situé au 4555 rue de Verdun, près de la station de métro Verdun (\pm 89 m). Le site du 7777 boulevard Newman se situe au centre des secteurs desservis, soit les arrondissements Lachine, LaSalle, Verdun et du Sud-Ouest. La proximité de la desserte autoroutière et de la station de métro Angrignon (\pm 2,2 km) en fait un emplacement stratégique. De plus, le circuit d'autobus du boulevard Newman est l'un du réseau "10 minutes maximum" de la STM assurant ainsi le transport des usagers toutes les 7 minutes.

JUSTIFICATION

La recherche de site a débuté à la fin de l'année 2010 et n'a pas fait l'objet d'un appel de propositions. Les recherches dans le secteur ont permis de repérer 17 sites potentiels qui ont été analysés. Le site du 7777 boulevard Newman respecte davantage l'ensemble des critères recherchés par la Direction des services judiciaires, tels la situation géographique du local, la présence de stationnement et l'aménagement du local. De plus, il s'avère être le plus économique.

Le site a été approuvé par l'arrondissement de LaSalle et la modification de zonage permettant l'usage d'une cour municipale est entrée en vigueur le 4 mars 2013 (Résolution CA13 20 0156).

Le loyer du bail actuel présente un taux de 18,14\$/pi² brut, ce qui est admissible considérant que le taux brut de location, pour un espace à bureaux dans ce secteur, se situe entre 17,00 \$/pi² et 25,00 \$/pi².

Le coût des travaux d'aménagement représente une dépense juste compte tenu du fait qu'il se situe dans le bas de la fourchette des coûts habituellement payés pour l'aménagement d'un projet comparable.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Dépense totale de loyer :

Superficie locative	Loyer annuel 2014-2023
975,48 m ² (10 500 pi ²)	
Loyer unitaire annuel incluant les frais d'exploitation et les taxes foncières	147 000 \$
Frais d'électricité	19 950 \$
Frais d'entretien ménager	23 500 \$
Loyer brut annuel	190 450 \$
TPS - 5%	9 522,50 \$
TVQ - 9,975 %	<u>18 997,39 \$</u>
Loyer annuel total	218 969,89 \$
Ristourne de TPS pour 2014	9 522,50 \$
Loyer net	209 447,39 \$

La dépense de loyer unitaire est fixe pour la durée du bail. Le loyer unitaire inclut les frais d'exploitation et les taxes foncières et totalise, pour le terme de 9 ans, une dépense de 1 521 119,25 \$, taxes incluses.

La dépense pour le coût d'électricité pour le terme de 9 ans est d'environ 206 437,61 \$, taxes incluses. Cette dépense sera ajustée annuellement selon le coût réel.

La dépense d'entretien ménager pour le terme de 9 ans est d'environ 243 172,13 \$, taxes incluses. Les frais d'entretien ménager seront ajustés annuellement en fonction de l'indice général de variation des prix à la consommation et selon l'augmentation annuelle prévue selon le décret sur le personnel d'entretien d'édifices publics de la région de Montréal.

La dépense totale de loyer pour le terme de 9 ans est de 1 970 728,99 \$, taxes incluses.

Coût des travaux d'aménagement :

	2013
Coût des travaux d'aménagement clé en main	855 107,33 \$
TPS - 5%	42 755,37 \$
TVQ - 9,975%	<u>85 296,96 \$</u>
Coût total des travaux à remettre au locateur	983 159,66 \$ ⁽¹⁾
Contingences	85 000,00 \$
Incidences	174 000,00 \$ ⁽²⁾
TPS - 5%	12 950,00 \$
TVQ - 9,975%	<u>25 835,25 \$</u>
	297 785,25 \$
Total	1 280 944,91 \$ ⁽³⁾
Recouvrement TPS pour 2013	55 705,37 \$
Coût total net des travaux	1 225 239,54 \$

(1) Le coût des travaux d'aménagement, selon un projet clé en main à remettre au locateur, est de 983 159,66 \$, incluant la TPS et la TVQ.

(2) Les incidences sont prévues pour l'achat de mobilier premier, pour la fourniture et

l'installation d'un système d'appel des témoins et d'enregistrement des audiences, pour le branchement du système d'alarme intrusion à la centrale de la Ville, pour le branchement au réseau de la Ville et pour les frais de déménagement.

(3) Le coût des travaux d'aménagement incluant les contingences, les incidences, la TPS et la TVQ est de 1 280 944,91 \$.

Cette dépense sera assumée à 100% par l'agglomération, pour un montant de 3 251 673,92 \$, incluant la dépense totale de loyer, le coût total des travaux d'aménagement, la TPS et la TVQ.

L'objet du présent dossier est prévu au PTI 2013-2015 de la Direction des stratégies et transactions immobilières.

Cette dépense concerne à la fois le budget de fonctionnement et le PTI. La dépense totale de loyer (loyer unitaire, frais d'électricité et d'entretien ménager) sera payée à même le budget de fonctionnement de la Direction des services judiciaires, tandis que le coût des travaux d'aménagement, incluant les contingences et les incidences, sera payé par le PTI.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La certification BOMA BEST n'est pas exigée puisqu'il s'agit d'une location d'un espace ayant une superficie inférieure à 1 000 m².

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La réalisation de ce projet comporte des éléments opérationnels positifs et bénéfiques pour la Ville de Montréal, tels que décrits à la section contexte du présent dossier décisionnel, ainsi que dans l'intervention détaillée de la cour municipale (Direction des services judiciaires). La non-réalisation nuira au service à la clientèle et comportera des risques importants pour la continuité des opérations de la cour municipale, notamment au niveau des revenus et des règles judiciaires pour la tenue des audiences.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un plan de communication sera préparé par la Direction des services judiciaires afin de faire connaître aux citoyens le nouvel emplacement du point de service du sud de l'île de la cour municipale.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conseil d'agglomération: 30 mai 2013

Prise de possession des locaux: 15 janvier 2014

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le bail provient de la banque de documents juridiques et a été préparé en conformité avec les politiques de la Ville. Une copie de la Politique de gestion contractuelle a été remise au locateur.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des services judiciaires (Lucie DAUPHINAIS)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Fonction Finances (Pierre BLANCHARD)

Avis favorable avec commentaires :
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières (André POULIOT)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction du budget (David MARCAURELLE)

Avis favorable avec commentaires :
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières (Yannik SAUVÉ)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction de la comptabilité et du contrôle financier (Jacques P TREMBLAY)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Fonction Finances (Sylvain LESSARD)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Caroline BOILEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Ève QUESNEL
Conseillère en immobilier

Tél : 514-872-0394
Télécop.: 514-280-3597

Danielle Lavigne, chef de section
Section administration
immobilière - agglomération
Tél. : 514-872-7977

ENDOSSÉ PAR

Carlos MANZONI
Chef de division

Tél : 514-872-3957
Télécop. : 514-280-3597

Date d'endos. : 2013-02-11

Dossier # :1126025002



Dossier # : 1130015001

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine , Division de l'action culturelle et des partenariats
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier totalisant la somme de 197 500 \$ aux quatorze (14) organismes ci-après désignés, pour le montant indiqué au regard de chacun d'eux, dans le cadre du Programme de soutien à la diffusion du patrimoine montréalais 2013 de l'Entente MCC-Ville 2012-2015

La Direction de la culture et du patrimoine recommande :

1. Accorder un soutien financier totalisant la somme totalisant 197 500 \$ aux quatorze (14) projets ci-après désignés, pour le montant indiqué au regard de chacun d'eux, dans le cadre du Programme de soutien à la diffusion du patrimoine montréalais 2013 de l'Entente MCC-Ville 2012-2015:

ORGANISME	MONTANT ACCORDÉ (\$)
Association des Professionnels des Arts de la Scène du Québec	15 000 \$
Atelier d'histoire Hochelaga-Maisonneuve	13 000 \$
Collectif d'animation urbaine L'Autre Montréal	12 000 \$
La Congrégation des Soeurs de Sainte-Anne	9 000 \$
Conseil du patrimoine religieux du Québec	9 000 \$
Corporation de la Chapelle Notre-Dame du Bonsecours	15 000 \$
DOCOMOMO Québec	9 000 \$
Écomusée de la maison du Fier-Monde en collaboration avec le Centre Saint-Pierre	30 000 \$
Fondation Héritage Montréal	13 500 \$
Maison Saint-Gabriel	15 000 \$
Musée des Ondes Berliner	12 000 \$
Société historique de Rivière-des-Prairies	15 000 \$
Société historique de Saint-Henri	15 000 \$
Univers culturel de Saint-Sulpice	15 000 \$
Total	197 500 \$

2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense est entièrement assumée par la Ville centrale.

Signé par Jean-Robert CHOQUET **Le** 2013-05-09 11:10

Signataire :

Jean-Robert CHOQUET

Directeur
Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine

IDENTIFICATION

Dossier # :1130015001

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine , Division de l'action culturelle et des partenariats
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier totalisant la somme de 197 500 \$ aux quatorze (14) organismes ci-après désignés, pour le montant indiqué au regard de chacun d'eux, dans le cadre du Programme de soutien à la diffusion du patrimoine montréalais 2013 de l'Entente MCC-Ville 2012-2015

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre de l'Entente MCC/Ville sur le développement culturel et en accord avec la Politique du patrimoine de la Ville de Montréal, le Programme de soutien à la diffusion du patrimoine montréalais est destiné aux organismes qui œuvrent à la mise en valeur du patrimoine montréalais. Ce programme est inscrit dans l'axe 2 de l'Entente sur le développement culturel de Montréal qui favorise l'accessibilité des citoyens au patrimoine et à la culture. Ce programme comportait une seule date de tombée: le 25 février 2013. Dans le cadre du concours 2013 du Programme de soutien à la diffusion du patrimoine montréalais 2013, la Direction de la culture et du patrimoine a reçu 24 projets provenant d'organismes culturels professionnels totalisant des demandes de 374 100 \$. Composé de deux experts du milieu culturel patrimonial, d'un représentant du ministère de la Culture et des Communications et de deux représentants de la Direction de la culture et du patrimoine de la Ville, le comité d'évaluation a analysé les projets déposés et en a retenu quatorze (14) qui correspondaient le mieux aux critères du programme pour un total de 197 500 \$.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Dernières résolutions du comité exécutif autorisant des soutiens financiers dans ce programme :

CE12 0716 16 mai 2012: Accorder un soutien financier totalisant 192 000 \$ aux 14 organismes [...] pour 2012 et pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre du Programme de soutien à la diffusion du patrimoine montréalais 2012 de l'Entente MCCC-Ville 2012-2015.

CE11 0790 1er juin 2011: Accorder en 2011 un soutien financier totalisant 225 000 \$ à 18 projets dans le cadre du Programme de soutien à la diffusion du patrimoine montréalais.

CE100747 19 mai 2010: Accorder un soutien financier totalisant 189 795 \$ à 17 organismes dans le cadre du Programme de soutien à la diffusion du patrimoine montréalais.

CE09 0768 13 mai 2009 : Accorder un soutien totalisant 220 480 \$ à 19 organismes dans le cadre du Programme de soutien à la diffusion du patrimoine montréalais.

DESCRIPTION

Voici la liste des quatorze (14) organismes soutenus dans le cadre du Programme :

ORGANISME	% DU BUDGET	SUBVENTIONS ACCORDÉES
Association des Professionnels des Arts de la Scène du Québec	6 %	15 000 \$
Atelier d'histoire Hochelaga - Maisonneuve	34 %	13 000 \$
Collectif d'animation urbaine L'Autre Montréal	34 %	12 000 \$
La Congrégation des Soeurs de Sainte-Anne	28 %	9 000 \$
Conseil du patrimoine religieux du Québec	56 %	9 000 \$
Corporation de la Chapelle Notre-Dame du Bonsecours	24 %	15 000 \$
DOCOMOMO Québec	18 %	9 000 \$
Écomusée de la Maison du Fier-Monde en collaboration avec le Centre Saint-Pierre	32%	30 000 \$
Fondation Héritage Montréal	30 %	13 500 \$
Maison Saint-Gabriel	10 %	15 000 \$
Musée des Ondes Berliner	30 %	12 000 \$
Société historique de Rivière-des-Prairies	43%	15 000 \$
Société historique de Saint-Henri	75 %	15 000 \$
Univers culturel de Saint-Sulpice	63%	15 000 \$
Total des soutiens recommandés :		197 500 \$

La colonne "% du budget" correspond à la contribution de la subvention par rapport au coût de l'ensemble du projet.

JUSTIFICATION

Les demandes ont été analysées quant à leur conformité aux critères d'évaluation inscrits au programme, notamment:

- l'expérience et la compétence de l'équipe responsable du projet;
- la qualité du contenu patrimonial et;
- la pertinence du contenu diffusé compte tenu de la diversité thématique et territoriale du patrimoine montréalais.

Le programme est en pièce jointe.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les subventions des quatre dernières années attribuées par la Direction de la culture et du patrimoine aux organismes soutenus, incluant les subventions du présent sommaire, sont les suivantes:

NOM DE L'ORGANISME	2013	2012	2011	2010
Association des Professionnels des Arts de la Scène du Québec	15 000 \$	11 000 \$		
Atelier d'Histoire Hochelaga-Maisonneuve	13 000 \$	15 000 \$	24 000 \$* projet conjoint avec le Château Dufresne	15 000 \$
Collectif d'animation urbaine L'Autre Montréal	52 000 \$ incluant une	15 000 \$	35 000 \$	35 000 \$

	entente de partenariat de 40 000 \$ en 2013**			
La Congrégation des Soeurs de Sainte Anne	9 000 \$			15 000 \$
Conseil du patrimoine religieux du Québec	9 000 \$		7 500 \$	
Corporation de la Chapelle Notre-Dame-du Bon-Secours	15 000 \$	15 000 \$	15 000 \$	15 000 \$
DOCOMOMO Québec	9 000 \$		10 000 \$	2 000 \$
Écomusée de la Maison du Fier-Monde	30 000 \$ projet conjoint avec le Centre Saint-Pierre	47 000 \$	47 000 \$	47 000 \$
Fondation Héritage Montréal	13 500 \$	10 000 \$	10 000 \$	8 000 \$
Maison Saint-Gabriel	15 000 \$	15 000 \$	15 000 \$	15 000 \$
Musée des Ondes Berliner	12 000 \$	15 000 \$	12 000 \$	15 000 \$
Société historique de Rivière-des-Prairies	15 000 \$	15 000 \$		10 000 \$
Société historique de Saint-Henri	15 000 \$	15 000 \$	12 000 \$	6 000 \$
Univers culturel de Saint-Sulpice	15 000 \$	s.o.	s.o.	s.o.

**Référence - Résolution: CM13 0213 18 mars 2013: Accorder un soutien financier non récurrent de 60 000 \$ à Collectif d'animation urbaine l'Autre Montréal, soit 40 000 \$ en 2013 et 20 000 \$ en 2014, pour la réalisation d'un plan d'action triennal 2013-2015, dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel entre la Ville et le ministère de la Culture et des Communications 2012-2015

Imputation	2013
AF Général Ville / Entente MCC-Ville / Autres - act. cult. / Contrib. autres org. / Autres org. / / Programme de soutien à la diffusion du patrimoine montréalais / Entente sur le développement culturel 2013	197 500 \$

Les montants de subvention recommandés totalisent cent quatre vingt dix sept mille cinq cent dollars (197 500 \$) provenant des crédits alloués dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal liés aux recommandations de crédits no 13-2.2.1-058.

Demande d'achat n° 302436

Cette dépense est entièrement assumée par la Ville centrale.

Le présent dossier est conforme au budget selon la définition apparaissant au courrier budgétaire numéro 22.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La protection du patrimoine montréalais et la diffusion des connaissances entourant ce contenu sont au coeur des projets soutenus dans le cadre du présent sommaire.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'aide financière apportée à ces organismes contribuera à soutenir les organismes culturels montréalais dans leurs efforts pour sensibiliser la population montréalaise à la richesse de son histoire et de son patrimoine par la réalisation d'activités d'animation accessibles au grand public.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Juin 2013 Octroi des subventions aux organismes
Juillet 2013 à juillet 2014 Réalisation des projets par les organismes
Novembre 2014 Dépôt du bilan des projets par les organismes

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

En conformité avec les pouvoirs du Comité exécutif en regard de subvention de moins de 50 000 \$. Le service des Affaires juridiques et de l'Évaluation foncière a autorisé la fiche d'inscription comme étant le protocole d'entente valide lors de l'octroi d'une subvention dans le cadre de ce programme.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Fonction Finances (Habib NOUARI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Christine LAROCQUE
COMMISSAIRE

Tél : 514 872-6295
Télécop.: 514 872-0981

ENDOSSÉ PAR

Paul LANGLOIS
CHEF DE DIVISION

Tél : 514 872-5592
Télécop. : 514 872-0981
Date d'endos. : 2013-04-22

Dossier # :1130015001



Dossier # : 1130679001

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine , Direction associée - cinéma-festivals-événements , Division des événements publics
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de 30 000\$ à Divers/Cité Montréal 94 inc. pour la réalisation de la 21e édition de Divers/Cité du 29 juillet au 4 août 2013. / Approuver un projet de convention à cette fin.

La Direction de la culture et du patrimoine recommande:

1. d'approuver un soutien financier de 30 000\$ à Divers/Cité Montréal 94 inc. pour la réalisation de la 21e édition de Divers/Cité du 29 juillet au 4 août 2013;
2. Approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense est entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Jean-Robert CHOQUET **Le** 2013-05-14 09:01

Signataire :

Jean-Robert CHOQUET

Directeur
Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine

IDENTIFICATION

Dossier # :1130679001

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine , Direction associée - cinéma-festivals-événements , Division des événements publics
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de 30 000\$ à Divers/Cité Montréal 94 inc. pour la réalisation de la 21e édition de Divers/Cité du 29 juillet au 4 août 2013. / Approuver un projet de convention à cette fin.

CONTENU

CONTEXTE

Divers/cité Montréal 94 inc. est un organisme à but non lucratif fondé en 1994. Il organisa les premières Célébrations de la fierté LGBT de Montréal en 1993. Depuis 2006, le festival est consacré uniquement à la musique, aux arts et à la culture. Divers/Cité est le premier organisme à contribuer par la présentation d'un festival à l'évolution et au renforcement du mouvement LGBT.

La réalisation de la 21e édition de l'événement aura lieu du 29 juillet au 4 août 2013. Pour une deuxième année consécutive, le volet extérieur se réalisera à la Société du Vieux-Port de Montréal. Le volet intérieur se réalisera dans plusieurs salles, dont une présentation d'un film au Théâtre de Verdure.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE12 0308, du 7 mars 2012, dans le cadre du Programme de soutien aux festivals et aux événements culturels 2012.

DESCRIPTION

Divers/Cité est un événement reconnu localement et internationalement comme un festival "alternatif". Il s'adresse principalement à la communauté gaie et lesbienne. Le promoteur produit plus de 36 heures de programmation extérieure et 25 heures de production en salle. Cette année l'événement prend un nouveau virage pour concentrer les prestations vers la danse et la musique électronique. De plus, un spectacle d'envergure, une projection cinématographique, un cabaret sous les étoiles ainsi qu'une exposition seront présentés dans le cadre de l'événement. Des DJ's internationaux et de la scène locale feront découvrir les nouvelles tendances musicales urbaines. Le promoteur ajoutera deux nouvelles aires d'activités au Vieux-Port.

JUSTIFICATION

Depuis maintenant vingt ans, Divers/Cité met en évidence la richesse de la diversité, le métissage culturel et l'importance de la différence à Montréal. Reconnu sur la scène internationale, il participe au rayonnement de Montréal comme métropole ouverte, tolérante

et inclusive. Divers/Cité attire de nombreux touristes. En 2012, 30 % des visiteurs de l'événement provenaient de plus de 40km de Montréal, dont la moitié de l'extérieur du Québec. Le promoteur réalise l'événement sur le territoire de la Société du Vieux-Port de Montréal. Par conséquent, il ne nécessite plus de soutien technique de la Ville.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La Direction de la culture et du patrimoine dispose, dans son budget régulier, de crédits nécessaires pour assumer le soutien financier de 30 000 \$ accordé à l'organisme Divers/Cité Montréal 94 inc. Cette somme représente un peu moins de 1,52 % du budget total de l'organisme pour réaliser l'événement.

2012	2011	2010	2009
30 000\$	30 000 \$	30 000 \$	25 000 \$
1,7 %	1,6 %	1,7 %	1,3 %

Une étude des retombés économiques sera effectuée en 2014 par le promoteur.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La présentation de cet événement s'inscrit dans une perspective d'amélioration de la qualité de vie des citoyens montréalais. De plus, cet événement renforce les actions en matière de lutte contre l'exclusion sociale.

Le volet extérieur de l'événement est gratuit. L'organisme travaille sur l'établissement d'une politique de développement durable. En 2012, l'organisme a récupéré 3 461 kg de résidus sur le site, soit un taux de récupération de 57%.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Divers/Cité est l'un des événements majeurs représentant la communauté gaie et lesbienne de Montréal. Il génère des retombées culturelles, socio-économiques et récréo-touristiques importantes. Il participe au rayonnement de Montréal comme métropole ouverte, tolérante et inclusive. Selon un sondage CROP réalisé en 2012, c'est 30 % des visiteurs de l'événement qui proviennent de plus de 40km de Montréal. Une étude des retombées économiques sera effectuée en 2014.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Communiqué et conférence de presse.
Ouverture officielle en présence de dignitaires et média.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Réalisation de l'événement.
Bilan.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

La convention respecte les encadrements de la Ville de Montréal.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Julie DOYON)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Fonction Finances (Habib NOUARI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvie GIROUX
Agente de développement culturel

Tél : 872-5089
Télécop.: 872-1505

ENDOSSÉ PAR

Daniel BISSONNETTE
Directeur associé Cinéma - Festivals -
Événements

Tél : 514 872-2884
Télécop. : 514 872-3409
Date d'endos. : 2013-04-25

Dossier # :1130679001



Dossier # : 1134407001

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine , Division de l'action culturelle et des partenariats
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser le versement d'un soutien financier totalisant 266 500 \$ à vingt-sept (27) organismes culturels dans le cadre du Programme montréalais d'action culturelle 2013 de l'Entente MCC/Ville 2012-2015.

La Direction de la culture et du patrimoine recommande:

1- d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 266 500 \$, aux organismes ci après désignés, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre du Programme montréalais d'action culturelle 2013 de l'Entente MCC/Ville 2012-2015 :

Organismes	Montants accordés
Association pour la création et la recherche électro-acoustique du Québec	12 000 \$
Bouge de là inc.	8 500 \$
Centre d'art et de diffusion Clark	13 000 \$
Centre du Cinéma Parallèle inc.	11 000 \$
Circuit-Est	10 000 \$
Corporation Wapikoni mobile	9 000 \$
DynamO Théâtre inc.	9 000 \$
L'Écomusée de la maison du Fier Monde inc.	13 000 \$
Festival International de Musique POP Montréal	6 000 \$
Les Filles électriques	12 000 \$
Groupe d'intervention vidéo de Montréal inc.	11 000 \$
Missions Exeko	8 000 \$
Le Mois de la Photo à Montréal	13 000 \$
Oboro Goboro	12 000 \$
Opéra de Montréal	10 000 \$
Péristyle nomade	8 000 \$
Petits Bonheurs diffusion culturelle	8 000 \$
PPS Danse	9 000 \$
Quatuor Bozzini	10 000 \$
Rencontres internationales du documentaire de Montréal	11 000 \$

SLAMONTRÉAL	9 000 \$
Société d'histoire et de généalogie du Plateau Mont-Royal	8 000 \$
Société pour les arts en milieux de santé (SAMS)	10 000 \$
Théâtre Abé Carré Cé Carré Compagnie de création	9 000 \$
Théâtre Aux Écuries	10 000 \$
Théâtre I.N.K.	7 000 \$
Vues d'Afrique	10 000 \$
Total	266 500 \$

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense est entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Jean-Robert CHOQUET **Le** 2013-05-07 20:36

Signataire :

Jean-Robert CHOQUET

Directeur
Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine

IDENTIFICATION

Dossier # :1134407001

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine , Division de l'action culturelle et des partenariats
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser le versement d'un soutien financier totalisant 266 500 \$ à vingt-sept (27) organismes culturels dans le cadre du Programme montréalais d'action culturelle 2013 de l'Entente MCC/Ville 2012-2015.

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal et le ministère de la Culture et des Communications (MCC) ont mis en place en 2005 le Programme montréalais d'action culturelle qui vise à renforcer la participation des citoyens à la vie culturelle. Ce programme permet de soutenir des organismes culturels professionnels pour la mise en place d'activités d'animation, de sensibilisation et de médiation culturelle auprès de clientèles ciblées.

Dans le cadre de l'appel de projets 2013 du Programme montréalais d'action culturelle, dont la date de tombée était le 18 février, la Direction de la culture et du patrimoine a reçu 69 projets provenant d'organismes culturels professionnels totalisant des demandes de 936 392 \$. Le comité d'évaluation, composé de deux représentants du milieu culturel professionnel, d'un représentant du ministère de la Culture et des Communications et de deux représentants de la Direction de la culture et du patrimoine de la Ville, a analysé les projets déposés et en a retenu 27 qui correspondaient aux critères du programme pour un total de 366 500 \$.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE09 0859 - 27 mai 2009 : Accorder un soutien financier de 300 000 \$ à 30 organismes culturels dans le cadre du Programme montréalais d'action culturelle 2009 de l'Entente MCCCCF/Ville 2008-2011 (Recommandation de crédits n° 09-2.3.2-128).

CE10 0969 - 16 juin 2010 : Accorder un soutien financier de 242 200 \$ à 25 organismes culturels dans le cadre du Programme montréalais d'action culturelle 2010 de l'Entente MCCCCF/Ville 2008-2011 (Recommandation de crédits n° 10-2.3.2-257).

CE 11 0973 - 22 juin 2011 : Accorder le versement de 224 000 \$ à 22 organismes culturels dans le cadre du Programme montréalais d'action culturelle 2011 de l'Entente MCCCCF/Ville 2011-2012 (Recommandations de crédits nos 11-2.3.2-023 et 11-2.2.4-024).

CE12 1023 - 20 juin 2012 : Accorder un soutien financier totalisant 304 700 \$ à 28 organismes dans le cadre du Programme montréalais d'action culturelle 2012 de l'Entente MCCCCF/Ville 2012-2015 (Recommandations de crédits nos 11-2.3.2-053 et 12-2.3.2-010).

DESCRIPTION

Voici la liste des vingt-sept (27) organismes retenus dans le cadre du Programme :

Organismes	% du budget	Subventions accordées
Association pour la création et la recherche électro-acoustique du Québec	63 %	12 000 \$
Bouge de là inc.	58 %	8 500 \$
Centre d'art et de diffusion Clark	87 %	13 000 \$
Centre du Cinéma Parallèle inc.	33 %	11 000 \$
Circuit-Est	35 %	10 000 \$
Corporation Wapikoni mobile	20 %	9 000 \$
DynamO Théâtre inc.	52 %	9 000 \$
L'Écomusée de la maison du Fier Monde inc.	52 %	13 000 \$
Festival International de Musique POP Montréal	29 %	6 000 \$
Les Filles électriques	60 %	12 000 \$
Groupe d'intervention vidéo de Montréal inc.	64 %	11 000 \$
Missions Exeko	61 %	8 000 \$
Le Mois de la Photo à Montréal	32 %	13 000 \$
Oboro Goboro	46 %	12 000 \$
Opéra de Montréal	20 %	10 000 \$
Péristyle nomade	32 %	8 000 \$
Petits Bonheurs diffusion culturelle	64 %	8 000 \$
PPS Danse	41 %	9 000 \$
Quatuor Bozzini	33 %	10 000 \$
Rencontres internationales du documentaire de Montréal	38 %	11 000 \$
SLAMONTRÉAL	26 %	9 000 \$
Société d'histoire et de généalogie du Plateau Mont-Royal	54 %	8 000 \$
Société pour les arts en milieux de santé (SAMS)	5 %	10 000 \$
Théâtre Abé Carré Cé Carré Compagnie de création	16 %	9 000 \$
Théâtre Aux Écuries	28 %	10 000 \$
Théâtre I.N.K.	36 %	7 000 \$
Vues d'Afrique	35 %	10 000 \$
Total des soutiens recommandés		266 500 \$

La colonne "% du budget" correspond à la contribution de la subvention par rapport au coût de l'ensemble du projet.

JUSTIFICATION

Développé dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal, le programme s'étend à tout le territoire de la Ville de Montréal. Il vise à susciter des initiatives permettant :

- d'accompagner les clientèles montréalaises dans les apprentissages culturels;
- d'accroître la participation des membres des communautés ethnoculturelles aux activités culturelles et;
- de permettre aux organismes culturels professionnels d'améliorer leur expertise et leur compétence en matière de médiation culturelle.

Les demandes ont été évaluées à partir des critères annoncés dans le programme, notamment les moyens mis en œuvre pour rejoindre les citoyens, et particulièrement les clientèles éloignées de l'offre culturelle.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les subventions des quatre dernières années attribuées par la Direction de la culture et du patrimoine aux organismes soutenus dans le cadre du Programme montréalais d'action culturelle 2013, incluant les subventions du présent sommaire, sont les suivantes:

Nom de l'organisme	2013	2012	2011	2010
Association pour la création et la recherche électro-acoustique du Québec	12 000 \$	30 000 \$	40 000 \$	25 000 \$
Bouge de là inc.	8 500 \$	7 200 \$	-	10 000 \$
Centre d'art et de diffusion Clark	13 000 \$	34 500 \$	23 000 \$	-
Centre du Cinéma Parallèle inc.	11 000 \$	10 000 \$	37 000 \$	8 000 \$
Circuit-Est	10 000 \$	15 000 \$	-	9 000 \$
Corporation Wapikoni mobile	9 000 \$	-	10 000 \$	-
DynamO Théâtre inc.	9 000 \$	15 000 \$	-	12 500 \$
L'Écomusée de la maison du Fier Monde inc.	* 43 000 \$	47 000 \$	47 000 \$	47 000 \$
Festival International de Musique POP Montréal	6 000 \$	35 000 \$	25 000 \$	35 000 \$
Les Filles électriques	12 000 \$	25 500 \$	12 500 \$	12 500 \$
Groupe d'intervention vidéo de Montréal inc.	11 000 \$	14 000 \$	28 000 \$	24 000 \$
Missions Exeko	8 000 \$	15 000 \$	24 000 \$	-
Le Mois de la Photo à Montréal	13 000 \$	50 000 \$	-	40 000 \$
Oboro Goboro	12 000 \$	12 000 \$	15 000 \$	15 000 \$
Opéra de Montréal	10 000 \$	10 000 \$	8 000 \$	60 000 \$
Péristyle nomade	8 000 \$	10 000 \$	-	13 000 \$
Petits Bonheurs diffusion culturelle	8 000 \$	24 500 \$	15 000 \$	-
PPS Danse	9 000 \$	8 700 \$	13 000 \$	-
Quatuor Bozzini	10 000 \$	-	-	-
Rencontres internationales du documentaire de Montréal	11 000 \$	49 000 \$	30 000 \$	25 000 \$
SLAMONTRÉAL	9 000 \$	-	-	-
Société d'histoire et de généalogie du Plateau Mont-Royal	8 000 \$	-	15 000 \$	15 000 \$
Société pour les arts en milieux de santé (SAMS)	10 000 \$	10 000 \$	9 000 \$	-
Théâtre Abé Carré Cé Carré Compagnie de création	9 000 \$	-	-	-
Théâtre Aux Écuries	10 000 \$	15 000 \$	9 000 \$	15 000 \$
Théâtre I.N.K.	7 000 \$	9 000 \$	-	-
Vues d'Afrique	10 000 \$	30 000 \$	34 000 \$	27 500 \$

* Ce montant inclut les soutiens que l'organisme a reçu, à ce jour en 2013, dans le cadre du Programme montréalais d'action culturelle et du Programme de soutien à la diffusion du patrimoine montréalais. Pour les autres organismes, aucun autre soutien n'a encore été attribué en 2013.

Imputation	2013
AF Général Ville / Bud. rég. / Entente MCC-Ville / Autres - act. cult. / Contrib. autres org. / Autres org.. / / Programme montréalais d'action culturelle /	266 500 \$

Les montants de subvention recommandés totalisent deux cent soixante six mille cinq cent dollars (266 500 \$) provenant des crédits alloués dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal liés aux recommandations de crédits no 13-2.3.2-060.

Demande d'achat n° 302498

Cette dépense est entièrement assumée par la Ville centrale.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le Programme montréalais d'action culturelle atteint plusieurs objectifs de l'Agenda 21 de la culture:

- favoriser la participation des citoyens à la vie culturelle par des projets inclusifs;
- soutenir la créativité et la liberté d'expression;
- améliorer la qualité de vie de publics ciblés, tels les jeunes, les communautés immigrantes et les familles;
- contribuer à la diversité et au dynamisme culturel.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La Ville et le MCC conjuguent leurs efforts pour permettre aux citoyens de s'approprier la culture et pour contrer l'exclusion culturelle sur tout le territoire de la Ville. Le non-versement des sommes aux organismes culturels remettrait en question la capacité de la Ville à atteindre ses objectifs en matière d'accès à la culture et de participation des citoyens au développement culturel.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Après l'approbation du sommaire par le Comité exécutif, les organismes recevront une réponse par correspondance signée, soit par l' élu responsable de la culture, dans le cas des organismes subventionnés, soit par un responsable de la Direction de la culture et du patrimoine, dans le cas des organismes non soutenus.

Les 27 projets soutenus financièrement dans le cadre du Programme montréalais d'action culturelle seront réalisés entre les mois de juin 2013 et juin 2014.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

En conformité avec les pouvoirs du Comité exécutif en regard de subvention de moins de 50 000 \$. La direction du Contentieux a autorisé la fiche d'inscription comme étant le protocole d'entente valide lors de l'octroi d'une subvention dans le cadre de ce programme.

Le Programme montréalais d'action culturelle s'inscrit dans le cadre de la Politique de développement culturel de la Ville de Montréal et du Plan d'action 2007-2017 - Montréal, métropole culturelle.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Fonction Finances (Habib NOUARI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Danièle RACINE
Agente de développement culturel

Tél : 514-872-6954
Télécop.: 514-872-0981

ENDOSSÉ PAR

Paul LANGLOIS
Chef de division

Tél : 872-5592
Télécop. : 872-1153
Date d'endos. : 2013-04-26

Dossier # :1134407001

CE : 20.018
2013/05/22 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1133501001

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine , Division du patrimoine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Mise en valeur des biens reconnus par la Loi sur les biens culturels
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet de convention entre la Ville et la Société du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal de Pointe-à-Callière, pour le programme de conservation des vestiges archéologiques, la poursuite de l'école de fouilles archéologiques d'une partie du lieu de Fondation de Montréal (214 place D'Youville, site archéologique BjFj-101) et la rédaction d'un document synthèse / Accorder un soutien financier de 320 000,00\$ à cet organisme dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2012-2015.

La Direction de la culture et du patrimoine recommande :

1- d'accorder un soutien financier de 320 000 \$ à la Société du musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière pour le programme de conservation des vestiges archéologiques, la poursuite de l'école de fouilles archéologiques d'une partie du lieu de Fondation de Montréal (214 place D'Youville, site archéologique BjFj-101) et la rédaction d'un document synthèse;

2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Jean-Robert CHOQUET **Le** 2013-05-07 10:33

Signataire :

Jean-Robert CHOQUET

Directeur - Culture et Patrimoine
Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine

IDENTIFICATION

Dossier # :1133501001

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine , Division du patrimoine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Mise en valeur des biens reconnus par la Loi sur les biens culturels
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet de convention entre la Ville et la Société du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal de Pointe-à-Callière, pour le programme de conservation des vestiges archéologiques, la poursuite de l'école de fouilles archéologiques d'une partie du lieu de Fondation de Montréal (214 place D'Youville, site archéologique BjFj-101) et la rédaction d'un document synthèse / Accorder un soutien financier de 320 000,00\$ à cet organisme dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2012-2015.

CONTENU

CONTEXTE

Le ministère de la Culture et des Communications du Québec a procédé, le 4 mars 1999, en vertu de la Loi sur les biens culturels (remplacé par la Loi sur le patrimoine culturel à l'automne 2012), au classement du Lieu de fondation de Montréal, à titre de site archéologique et historique d'intérêt national. Dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2012-2015, la Ville de Montréal et le Ministère ont convenu de commémorer le Lieu de fondation de Montréal. Dans ce contexte, la Société du Musée a entrepris depuis 2001 l'évaluation d'un sous-sol d'une propriété qu'elle a acquise sise au 214, place D'Youville, localisée à l'intérieur des limites du site classé. Cet espace s'est avéré être d'une grande valeur archéologique. La Société a établi un projet d'acquisition de connaissances, de conservation et de mise en valeur de ce site archéologique (BjFj-101), en complémentarité de la vocation du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal de Pointe-à-Callière. À cet égard, la Société propose d'y poursuivre son projet de commémoration et d'école de fouilles en partenariat avec l'Université de Montréal. De plus, la Société propose un programme de conservation *in situ* des vestiges archéologiques du musée et la rédaction d'un document synthèse relatant les principales découvertes réalisées sur le site depuis maintenant plus de 12 ans. Une contribution financière de 320 000,00\$ est prévue dans le cadre de l'Entente pour soutenir la réalisation de ces projets pour les années 2013 et 2014. De ce montant, 120 000,00\$ seront consacrés au programme de conservation des vestiges archéologiques *in situ* du musée, 200 000,00\$ au projet de commémoration du Lieu de fondation et à l'école de fouilles et à la rédaction du document synthèse (annexe 2).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG06 0068 (2 février 2006) Approbation du projet de convention entre la Ville de Montréal et la Société du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal, Pointe-à-Callière, pour le programme de conservation des vestiges archéologiques et la poursuite de l'école de fouilles archéologiques d'une partie du lieu de fondation de Montréal. Dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel 2005-2008 intervenue entre le ministère de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal.

- CG08 0647 (18 décembre 2008) Approbation du projet de convention entre la Ville de Montréal et la Société du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal, Pointe-à-Callière, pour le programme de conservation des vestiges archéologiques et la poursuite de l'école de fouilles archéologiques d'une partie du lieu de fondation de Montréal. Dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel 2008-2011 intervenue entre le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine et la Ville de Montréal.
- CG11 0202 (22 juin 2011) Approuver un projet de convention entre la Ville et la Société du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal, Pointe-à-Callière pour le programme de conservation des vestiges archéologiques et la poursuite de l'école de fouilles archéologiques d'une partie du lieu de Fondation de Montréal - 214 place D'Youville, site archéologique BjFj-101 / Verser à cette fin à la Société un montant de 145 000 \$ dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2011-2012.
- CG12 0433 (22 novembre 2012) Approuver un projet de convention entre la Ville et la Société du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière pour la poursuite de l'école de fouilles archéologiques d'une partie du lieu de Fondation de Montréal - 214 place D'Youville, site archéologique BjFj-101 / Verser à la Société un montant de 100 000 \$ dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2012-2015.

DESCRIPTION

Le projet de commémoration du Lieu de fondation de Montréal est planifié par la Société du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal de Pointe-à-Callière, en collaboration avec les deux partenaires de l'Entente:

École de fouilles archéologiques

Il est prévu de développer le projet de commémoration à partir du site archéologique BjFj-101 (au 214, place D'Youville) où se poursuivra grâce à la collaboration de l'Université de Montréal (annexe 1), une école de fouilles archéologiques pour la formation et spécialisation, en archéologie urbaine, des étudiants universitaires. Le projet, en plus des volets recherche et formation, comprendra un volet de mise en valeur qui assurera la diffusion des résultats des recherches archéologiques. Le projet intègre les frais de mise aux normes et d'opération du bâtiment, et les frais inhérents aux volets recherche, formation et diffusion pour l'année 2012-2015 (annexe 3).

Consolidation des vestiges

Le projet de consolidation des vestiges archéologiques conservés *in situ* au musée vise la réalisation de constats préventifs de l'état des vestiges immobiliers exposés dans le musée et divers travaux de restauration, d'étude et d'évaluation: coordination des travaux de conservation, évaluation des vestiges, restauration des maçonneries, programme de monitoring, réparation du pavage de rue ancienne, enfoncement des sols dans le secteur du cimetière dans l'Éperon (annexe 3).

Document synthèse

Après 12 ans de fouilles archéologiques, il est indispensable de se doter d'un document synthèse qui relate les principaux résultats des recherches réalisées sur le lieu de fondation de Montréal, de décrire son évolution depuis la préhistoire jusqu'au 21e siècle et, de mettre

l'accent sur les occupations les plus marquantes soient le fort de Ville-Marie et le château de Callière. Ce document sera amorcé dès 2013 (annexe 3).

JUSTIFICATION

· Pour assurer la conformité à la Loi sur les biens culturels (L.R.Q., chapitre b4, mai 1996) lorsque des interventions sur les propriétés de la Ville de Montréal font appel à des travaux en sous-sol, la Ville applique des mesures de protection des ressources archéologiques. Elle s'assure ainsi de la pérennité et la mise en valeur du patrimoine archéologique sur ses propriétés.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Entente 2008-2011

<ul style="list-style-type: none"> Conservation des vestiges et École de fouilles archéologiques 	2008, 2009 et 2010	470 000 \$
---	--------------------	------------

Entente 2011-2012

<ul style="list-style-type: none"> École de fouilles archéologiques 	2011	100 000 \$
--	------	------------

Entente 2012-2015

<ul style="list-style-type: none"> École de fouilles archéologiques 	2012	100 000 \$
<ul style="list-style-type: none"> Conservation des vestiges, École de fouilles archéologiques et Document synthèse 	2013 et 2014	320 000 \$

NOTE: Ces projets ont été payés dans le cadre d'Entente sur le développement culturel intervenue entre le ministère de la Culture et des Communications du Québec (50%) et la Ville de Montréal (50%).

- Les crédits pour l'approbation de ce dossier sont prévus au budget de l'Entente 2012-2015 intervenue entre le ministère de la Culture et des Communications du Québec et la Ville de Montréal.
- Le comité de direction de l'Entente sur le développement culturel a entériné le projet.
- Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne la gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux pour la mise en valeur des biens sites et arrondissements reconnus par la Loi sur les biens culturels qui est une compétence d'agglomération.
- L'enveloppe budgétaire est de 320 000,00\$
- Recommandations de crédits: **12-1.1.2.1-019, 13-1.1.2.1-037 et 14-1.1.2.1-038**

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La Ville appuie la reconnaissance de la culture comme quatrième pilier du développement durable. À cet effet, la Ville s'engage sur deux niveaux :

- soutenir le développement du secteur culturel;
- inclure une perspective culturelle dans tous les projets et politiques.

La protection et la mise en valeur du patrimoine archéologique étant une composante importante de la culture et de l'identité culturelle qui permet notamment l'acquisition de

connaissances, du savoir et de l'histoire. Ce projet d'École de fouille permet aussi le transfert d'expertise, l'éducation et la formation des futurs archéologues. Les résultats de ces fouilles permettent également une prise de conscience de la diversité culturelle de notre territoire et les différents épisodes de son passé.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Par ce projet, la Ville et le Ministère s'assurent de la protection intégrale d'une partie du Lieu de Fondation de Montréal et de son association au Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal de Pointe-à-Callière, de telle sorte qu'il devient possible d'y poursuivre des fouilles archéologiques et de mettre en valeur cet élément remarquable du patrimoine montréalais. De plus, le programme de conservation permet d'assurer le maintien en bon état des vestiges archéologiques conservés *in situ* au musée et de produire un document synthèse relatant les résultats des fouilles au cours des 12 dernières années.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication, tel que convenu avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Comité exécutif pour approbation du projet 15 mai 2013
- Conseil municipal 27 mai 2013
- Conseil d'agglomération 30 mai 2013

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

- Les clauses particulières en prévention de la collusion et de la fraude ont été incluses en pièce jointe.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Fonction Finances (Pierre LACOSTE)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Denis DUROCHER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

François BÉLANGER
archéologue

Tél : 872-8205
Télécop.: 872-9222

ENDOSSÉ PAR

Isabelle DUMAS
Chef de division

Tél : 514-872-3953
Télécop. : 514 872-9222

Date d'endos. : 2013-03-25

Dossier # :1133501001



Dossier # : 1135008001

Unité administrative responsable :	Mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme et du développement économique , Soutien initiatives stratégiques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent de 921 000 \$ au Chantier de l'économie sociale en appui au projet de rénovation et d'aménagement de la Maison de l'économie sociale dans le cadre de la mise en oeuvre de l'entente de 175 M\$ entre la Ville et le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) / Approuver un projet de convention à cet effet.

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier non récurrent de 921 000 \$ au Chantier de l'économie sociale en appui au projet de rénovation et d'aménagement de la Maison de l'économie sociale dans le cadre de l'entente de 175 M\$ entre la Ville et le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT);
2. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Sylvain DUCAS **Le** 2013-05-02 18:35

Signataire : Sylvain DUCAS

Directeur de l'urbanisme et du développement économique
Mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme et du développement
économique

IDENTIFICATION

Dossier # :1135008001

Unité administrative responsable :	Mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme et du développement économique , Soutien initiatives stratégiques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent de 921 000 \$ au Chantier de l'économie sociale en appui au projet de rénovation et d'aménagement de la Maison de l'économie sociale dans le cadre de la mise en oeuvre de l'entente de 175 M\$ entre la Ville et le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) / Approuver un projet de convention à cet effet.

CONTENU

CONTEXTE

Depuis 2001, le Chantier de l'économie sociale est propriétaire d'un immeuble désigné La Maison de l'économie sociale situé au 4200, rue Adam dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve. Il occupe les lieux pour ses fins et loue des locaux pour bureaux à plusieurs organisations issues de l'économie sociale.

Le 15 avril 2013, le Chantier de l'économie sociale a déposé une promesse d'achat visant l'acquisition de 895 m² auprès de l'organisme Habitations La Traversée pour des locaux commerciaux dans le projet de La Maison de la Providence. Ce projet prévoit la réhabilitation de l'ensemble conventuel en un centre communautaire multifonctionnel. Ainsi, dans le pavillon principal, deux étages seront dédiés à des activités de bureau pour des organisations d'économie sociale. Quant aux étages 3 à 6, ils seront affectés à de l'habitation, soit des logements pour des personnes âgées et un centre d'hébergement pour des personnes âgées en perte d'autonomie. La chapelle sera conservée mais transformée afin de répondre aux besoins d'une salle à manger et d'une salle multifonctionnelle. Le Pavillon St-Vincent deviendra un ensemble de logements pour personnes seules et nécessitant un soutien particulier.

La Maison de la Providence est actuellement la copropriété des Habitations La Traversée et Chambreclerc. Afin d'assurer la viabilité financière du projet de l'ensemble conventuel, le projet de réaménagement de La Maison de la Providence prévoit la vente en copropriété divise des 1^{er} et 2^e étages à des organismes à but non lucratif œuvrant dans le domaine social et communautaire.

Environ 1 615 m² seront vendus aux organisations suivantes : le Front d'action populaire pour le réaménagement urbain (FRAPRU), la Fédération des OSBL d'habitation de Montréal (FOHM), le Réseau québécois des OSBL d'habitation (RQOH) et le Chantier de l'économie sociale. L'organisation Habitations La Traversée demeure propriétaire de 650 m².

Superficies occupées par les copropriétaires des 1^{er} et 2^e étages - pavillon principal

Copropriétaires	m²
FRAPRU	85
RQOH	192
FOHM	443
Maison de l'économie sociale	895
Habitations La Traversée	650
Superficie totale 1^{er} et 2^e étages	2 265

Le Chantier de l'économie sociale, organisme national de représentation et de promotion de l'économie sociale, est le représentant du regroupement La Maison de l'économie sociale. Il est dûment mandaté pour agir dans le présent dossier (mandat en pièce jointe). Une demande d'incorporation pour la création de l'organisme à but non lucratif La Maison de l'économie sociale a été déposée auprès du Registraire des entreprises du Québec. À terme, La Maison de l'économie sociale signera la convention de copropriété de La Maison de la Providence.

L'objet de ce sommaire décisionnel est d'accorder un soutien financier au Chantier de l'économie sociale afin d'appuyer les occupants de La Maison de l'économie sociale dans leur relocalisation dans une partie des locaux commerciaux de La Maison de la Providence dans l'arrondissement de Ville-Marie. Une demande à cet effet a été déposée par l'organisme (voir présentation du projet en pièce jointe).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Avril 2013 - La Société d'Habitation du Québec a autorisé l'engagement définitif des subventions Accès-Logis pour Habitations La Traversée et Chambreclerc.

- CG12 0369 (27 septembre 2012) Adoption de la programmation partielle 2013-2017 des projets inclus dans la stratégie *Imaginer - Réaliser Montréal 2025* à financer par le protocole d'entente avec le gouvernement du Québec sur l'aide financière de 175 M\$.
- CE12 1131 (4 juillet 2012) Approbation du protocole d'entente entre le MAMROT et la Ville de Montréal établissant les modalités d'implication des parties relativement au versement d'une aide financière de 175 M\$ à la Ville, en vue de permettre la réalisation de projets s'inscrivant dans la stratégie *Imaginer - Réaliser Montréal 2025*.
- CA12 240058 (7 février 2012) Adoption, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), d'une résolution autorisant la transformation et l'occupation d'un bâtiment conventuel à des fins commerciale et résidentielle, le tout sur le lot 1424 427 dans la rue Fullum, entre la rue Sainte-Catherine Est et le boulevard De Maisonneuve Est.
- CA11 240683 (14 novembre 2011) - Adoption du Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047), visant un changement à la carte de

l'affectation au sol « lieu de culte » pour « habitation », à la carte du Patrimoine bâti de « grande propriété à caractère institutionnel » pour « secteur de valeur exceptionnelle » et retirer de la liste des bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteur de valeur exceptionnelle le lieu de culte du 1431, rue Fullum (Chapelle de la Maison de la Providence), le tout pour la Maison des Soeurs de la Providence (lot 1 424 427) située dans la partie ouest de l'îlot bordé par les rues Fullum et Sainte-Catherine Est et le boulevard De Maisonneuve Est.

DESCRIPTION

La contribution totale de la Ville serait de 921 000 \$ et serait versée sur cinq ans (2013-2017). Elle permettra de financer les coûts de rénovation et d'aménagement des locaux commerciaux.

Le prix d'acquisition et de rénovation a été établi à 606 509 \$ pour l'acquisition et 1 513 410 \$ pour la rénovation. Plus précisément, le prix de la rénovation comprend l'aménagement de bureaux finis avec des matériaux de gamme régulière (*base building+*, c'est-à-dire avec murs non finis, ventilation, électricité) et l'équivalent de 25 % de la superficie privative en espace cloisonné (quelques murs séparateurs). Le projet prévoit l'ajout de 200 558 \$ en aménagement supplémentaires (essentiellement des murs séparateurs en quantité suffisante). Le tableau suivant présente le détail du coût du projet.

Coût du projet La Maison de l'économie sociale

Détail	Montant (\$)
Acquisition	606 509
Rénovation - aménagement	1 513 410
Droit de mutation	43 998
Fonds de roulement	40 000
Aménagement	200 558
TOTAL du coût de projet	2 404 475

Le financement de La Maison de l'économie sociale est illustré au tableau suivant. Il est à noter que la mise de fonds provient de la vente de l'immeuble propriété du Chantier de l'économie sociale situé dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve. La valeur marchande de cet immeuble a été établie à 850 000 \$ en juillet 2010 par la firme HBDG évaluation et gestion immobilières. Le propriétaire, après liquidation de l'hypothèque liée à l'immeuble et d'autres frais, estime avec prudence que la mise de fonds pour ses nouveaux locaux dans La Maison de la Providence atteindra 550 000 \$.

Montage financier

Sources	Montant (\$)
---------	--------------

Mise de fonds (Chantier de l'économie sociale)	550 000
Prêt hypothécaire	201 806
Fiducie du Chantier de l'économie sociale (prêt)	681 669
Réseau d'investissement social du Québec (prêt)	50 000
Contribution - Ville de Montréal	921 000
TOTAL	2 404 475

JUSTIFICATION

Le projet de La Maison de la Providence est en tout point conforme aux objectifs du Programme particulier d'urbanisme Quartier Sainte-Marie (PPU). En effet, le PPU adopté en janvier 2012 énonce trois grandes orientations pour le développement du quartier dont le déploiement d'une économie diversifiée qui fait nommément référence au développement de l'économie sociale. Le PPU indique sa volonté d'encourager le développement local en misant sur l'économie sociale et reconnaît que « l'implantation d'organismes constitués selon les principes de l'économie sociale dynamise l'économie du quartier ».

Le PPU inclut aussi, parmi ses grandes orientations, la qualité des milieux de vie. Les objectifs identifiés à cette fin particulière sont la consolidation des milieux de vie du quartier en améliorant la qualité de l'habitat et l'offre en services de proximité. Le projet La Maison de la Providence, avec 156 unités de logement social et communautaire, correspond aux objectifs du PPU de renouveler le stock de logements et d'assurer une offre répondant aux besoins des résidents. Il participe aussi à la dynamisation du tissu économique avec l'arrivée de 120 travailleurs dans le quartier Sainte-Marie et il embellit le cadre bâti par l'aménagement d'espaces verts.

La relocalisation de La Maison de l'économie sociale permettra d'accueillir des organismes issus de l'économie sociale tous investis dans la lutte à la pauvreté et à l'exclusion. La mission de ces derniers s'inscrit naturellement dans les enjeux qui traversent le quartier.

Les retombées de la présence du Chantier de l'économie sociale seront considérables pour le quartier et pour la métropole. En effet, son rôle de représentant national de l'économie sociale le conduit à coordonner les relations entre les régions du Québec sur une base régulière. Il est aussi le point d'arrivée de toutes les délégations étrangères intéressées par ce modèle d'entrepreneuriat collectif. De meilleures infrastructures d'accueil et de communication assureront le développement du mouvement de l'économie sociale au Québec et feront du quartier Sainte-Marie et de Montréal un point d'ancrage fort pour l'économie sociale.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La contribution totale de la Ville serait de 921 000 \$ et serait versée sur cinq ans (2013 à 2017) selon les modalités prévues à la convention (voir article 3). Le projet de rénovation et d'aménagement est admissible aux conditions de l'entente de 175 M\$ entre la Ville de Montréal et le MAMROT. La somme nécessaire au versement de la contribution sera prélevée dans l'enveloppe budgétaire de cette entente. Cette dépense sera entièrement

assumée par la ville centrale. La contribution de la Ville correspond à 38 % du coût de projet de relocalisation.

Année	Montant (\$)	Affectation
An 1 (2013)	185 000	Dépôt requis à la signature de l'offre d'achat
An 2 (2014)	385 000	Prise de possession des locaux (2 119 992 \$ payé par le Chantier de l'économie sociale)
An 3 (2015)	117 000	Remboursement des prêts
An 4 (2016)	117 000	Remboursement des prêts
An 5 (2017)	117 000	Remboursement des prêts
TOTAL	921 000	

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet contribue au développement durable, plus précisément dans sa dimension sociale, en appuyant la consolidation des activités de promotion de l'économie sociale menées dans le cadre de la mission de l'organisme.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le projet assure la viabilité financière de La Maison de la Providence dans laquelle s'insère le projet de relocalisation de La Maison de l'économie sociale.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les opérations de communication seront réalisées en conformité avec l'entente de 175 M\$. Les obligations de l'organisme en matière de visibilité ont été incluses dans la convention signée avec la Ville de Montréal (voir Annexe 3 pour plus d'information).

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Sans objet

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le dossier est conforme à la Politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Fonction Finances (Pierre CADIEUX)

Avis favorable avec commentaires :
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Isabelle NANTAIS)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction du budget (Raymond VALADE)

Avis favorable avec commentaires :
Mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation (Danielle CÉCILE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Johanne LAVOIE
Commissaire a l'économie sociale

Tél : 514 872-9434
Télécop.: 514 872-6249

ENDOSSÉ PAR

Jean-Marc BISSONNETTE
Chef de division

Tél : 514-872-9696
Télécop. : 514 872-6249
Date d'endos. : 2013-04-25

Dossier # :1135008001



Dossier # : 1133751010

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine , Division du patrimoine
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Mise en valeur des biens reconnus par la Loi sur les biens culturels
Projet :	MCCQ 2008-2011 (Entente sur le développement culturel)
Objet :	Accorder un soutien financier totalisant la somme de 94 233 \$ à (4) quatre organismes dans le cadre du programme d'interprétation animée du Vieux-Montréal pour 2013-2014 dans le cadre de l'Entente de développement culturel 2008-2011 entre le MCCQ et la Ville de Montréal.

La Direction de la culture et du patrimoine recommande:

- d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 94 233 \$, aux quatre organismes ci après désignés, pour la période et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente de développement culturel entre le MCCQ 2008-2011 et la Ville de Montréal :

Programme d'interprétation animée du Vieux-Montréal 2013-2014		
Organisme	Projet	Montant accordé
Corporation de la Chapelle Notre-Dame-de-Bon-Secours et du Musée Marguerite-Bourgeoys	Les choralies - Chapelle-Notre-Dame-de Bon-Secours	12 000 \$
	Fièvre Gospel	8 833 \$
Sous-total		20 833 \$
Château Ramezay	Autour du foyer – Traditions du temps des Fêtes	13 900 \$
	Espèces de courges	13 000 \$
	Suivez...le chef	14 000 \$
Sous-total		40 900 \$
Société historique de Montréal	Commémoration de l'anniversaire de la fondation de Montréal	2 500 \$
Sous-total		2 500 \$
Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal - Pointe-à-Callière	Le Marché public dans l'ambiance du 18 ^e siècle	15 000 \$

	Les Symphonies portuaires de Pointe-à- Callière	15 000 \$
Sous-total		30 000 \$
TOTAL		94 233 \$

2- d'approuver les quatre projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

3- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Jean-Robert CHOQUET **Le** 2013-05-08 22:14

Signataire :

Jean-Robert CHOQUET

Directeur
Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine

IDENTIFICATION

Dossier # :1133751010

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine , Division du patrimoine
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Mise en valeur des biens reconnus par la Loi sur les biens culturels
Projet :	MCCQ 2008-2011 (Entente sur le développement culturel)
Objet :	Accorder un soutien financier totalisant la somme de 94 233 \$ à (4) quatre organismes dans le cadre du programme d'interprétation animée du Vieux-Montréal pour 2013-2014 dans le cadre de l'Entente de développement culturel 2008-2011 entre le MCCQ et la Ville de Montréal.

CONTENU

CONTEXTE

La ministre de la Culture et des Communications du Québec et la Ville de Montréal ont signé une Entente sur le développement culturel de Montréal pour la période 2008-2011. Une somme est prévue pour le support de projets d'animation dans le Vieux-Montréal afin d'augmenter le niveau de connaissance de l'histoire chez les visiteurs, de leur faire découvrir et d'animer l'arrondissement historique, en plus de toucher de nouvelles clientèles. Neuf projets ont été reçus à la suite d'une invitation faite aux organismes de l'arrondissement. L'analyse des projets a été réalisée par un comité formé de représentants de la Ville et de représentants externes, lequel recommande le soutien financier de 8 projets.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- CE12 0872 - 6 juin 2012 -Autoriser un soutien financier de 92 920,80 \$ à quatre (4) organismes montréalais dans le cadre du programme d'interprétation animée de l'Entente sur le développement culturel 2008-2011
- CE11 1140 - 3 août 2011 - Autoriser le versement de 95 248 \$ à cinq (5) organismes montréalais dans le cadre du programme d'interprétation animée pour 2011 de l'Entente sur le développement culture.
- CE10 0414 - 30 mars 2010 - Autoriser le versement de 99 988 \$ à cinq (5) organismes montréalais dans le cadre du programme d'interprétation animée de l'Entente sur le développement culturel 2008-2011
- CG08 0598 - 27 novembre 2008 - Approbation de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2008-2011 entre le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine et la Ville de Montréal.

DESCRIPTION

Il est recommandé de soutenir les 4 organismes suivants dans le cadre du Programme d'interprétation animée du Vieux-Montréal pour la période 2013-2014::

Programme d'interprétation animée du Vieux-Montréal 2013-2014		
Organisme	Projet	Montant accordé
Corporation de la Chapelle Notre-Dame-de-Bon-Secours et du Musée Marguerite-Bourgeoys	Les choralies - Chapelle-Notre-Dame-de Bon-Secours	12 000 \$
	Fièvre Gospel	8 833 \$
Sous-total		20 833 \$
Château Ramezay	Autour du foyer – Traditions du temps des Fêtes	13 900 \$
	Espèces de courges	13 000 \$
	Suivez...le chef	14 000 \$
Sous-total		40 900 \$
Société historique de Montréal	Commémoration de l'anniversaire de la fondation de Montréal	2 500 \$
Sous-total		2 500 \$
Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal - Pointe-à-Callière	Le Marché public dans l'ambiance du 18 ^e siècle	15 000 \$
	Les Symphonies portuaires de Pointe-à-Callière	15 000 \$
Sous-total		30 000 \$
TOTAL		94 233 \$

Le programme prévoit le soutien d'un projet à un maximum de 40% des coûts jusqu'à concurrence de 15 000 \$.

JUSTIFICATION

Les projets rencontrent les objectifs du programme, soit de

- positionner le Vieux-Montréal comme un lieu de découvertes, de connaissances et de créativité;
- assurer une fréquentation continue du quartier historique et de ses attraits par des activités de qualité;;
- faire connaître l'histoire, le patrimoine et l'évolution du Vieux-Montréal par des activités d'animation autant historiques que contemporaines.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les partenaires de l'Entente de développement culturel supportent conjointement ces projets à parts égales. La dépense nette pour la Ville est donc de 47 116,50\$.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne la gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux pour la mise en valeur des biens, sites et arrondissements reconnus par la Loi sur les biens culturels qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La réalisation de ces projets d'interprétation contribue à une meilleure qualité de vie par la mise en valeur du patrimoine et la diffusion culturelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le programme constitue un appui important de la part de la Ville et du Ministère à des musées et organismes du Vieux-Montréal.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec la Direction des communications

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Fonction Finances (Pierre LACOSTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Gilles DUFORT
Coordination du Vieux-Montréal et
réaménagement du domaine public

Tél : 514-872-1863
Télécop.: 514 868-4912

ENDOSSÉ PAR

Gilles DUFORT
Coordination du Vieux-Montréal et
réaménagement du domaine public

Tél : 514-872-1863
Télécop. : 514 868-4912
Date d'endos. : 2013-04-29

Dossier # :1133751010



Dossier # : 1131658001

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction des sports et de l'activité physique , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif
Compétence d'agglomération :	Aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure
Projet :	Sommet de Montréal
Objet :	Approuver la convention avec l'organisme «Excellence sportive de l'île de Montréal», se terminant le 30 juin 2016 et octroyer une contribution financière maximale de 950 000 \$ et un soutien en biens et services d'une valeur maximale de 144 000 \$ à l'organisme selon les modalités et conditions de versement établies dans la convention.

La Direction des sports et de l'activité physique recommande :

1. d'accorder un soutien financier maximal non récurrent de 950 000 \$, à Excellence sportive de l'île de Montréal, afin de afin d'appuyer les objectifs de l'organisme en matière de prospection d'événements sportifs majeurs, de soutien aux organisateurs d'événements et de coordination de services spécialisés pour les athlètes montréalais élite et relève, pour une durée de 3 ans, se terminant le 30 juin 2016, et dont les versements se feront de la façon suivante selon année financière de la Ville :
 - soit 200 000 \$ en 2013 ;
 - soit 300 000 \$ en 2014 ;
 - soit 325 000 \$ en 2015 ;
 - soit 125 000 \$ en 2016 ;
2. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier ;
3. d'accorder un soutien en biens et services, lorsqu'ils seront disponibles, d'une valeur de 144 000 \$ pour les années financières de l'organisme 2014-2015 et 2015-2016 ;
4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par le conseil d'agglomération.

Signé par Johanne DEROME **Le** 2013-05-09 11:25

Signataire :

Johanne DEROME

Directrice

IDENTIFICATION

Dossier # :1131658001

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction des sports et de l'activité physique , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif
Compétence d'agglomération :	Aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure
Projet :	Sommet de Montréal
Objet :	Approuver la convention avec l'organisme «Excellence sportive de l'île de Montréal», se terminant le 30 juin 2016 et octroyer une contribution financière maximale de 950 000 \$ et un soutien en biens et services d'une valeur maximale de 144 000 \$ à l'organisme selon les modalités et conditions de versement établies dans la convention.

CONTENU

CONTEXTE

==En 2006, lors de la mise en place de l'agglomération de Montréal, l'activité «aide à l'élite sportive et aux événements sportifs d'envergure métropolitaine, nationale et internationale» est identifiée d'intérêt collectif et relève du conseil d'agglomération (décret 1229-2005). À l'automne 2007, la commission sur les grands équipements et activités d'intérêt d'agglomération procède à une consultation publique sur l'aide à l'élite sportive. En 2008, le comité exécutif répond favorablement à la recommandation prioritaire de la commission visant à mandater le Service du développement culturel, de la qualité du milieu de vie et de la diversité ethnoculturelle de l'époque (SDCQMVDE) pour recommander la création d'une organisation pertinente qui assurerait le leadership et la coordination des interventions en sport d'élite à l'échelle de l'agglomération.

En 2009, le SDCQMVDE, avec la firme DAA Stratégies et un comité de pilotage, recommande la création d'une personne morale privée à but non lucratif (OBNL) issue du milieu sportif. L'étude précise qu'un OBNL serait le type d'organisation le plus rassembleur pour le milieu sportif et correspondant le mieux au contexte du sport de haut niveau. La recommandation de la commission précisait également que l'organisme serait éventuellement lié au conseil d'agglomération par une convention qui préciserait les mandats que soutiendrait l'agglomération de Montréal.

En 2009-2010, des personnalités sportives reconnues amorcent des démarches auprès de bailleurs de fonds afin d'obtenir le financement nécessaire pour assumer les tâches requises de création et d'incubation de l'organisme telles la création légale, la mise sur pied d'un conseil d'administration provisoire, l'engagement d'un conseiller stratégique et l'élaboration

d'un plan d'affaires crédible et étoffé.

En 2012, suite à ces démarches, la Ville de Montréal, la Conférence régionale des élus de Montréal (CRÉ), Tourisme Montréal et Tourisme Québec ont contribué financièrement (30 000 \$ chacun) afin de soutenir les tâches de la période d'incubation. La CRÉ a agit comme incubateur de l'organisme notamment par le prêt d'un local pour accueillir le conseiller stratégique engagé pour les fins d'ESIM. En cours d'année, l'organisme s'est créé légalement sous le nom d'Excellence sportive de l'île de Montréal (ESIM), a mis en place son conseil d'administration permanent présidé par Richard W. Pound, adopté ses règlements généraux, déterminé son année financière du 1^{er} juillet au 30 juin annuellement.

Le 14 mars 2013, ESIM a remis son plan d'affaires à la Ville, accompagné d'une demande de soutien financier de 300 000 \$ pour 2013-2014 et 550 000 \$ pour les deux années financières subséquentes (voir pièce jointe : prévisions budgétaires de ESIM selon leur demande initiale). Après l'analyse du plan d'affaires et en fonction des ressources financières disponibles, la Direction des sports et de l'activité physique recommande la signature d'une convention d'une durée de trois ans se terminant le 30 juin 2016 et l'octroi des sommes maximales suivantes :

- pour l'année 2013-2014 : 300 000 \$;
- pour l'année 2014-2015 : 325 000 \$ et une valeur maximale de 72 000\$ en biens et services;
- pour l'année 2015-2016 : 325 000 \$ et une valeur maximale de 72 000 \$ en biens et services.

ESIM est au courant des sommes inscrites à la convention et a accepté cette dernière qui est visée par le Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG12 0369 - 27 septembre 2012 - Approbation de la programmation partielle 2013-2017 des projets inclus dans la stratégie *IMAGINER - RÉALISER MONTRÉAL 2025* à financer par le protocole d'entente avec le gouvernement du Québec sur l'aide financière de 175 M\$.

CE12 1131 - 4 juillet 2012 - Approbation du protocole d'entente entre le MAMROT et la Ville établissant les modalités d'implication des parties relativement au versement d'une aide financière à la Ville au montant de 175 M\$, en vue de permettre la réalisation de projets s'inscrivant dans la stratégie de développement *IMAGINER - RÉALISER MONTRÉAL 2025* .

CE11 1432 - 14 septembre 2011 - Accorder une contribution financière de 30 000 \$ afin de soutenir la création et l'implantation d'un organisme à but non lucratif (devenu ensuite ESIM) œuvrant en sport de haut niveau à l'échelle de l'agglomération et d'approuver une convention établissant les modalités et conditions de versement de cette contribution financière.

CG08 0223 - 28 mai 2008 - Déposer la réponse du comité exécutif au conseil d'agglomération sur le rapport de la Commission permanente sur les grands équipements et les activités d'intérêt d'agglomération concernant l'aide à l'élite sportive.

CE08 0211 - 13 février 2008 - Prendre acte du rapport de consultation et des recommandations de la Commission permanente du conseil d'agglomération sur les grands équipements et activités d'intérêt d'agglomération concernant l'aide à l'élite sportive.

DESCRIPTION

La contribution financière de la Ville vise à appuyer ESIM dans la mise en oeuvre de sa mission, soit de contribuer au développement du sport de haut niveau et au rayonnement

de l'île de Montréal. La Direction des sports et de l'activité physique recommande de soutenir les mandats suivants d'ESIM qui se réaliseront par une large concertation de tous les partenaires afin qu'ils arrivent leurs actions selon une vision partagée.

Mandats d'ESIM :

- planifier et effectuer le démarchage d'événements sportifs majeurs pour l'île de Montréal et soutenir les organisateurs;
- offrir des services aux athlètes montréalais de la relève et à leurs intervenants avec le soutien financier du MELS.

Livrables identifiés pour l'année 2013-2014 :

La contribution de la Ville vise à appuyer ESIM notamment la réalisation des livrables identifiés à l'annexe 1 de la convention :

- comme la large concertation de tous les acteurs sportifs qui était souhaitée durant la période d'incubation en 2012 n'a pas été réalisée, cette étape essentielle se fera en 2013-2014. ESIM mettra en place des groupes de travail qui détermineront les orientations pour les services aux athlètes montréalais *élite* et *relève*, pour les autres intervenants en sport de haut niveau et pour les événements sportifs d'envergure nationale et internationale;
- concernant le mandat des événements, ESIM participera à bonifier et compléter le positionnement stratégique de la Ville en matière d'accueil d'événements sportifs et élaborera une planification stratégique concertée en matière de prospection et d'accueil d'événements sportifs (élaboration d'orientations stratégiques auxquelles les grands acteurs adhèrent, description des rôles complémentaires entre les partenaires qui contribuent à la prospection et au soutien des événements pour éviter le dédoublement, plan d'action triennal de prospection);
- concernant le mandat de services aux athlètes, ESIM compilera les services aux athlètes et leurs intervenants actuels sur le territoire de l'île, sondera les besoins en cette matière auprès des clubs, analysera les besoins exprimés pour déterminer les priorités des services à offrir en fonction des ressources disponibles par ESIM et des partenariats qu'il devra mettre sur pied.

Les livrables qui seront soutenus par la Ville pour les années 2014-2015 et 2015-2016 seront identifiés en concertation par ESIM et la Direction des sports et de l'activité physique (DSAP). Tel que mentionné dans la convention, la DSAP devra adhérer aux livrables proposés par ESIM avant d'accorder la contribution financière.

JUSTIFICATION

Lors de la consultation publique de l'automne 2007, les clubs et les fédérations œuvrant en sport de haut niveau ont été très nombreux à demander la création d'un tel organisme sur l'île de Montréal. Plus de 150 participants ont assisté aux séances publiques et 41 mémoires ont été déposés.

Depuis la disparition de la Société des Internationaux du sport de Montréal en 2005, Montréal ne possède plus d'organisme effectuant la prospection d'événements sportifs majeurs et venant en aide aux organisateurs d'événements sportifs. La plupart des autres agglomérations du Québec et du Canada se sont dotées d'un organisme effectuant ce mandat spécialisé. La stratégie de développement économique 2011-2017 de la Ville met en évidence qu'il devient essentiel que Montréal se dote d'une approche structurée et d'un positionnement stratégique en matière d'accueil d'événements sportifs. De plus, le nombre d'événements sportifs accueillis et leurs retombées économiques sont des indicateurs de succès de la stratégie de Montréal 2011-2017.

Le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) accorde une contribution financière à un OBNL à Québec, Sherbrooke, Gatineau et Trois-Rivières pour soutenir leur mission d'offrir des services spécialisés aux athlètes identifiés élite et relève de leur territoire respectif. Au Québec, il y a approximativement 1 900 athlètes de ces catégories dont plus de 600 s'entraînent sur l'île de Montréal. Le MELS, qui travaille en collaboration avec l'Institut National des Sports du Québec, souhaitait la création d'un OBNL à Montréal pour accomplir ce mandat sur le territoire de l'agglomération de Montréal. La Direction du loisir, du sport et de l'activité physique du MELS reconnaît l'existence d'ESIM et accordera un soutien selon ses disponibilités budgétaires. Le soutien de la Ville aidera ESIM à justifier l'importance d'une contribution du MELS.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les sommes proviendront de l'entente de 175 M\$ entre la Ville et le MAMROT et seront entièrement assumées par l'agglomération de Montréal. Les mandats d'ESIM entre à l'intérieur de deux axes de la stratégie *IMAGINER - RÉALISER MONTRÉAL MONTRÉAL 2025* soit *Montréal, ville ouverte à rayonnement international* en renforçant la position de Montréal comme ville de festivals et d'événements sportifs par l'attraction de nouveaux événements et *Montréal, milieu de vie exceptionnel* par la création d'un Bureau des événements sportifs (appellation utilisée à l'époque pour désigner une structure de prospection).

La programmation partielle 2013-2017 avait réservé une somme de 300 000\$ par année pour appuyer les mandats d'ESIM pour un total de 1,5 M\$. L'octroi d'une contribution financière maximale de 300 000\$ en 2013-2014, de 325 000\$ en 2014-2015 et celle de 325 000 \$ en 2015-2016 a été établi en fonction de l'analyse des besoins de l'organisme, des disponibilités budgétaires, des prévisions de contributions anticipées des d'autres partenaires et du déploiement progressif de l'offre de services d'ESIM. Il est prévu de respecter la somme totale de 1,5 M \$ d'ici la fin de l'entente avec le MAMROT soit au 31 décembre 2017. Les versements pour la durée de la présente convention se feront comme suit selon les modalités de la convention :

- 2013 : 200 000 \$;
- 2014 : 300 000 \$;
- 2015 : 325 000 \$;
- 2016 : 125 000 \$.

Le conseil d'administration d'ESIM est au courant du soutien financier et en biens et services recommandé au présent dossier décisionnel qui est inférieur à sa demande initiale. L'organisme a ajusté ses prévisions budgétaires pour les trois prochaines années en conséquence (voir pièce jointe : Prévisions budgétaires de ESIM ajustées). La recommandation de la Commission permanente de 2007 et le dossier décisionnel pour l'octroi de la somme de 30 000\$ pour la création de l'organisme en 2011-2012, précisaient l'exigence que l'organisme soit soutenu par d'autres partenaires financiers. À long terme, le financement de la Ville devrait se limiter à 25 % des revenus, toutefois il est normal que ce pourcentage soit plus élevé pour les trois premières années, notamment pour laisser le temps à ESIM de développer ses ententes avec d'autres partenaires. L'organisme vise à obtenir des revenus ou des biens et services d'autres partenaires pour une valeur totale de 1,2 M\$ en 2013-2014 et de 1,3 M\$ à 1,4 M\$ les deux années subséquentes.

Selon l'analyse de la Direction des sports et de l'activité physique, les prévisions d'ESIM semblent très optimistes, surtout pour l'année 2013-2014. Au moment d'écrire le sommaire décisionnel, seules des sommes de 40 000 \$ de la CRÉ et de 20 000 \$ de Tourisme Montréal étaient confirmées pour 2013-2014. Toutefois, il est prévisible et crédible que la somme de la Ville et la convention sur trois ans serviront d'effet de levier à l'organisme afin qu'il

négocie des ententes avec d'autres partenaires financiers. De plus, la convention prévoit attribuer un soutien en biens et services d'une valeur maximale de 72 000 \$ par année : prêt d'un local, d'une salle de musculation et de services de la clinique de physiothérapie situés au Complexe sportif Claude-Robillard. Ces biens et services seront mis à la disposition d'ESIM pour soutenir sa mission dès qu'ils seront disponibles pour les deux dernières années de la convention.

La convention prévoit la création d'un comité de suivi formé de représentants de la Ville et d'ESIM pour suivre l'entente et les livrables d'ESIM. De plus, ESIM devra soumettre annuellement à la Ville un plan d'action avec les livrables à atteindre (indicateurs et cibles), un rapport d'activités, des prévisions budgétaires et états financiers vérifiés. D'ailleurs, tel que prescrit par la convention, la hauteur du deuxième versement annuel de la contribution de la Ville, soit un maximum de 100 000 \$ la première année et un maximum de 125 000 \$ les deux années subséquentes, sera évaluée selon les livrables et le plan d'action d'ESIM et sera conditionnelle à la démonstration que l'organisme détient des ententes d'une certaine somme avec d'autres partenaires financiers pour l'année de référence en cours (voir document juridique visé).

ESIM devra également être créatif pour développer des ententes notamment avec des professionnels en services spécialisés (ex. physiothérapie, préparation physique et mentale, nutrition) comme d'autres organismes comparables en région. Le marché de Montréal florissant dans ce domaine devrait faciliter ce type d'ententes en biens et services pour ESIM. De plus, l'organisme pourra développer des ententes avec d'autres organisations tels les collèges, universités, l'Institut national du sport du Québec, les fédérations sportives établies à Montréal, etc.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les mandats d'Excellence sportive de l'île de Montréal se réaliseront par la concertation et la participation de nombreux intervenants montréalais en provenance de tous les milieux (sportif, scolaire, tourisme, économique, santé et institutionnels) mettant ainsi la collectivité au coeur du développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Principaux impacts à court terme :

- l'accord de soutien de la Ville est exigé de la part d'autres partenaires (ex. MELS, Tourisme Montréal, CRÉ) avant qu'ils consentent un soutien financier ou en biens et services;
- l'octroi de la somme de 300 000 \$ en 2013-2014 est essentiel pour qu'ESIM puisse effectuer les démarches requises de recherche, négociation des ententes avec d'autres partenaires financiers pour l'embauche d'un directeur général qui devra notamment être affecté à cette tâche;
- ce projet est souhaité du milieu sportif depuis la recommandation de la Commission d'agglomération tenue en 2007. Sans l'engagement de la Ville, l'actuelle mobilisation du milieu sportif pourrait diminuer jusqu'à l'abandon du projet;
- la qualité des livrables souhaités à l'annexe 1 dépend notamment du soutien financier de la Ville et de celui des autres partenaires.

Impacts positifs à long terme :

- conserver le leadership de la métropole en sport de haut niveau et affirmer son positionnement international. Actuellement, il n'y a pas de vision commune sur l'île de

Montréal et les actions de soutien en sport de haut niveau ne sont pas arrimées entre les partenaires;

- générer des avantages et des retombées au plan sportif, économique, touristique, médiatique, social ainsi que des legs en infrastructures occasionnés par l'accueil d'événements sportifs majeurs sur le territoire montréalais;
- offrir aux athlètes montréalais des conditions favorables afin qu'ils puissent se développer de façon optimale sans devoir s'expatrier. Actuellement, les athlètes identifiés *élite* et *relève* Montréalais ne bénéficient pas de services spécialisés comparables à ceux qui sont déjà en place à Québec, Sherbrooke, Gatineau, Trois-Rivières et les Laurentides.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'annexe 3 de la présente convention a été approuvée par la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Mai 2013 : Approbation de la convention avec ESIM par le conseil d'agglomération.

- Juin 2013 : Versement de 200 000 \$ à la signature de la convention.
- 2014 : Deux autres versements, totalisant au maximum 100 000\$, selon la réponse de l'organisme aux modalités prévues à la convention.
- 30 juin 2014 : Dépôt du rapport d'activités 2013-2014 et du plan d'action 2014-2015.
- 30 juin 2015 : Dépôt du rapport d'activités 2014-2015 et du plan d'action 2015-2016.
- 2014-2016 : Six versements de la contribution financière selon les modalités prévues à la convention.
- 2014-2016 : Offre de biens et de services de la Ville pour une valeur maximale de 72 000 \$ par année.
- 2016 : Discussion pour une prochaine convention, s'il y a lieu.
- 30 juin 2016 : Dépôt du rapport d'activités d'ESIM 2015-2016.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce dossier est conforme aux politiques et règles en vigueur. L'accueil d'événements sportifs d'envergure apparaît comme une priorité dans l'axe 5 du plan stratégique de la Ville de Montréal *IMAGINER - RÉALISER MONTRÉAL 2025*. Il est aussi relié au volet *Affaires - rayonnement de la stratégie de développement économique de Montréal 2011-2017*. De plus, il concrétise la compétence du conseil d'agglomération en *aide à l'élite sportive et aux événements sportifs d'envergure métropolitaine, nationale et internationale*.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Fonction Finances (Pierre CADIEUX)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction du budget (Marc LACHANCE)

Avis favorable :
Qualité de vie , Direction des sports et de l'activité physique (Réal TRAVERS)

Avis favorable avec commentaires :

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Diane M MONGEAU
Conseillère en planification

Tél : 872-1209
Télécop.: 872-9255

ENDOSSÉ PAR

Luc DENIS
Chef de division

Tél : 514-872-0035
Télécop. : 514-872-9255
Date d'endos. : 2013-05-06

Dossier # :1131658001



Dossier # : 1130733001

Unité administrative responsable :	Direction générale , Cabinet du directeur général , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Octroyer une contribution financière de 84 000 \$ au Centre universitaire de santé McGill dans le cadre de la construction du nouvel hôpital Shriners pour enfants au 991, boulevard Décarie

IL EST RECOMMANDÉ :

D'octroyer une contribution financière de 84 000 \$ au Centre universitaire de santé McGill dans le cadre de la construction du nouvel hôpital Shriners pour enfants au 991, boulevard Décarie.

D'imputer cette dépense après avoir opéré le virement budgétaire requis conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Robert LAMONTAGNE **Le** 2013-05-17 16:25

Signataire :

Robert LAMONTAGNE

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION**Dossier # :1130733001**

Unité administrative responsable :	Direction générale , Cabinet du directeur général , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Octroyer une contribution financière de 84 000 \$ au Centre universitaire de santé McGill dans le cadre de la construction du nouvel hôpital Shriners pour enfants au 991, boulevard Décarie

CONTENU**CONTEXTE**

Les Hôpitaux Shriners pour enfants ont accepté de maintenir un hôpital à Montréal. Ce projet fera partie intégrante du campus du Centre universitaire de santé McGill (CUSM) actuellement en chantier sur le site de l'ancienne cour de triage Glen. Ce projet prévoit la construction d'un immeuble de huit étages dont deux sous terre, occupant une superficie de plancher d'environ 18 000 m² avec 22 chambres individuelles. Les coûts des travaux de construction sont estimés à 91 910 000 \$.

Ces nouvelles installations permettront à davantage d'enfants atteints de conditions orthopédiques complexes et provenant de partout au Canada d'être diagnostiqués puis traités par des spécialistes. Le nouvel hôpital permettra d'augmenter l'espace dédié aux laboratoires de recherches ainsi que d'améliorer les soins aux patients, ce qui permettra de déployer encore plus de traitements adaptés. L'environnement du nouvel hôpital s'axera autour des familles, en leur offrant des salles familiales supplémentaires, plus d'espace consacré aux services de soins ambulatoires et de réadaptation, à la clinique ainsi qu'aux chirurgies d'un jour.

Les Hôpitaux Shriners pour enfants[®] sont un organisme à but non lucratif dont la mission consiste à améliorer la vie des enfants en leur prodiguant des soins pédiatriques spécialisés, en s'impliquant dans la recherche innovatrice et en mettant sur pied des programmes d'enseignement de qualité exceptionnelle.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM03 0070 - Le 24 février 2003, le conseil municipal de la Ville de Montréal adoptait une résolution demandant au gouvernement du Québec de prendre les mesures nécessaires afin de maintenir l'Hôpital Shriners à Montréal dans l'intérêt des Montréalais et des Québécois - dossier décisionnel 1031731012.

DESCRIPTION

Octroyer une contribution financière de 84 000 \$ au Centre universitaire de santé McGill dans le cadre de la construction du nouvel hôpital Shriners pour enfants au 991, boulevard Décarie.

JUSTIFICATION

En 2003, la Ville de Montréal et le Gouvernement du Québec se sont associés pour convaincre Les Hôpitaux Shriners pour enfants® de maintenir un hôpital à Montréal. Afin de concrétiser la volonté de la Ville de maintenir cet hôpital à Montréal, il est nécessaire d'octroyer une contribution financière de 84 000 \$.

Fondé en 1925 et actuellement localisé sur l'avenue Cedar, l'hôpital Shriners de Montréal est le seul du genre au Canada. Il dessert annuellement 11 000 enfants, dont la moitié sont du Québec. Son déménagement sur le site du CUSM est rendu nécessaire. La construction du nouvel hôpital permettra d'augmenter l'espace dédié aux laboratoires de recherches, de telle sorte que davantage d'enfants atteints de conditions orthopédiques complexes pourront être diagnostiqués et recevoir les traitements adaptés à leur conditions.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Si le conseil municipal autorise cette subvention en 2013, un virement sera effectué à partir des dépenses générales d'administration de la Ville

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

En vertu de l'article 91 de la Loi sur les compétences municipales la Ville peut accorder une telle aide.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction du budget (Patrice DOR)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lise BISSON
Secrétaire de direction - Direction générale

ENDOSSÉ PAR

Normand LAPOINTE
Directeur_ adjoint au directeur général

Tél : 872-3510
Télécop.: 872-2896

Tél : 514-872-6943
Télécop. : 872-2896
Date d'endos. : 2013-05-17

Dossier # :1130733001

CE : 30.001

2013/05/22 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 30.002

2013/05/22 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1131005004

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine , Direction associée - cinéma-festivals-événements , Division des événements publics
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif
Compétence d'agglomération :	Tour de l'Île
Projet :	-
Objet :	Autoriser, à la demande de Vélo Québec Événements, dans le cadre de la Féria du vélo de Montréal, la tenue des événements « 100 km Express » et « 100 km Découverte » le 2 juin 2013, de 6 h 45 à 14 h 00. Autoriser, selon les parcours et les horaires joints au sommaire, la fermeture partielle des rues dans les arrondissements de Rosemont-La Petite-Patrie, de Villeray-St-Michel-Parc-Extension, d'Ahuntyric-Cartierville, de Montréal-Nord, de Pierrefonds-Roxboro, de l'Île Bizard - Sainte-Geneviève, de Lachine, de LaSalle, de Verdun, du Sud-Ouest, de Ville-Marie et de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve.

La Direction de la culture et du patrimoine recommande:

- D'autoriser, à la demande de Vélo Québec Événements, dans le cadre de la Féria du vélo de Montréal, la tenue des événements « 100 km Express » et « 100 km Découverte » le 2 juin 2013, de 6 h 45 à 14 h 00.
- D'autoriser, selon les parcours et les horaires joints au sommaire, la fermeture partielle des rues dans les arrondissements de Rosemont-La Petite-Patrie, de Villeray -St-Michel-Parc- Extension, d'Ahuntyric-Cartierville, de Montréal-Nord, de Pierrefonds -Roxboro, de l'Île Bizard - Sainte-Geneviève, de Lachine, de LaSalle, de Verdun, du Sud-Ouest, de Ville-Marie et de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve.

Signé par Jean-Robert CHOQUET **Le** 2013-05-08 22:04

Signataire :

Jean-Robert CHOQUET

Directeur
Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine

IDENTIFICATION

Dossier # :1131005004

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine , Direction associée - cinéma-festivals-événements , Division des événements publics
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif
Compétence d'agglomération :	Tour de l'Île
Projet :	-
Objet :	Autoriser, à la demande de Vélo Québec Événements, dans le cadre de la Féria du vélo de Montréal, la tenue des événements « 100 km Express » et « 100 km Découverte » le 2 juin 2013, de 6 h 45 à 14 h 00. Autoriser, selon les parcours et les horaires joints au sommaire, la fermeture partielle des rues dans les arrondissements de Rosemont-La Petite-Patrie, de Villeray-St-Michel-Parc-Extension, d'Ahuntsic-Cartierville, de Montréal-Nord, de Pierrefonds-Roxboro, de l'Île Bizard - Sainte-Geneviève, de Lachine, de LaSalle, de Verdun, du Sud-Ouest, de Ville-Marie et de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve.

CONTENU

CONTEXTE

En 2013, Vélo Québec a bonifié sa programmation en ajoutant à la Féria du vélo de Montréal une randonnée de 100 km tout juste avant que ne soit donné le départ du Tour de l'Île, le dimanche 2 juin. Les autres activités incluses dans la Féria du vélo sont: Le Défi Métropolitain, le premier rendez-vous cycloportif de la belle saison, proposera ses parcours de 75, 100, 125 et 150 km le dimanche 26 mai au départ de St-Lazare. Le 29 mai est prévue l'Opération vélo-boulot suivie du Tour la Nuit le vendredi 31 mai et du Tour de l'Île, le dimanche 2 juin 2013. Des sommaires décisionnels distincts ont déjà été présentés au comité exécutif pour le Tour la Nuit (#1131005001) et le Tour de l'Île (#1131005002). Les arrondissements suivants sont touchés par la première édition des deux événements « 100 km Express » et « 100 km Découverte » soit: Rosemont-La Petite-Patrie, Villeray-St-Michel-Parc-Extension, Montréal-Nord, Ahuntsic-Cartierville, Pierrefonds-Roxboro, L'Île Bizard - Sainte-Geneviève, Lachine, LaSalle, Verdun, Le Sud-Ouest, Ville-Marie et Mercier-Hochelaga-Maisonneuve. Les parcours traversent également les villes liées suivantes: Senneville, Sainte-Anne-de-Bellevue, Baie-d'Urfé, Beaconsfield, Pointe-Claire et Dorval. Puisque les arrondissements Lachine, LaSalle, Verdun, Le Sud-Ouest, Ville-Marie et Mercier-Hochelaga-Maisonneuve ont déjà émis un avis favorable sur le parcours du Tour de l'Île de Montréal, ceux-ci n'ont pas été reconsultés pour les 30 derniers kilomètres du parcours du 100 km vu qu'ils sont identiques pour les deux événements.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE13 0391, séance tenue le 3 avril 2013 - autorisation de la tenue de l'événement et du parcours « Le Tour de l'Île »;

CE13 0268, séance tenue le 6 mars 2013 - autorisation de la tenue de l'événement et du parcours « Un Tour la Nuit »;

CE13 0191, séance tenue le 20 février 2013 - ententes de soutien financier pour les années 2013 et 2014 pour les festivals et événements dont la Féria du vélo de Montréal;

CG12 0293, séance tenue le 23 août 2012 - accorder un soutien financier de 45 000\$ à Vélo Québec pour la réalisation de la Féria du vélo de Montréal 2012 et approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme.

DESCRIPTION

Toujours dans l'esprit de combler les cyclistes à la recherche d'expériences différentes et stimulantes, Vélo Québec lance *Un rendez-vous matinal de 100 km* : un circuit découverte longeant les rives de la partie ouest de l'île. Le vrai Tour de l'Île en quelque sorte! Deux événements y sont donc proposés soit: le « 100 km Express » et le « 100 km Découverte ». Le coup d'envoi du « 100 km Express » sera donné, dès 6 h 45, de la ligne de départ du Tour de l'Île située à l'angle de la 12e avenue et du boul. St-Joseph dans l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie. Un groupe de 200 cyclistes roulant à une vitesse moyenne de 28 km/heure s'élancera sur un parcours de 70 km longeant les rives de Montréal, escorté en saute-mouton par le Service de police de la ville de Montréal, pour finir de parcourir les derniers 30 km dans le parcours fermé du Tour de l'Île. L'insertion de ces 200 cyclistes au parcours du Tour de l'Île s'effectuera dans l'arrondissement de Lachine, soit au niveau du Chemin du Musée et du boul. St-Joseph. Des véhicules d'abandon sont prévus pour les cyclistes qui ne peuvent suivre la cadence ou compléter le parcours.

Quant au « 100 km Découverte », le départ est échelonné entre 7 h 00 et 8 h 00, de la ligne de départ du Tour de l'Île, 12e avenue et St-Joseph, tout de suite après le départ du 100 km Express. Les cyclistes roulent à leur rythme sur des rues ouvertes à la circulation, en respectant le code de la sécurité routière sur un parcours de 70 km longeant les rives de Montréal, pour finir de parcourir les derniers 30 km dans le parcours fermé du Tour de l'Île. L'insertion de ces cyclistes au parcours du Tour de l'Île s'effectuera au même endroit que pour le 100 km Express et ceux-ci bénéficieront d'une halte ravitaillement prévue au Cap St-Jacques. Les cyclistes intègrent le parcours fermé du Tour de l'Île avant 14 h 00. Des véhicules d'abandons sont également prévus pour récupérer les cyclistes qui ne pourront compléter le parcours.

JUSTIFICATION

Avec la bonification de sa programmation, Vélo Québec élargira sa clientèle et offrira des activités pour tout type de cycliste. Les deux événements « 100 km Express » et « 100 km Découverte » sont inclus dans le Tour de l'Île. L'autorisation de fermer les rues entre 5 et 10 minutes environ pour le « 100 km Express » est essentielle à la réalisation de l'événement et une consultation a été effectuée auprès de nos partenaires, des arrondissements touchés par les parcours et auprès des villes liées. Les arrondissements Rosemont-La Petite-Patrie, Villeray-St-Michel-Parc-Extension, Montréal-Nord, Ahuntsic-Cartierville, Pierrefonds-Roxboro, L'Île Bizard - Sainte-Geneviève ainsi que les villes liées Senneville, Sainte-Anne-de-Bellevue, Baie-d'Urfé, Beaconsfield, Pointe-Claire et Dorval ont tous donné leur accord à la tenue des événements et à la fermeture temporaire des rues du 100 km Express.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Vu qu'il s'agit de la première édition de ces deux événements, nous estimons les coûts à environ 75 000 \$. Toutefois, ceux-ci sont assumés à même les budgets d'opération des divers services municipaux, directions d'arrondissements et villes liées. L'organisme a bénéficié d'une contribution financière de 45 000 \$ en 2012 pour la présentation de la Féria du vélo. Le comité exécutif a approuvé en février 2013 une contribution financière de 100 000 \$ par année pour 2013 et 2014 pour la Féria du Vélo. Une convention à cet effet sera présentée bientôt aux instances décisionnelles.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La présentation d'événements sur le domaine public s'inscrit dans une perspective d'amélioration de la qualité de vie des citoyens montréalais. En ce sens, Vélo Québec encourage la pratique du vélo qu'elle définit comme un choix agréable, sain, écologique, efficace et économique.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le « 100 km Express » pose un défi de sécurité inhabituel et le SPVM met en place un encadrement spécifique à cet effet. Il y a peu d'impacts aux fermetures de rues pour le « 100 km Express ». Une première rencontre s'est tenue avec le Service de police de la ville de Montréal le 19 février 2013 dans le but d'évaluer la faisabilité du projet pilote. Vélo Québec a été rencontré par le SPVM et la Division des événements publics le 24 avril 2013 pour s'entendre sur les conditions de réalisation à mettre en place pour la réalisation du « 100 km Express ». Durant cette même période, une consultation a été effectuée auprès de tous les arrondissements et villes liées touchés par le parcours afin de repérer les chantiers. Des travaux de réfection de la chaussée prévus dans l'arrondissement de l'Île Bizard - Sainte-Geneviève nous ont amenés à modifier le parcours proposé par le promoteur. La Féria du vélo de Montréal offre une visibilité nationale et internationale à Montréal et attire de nombreux participants.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un point de presse sur le lancement de la programmation s'est tenu le 3 avril 2013.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Mai : adoption du parcours par les différentes instances municipales de la Ville
Juin : réalisation de l'événement
Juin-juillet : rétroaction de l'événement

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le comité exécutif a le pouvoir de modifier les règles relatives à la circulation et au stationnement à l'égard de toutes les rues de la ville, à l'occasion d'événements publics se déroulant dans plus d'un arrondissement : Charte de la Ville de Montréal, article C 69.1. De plus, l'organisme doit se conformer aux lois, aux règlements, aux permis et aux exigences administratives en vigueur.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Colette HOULE
Agente de projets

Tél : 872-4058
Télécop.: 872-1505

ENDOSSÉ PAR

Daniel BISSONNETTE
Directeur associé - cinéma festivals et événements

Tél : 514-872-2884
Télécop. : 514 872-3409
Date d'endos. : 2013-05-01

Dossier # :1131005004

**Dossier # : 1122714004**

Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction du greffe , Division des élections et du soutien aux commissions
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Transport collectif des personnes
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance de la réponse du comité exécutif au rapport de la commission sur le développement social et la diversité montréalaise sur l'accessibilité universelle des autobus de la Société de transport de Montréal

Il est recommandé au conseil municipal et au conseil d'agglomération :
de prendre connaissance de la réponse du comité exécutif au rapport de la commission sur le développement social et la diversité montréalaise sur l'accessibilité universelle des autobus de la Société de transport de Montréal;

il est recommandé au comité exécutif de mandater :

- la STM pour intégrer, dès 2013, dans l'ensemble de ses outils d'information à la clientèle, les informations concernant les passages des bus munis d'une rampe avant et développer d'autres outils de concert avec le milieu associatif;
- la STM pour mettre en place une série de mesures pour augmenter l'accessibilité de son réseau de bus : identification du service accessible aux arrêts dans les outils d'information clientèle, mise à jour dynamique qui permettra à la clientèle de connaître les passages avec bus *rampe avant* avec les outils d'information à la clientèle (site internet, ligne téléphonique, applications mobiles, SMS), développement d'un nouvel outil informatique pour l'assignation des véhicules permettant de réduire la marge d'erreur, amélioration du nombre d'arrêts accessibles et augmentation du nombre de lignes accessibles;
- La STM pour faire une enquête sur l'accessibilité de ses lignes de bus suite à l'implantation de l'ensemble de ces mesures;
- la STM afin qu'une relance concernant l'accessibilité du métro soit effectuée auprès du gouvernement suite aux élections de l'automne 2012. Le 4 mai 2012, la STM a déposé auprès du Gouvernement du Québec une demande conjointe avec la Ville de Montréal et le Regroupement des usagers du transport adapté et accessible de Montréal (RUTA de Montréal) pour un fonds dédié de 25M\$ par année pour 10 ans afin de rendre son réseau de métro accessible universellement. Une copie de la demande a également été

adressée le 3 juillet 2012 à madame Pauline Marois, monsieur Amir Khadir et monsieur François Legault.

Signé par Colette FRASER **Le** 2013-05-14 11:14

Signataire :

Colette FRASER

Greffière adjointe
Direction générale , Direction du greffe

IDENTIFICATION**Dossier # :1122714004**

Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction du greffe , Division des élections et du soutien aux commissions
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Transport collectif des personnes
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance de la réponse du comité exécutif au rapport de la commission sur le développement social et la diversité montréalaise sur l'accessibilité universelle des autobus de la Société de transport de Montréal

CONTENU**CONTEXTE**

Les rapports de la commission sur le développement social et la diversité montréalaise ont été produits suite à un mandat confié par le conseil municipal en date du 27 septembre 2011 (CM11 0773). Ces rapports ont été déposés aux séances du conseil municipal et d'agglomération respectivement, les 18 et 21 juin 2012. Le 1er août 2012, le comité exécutif fut saisi de ces rapports.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE12 1216 - Séance du 1er août 2012 - de prendre acte du rapport et des recommandations de la Commission sur le développement social et la diversité montréalaise faisant suite au mandat d'étudier l'accessibilité universelle des autobus de la Société de transport de Montréal.(1121159001)

CM11 0773 - Séance du 27 septembre 2011- Motion de l'opposition officielle pour une réelle accessibilité des autobus dits accessibles.

DESCRIPTION

Ayant pris connaissance des recommandations contenues au rapport de la commission, le comité exécutif dépose son rapport lui ayant trait.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Les commissions permanentes du conseil sont des instances de consultation publique instituées par le conseil municipal et le conseil d'agglomération. Conformément à la *Loi sur les cités et villes* et à la *Charte de la Ville de Montréal*, leur mission consiste à éclairer la prise de décision des élus municipaux et à favoriser la participation des citoyennes et des citoyens aux débats d'intérêt public.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conformément à la résolution CE10 1682, adoptée le 20 octobre 2010, le comité exécutif prend connaissance des recommandations contenues au rapport d'une commission et dépose un rapport ayant trait à celui-ci.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Société de transport de Montréal, Direction (Sylvie - Ext TREMBLAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Edwige NOZA
Secrétaire recherchiste

Tél : 514 872-4259
Télécop.: 514 872-5655

ENDOSSÉ PAR

Emmanuel TANI-MOORE
Chef de division - Élections et soutien aux commissions

Tél : 514 872-6957
Télécop. : 514 872-5655
Date d'endos. : 2013-04-10

Dossier # :1122714004



Dossier # : 1130093002

Unité administrative responsable :	Mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme et du développement économique , Livraison grands projets
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser le transfert de la gouvernance budgétaire du projet 40161 Réaménagement du domaine public du Pôle Frontenac du Service de mise en valeur du territoire (SMVT) - Direction de l'urbanisme et du développement économique vers le Service des infrastructures, du transport et de l'environnement (SITE) - Direction du transport et autoriser les ajustements requis à l'ensemble des systèmes financiers concernés.

Il est recommandé :
d'autoriser le transfert de la gouvernance budgétaire du projet 40161 Réaménagement du domaine public du Pôle Frontenac du Service de mise en valeur du territoire (SMVT) - Direction de l'urbanisme et du développement économique vers le Service des infrastructures, du transport et de l'environnement (SITE) - Direction du transport et autoriser les ajustements requis à l'ensemble des systèmes financiers concernés.

Signé par Nancy SHOIRY **Le** 2013-05-15 13:27

Signataire : Nancy SHOIRY

Directrice principale
Mise en valeur du territoire , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1130093002

Unité administrative responsable :	Mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme et du développement économique , Livraison grands projets
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser le transfert de la gouvernance budgétaire du projet 40161 Réaménagement du domaine public du Pôle Frontenac du Service de mise en valeur du territoire (SMVT) - Direction de l'urbanisme et du développement économique vers le Service des infrastructures, du transport et de l'environnement (SITE) - Direction du transport et autoriser les ajustements requis à l'ensemble des systèmes financiers concernés.

CONTENU

CONTEXTE

Un exercice d'évaluation des grands projets dont la gestion était assurée par les équipes des divers portefeuilles de projets du SMVT a été réalisé afin d'identifier les projets d'envergure assujettis au cadre de gouvernance des projets et des programmes de la Ville de Montréal. Cette évaluation a déterminé que le projet de réaménagement du domaine public du Pôle Frontenac n'était plus un projet d'envergure s'inscrivant dans le champ de responsabilité du SMVT. Ce dernier, qui en assure la gouvernance depuis janvier 2012, souhaite maintenant transférer la maîtrise d'œuvre (soit la réalisation de projet) vers le SITE. À cette fin, le SMVT souhaite procéder au virement budgétaire du projet vers le SITE.

Ce transfert rendra le SITE imputable des crédits et de la reddition de compte nécessaires à la réalisation du projet. Par ailleurs, l'arrondissement de Ville-Marie, maître d'ouvrage du projet (client), et le conseil municipal auront à convenir, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, des modalités de réalisation du projet.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM12 1125 – 17 décembre 2012 – Adopter le Règlement autorisant un emprunt de 17 800 000 \$ afin de financer la réalisation de travaux d'infrastructures, d'aménagement et de réaménagement du domaine public et pour l'acquisition de mobilier urbain dans le secteur du Pôle Frontenac.

CM12 0767-1 – 20 septembre 2012 – Adopter le PTI 2013-2015 de la Ville de Montréal (volet ville centrale).

CM12 0066 – 23 janvier 2012 – Adopter, avec changements, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » pour y introduire le PPU du Quartier Sainte-Marie.

CM11 0288 – 14 avril 2011 – Adopter le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) », afin d'y intégrer le PPU du Quartier Sainte-Marie, et soumettre le dossier à l'Office de consultation publique de

Montréal (OCPM) pour qu'il tienne l'assemblée de consultation publique conformément à la loi.

DESCRIPTION

Il est proposé d'effectuer le virement permettant le transfert du budget du projet du Pôle Frontenac du SMVT vers le SITE afin que ce dernier soit en mesure d'effectuer le suivi budgétaire et administratif. Le projet Pôle Frontenac - Réaménagement du domaine public (40161) serait ainsi transféré vers l'unité 28-07 Grands projets/Transport.

JUSTIFICATION

Le transfert du projet Pôle Frontenac permettra le transfert dans le service imputable des ressources financières nécessaires à la coordination et au suivi de projet.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget du projet du Pôle Frontenac - Réaménagement du domaine public (40161) est prévu au PTI régulier 2013-2015 de la Direction de l'urbanisme et du développement économique et le virement permettra de le transférer à la Direction des transports selon les informations inscrites dans l'intervention du Service des finances - Fonction Finances. Quant au volet relatif aux infrastructures souterraines, le budget requis restera inscrit au PTI 2013-2015 du Service de l'eau.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La décision du comité exécutif permettra au SITE de devenir responsable des budgets reliés à la réalisation du projet du Pôle Frontenac. Le SITE pourra ainsi amorcer la réalisation des premiers travaux d'aménagement.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue relativement à la décision demandée.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Printemps 2013 : Adoption d'une entente entre l'arrondissement de Ville-Marie et le SITE visant la réalisation du projet du Pôle Frontenac en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent dossier est conforme aux procédures et encadrement administratifs applicables en pareille matière.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Fonction Finances (Josée BÉLANGER)

Avis favorable avec commentaires :
Ville-Marie , Direction des services administratifs_du greffe et des relations avec les citoyens
(Louis-François MONET)

Avis favorable avec commentaires :
Direction générale , Bureau principal de gestion de projets (Normand LUCAS)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction du budget (Raymond VALADE)

Avis favorable avec commentaires :
Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des transports (James BYRNS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sophie MAYES
Conseillère en aménagement

Tél : 514 872 7571
Télécop.: 514 8727726

ENDOSSÉ PAR

Sylvain DUCAS
Directeur de l'urbanisme et du développement
économique

Tél : 514-872-4185
Télécop. : 514-872-7726
Date d'endos. : 2013-04-18

Dossier # :1130093002



Dossier # : 1130779001

Unité administrative responsable :	Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des transports , Division sécurité et aménagement du réseau artériel
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 b) maintenir accessibles, tant au plan géographique qu'économique, ses lieux de diffusion de la culture et de l'art et encourager leur fréquentation
Projet :	375e Anniversaire de Montréal
Objet :	Accorder un budget additionnel de revenus et dépenses équivalent de 429 000 \$ pour la mise en œuvre de la nouvelle Politique de signalisation touristique sur le territoire de la Ville de Montréal

La Direction des transports du SITE recommande:
d'accorder, à la Direction des transports, un budget additionnel de revenus et dépenses équivalent de 429 000 \$ pour la mise en œuvre de la nouvelle Politique de signalisation touristique sur le territoire de la Ville de Montréal, conformément aux informations financières inscrites au présent sommaire décisionnel.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2013-05-09 16:56

Signataire :

Claude CARETTE

Directeur des transports
Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des transports

IDENTIFICATION

Dossier # :1130779001

Unité administrative responsable :	Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des transports , Division sécurité et aménagement du réseau artériel
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 b) maintenir accessibles, tant au plan géographique qu'économique, ses lieux de diffusion de la culture et de l'art et encourager leur fréquentation
Projet :	375e Anniversaire de Montréal
Objet :	Accorder un budget additionnel de revenus et dépenses équivalent de 429 000 \$ pour la mise en œuvre de la nouvelle Politique de signalisation touristique sur le territoire de la Ville de Montréal

CONTENU

CONTEXTE

Le conseil municipal a adopté la nouvelle *Politique de signalisation touristique* sur le territoire de la Ville de Montréal le 19 juin 2012 après avoir obtenu l'aval des dix-neuf arrondissements pour que la Direction des transports assure la gestion du programme de signalisation touristique conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*. Maintenant que les nouveaux règlements sur les droits exigibles en signalisation touristique sont adoptés ou en cours d'adoption par les différents arrondissements, il est possible de passer à la prochaine étape. A cet effet, la Direction des transports, en collaboration avec Tourisme Montréal a rencontré, le 1^{er} mai dernier, les représentants des attraits touristiques pour les informer des changements apportés à la nouvelle politique de signalisation touristique y compris la nouvelle tarification des panneaux bleu et blanc. Lors de cette rencontre chaque attrait se verra remettre son dossier d'acheminement en vue du renouvellement imminent des ententes.

A cette étape, afin d'assurer la gestion financière du programme d'implantation de panneaux de signalisation touristique, il est requis d'obtenir l'aval du comité exécutif pour accorder, à la Direction des transports, un budget additionnel de revenus et dépenses équivalent de 429 000\$ pour la mise en oeuvre de la nouvelle *Politique de signalisation touristique* sur le territoire de la Ville de Montréal, tel que recommandé par le Service des finances lors de l'adoption de la nouvelle politique. Cette opération sera à coût nul pour la Ville de Montréal compte tenue que la dépense sera couverte par les revenus provenant des bénéficiaires.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM12 0565 (1120779002) - Adoption par le conseil municipal de la nouvelle *Politique de signalisation touristique* sur le territoire de la Ville de Montréal.

CM11 0279 (1112928002) - Approbation de l'offre de services de la Direction des transports aux dix-neuf arrondissements de la Ville pour la conception et la gestion d'un programme de signalisation touristique.

DESCRIPTION

Accorder un budget additionnel de revenus et dépenses équivalent à 429 000 \$ pour la mise en œuvre de la nouvelle *Politique de signalisation touristique* sur le territoire de la Ville de Montréal.

JUSTIFICATION

La Direction des transports assumera la dépense de coordination à même ses budgets existants et remettra aux arrondissements la portion des droits de la tarification correspondant aux coûts de fabrication et d'installation tel que proposé dans l'offre de service de la Direction des transports aux dix-neuf arrondissements. Par ailleurs, la création du budget additionnel de revenus et dépenses constitue l'outil financier nécessaire permettant à la Direction de réaliser les opérations comptables requises pour respecter son engagement envers le milieu touristique et les arrondissements à l'effet d'améliorer l'accueil des touristes à travers le programme de signalisation touristique de la Ville de Montréal et ce avant le 375^e anniversaire.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Afin d'assurer l'autofinancement c'est-à-dire une opération à coût nul, tel que proposé à l'administration, le comité consultatif, mis sur pied pour développer la politique, a recommandé aux arrondissements de fixer la nouvelle tarification à 550 \$ par panneau standard de 1550 mm X 450 mm, pour 6 ans. Compte tenu que l'adoption de la tarification relève de la compétence des arrondissements, deux projets de règlements, préparés par le contentieux, leur ont été proposés afin que les 9 anciens arrondissements abrogent le règlement 9223 existant sur la tarification des panneaux et que l'ensemble des arrondissements adopte la nouvelle tarification.

Le nouveau coût majoré tient compte du coût de fabrication et d'installation des panneaux, des coûts d'entretien (remplacement si bris) et d'une portion des coûts des panneaux de pôles touristiques. L'estimé de revenus et dépenses est expliqué en pièce jointe. La Direction des transports assumera la dépense de coordination à même ses budgets existants et remettra aux arrondissements la portion des droits de la tarification correspondant aux coûts de fabrication et d'installation. Le détail des informations financières a déjà été présenté dans l'intervention de la Direction générale lors de l'adoption de la politique.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Cette démarche a pour but de mettre en œuvre la nouvelle politique adoptée qui permettra d'orienter de manière sécuritaire les déplacements des touristes et des visiteurs circulant dans la Ville de Montréal afin d'éviter toute hésitation pouvant causer des accidents et éviter dans la mesure du possible la circulation induite.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Étape essentielle préalable à la mise en œuvre opérationnelle du renouvellement des ententes dès l'été 2013.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Été/aut 2013 : - Renouvellement des contrats et analyse des nouvelles demandes
- Création des ordres de travail en précisant la localisation exacte des panneaux
{responsabilité des arrondissements}
- Fabrication et installation des panneaux

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme au Plan de transports.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Fonction Finances (Damien LE HENANFF)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction du budget (Raymond VALADE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvie TREMBLAY
Conseillère en aménagement

Tél : 514 872-7709
Télécop.: 514 872-9458

ENDOSSÉ PAR

Guy PELLERIN
Chef de division

Tél : 514 872-7486
Télécop. : 514 872-9458
Date d'endos. : 2013-04-05

Dossier # :1130779001



Dossier # : 1131079006

Unité administrative responsable :	Office de consultation publique de Montréal , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 c) s'assurer du caractère crédible, transparent et efficace des consultations publiques par l'adoption et le maintien de procédures à cet effet
Projet :	-
Objet :	Autoriser le versement de crédits supplémentaires de 300 000 \$ afin de permettre à l'Office de consultation publique de Montréal de réaliser les mandats de consultation confiés par le conseil municipal et le comité exécutif .

Il est recommandé :

1. d'autoriser le versement d'une contribution financière additionnelle de 300 000 \$ à l'Office afin de lui permettre de réaliser les mandats de consultation confiés par les instances décisionnelles ;
2. d'autoriser, à cette fin, un virement budgétaire de 300 000 \$ du poste des dépenses générales d'administration « Contribution – Office de consultation publique de Montréal » ;
3. d'approuver une augmentation de 300 000 \$ des budgets en revenus et en dépenses d'exploitation de l'Office pour l'année 2013 ;
4. d'imputer le tout, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense est entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Louise ROY **Le** 2013-05-07 09:52

Signataire :

Louise ROY

Présidente
Office de consultation publique de Montréal , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1131079006

Unité administrative responsable :	Office de consultation publique de Montréal , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 c) s'assurer du caractère crédible, transparent et efficace des consultations publiques par l'adoption et le maintien de procédures à cet effet
Projet :	-
Objet :	Autoriser le versement de crédits supplémentaires de 300 000 \$ afin de permettre à l'Office de consultation publique de Montréal de réaliser les mandats de consultation confiés par le conseil municipal et le comité exécutif .

CONTENU

CONTEXTE

L'OCPM existe en vertu de dispositions de la Charte de la Ville de Montréal. L'article 82 prévoit que le conseil met à la disposition de l'Office les sommes nécessaires à l'exercice de ses fonctions. On y dit que le conseil doit, par règlement, prescrire le montant minimal des sommes qui doivent être mises annuellement à la disposition de l'Office. Ces sommes sont à toutes fins pratiques inchangées depuis le premier exercice complet de l'Office en 2003 et sont de 1,7 millions de dollars.

Le budget de l'Office est adopté par le conseil municipal dans le cadre du budget général de la Ville.

À quatre reprises, le comité exécutif a autorisé des crédits supplémentaires en cours d'année.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE12 1414 - 22 août 2012 - Décision d'autoriser des crédits additionnels de 645 000 \$ à l'Office de consultation publique de Montréal afin de lui permettre de réaliser les mandats de consultation confiés par le conseil municipal et le comité exécutif.

CE11 1521 - 21 septembre 2011 - Décision d'autoriser des crédits additionnels de 460 000 \$ à l'Office de consultation publique de Montréal afin de lui permettre de réaliser les mandats de consultation confiés par le conseil municipal, le comité exécutif et le conseil d'agglomération.

CE09 1213 - 2 juillet 2009 - Décision d'autoriser un virement de crédits budgétaires de 250 000 \$ afin de permettre la réalisation des mandats confiés à l'Office.

CE03 2186 - 15 octobre 2003 - Décision de recevoir le rapport d'activités et des consultations de l'Office et d'autoriser un virement de crédits budgétaires de 219 353 \$ pour permettre à l'Office d'assumer ses responsabilités jusqu'à la fin de l'année 2003.

DESCRIPTION

En 2012 l'Office a reçu un certain nombre de mandats qui devaient se réaliser à court terme. Pour des raisons hors du contrôle de l'Office, un certain nombre d'entre eux ont été reportés à 2013 ou entrepris tardivement en 2012, s'échelonnant ainsi sur les deux années. Ces consultations retardées ou entreprises que partiellement seront donc faites ou complétées à même les crédits courants de l'Office pour 2013. Cependant, ceux-ci ne seront pas suffisants pour couvrir les dépenses de ces dossiers et celles des dossiers courants de l'Office. La demande est donc d'obtenir les crédits nécessaires pour compléter ces consultations, en plus de réaliser celle sur le Plan de développement de Montréal, soit 300K.

JUSTIFICATION

Le recours à des crédits supplémentaires risque de devenir une pratique courante dans la mesure où les crédits de base octroyés à l'Office sont à peu près stables depuis 2003, soit depuis 10 ans. Tous les coûts de système et les augmentations des biens et services utilisés pour les consultations ont été absorbés à même le budget courant. Par ailleurs, le niveau de complexité des consultations ne cesse d'augmenter.

Le budget de 2013 devra assurer en tout ou en partie les charges pour les consultations suivantes :

Agrandissement du Collège Notre-Dame CDN/NDG
6666 rue Saint-Urbain, secteur Alexandra-Marconi Rosemont - La Petite-Patrie
Griffintown 2 Le Sud-Ouest
École primaire Île des Soeurs Verdun
Plan directeur du Vieux-Montréal Ville-Marie
PPU Secteur Saint-Raymond CDN/NDG
Agrandissement du Marché Saint-Jacques Ville-Marie
PDUÉS Plusieurs arrondissements

Par ailleurs, l'Office a été mandaté pour tenir une consultation sur le Plan de développement de Montréal (PDM). L'importance et le caractère stratégique de ce dossier commande la planification et la réalisation d'une consultation prenant plusieurs formes, notamment une sollicitation d'opinions par le biais des nouveaux médias, en plus des moyens traditionnels utilisés par l'Office. Il s'agira de la plus importante consultation de l'OCPM au cours des dernières années.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'Office estime que des crédits supplémentaires de 300K permettront de réaliser toutes ces consultations.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La tenue de consultations publiques est un mécanisme pour favoriser la participation citoyenne et va donc dans le sens des actions à poser pour assurer le développement durable de la ville.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Deux consultations ne sont pas encore commencées : celle de l'école à l'Île-des-Soeurs et celle sur le PDM. L'absence de crédits supplémentaires reporterait ces consultations à 2014.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s/o

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Les consultations à réaliser pourraient être réalisées dans le cours de l'année, avec des activités publiques avant la fin du mois de septembre.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

s/o

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Fonction Finances (Nidhal BEN-ABDELHAMID)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction du budget (François MARTELLINO)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction de la comptabilité et du contrôle financier (Jean-François RONDOU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Luc DORAY
Secrétaire général

Tél : 2-3568
Télécop.: 2-2556

ENDOSSÉ PAR

Louise ROY
Présidente

Tél : 514-872-3568
Télécop. : 872-2556
Date d'endos. : 2013-04-30

Dossier # :1131079006

CE : 30.008

2013/05/22 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 30.009

2013/05/22 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1135205002

Unité administrative responsable :	Finances , Direction du budget , Direction des opérations budgétaires
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	État des revenus et dépenses au 31 mars 2013 projetés à la fin d'exercice - Volet municipal et l'état global des revenus et des dépenses réels au 31 mars 2013 comparé avec le 31 mars 2012.

Il est recommandé au comité exécutif de :

1. décréter le gel des dépenses générales d'administration pour une somme de 15,0 M \$;
2. mandater le Service des finances afin de récupérer les économies générées par le nouveau modèle d'approvisionnement dans l'ensemble des unités.

Il est recommandé au conseil municipal de :

1. Prendre connaissance de l'état des revenus et dépenses de la Ville - Volet municipal au 31 mars 2013, projetés à la fin de l'exercice ;
2. Prendre connaissance de l'état des revenus et dépenses réels de la Ville au 31 mars 2013 comparé avec le 31 mars 2012.

Signé par Jacques MARLEAU **Le** 2013-05-17 15:02

Signataire :

Jacques MARLEAU

Directeur et trésorier adjoint - Direction financement_trésorerie et caisses de retraite
Finances , Direction de la gestion financière

IDENTIFICATION

Dossier # :1135205002

Unité administrative responsable :	Finances , Direction du budget , Direction des opérations budgétaires
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	État des revenus et dépenses au 31 mars 2013 projetés à la fin d'exercice - Volet municipal et l'état global des revenus et des dépenses réels au 31 mars 2013 comparé avec le 31 mars 2012.

CONTENU

CONTEXTE

En vertu des dispositions législatives s'appliquant à la Ville de Montréal, le trésorier doit, au cours de chaque semestre, remettre au conseil municipal deux états comparatifs, le premier compare les revenus et dépenses réels de l'exercice financier courant avec ceux de l'exercice précédent qui ont été réalisés au cours de la période précédente à celui-ci et le second, compare les revenus et dépenses de la municipalité dont la réalisation est prévue pour l'exercice financier courant, au moment de la préparation de l'état et selon les renseignements dont dispose le trésorier, et ceux qui ont été prévus au budget de cet exercice.

La projection des revenus et des dépenses pour les douze mois de l'année en cours a été établie au 31 mars 2013 par les gestionnaires des différentes unités d'affaires de la Ville sur la base des résultats des trois premiers mois de l'exercice 2013. Les données sont établies de façon distincte pour les deux volets, soit municipal et agglomération.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Dépôt de l'état comparatif des revenus et dépenses réels au 31 mars 2013 - Global Ville et de l'état des revenus et de dépenses projetés au 31 décembre 2013.

JUSTIFICATION

Le trésorier doit sur une base semestrielle, déposer au conseil municipal deux états comparatifs, l'un présentant les revenus et les dépenses réels de l'exercice financier courant et ceux de l'exercice précédent qui ont été réalisés au cours de la période correspondante à celui-ci et le second, l'état des revenus et dépenses, projetés au 31 décembre 2013. Afin de se conformer à la loi, le Services des finances produira des états comparatifs des revenus et des dépenses ainsi qu'un état de revenus et de dépenses projetés au 31 décembre 2013 pour les périodes se terminant les 31 mars, 30 juin et 30 septembre.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'état comparatif des revenus et dépenses réels au 31 mars 2013 - Global Ville

Dans un objectif de permettre une information financière plus régulière, l'administration municipale a opté pour une production trimestrielle de ses résultats financiers, soit le 31 mars, le 30 juin et le 30 septembre. Étant donné que ces résultats financiers étaient présentés par les années passées au 30 avril et au 31 juillet, il en résulte que la comparaison des données financières entre les années 2012 et 2013 devra tenir compte que les données de 2013 ont fait l'objet d'une démarcation au niveau des revenus et des dépenses contrairement à 2012 où cette démarcation a été effectuée pour les mois d'avril et juillet.

L'état comparatif des revenus réels dressé au 31 mars 2013, présenté en pièce jointe, montre une augmentation totale des revenus de 200,3 M\$, par contre, tel que mentionné précédemment, cette augmentation inclut la prise en considération de 78,8 M\$ de démarcation au niveau des revenus. En isolant cet élément, l'augmentation nette est de 121,5 M\$ et résulte principalement des taxes et des paiements tenant lieu de taxes. Des explications plus détaillées concernant ces variations sont incluses dans les fichiers respectifs ci-joints.

L'état comparatif des dépenses réelles dressé à la même date, présenté en pièce jointe, montre une augmentation totale des dépenses de 236,1 M\$, par contre, tel que mentionné ci-dessus, cette augmentation inclut la prise en considération de 185,5 M\$ de démarcation au niveau des dépenses. En isolant cet élément, l'augmentation nette est de 50,6 M\$ résulte principalement d'une augmentation de 13,4 M\$ au niveau de la masse salariale, de 6,3 M\$ au niveau des dépenses de location, entretien et réparation et de 10,6 M\$ au niveau des contributions à des organismes. Des explications plus détaillées concernant ces variations sont incluses dans les fichiers respectifs ci-joints.

Évolution budgétaire au 31 mars 2013

Au 31 mars 2013, l'état des revenus et dépenses présente un déficit de 12,1 M\$ composé d'un déficit de 26,4 M\$ pour le volet municipal et d'un surplus de 14,3 M\$ pour le volet agglomération.

Les principaux éléments de variations sont les suivants :

- Un montant de 65,0 M\$ d'affectation du surplus 2012 avait été prévu lors de la confection du budget 2013. Les résultats de 2012 nous ont permis d'affecter 30,0 M\$. Il en résulte un manque à gagner de 35 M\$ pour 2013 ;
- Les projections des revenus liées aux contraventions en circulations et stationnement sont en baisse de 25,2 M\$ par rapport aux hypothèses budgétaires 2013 ;
- Les arrondissements prévoient un déficit net de 10,0 M\$ causé notamment par l'activité de déneigement ;
- Une hausse d'activité des transactions immobilières et du prix de vente moyen supérieurs aux hypothèses budgétaires permettent de projeter des revenus supplémentaires de droits de mutation de 15,0 M\$;
- La diminution du volume d'emprunt en lien avec le niveau de réalisation du PTI et des taux d'intérêts inférieurs aux hypothèses utilisées lors de la confection du budget 2013 permettent de générer des économies de 26,9 M\$;

Le détail des variations par compétence est présenté dans les pièces jointes du présent sommaire décisionnel.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Bien que l'état de la situation financière observée au 31 mars 2013 demeure précaire, le Service des finances est d'avis qu'elle ne nécessite pas le déploiement d'un plan de resserrement immédiat.

Effectivement le déficit prévu de 12,1 M \$ tient compte d'un manque à gagner de 10,0 M \$ causé essentiellement par l'activité de déneigement dans les arrondissements. Rappelons que ces derniers disposent de réserves suffisantes leur permettant de résorber le déficit attribuable à cette activité.

Par ailleurs, dans le but de sécuriser l'équilibre budgétaire, le Service des finances recommande à l'Administration de :

1. décréter le gel des dépenses générales d'administration pour une somme de 15,0 M \$;
2. mandater le Service des finances afin de récupérer les économies générées par le nouveau modèle d'approvisionnement dans l'ensemble des unités.

Au cours de prochain trimestre, le Service des finances effectuera un suivi serré des dépenses ainsi que de la situation financière globale de la Ville et évaluera les mesures de resserrement requises afin d'assurer l'atteinte de l'équilibre budgétaire 2013.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Loi des Cités et Villes, article 105.4, sanctionnée le 15 juin 2006.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Daniela TANASE
Conseillère en planification budgétaire

ENDOSSÉ PAR

Hanh TRAN
Directrice - comptabilité et contrôle financier

Tél : 514 872-5867
Télécop.: 514 872-5851

Tél : 514-872-5860
Télécop. : 872-3145
Date d'endos. : 2013-05-01

Dossier # :1135205002



Dossier # : 1135205003

Unité administrative responsable :	Finances , Direction du budget , Direction des opérations budgétaires
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération
Projet :	-
Objet :	État des revenus et dépenses au 31 mars 2013 projetés à la fin de l'exercice - Volet Agglomération et l'état des revenus et des dépenses réels global Ville, au 31 mars 2013 comparé avec le 31 mars 2012.

Il est recommandé de :

1. Prendre connaissance de l'état des revenus et dépenses de la Ville - Volet agglomération au 31 mars 2013, projetés à la fin de l'exercice.
2. Prendre connaissance de l'état des revenus et dépenses réels de la Ville au 31 mars 2013 comparé avec le 31 mars 2012.

Signé par Jacques MARLEAU **Le** 2013-05-17 11:33

Signataire : Jacques MARLEAU

Directeur et trésorier adjoint - Direction financement_trésorerie et caisses de retraite
Finances , Direction de la gestion financière

IDENTIFICATION

Dossier # :1135205003

Unité administrative responsable :	Finances , Direction du budget , Direction des opérations budgétaires
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération
Projet :	-
Objet :	État des revenus et dépenses au 31 mars 2013 projetés à la fin de l'exercice - Volet Agglomération et l'état des revenus et des dépenses réels global Ville, au 31 mars 2013 comparé avec le 31 mars 2012.

CONTENU

CONTEXTE

En vertu des dispositions législatives s'appliquant à la Ville de Montréal, le trésorier doit, au cours de chaque semestre, remettre au conseil municipal et au conseil d'agglomération deux états comparatifs, le premier compare les revenus et dépenses réels de l'exercice financier courant avec ceux de l'exercice précédent qui ont été réalisés au cours de la période précédente à celui-ci et le second, compare les revenus et dépenses de la municipalité dont la réalisation est prévue pour l'exercice financier courant, au moment de la préparation de l'état et selon les renseignements dont dispose le trésorier, et ceux qui ont été prévus au budget de cet exercice.

La projection des revenus et des dépenses pour les douze mois de l'année en cours a été établie au 31 mars 2013 par les gestionnaires des différentes unités d'affaires de la Ville sur la base des résultats des trois premiers mois de l'exercice 2013. Les données sont établies de façon distincte pour les deux volets, soit municipal et agglomération.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Dépôt de l'état comparatif des revenus et dépenses réels au 31 mars 2013 - Global Ville et de l'état des revenus et de dépenses projetés au 31 décembre 2013.

JUSTIFICATION

Le trésorier doit sur une base semestrielle, déposer au conseil municipal et au conseil d'agglomération deux états comparatifs, l'un présentant les revenus et les dépenses réels de l'exercice financier courant et ceux de l'exercice précédent qui ont été réalisés au cours de la période correspondante à celui-ci et le second, l'état des revenus et dépenses, projetés au 31 décembre 2013. Afin de se conformer à la loi, le Services des finances produira des états comparatifs des revenus et des dépenses ainsi qu'un état de revenus et

de dépenses projetés au 31 décembre 2013 pour les périodes se terminant les 31 mars, 30 juin et 30 septembre.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'état comparatif des revenus et dépenses réels au 31 mars 2013 - Global Ville

Dans un objectif de permettre une information financière plus régulière, l'administration municipale a opté pour une production trimestrielle de ses résultats financiers, soit le 31 mars, le 30 juin et le 30 septembre. Étant donné que ces résultats financiers étaient présentés par les années passées au 30 avril et au 31 juillet, il en résulte que la comparaison des données financières entre les années 2012 et 2013 devra tenir compte que les données de 2013 ont fait l'objet d'une démarcation au niveau des revenus et des dépenses contrairement à 2012 où cette démarcation a été effectuée pour les mois d'avril et juillet.

L'état comparatif des revenus réels dressé au 31 mars 2013, présenté en pièce jointe, montre une augmentation totale des revenus de 200,3 M\$, par contre, tel que mentionné précédemment, cette augmentation inclut la prise en considération de 78,8 M\$ de démarcation au niveau des revenus. En isolant cet élément, l'augmentation nette est de 121,5 M\$ et résulte principalement des taxes et des paiements tenant lieu de taxes. Des explications plus détaillées concernant ces variations sont incluses dans les fichiers respectifs ci-joints.

L'état comparatif des dépenses réelles dressé à la même date, présenté en pièce jointe, montre une augmentation totale des dépenses de 236,1 M\$, par contre, tel que mentionné ci-dessus, cette augmentation inclut la prise en considération de 185,5 M\$ de démarcation au niveau des dépenses. En isolant cet élément, l'augmentation nette est de 50,6 M\$ résulte principalement d'une augmentation de 13,4 M\$ au niveau de la masse salariale, de 6,3 M\$ au niveau des dépenses de location, entretien et réparation et de 10,6 M\$ au niveau des contributions à des organismes. Des explications plus détaillées concernant ces variations sont incluses dans les fichiers respectifs ci-joints.

Évolution budgétaire au 31 mars 2013

Au 31 mars 2013, l'état des revenus et dépenses présente un déficit de 12,1 M\$ composé d'un déficit de 26,4 M\$ pour le volet municipal et d'un surplus de 14,3 M\$ pour le volet agglomération.

Les principaux éléments de variations sont les suivants :

- Un montant de 65,0 M\$ d'affectation du surplus 2012 avait été prévu lors de la confection du budget 2013. Les résultats de 2012 nous ont permis d'affecter 30,0 M\$. Il en résulte un manque à gagner de 35 M\$ pour 2013 ;
- Les projections des revenus liées aux contraventions en circulations et stationnement sont en baisse de 25,2 M\$ par rapport aux hypothèses budgétaires 2013 ;
- Les arrondissements prévoient un déficit net de 10,0 M\$ causé notamment par l'activité de déneigement ;
- Une hausse d'activité des transactions immobilières et du prix de vente moyen supérieurs aux hypothèses budgétaires permettent de projeter des revenus supplémentaires de droits de mutation de 15,0 M\$;
- La diminution du volume d'emprunt en lien avec le niveau de réalisation du PTI et des taux d'intérêts inférieurs aux hypothèses utilisées lors de la confection du budget 2013 permettent de générer des économies de 26,9 M\$;

Outre les éléments ci-haut mentionnés, le surplus du volet d'agglomération est également attribuable à des économies de 14,4 M\$ liées au PRAM-Industrie. Plus précisément, ces économies sont dues à la révision de l'estimé des versements pour 2013 en fonction des demandes admissibles en date du 31 décembre 2012.

Le détail des variations par compétence est présenté dans les pièces jointes du présent sommaire décisionnel.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Aucun

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Bien que l'état de la situation financière observée au 31 mars 2013 demeure précaire, le Service des finances est d'avis qu'elle ne nécessite pas le déploiement d'un plan de resserrement immédiat.

Effectivement le déficit prévu de 12,1 M \$ tient compte d'un manque à gagner de 10,0 M \$ causé essentiellement par l'activité de déneigement dans les arrondissements. Rappelons que ces derniers disposent de réserves suffisantes leur permettant de résorber le déficit attribuable à cette activité.

Par ailleurs, dans le but de sécuriser l'équilibre budgétaire, le Service des finances recommande à l'Administration de :

1. décréter le gel des dépenses générales d'administration pour une somme de 15,0 M \$;
2. mandater le Service des finances afin de récupérer les économies générées par le nouveau modèle d'approvisionnement dans l'ensemble des unités.

Au cours de prochain trimestre, le Service des finances effectuera un suivi serré des dépenses ainsi que de la situation financière globale de la Ville et évaluera les mesures de resserrement requises afin d'assurer l'atteinte de l'équilibre budgétaire 2013.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Loi des Cités et Villes, article 105.4, sanctionnée le 15 juin 2006.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Daniela TANASE
Conseillère en planification budgétaire

Tél : 514 872-5867

Télécop.: 514 872-5851

ENDOSSÉ PAR

Hanh TRAN
Directrice - comptabilité et contrôle financier

Tél : 514-872-5860

Télécop. : 872-3145

Date d'endos. : 2013-05-01

Dossier # :1135205003

**Dossier # : 1133335001**

Unité administrative responsable :	Bureau du taxi de Montréal , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Bureau du taxi de Montréal - Nomination de sept membres du conseil d'administration et désignation du président du conseil.

Il est recommandé

- De nommer, pour un mandat de 2 ans à compter du 3 juin 2013, sept membres du conseil d'administration du *Bureau du taxi de Montréal* dont :

- a) trois membres, choisis parmi les membres d'un conseil de la *Ville de Montréal* ;
- b) trois membres représentant la clientèle de l'industrie du taxi de l'île de Montréal, dont un qui représente la clientèle à mobilité réduite et un qui représente la clientèle corporative ; et
- c) un membre représentant l'industrie touristique de l'île de Montréal.

- De désigner le président du conseil d'administration, parmi les membres provenant d'un conseil de la *Ville de Montréal* ;

Signé par Benoît JUGAND **Le** 2013-04-25 16:15

Signataire :

Benoît JUGAND

Chef de division bureau du taxi et du remorquage
Bureau du taxi de Montréal , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1133335001

Unité administrative responsable :	Bureau du taxi de Montréal , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Bureau du taxi de Montréal - Nomination de sept membres du conseil d'administration et désignation du président du conseil.

CONTENU

CONTEXTE

À la suite des recommandations de la commission permanente du conseil municipal sur le transport, la gestion des infrastructures et l'environnement et la commission permanente du conseil d'agglomération sur l'environnement, le transport et les infrastructures, le conseil d'agglomération adoptait, le 23 août 2012, la résolution CG12 0311 par laquelle la ville demandait au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) d'émettre des lettres patentes créant une nouvelle société paramunicipale destinée à encadrer et à développer l'industrie du taxi à Montréal.

Les lettres patentes créant le *Bureau du taxi de Montréal* ont été émises le 28 novembre 2012, publiées à la Gazette officielle du Québec le 22 décembre suivant et déposées au fichier des autorités publiques le 18 janvier 2013 (ci-jointes).

Les lettres patentes confèrent à la nouvelle société le pouvoir de développer l'industrie du transport par taxi et par limousine à Montréal, d'encadrer et d'améliorer ce service, la sécurité des chauffeurs et des usagers, ainsi que les compétences des chauffeurs. Elles prévoient que le Bureau peut exercer, à la demande de la ville, toute compétence que celle-ci lui délègue parmi celles découlant de l'exercice de ses compétences en vertu de sa charte en matière de remorquage des «véhicules accidentés» ou en vertu de la *Loi concernant les services de transport par taxi*.

Les lettres patentes prévoient également que le conseil d'administration est composé de onze membres dont le mandat est de 2 ans.

Quatre de ces membres représentant l'industrie du taxi sont élus par leurs pairs. Selon le calendrier électoral prévu aux lettres patentes, le dépouillement et le recensement des votes se feront le 24 mai 2013 et les premiers membres ainsi élus entreront en fonction le 3 juin 2013.

La Ville de Montréal nomme les sept autres membres, soit :

- a) trois membres, choisis parmi les membres d'un conseil de la *Ville de Montréal* ;

b) trois membres représentant la clientèle de l'industrie du taxi de l'île de Montréal, dont un qui représente la clientèle à mobilité réduite et un qui représente la clientèle corporative ; et

c) un membre représentant l'industrie touristique de l'île de Montréal.

De plus, la Ville désigne le président du Bureau, parmi les membres du conseil d'administration provenant d'un conseil de la Ville.

Il est essentiel que les membres du conseil d'administration nommés par la Ville entrent en fonction en même temps que ceux provenant de l'industrie du taxi et qui sont élus par leurs pairs.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG13 0093 du 21 mars 2013 – Nomination de M. Benoit Jugant à titre de directeur général par intérim du Bureau du taxi de Montréal.

CE13 0079 du 23 janvier 2013 – Approuver les prévisions budgétaires et les tarifs de rémunération du personnel électoral aux fins de la première élection des 4 représentants de l'industrie du taxi au sein du conseil d'administration de la nouvelle société paramunicipale «Bureau du taxi de Montréal» et autoriser une dépense de 180 330 \$ à cette fin.

CG12 0311 du 23 août 2012 – Constitution d'une société paramunicipale destinée au développement et à l'encadrement de l'industrie du taxi et nomination de sept administrateurs provisoires.

CG11 0345 du 27 octobre 2011 – Adoption des recommandations de la commission permanente du conseil municipal sur le transport, la gestion des infrastructures et l'environnement et la commission permanente du conseil d'agglomération sur l'environnement, le transport et les infrastructures.

DESCRIPTION

Il est recommandé

- De nommer, pour un mandat de 2 ans à compter du 3 juin 2013, sept membres du conseil d'administration du *Bureau du taxi de Montréal* dont :

a) trois membres, choisis parmi les membres d'un conseil de la *Ville de Montréal* ;

b) trois membres représentant la clientèle de l'industrie du taxi de l'île de Montréal, dont un qui représente la clientèle à mobilité réduite et un qui représente la clientèle corporative ; et

c) un membre représentant l'industrie touristique de l'île de Montréal.

- De désigner le président du conseil d'administration, parmi les membres provenant d'un conseil de la *Ville de Montréal* ;

JUSTIFICATION

Les administrateurs provisoires du Bureau du taxi de Montréal ont, lors d'une assemblée du conseil d'administration du Bureau tenue le 12 février 2013 adopté la résolution 13-006 (ci-

jointe) recommandant au conseil d'agglomération de la ville de nommer, pour un mandat de 2 ans à compter du 3 juin 2013, sept membres du conseil d'administration du Bureau selon les modalités précisées ci-dessus et d'en désigner le président.

Les lettres patentes du Bureau du taxi déterminent la composition et le mode de nomination des onze membres du conseil d'administration.

Par ailleurs, la date d'entrée en fonction des quatre membres élus par leurs pairs et représentant l'industrie du taxi est fixée dans les lettres patentes au 2^e lundi suivant la clôture du scrutin soit, quant à la première élection, le 3 juin 2013 [art. 5, al.4, par. j)].

Comme il est essentiel que tous les membres du conseil d'administration entrent en fonction en même temps, la date d'entrée en fonction au 3 juin 2013 des membres nommés par la Ville s'impose d'elle-même.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Il n'est pas prévu que les membres du conseil d'administration du Bureau du taxi de Montréal soient rémunérés.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S/O

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Mise en place du conseil d'administration du Bureau du taxi de Montréal et entrée en fonction des membres nommés par la ville en même temps que ceux élus par l'industrie du taxi de Montréal, le 3 juin 2013.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Parution dans «*Taxi Le Journal* », un périodique diffusé au sein de l'industrie du taxi de Montréal et sur le site web de la Ville.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conclusion à un conseil d'agglomération subséquent d'une entente cadre entre la ville et le *Bureau du taxi de Montréal* portant, notamment, sur les mandats octroyés par la ville au Bureau et les règles de gouvernance régissant leurs rapports.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme à la Charte de la ville et aux lettres patentes du Bureau du taxi de Montréal.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Danielle OUIMET)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Normand LAPOINTE
Administrateur provisoire
Secrétaire de l'assemblée des
administrateurs provisoires du 12 février
2013

Tél : 514-872-6943
Télécop.: 872-2896

ENDOSSÉ PAR

Benoît JUGAND
Directeur général par intérim

Tél : 514-280-6607
Télécop. : 514-280-3325
Date d'endos. : 2013-04-16

Dossier # :1133335001



Dossier # : 1135008002

Unité administrative responsable :	Mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme et du développement économique , Soutien initiatives stratégiques
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Approuver le mémoire de la Ville de Montréal relatif au projet de loi no. 27 sur l'économie sociale du gouvernement du Québec.

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a déposé un projet de loi sur l'économie sociale à l'Assemblée nationale le 19 mars 2013;
ATTENDU QUE la Ville de Montréal a adopté le *Partenariat en économie sociale pour un développement solidaire et durable* qui reconnaît la contribution de l'entrepreneuriat coopératif et collectif dans le développement culturel, social et économique de Montréal;

Il est recommandé:

D'approuver le mémoire relatif au projet de loi no. 27 sur l'économie sociale du gouvernement du Québec que la Ville transmettra à la Commission sur l'aménagement du territoire du gouvernement du Québec dans le cadre des consultations sur le sujet.

Signé par Jean-Marc BISSONNETTE **Le** 2013-05-17 14:12

Signataire :

Jean-Marc BISSONNETTE

Chef de division
Mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme et du développement
économique

IDENTIFICATION

Dossier # :1135008002

Unité administrative responsable :	Mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme et du développement économique , Soutien initiatives stratégiques
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Approuver le mémoire de la Ville de Montréal relatif au projet de loi no. 27 sur l'économie sociale du gouvernement du Québec.

CONTENU

CONTEXTE

Le 19 mars 2013, le gouvernement du Québec déposait le projet de loi no. 27, Loi sur l'économie sociale, à l'Assemblée nationale. La responsabilité en a été confiée au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) qui a pour mission de coordonner les actions du gouvernement en matière d'économie sociale. C'est à la Commission sur l'aménagement du territoire qu'il revient de tenir des séances publiques sur ce projet de loi.

Le projet de loi a pour objet de reconnaître la contribution particulière de l'économie sociale au développement socioéconomique du Québec dans tous les secteurs d'activités. À cette fin, le gouvernement cible trois objectifs : 1- promouvoir l'économie sociale comme levier de développement socio-économique; 2- soutenir le développement de l'économie sociale par l'élaboration ou l'adaptation d'outils d'intervention, dans une perspective de cohérence gouvernementale et de transparence; et 3- favoriser l'accès aux mesures et aux programmes gouvernementaux pour les entreprises d'économie sociale.

La Ville de Montréal soumettra un mémoire dans le cadre de consultations menées par la Commission sur l'aménagement du territoire qui entendra, notamment, la Chaire de recherche du Canada en économie sociale, le Conseil québécois de la coopération et de la mutualité, le Chantier de l'économie sociale, l'Association des centres locaux de développement du Québec, le Réseau des conférences régionales des élus du Québec, la Fédération des chambres de commerce du Québec et d'autres organismes sensibles au développement économique et social.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE09 0327 - 11 mars 2009 - Adoption du Partenariat en économie sociale pour un développement solidaire et durable.

DESCRIPTION

Le mémoire de la Ville de Montréal témoigne de sa satisfaction à l'égard de plusieurs aspects du projet de loi. Ainsi, Montréal appuie le gouvernement du Québec dans son intention de reconnaître la contribution de l'économie sociale à la société québécoise. De même, elle est en accord avec la reconnaissance d'interlocuteurs privilégiés, soit le Chantier de l'économie sociale et le Conseil québécois de la coopération et de la mutualité. Montréal

est aussi très favorable à la définition de l'économie sociale que propose le projet de loi à l'article 3 :

« On entend par « économie sociale », l'ensemble des activités économiques réalisées à des fins sociales dans le cadre des entreprises dont les activités consistent notamment en la vente ou l'échange de biens ou de services et qui sont exploitées conformément aux principes suivants :

1° l'entreprise a pour but de répondre aux besoins de ses membres ou de la collectivité;

2° l'entreprise n'est pas sous le contrôle décisionnel d'un ou de plusieurs organismes publics au sens de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (chapitre A-2.1);

3° les règles applicables à l'entreprise prévoient un processus de prise de décision démocratique;

4° les règles applicables à l'entreprise interdisent la distribution des surplus générés par ses activités ou prévoient une distribution de ceux-ci aux membres au prorata des opérations effectuées entre chacun d'eux et l'entreprise.

... »

En fait, ces éléments du projet de loi sont similaires à l'approche que la Ville de Montréal a mise de l'avant dans son Partenariat en économie sociale pour un développement solidaire et durable adopté en mars 2009.

Par ailleurs, le projet de loi propose que l'ensemble des ministères concernés élaborent un plan d'action gouvernemental à être présenté au plus tard un an après l'adoption de la loi. Au cours de cet exercice de planification, la Ville aimerait voir certains éléments pris en considération. À titre d'exemple, la production d'un portrait statistique de l'économie sociale constituerait un gain majeur pour faciliter la connaissance du secteur et suivre son évolution. Aussi, le maintien des programmes d'aide financière de la Société d'habitation du Québec (SHQ) pour l'habitation sociale et communautaire, l'évaluation des impacts de l'inclusion de clauses sociales dans les appels d'offres et le soutien à la promotion de l'économie sociale sont autant d'éléments dont la Ville souhaiterait l'inclusion dans le plan d'action gouvernemental.

Interpellée à la fois à titre de municipalité mais aussi à titre de métropole du Québec, le mémoire souligne que la Ville de Montréal entend offrir son entière collaboration au gouvernement du Québec.

JUSTIFICATION

La Ville de Montréal juge important de soutenir le gouvernement du Québec dans l'adoption du projet de loi no. 27 sur l'économie sociale. Le projet de loi reconnaît, tout comme l'a déjà fait la Ville de Montréal en 2009, la contribution de l'économie sociale au développement de la société. Grâce à cette loi et son plan d'action annoncé, la Ville de Montréal espère trouver un appui auprès du gouvernement du Québec en vue de mettre en oeuvre ses propres politiques en matière de lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale, d'habitation sociale et communautaire, de développement local, afin de réaliser les projets qui y sont reliés.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un communiqué de presse sera émis à la suite de la décision du comité exécutif.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Dépôt du mémoire à la Commission sur l'aménagement du territoire (fin des consultations : 28 mai 2013)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent dossier est conforme aux politiques, règlements et encadrements administratifs applicables.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Johanne LAVOIE
Commissaire à l'économie sociale

Tél : 514 872-9434
Télécop.: 514 872-6249

ENDOSSÉ PAR

Jean-Marc BISSONNETTE
Chef de division

Tél : 514-872-9696
Télécop. : 514 872-6249
Date d'endos. : 2013-05-17

Dossier # :1135008002



Dossier # : 1136020001

Unité administrative responsable :	Eau , Direction , Division gestion durable de l'eau , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Adopter le règlement modifiant le Règlement sur la Mesure de la consommation de l'eau dans les bâtiments utilisés en partie ou en totalité à des fins non résidentielles (RCG 07-031), afin d'apporter des ajustements techniques nécessaires aux articles 1, 2 et 9 du règlement

Il est recommandé:
d'adopter le règlement modifiant le Règlement sur la Mesure de la consommation de l'eau dans les bâtiments utilisés en partie ou en totalité à des fins non résidentielles (RCG 07-031), afin d'apporter des ajustements techniques nécessaires aux articles 1, 2 et 9 du règlement.

Signé par Chantal MORISSETTE **Le** 2013-05-09 10:53

Signataire :

Chantal MORISSETTE

Directrice principale - Service de l'eau
Eau , Direction

IDENTIFICATION **Dossier # :1136020001**

Unité administrative responsable :	Eau , Direction , Division gestion durable de l'eau , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Adopter le règlement modifiant le Règlement sur la Mesure de la consommation de l'eau dans les bâtiments utilisés en partie ou en totalité à des fins non résidentielles (RCG 07-031), afin d'apporter des ajustements techniques nécessaires aux articles 1, 2 et 9 du règlement

CONTENU

CONTEXTE

L'un des buts visés par le Règlement RCG 07-031-3 intitulé Règlement modifiant le Règlement sur la Mesure de la consommation de l'eau dans les bâtiments utilisés en partie ou en totalité à des fins non-résidentielles (RCG 07-031) était de remplacer le mot "directeur" par les mots "autorité compétente" (en faisant par ailleurs les ajustements nécessaires). Trois omissions ont cependant été faites et le mot "directeur" est toujours présent aux articles 1, 2 et 9 du Règlement sur la Mesure de la consommation de l'eau dans les bâtiments utilisés en partie ou en totalité à des fins non-résidentielles. Le présent règlement modificateur vise à corriger cette situation et remplacer le mot "directeur" par les mots "autorité compétente" et faire les ajustements nécessaires.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Anne-Marie MCSWEEN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Gabriel BANICA

Gestionnaire immobilier

Tél : 514 872-7278

Télécop. : 514 872-3587

Dossier # :1136020001

IDENTIFICATION **Dossier # :1136020001**

Unité administrative responsable :	Eau , Direction , Division gestion durable de l'eau , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Adopter le règlement modifiant le Règlement sur la Mesure de la consommation de l'eau dans les bâtiments utilisés en partie ou en totalité à des fins non résidentielles (RCG 07-031)

CONTENU

CONTEXTE

Le Règlement sur la Mesure de la consommation de l'eau dans les bâtiments utilisés en partie ou en totalité à des fins non résidentielles (RCG 07-031) est entré en vigueur le 29 novembre 2007 et avait pour mission d'améliorer les connaissances de l'agglomération de Montréal sur l'utilisation de l'eau par les immeubles occupés par les Industries, Commerces et Institutions (ICI), première étape d'une bonne connaissance de l'ensemble des usages de l'eau sur son territoire. L'adoption de ce règlement était essentielle dans le cadre du projet d'installation des compteurs dans les bâtiments ICI.

Le Règlement sur la Mesure de la consommation de l'eau de la Ville de Montréal (ci-après RCG 07-031) est en vigueur pour encadrer les préparations de tuyauterie des bâtiments en vue de recevoir un compteur d'eau et rendre possible la gestion responsable de l'eau potable.

Les modifications proposées au RCG 07-031 répondent aux besoins du Conseil d'agglomération sur les délégations du pouvoir afin d'appliquer le règlement dans les Villes liées, dans le cadre du projet de Règlement du conseil d'agglomération sur les délégations relatives au Règlement sur la mesure de la consommation de l'eau dans les bâtiments utilisés en partie ou en totalité à des fins non résidentielles.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG12 0238 - 21 juin 2012 - Adopter le règlement modifiant le Règlement sur la mesure de la consommation de l'eau dans les bâtiments utilisés en partie ou en totalité à des fins non résidentielles (RCG 07-031).

CG08 0372 - 19 juin 2008 - Amender le règlement sur la mesure de la consommation de l'eau dans les bâtiments utilisés en partie ou en totalité à des fins résidentielles afin de modifier les annexes (croquis d'installation) et permettre l'accréditation d'entrepreneurs plombiers.

CG07 0461 - 29 novembre 2007 - Adoption du règlement sur la mesure de la consommation de l'eau dans les bâtiments utilisés en partie ou en totalité à des fins résidentielles.

DESCRIPTION

Les modifications proposées au Règlement touchent principalement:

- insertion de la définition d'"autorité compétente" à l'article 1;
- usage de la nouvelle définition d'"autorité compétente" aux articles 2, 5, 8, 9, 11, 17, 19, 20, 21, 22, 23;
- un meilleur encadrement du programme de détection des fuites à l'article 5;
- introduction de la dépense de vérification du compteur à l'article 26;
- abrogation de l'article 27 sur le délai de correction du compte;
- précision sur les compteurs non neufs à l'annexe A pour tenir compte des mises à jour des standards de l'American Waters Works Association (AWWA);
- ajout des normes techniques à l'annexe B pour faciliter l'application du règlement au niveau opérationnel par les ICI;
- ajout de la consommation réputée maximale à l'annexe C pour ajouter le diamètre nominal de 80 mm de la conduite;
- ajustement de la fiche d'auto-inspection de l'annexe E, qui permettra de faire un meilleur suivi sur les compteurs retirés suite à la préparation de tuyauterie.

JUSTIFICATION

Les modifications du règlement RCG 07-031 établissent le cadre de coopération nécessaire avec les Villes liées afin d'accomplir le Programme sur la Mesure de la consommation de l'eau de la Ville de Montréal.

Les modifications techniques et administratives faciliteront le respect du règlement RCG 07-031 par les ICI établis dans l'île de Montréal.

Ces modifications sont des améliorations nécessaires pour augmenter l'efficacité autant sur le plan technique que sur le plan administratif et permettront de corriger les faiblesses de la version précédente.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

S.O.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le dossier vise à pratiquer une gestion responsable des ressources et permettra de réduire de 15% la production d'eau potable d'ici 2015 par rapport à l'an 2000.

Par ailleurs, il contribuera à réduire les fuites d'eau et les usages illicites et augmentera l'efficacité d'usage de l'eau potable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le rejet des modifications proposées au Règlement sur la Mesure de la consommation de l'eau dans les bâtiments utilisés en partie ou en totalité à des fins non résidentielles (RCG 07-031), ne permettrait pas d'assurer des mesures compréhensibles des volumes d'eaux utilisées par les ICI sur l'ensemble du territoire de l'île de Montréal et nous permettra difficilement d'attendre les objectifs fixés dans la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable du Gouvernement du Québec.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ce dossier ne comporte aucun enjeu de communication, tel que convenu avec la direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Présentation de l'avis de motion: Mars 2013
Adoption du règlement: Avril 2013.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent règlement est préparé conformément aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en vigueur.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Anne-Marie MCSWEEN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Gabriel BANICA
Gestionnaire immobilier

Tél : 514-872-7278
Télécop.: 514-872-3587

ENDOSSÉ PAR

Maciej PIROG
C/s compteurs

Tél : 514-280-0063
Télécop. : 514 872 3587
Date d'endos. : 2013-01-28

Dossier # :1136020001



Dossier # : 1133751011

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine , Division du patrimoine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances qui les distinguent
Projet :	-
Objet :	Adopter le règlement intitulé "Règlement sur la citation du site patrimonial Place-Ville-Marie, Îlot de la gare Centrale et Place-Bonaventure" en vertu de l'article 127 de la Loi sur le patrimoine culturel (L.R.Q., P-9.002)

La Direction de la culture et du patrimoine recommande:

1. d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal pour avis de motion le projet de règlement intitulé "Règlement sur la citation du site patrimonial Place-Ville-Marie, Îlot de la gare Centrale et Place- Bonaventure" et d'en recommander l'adoption à une séance ultérieure;
2. de recommander au conseil municipal de mandater le Conseil du patrimoine de Montréal pour tenir une séance d'information publique sur la constitution du site patrimonial Place-Ville-Marie, Îlot de la gare Centrale et Place-Bonaventure".

Signé par Jean-Robert CHOQUET **Le** 2013-05-14 22:41

Signataire :

Jean-Robert CHOQUET

Directeur
Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine

IDENTIFICATION

Dossier # :1133751011

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine , Division du patrimoine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances qui les distinguent
Projet :	-
Objet :	Adopter le règlement intitulé "Règlement sur la citation du site patrimonial Place-Ville-Marie, Îlot de la gare Centrale et Place-Bonaventure" en vertu de l'article 127 de la Loi sur le patrimoine culturel (L.R.Q., P-9.002)

CONTENU

CONTEXTE

Conformément aux dispositions de la Loi sur le patrimoine culturel (L.R.Q., P-9.002), *une municipalité peut, par règlement de son conseil, citer en tout ou en partie un bien patrimonial situé sur son territoire dont la connaissance, la protection, la mise en valeur ou la transmission présente un intérêt public .*

Ainsi, la citation d'un site patrimonial constitue un geste de reconnaissance d'une partie de territoire qui présente un intérêt exceptionnel pour l'ensemble de la collectivité. Cette reconnaissance se fait par l'adoption par le conseil municipal d'un règlement définissant les motifs justifiant l'attribution de ce statut et précisant les conditions de conservation et de mise en valeur, en s'appuyant sur les constats et les orientations résultant de l'analyse des lieux.

Le projet de constitution du présent site patrimonial s'inscrit dans une démarche de reconnaissance de la valeur patrimoniale exceptionnelle du cœur du centre-ville de Montréal, amorcée en janvier 2012 avec la constitution du site patrimonial Square-Dorchester-et-Place-du-Canada.

Les analyses réalisées dans le but de constituer le site patrimonial du square Dorchester et de la place du Canada ont permis de comprendre les liens historiques et formels entre les grandes propriétés de ce secteur. C'est dans le quadrilatère visé par le présent projet de site patrimonial que s'est concrétisé, au début des années 1960, un gigantesque projet urbain marquant ostensiblement l'entrée de Montréal dans la modernité.

La présente démarche vise donc à reconnaître l'intérêt tout aussi exceptionnel de ce pôle d'attraction du développement urbain du centre-ville circonscrit par les rues Cathcart, University, Saint-Antoine et Mansfield que celui du square Dorchester et de la place du Canada constitué au début 2012.

Le projet de constitution du site patrimonial coïncide avec des anniversaires importants survenus en 2012, soit:

- le 100e anniversaire du début de la construction du tunnel ferroviaire sous la montagne - une stratégie ferroviaire et immobilière des plus audacieuses dans les annales de l'histoire de Montréal, qui donne naissance à Ville Mont-Royal;
- le 50e anniversaire de l'ouverture de Place-Ville-Marie, une icône du patrimoine moderne de Montréal;
- le 50e anniversaire de la naissance du réseau souterrain de Montréal, qui est toujours une de ses caractéristiques identitaires.

Ce contexte fournit à la Ville l'occasion de reconnaître publiquement la contribution et la synergie d'acteurs influents, publics et privés, qui ont érigé le centre urbain le plus avant-gardiste au monde dans les années 1960 et qui positionnent Montréal sur la scène nationale et internationale.

La Direction de la culture et du patrimoine recommande l'adoption d'un projet de règlement citant le site patrimonial Place-Ville-Marie, Îlot de la gare Centrale et Place-Bonaventure. Le présent sommaire décrit notamment le territoire visé, les motifs de constitution et les dispositions du règlement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

9 avril 2013 - CA13 240195 - Adoption du règlement modifiant le Règlement révisant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047), afin de modifier la carte intitulée « Le patrimoine bâti / Arrondissement de Ville-Marie » - projet de règlement

13 février 2013 CE13 0158 : Mandater la Direction de la culture et du patrimoine pour amorcer le processus de constitution du site patrimonial de la Place-Ville-Marie, de l'îlot de la gare Centrale et de la Place-Bonaventure, conformément aux dispositions de la Loi sur le patrimoine culturel.

23 janvier 2012 - CM12 0064 : Adoption du Règlement sur la constitution du site du patrimoine du Square-Dorchester-et-de-la-Place-du-Canada (12-006).

DESCRIPTION

Le périmètre du site du patrimoine

Le territoire visé est circonscrit par les rues Catchart, University, Saint-Antoine et Mansfield. Il comprend trois îlots urbains sur lesquels sont édifiés les bâtiments suivants:

Îlot Nord

Complexe Place-Ville-Marie

Édifice de la Banque Royale du Canada (1, Place-Ville-Marie)

Ancien édifice Greenshield (2 et 3, Place-Ville-Marie)

Ancien édifice Esso (4, Place-Ville-Marie)

Édifice BDC, ancien édifice IBM (5, Place-Ville-Marie)

L'esplanade

La place Monseigneur-Charbonneau, à l'angle de la rue University et du boulevard René-Lévesque

Îlot central

L'Hôtel Fairmount Le Reine Élisabeth

L'ancien édifice Terminal Tower

L'ancien immeuble de l'OACI

L'ancien édifice Terminal Center

La gare Centrale

Le siège social du CN

Le stationnement étagé

Îlot sud

Place-Bonaventure

Les motifs de constitution du site du patrimoine

La démarche d'analyse du site a permis d'articuler cinq motifs de constitution du site patrimonial, sur la base de la conjugaison des valeurs historique, architecturale, urbaine, paysagère et civique qui sont associées aux différentes composantes du territoire visé, soit:

1° Le rôle moteur du site dans l'émergence du centre-ville moderne et la consolidation du centre des affaires de Montréal par :

- le développement d'un complexe ferroviaire et urbain sur la propriété du Canadian Northern Railways (CNoR) à partir de 1912 qui initie un grand projet moderniste qui positionnera Montréal à l'avant-garde mondiale de la planification urbaine dans les années 1960;
- la juxtaposition de ce secteur à l'ancien square Dominion, cœur symbolique de Montréal métropole du Canada au XIXe siècle et au début du XXe siècle, posant, sur deux cent ans d'histoire, des jalons importants dans l'évolution du centre-ville de Montréal;
- la notoriété, la concurrence et le positionnement stratégique des grandes compagnies ferroviaires qui donnent une impulsion au développement du territoire et qui en entraînent notamment
 - le creusement d'un tunnel ferroviaire sous le mont Royal et par la création de Ville Mont-Royal, « ville modèle » aménagée par Frederick Todd;
 - l'édification progressive, par le CN, d'un complexe ferroviaire multifonctionnel d'une envergure inégalée dans les années 1950 et 1960 et qui contribue à la recherche de solutions en matière de circulation, enjeu majeur du développement urbain;

2° la synergie d'acteurs influents, publics et privés, qui positionnent Montréal sur la scène locale, nationale, continentale et internationale :

- l'ambition du CNoR, relayée par le CN, de doter Montréal d'un complexe ferroviaire multifonctionnel digne des grandes métropoles nord-américaines en concluant des partenariats avec des acteurs des secteurs public et privé, tels que :
 - Salvador William Zeckendorf, célèbre promoteur immobilier new-yorkais;
 - la Ville de Montréal;
 - le gouvernement du Canada qui, avec le CN, convainc l'Organisation des Nations Unies d'établir le siège social de l'Organisation de l'Aviation Civile Internationale (OACI) à Montréal, première institution internationale à s'établir à Montréal;
 - les concepteurs des projets architecturaux et urbains, soit l'Atelier d'architecture du CN; IM Pei & Associates avec Henry Cobb architecte principal et Vincent Ponte, urbaniste (Place-Ville-Marie); les architectes Affleck, Dimakopoulos, Desbarats, Lebensold, Michaud, Hazen, Sise, fondateurs d'ARCOP, l'une des grandes firmes d'architecture canadienne; la firme d'architecture Greenspoon, Friedlander & Dunne (Terminal Center, Terminal Tower);

3° l'exploration de nouvelles manières de penser et de construire la ville :

- la vision claire et cohérente du développement de la propriété du CN, par l'élaboration de plans d'ensemble, dont la mise en œuvre progressive transforme profondément la morphologie urbaine du centre-ville de Montréal par:
 - le développement, à partir de 1912, de l'îlot de la gare Centrale voué aux transports, et qui pose les bases structurantes d'un immense réseau ferroviaire et urbain comprenant les ferments de la ville souterraine;
 - le développement, à la fin des années 1950, de l'îlot nord qui a accueilli Place-Ville-Marie, témoin de la naissance du « Montréal souterrain » et de l'émergence d'une ville tridimensionnelle à multiples niveaux ;
 - le développement, entre 1962 et 1964, de l'îlot sud qui a accueilli Place-Bonaventure, vouée aux expositions, au commerce et à l'hôtellerie, constituant une « mégastructure » caractérisée par un programme fonctionnel et technique complexe structuré par un réseau de circulations verticales et horizontales relié au métro, aux voies de circulation ferroviaire, véhiculaire et piétonnière hors-sol et en sous-sol, à Place-Ville-Marie et aux bâtiments de l'îlot de la gare Centrale;
- le développement de la « ville souterraine »;
- la contribution du site à la mise en valeur du domaine public;
- le rôle précurseur du site en matière d'urbanisme et sa renommée internationale qui vaut à Montréal l'appellation de « ville du futur », de « métropole du XXIe siècle », de « centre urbain le plus avancé de son époque » et de « ville souterraine »;

4° un corpus d'infrastructures et de bâtiments qui témoignent de la percée et de l'évolution de l'architecture moderne au Canada :

- la modernité fonctionnelle du tunnel mont Royal, une œuvre d'ingénierie exceptionnelle;
- les débuts du modernisme manifestes dans le programme fonctionnel et technique de même que dans l'architecture de la gare Centrale, une transition entre le style art déco et le Style international;
- la lente émergence du modernisme, remarquable dans l'architecture de l'hôtel Fairmount Le Reine-Élisabeth et du siège social du CN, premières manifestations du Style international à Montréal;
- l'apogée du modernisme dont témoigne Place-Ville-Marie, par sa composition d'ensemble, sa contribution à la construction de la ville souterraine, le caractère civique de son esplanade, sa contribution à la redéfinition des centres commerciaux, la qualité et l'expression architecturale distincte des bâtiments et plus spécifiquement, celle de la tour d'acier et de verre témoignant de l'apogée du Style international à Montréal et caractérisant le paysage urbain du centre-ville;
- le caractère novateur de Place-Bonaventure, qualifiée de mégastructure en raison notamment de son gigantisme, son aspect massif et trapu ayant un fort impact sur le paysage urbain, sa conception comme extension de la ville et son expression architecturale remarquable par l'utilisation originale du béton;

5° la dimension civique exceptionnelle du site :

- le site témoigne de la fierté des Montréalais de voir s'ériger un centre-ville digne des grandes métropoles du monde et de l'entrée de Montréal dans la modernité tout en contribuant à la définition de l'image publique de Montréal et à son rayonnement international par:
 - son architecture et ses formes urbaines modernes, innovantes, qui placent Montréal à la une de la presse internationale dans les années 1960;
 - l'envergure et la dimension civique exceptionnelle de Place-Ville-Marie, premier repère marquant de la modernité dans le paysage montréalais;
 - la structure singulière de la « ville souterraine », une caractéristique essentielle de l'urbanité montréalaise reconnue internationalement et qui nourrit l'imaginaire des Montréalais et des visiteurs étrangers.

Le Règlement sur la citation du site patrimonial Place-Ville-Marie, Îlot de la gare Centrale et Place-Bonaventure

Le projet de règlement citant le site patrimonial faisant l'objet du présent sommaire définit :

- le territoire d'application;
- les 5 motifs de constitution du site;
- les effets de la citation du site patrimonial, soit les dispositions prévues à la Loi sur le patrimoine culturel quant à l'encadrement des interventions sur les immeubles compris dans le site;
- les conditions de conservation et de mise en valeur applicables:
 - aux formes urbaines et paysagères
 - aux ensembles bâtis et aux immeubles
 - à l'affichage;
- les annexes, comprenant:
 - le périmètre du site patrimonial;
 - pour chacun des ensembles bâtis et des immeubles compris dans le site patrimonial, la description des caractéristiques architecturales, paysagères et urbaines de chacun d'eux de même que les critères d'évaluation spécifiques s'appliquant à une demande d'agrandissement, de transformation ou d'aménagement des espaces extérieurs.

L'application du règlement citant le site patrimonial relève de l'arrondissement de Ville-Marie. Le cadre de gestion résultant de l'entrée en vigueur de ce règlement s'apparente à celui actuellement en place, l'émission d'un permis par l'arrondissement étant déjà assujettie à une démarche de révision architecturale.

Les décisions relatives à la démolition d'un immeuble situé dans le site patrimonial relèveront quant à elles du conseil municipal.

JUSTIFICATION

Les orientations municipales

Le projet de citation répond aux orientations des politiques municipales en matière de protection et de mise en valeur du patrimoine. Ainsi, la *Politique du patrimoine* recommande la poursuite de l'attribution de statuts de reconnaissance pan-montréalais par le biais de la Loi sur patrimoine culturel et par le positionnement de la Ville comme gestionnaire exemplaire.

Le plan d'urbanisme de la Ville identifie la Place-Ville-Marie comme secteur patrimonial de

valeur exceptionnelle et la Place-Bonaventure comme bâtiment d'intérêt patrimonial et architectural hors secteurs de valeur exceptionnelle. Seul l'îlot situé entre les rues University, Belmont, De La Gauchetière et Mansfield n'est pas identifié au plan d'urbanisme comme zone patrimoniale à protéger. Or, la Loi sur le patrimoine culturel précise que lorsqu'une municipalité constitue un site patrimonial, celui-ci doit être compris dans une zone identifiée à son plan d'urbanisme comme zone à protéger. De façon à répondre à cette disposition de la Loi, une démarche de modification du plan d'urbanisme a été amorcée par l'arrondissement de Ville-Marie; le règlement sera soumis au conseil municipal pour adoption à la même séance que celle visée par le présent sommaire.

Les objectifs et la portée de la citation du site patrimonial

La démarche actuelle de citation du secteur visé dans le cadre de la Loi sur le patrimoine culturel permet:

- de reconnaître la contribution de ce secteur dans l'émergence du centre-ville moderne et dans la définition de l'image publique de Montréal et de son rayonnement international;
- de diffuser les connaissances sur ce site à l'ensemble des Montréalais;
- d'élaborer un règlement de constitution du site du patrimoine expliquant les motifs de la désignation et précisant les objectifs de conservation et de mise en valeur, de même que les critères utilisés pour l'évaluation des demandes d'intervention sur les immeubles compris dans le site. Des fiches spécifiques ont également été préparées, constituant un outil de gestion permettant aux propriétaires et aux gestionnaires de l'arrondissement de mieux planifier et encadrer les interventions;
- de démontrer l'engagement de l'administration municipale à poursuivre les objectifs de la Politique du patrimoine, notamment au regard de l'attribution de statuts de reconnaissance pan-montréalais par le biais de la Loi sur patrimoine culturel et par le positionnement de la Ville comme gestionnaire exemplaire.

L'avis de recevabilité du Conseil du patrimoine de Montréal

La citation du site patrimonial a fait l'objet d'un *avis de recevabilité* de la part du Conseil du patrimoine de Montréal (CPM), en pièce jointe.

Dans son avis, le CPM reconnaît l'intérêt exceptionnel du site conclut à la pertinence de sa citation; est à l'aise avec les motifs de citation; appuie le cadre de gestion que circonscrit le règlement.

Par ailleurs, le CPM a également formulé les recommandations suivantes:

1. Inclure l'avenue McGill College dans le périmètre proposé:

Le projet de citation ne donne pas suite à cette recommandation, l'objectif étant de reconnaître l'intérêt du grand projet moderniste qui initie la structure urbaine avant-gardiste du coeur du centre-ville de Montréal. Ce projet est érigé dans le périmètre proposé.

2. Poursuivre la réflexion sur le titre du futur site du patrimoine:

Le titre proposé respecte les règles d'usage, à l'effet d'utiliser une dénomination géographique. L'application de cette règle assure la cohérence du corpus de biens et de sites déjà cités par la Ville.

3. Ajouter les composantes de la ville souterraine, les caractériser et les intégrer au cadre de gestion:

Avant d'exercer les pouvoirs nouvellement conférés aux municipalités par la LPC au regard

de la citation des intérieurs, il est impératif que la Ville se dote d'un cadre d'intervention en la matière, comportant une méthodologie, des critères de sélection et des modalités de gestion. La Direction de la culture et du patrimoine a amorcé une réflexion visant à documenter l'élaboration d'un tel cadre.

La concertation auprès des propriétaires/gestionnaires et de l'arrondissement de Ville-Marie

Le projet de citation a fait l'objet d'une concertation auprès des 6 propriétaires et gestionnaires des immeubles compris dans le secteur visé (Ivanhoe Cambridge, Cominar, Polaris, Groupe Petra, Kevric, Hilton Bonaventure) par le biais de rencontres reliées aux objectifs de la démarche et aux dispositions applicables aux immeubles visés. La démarche visait à permettre l'élaboration d'un règlement tenant des réalités particulières du site et des bâtiments et de la nécessaire évolution du lieu et de ses composantes.

L'arrondissement de Ville-Marie a également été impliqué dans l'ensemble de la démarche, notamment par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises qui a collaboré à l'élaboration du projet de règlement constituant le site du patrimoine et qui a encadré la démarche de modification du plan d'urbanisme.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les propriétaires des immeubles compris dans le site du patrimoine pourraient bénéficier d'une aide financière à la restauration en vertu de l'Entente sur le développement culturel de Montréal, sujette à la disponibilité des fonds.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le présent dossier contribue à une meilleure qualité de vie par la protection du patrimoine, sa mise en valeur et sa diffusion.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La citation du site patrimonial est l'occasion pour la Ville de démontrer son engagement dans la réalisation de ses politiques municipales et d'élaborer un cadre permettant d'assurer la qualité des interventions et le maintien de l'intégrité du site et de ses valeurs patrimoniales tout en assurant son évolution.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication a été approuvée par la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

27 mai 2013: adoption par le conseil municipal du projet de règlement et mandat au Conseil du patrimoine de Montréal afin de tenir une séance publique sur la citation du site patrimonial. Adoption du règlement modifiant le plan d'urbanisme

- 1er juin 2013: avis public
- 10 juin et 18 juin 2013: séances d'information du Conseil du patrimoine de Montréal
- Juillet 2013: dépôt du rapport et de l'avis du Conseil du patrimoine de Montréal
- Août 2013: adoption du règlement sur la citation du site patrimonial.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

La procédure établie est conforme aux dispositions de la Loi sur le patrimoine culturel.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (Étienne LONGTIN)

Avis favorable avec commentaires :

Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction principale (Sabrina GRANT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie BOIVIN
Architecte - planification

Tél : 514-872-7705
Télécop.: 514 872-9222

ENDOSSÉ PAR

Gilles DUFORT
Chef de division

Tél : 514-872-1863
Télécop. : 514 868-4912
Date d'endos. : 2013-05-03

Dossier # :1133751011



Dossier # : 1130963005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	-
Objet :	Adopter un Règlement modifiant le Règlement sur l'occupation du bâtiment situé sur le lot 2 310 970 du cadastre du Québec (03-181) autorisant l'agrandissement du bâtiment - Article 89,4° de la Charte de la Ville de Montréal.

Il est recommandé au conseil d'agglomération :
D'adopter un Règlement modifiant le Règlement sur l'occupation du lot 2 310 970 du cadastre du Québec (03-181) autorisant l'agrandissement du bâtiment occupant le lot 2 310 970 du cadastre du Québec - article 89,4° de la Charte de la Ville de Montréal.

Signé par Paul BOURRET **Le** 2013-03-21 15:22

Signataire : Paul BOURRET

Directeur d'arrondissement
Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement

Télcop. : 514 868-3918

Dossier # :1130963005

IDENTIFICATION

Dossier # :1130963005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	-
Objet :	Adopter un Règlement modifiant le Règlement sur l'occupation du bâtiment situé sur le lot 2 310 970 du cadastre du Québec (03-181) autorisant l'agrandissement du bâtiment - Article 89,4° de la Charte de la Ville de Montréal.

CONTENU

CONTEXTE

La demande vise à agrandir un bâtiment occupé à des fins de centre d'hébergement, comprenant 11 studios ainsi que des espaces communautaires, destinés à une clientèle ayant des besoins spécifiques. L'organisme est propriétaire du bâtiment et l'occupe depuis le 22 mars 1990.

L'organisme qui fait la demande est un organisme sans but lucratif, qui depuis 22 ans héberge, soutient et accompagne vers la réinsertion sociale cette clientèle.

En 2003, ce bâtiment a fait l'objet d'un règlement adopté en vertu de l'article 89,4° (annexe 1) de la Charte de la Ville de Montréal, afin d'autoriser l'occupation à des fins d'habitation, puisqu'il est destiné à des personnes ayant besoin d'aide, de protection, de soins ou d'hébergement.

La présente demande déroge au Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279), ainsi qu'au Règlement sur l'occupation du lot 2 310 970, du cadastre du Québec (03-181).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM03 1005 - 16 décembre 2003 - Adopter, en vertu de l'article 89,4 de la Charte de la Ville de Montréal, un Règlement autorisant l'occupation d'un bâtiment situé sur le lot 2 310 970, du cadastre de Québec, pour des personnes ayant besoin d'hébergement.

DESCRIPTION

Le bâtiment visé par la demande possède 2 étages, et est situé dans un secteur résidentiel exclusif (H.2-4). Il a une capacité d'accueil de 11 personnes, et compte 11 studios, dont 4 sont situés au sous-sol et 5 à l'étage. Le rez-de-chaussée comprend une cuisine, une salle à manger et un salon communautaire, 2 studios ainsi que les bureaux administratifs. Une dizaine de personnes sont employées par ce centre d'hébergement. On compte 4 employés au maximum durant la journée. Les employés se rendent au travail avec leur

véhicule personnel ou en transport en commun; 2 lignes d'autobus desservent le secteur. Les personnes hébergées ne possèdent habituellement pas de voiture et reçoivent peu de visiteurs.

Devant l'accroissement de sa clientèle, l'organisme a décidé d'ajouter 5 unités de logement à son bâtiment existant, en construisant un étage additionnel. Les personnes ayant besoin d'aide, de protection, de soins ou d'hébergement pourront également profiter de ces nouvelles unités. L'ajout de places sous le même toit que les services déjà existants permet à l'organisme de profiter de l'expertise de l'équipe actuelle d'intervention et de la structure d'accueil et de soutien qui s'y trouvent.

La demande a pour but d'ajouter un 3^e étage, et d'augmenter la capacité d'accueil à 16 résidents temporaires. Elle déroge au Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279), limitant à 2 étages le bâtiment, ainsi qu'au Règlement sur l'occupation du lot 2 310 970, du cadastre du Québec (03-181), limitant la capacité à 11 résidents temporaires.

Présentation du dossier devant le CCU du 13 février 2013

Le comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement a émis un avis favorable au projet, tel que présenté (voir note additionnelle).

JUSTIFICATION

La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises de l'arrondissement est favorable à la demande pour les raisons suivantes :

- les activités du centre d'hébergement ne sont pas intensives, et ne causent pas de problème de cohabitation avec le voisinage;
- la Ville n'a reçu aucune plainte depuis que le centre d'hébergement occupe le bâtiment;
- la fonction d'hébergement est compatible avec la fonction résidentielle environnante;
- l'usage « Centre d'hébergement » est également compatible avec les équipements institutionnels à proximité, soit l'immeuble résidentiel de l'OMHM et un bâtiment regroupant divers organismes communautaires;
- l'apparence extérieure de l'agrandissement projeté respecte le gabarit et le volume des constructions du secteur résidentiel;
- une capacité d'hébergement de 16 personnes dans un bâtiment comprenant 4 niveaux et une superficie de plancher de 930 m² n'est pas excessive.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conseil d'arrondissement

Comité exécutif

Adoption du projet de règlement par le conseil d'agglomération et avis de motion

Adoption du règlement par le conseil d'agglomération

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce projet de règlement est conforme au Plan d'urbanisme, puisqu'il s'agit d'un usage conforme dans une aire d'affectation « habitation » du plan.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Éric COUTURE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Steve LAROSE
Conseiller en aménagement - Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises

Tél : 514-868-4920
Télécop.: 514 868-3918

ENDOSSÉ PAR

Carole PAQUETTE
Directrice - Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises

et Pierre-Paul Savignac
Chef de division - Urbanisme

Tél : 514-868-3883
Télécop. : 514 868-3918
Date d'endos. : 2013-03-14

Dossier # :1130963005



Dossier # : 1132089005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction du bureau d'arrondissement , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Demande au conseil municipal d'adopter, pour application à l'égard du territoire de l'arrondissement de Verdun, le Règlement modifiant le règlement sur les véhicules hippomobiles (R.R.V.M. chapitre V-1)

De demander au conseil municipal d'adopter le règlement modifiant le règlement sur les véhicules hippomobiles (R.R.V.M. c.V-1), pour qu'il soit aussi applicable sur le territoire de l'arrondissement de Verdun.

Signé par Pierre P BOUTIN **Le** 2013-05-07 13:20

Signataire :

Pierre P BOUTIN

Directeur d'arrondissement
Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1132089005**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction du bureau d'arrondissement , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Demande au conseil municipal d'adopter, pour application à l'égard du territoire de l'arrondissement de Verdun, le Règlement modifiant le règlement sur les véhicules hippomobiles (R.R.V.M. chapitre V-1)

CONTENU**CONTEXTE**

Des demandes sont présentées à l'arrondissement afin de pouvoir permettre, sur son territoire, des événements qui comportent des circuits ou la circulation de calèches. En raison de la réglementation en vigueur présentement à la Ville de Montréal, l'arrondissement ne peut acquiescer à de telles demandes puisque, tel que rédigé, le règlement sur les véhicules hippomobiles (R.R.V.M. c.V-1) s'applique aux territoires des arrondissement issus de l'ex-Montréal soient les arrondissements Ahuntsic-Cartierville, Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, Plateau-Mont-Royal, Sud-Ouest, Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, Rosemont-La Petite-Patrie, Ville-Marie, Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension.

Le présent sommaire vise à demander au conseil municipal d'adopter le règlement modifié qui permettra l'application du règlement V-1 aussi sur le territoire de l'arrondissement de Verdun.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Le règlement sur les véhicules hippomobiles (R.R.V.M. c. V-1) encadre les règles relatives au transport des personnes au moyen d'un véhicule hippomobile ainsi que l'exploitation d'un tel commerce.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Aucun

DÉVELOPPEMENT DURABLE**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Résolution du conseil d'arrondissement et transmission au conseil municipal;
Avis de motion du règlement;
Adoption du règlement

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme à l'article 68 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., chapitre C -11.4);

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Evelyne GÉNÉREUX)

Avis favorable :
Mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme et du développement économique
(Manon BRULÉ)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Caroline FISETTE
Directrice du Bureau d'arrondissement et
secrétaire du conseil

Tél : 514 765-7078
Télécop.: 514 765-7006

ENDOSSÉ PAR

Caroline FISETTE
Directrice du Bureau d'arrondissement et
secrétaire du conseil

Tél : 514 765-7078
Télécop. : 514 765-7006
Date d'endos. : 2013-05-06

Dossier # :1132089005



Dossier # : 1135337006

Unité administrative responsable :	Finances , Direction du budget , Direction du plan de l'investissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	Programme de réfection routière (PRR)
Objet :	Adopter, dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2013-2015, un règlement autorisant un emprunt de 80 000 000 \$ afin de financer les travaux de réfection routière et de reconstruction de rues et des collectrices principales du réseau routier local.

D'adopter dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2013-2015, un règlement autorisant un emprunt de 80 000 000 \$, afin de financer les travaux de réfection routière et de reconstruction de rues ainsi que les travaux sur les collectrices principales du réseau routier local, conditionnellement à l'approbation, par le ministre des affaires municipales, des régions et de l'occupation du territoire, du règlement d'emprunt mentionné au dossier.

Signé par Jacques MARLEAU **Le** 2013-05-07 16:34

Signataire : Jacques MARLEAU

Directeur et trésorier adjoint - Direction financement_trésorerie et caisses de
retraite
Finances , Direction de la gestion financière

IDENTIFICATION

Dossier # :1135337006

Unité administrative responsable :	Finances , Direction du budget , Direction du plan de l'investissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	Programme de réfection routière (PRR)
Objet :	Adopter, dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2013-2015, un règlement autorisant un emprunt de 80 000 000 \$ afin de financer les travaux de réfection routière et de reconstruction de rues et des collectrices principales du réseau routier local.

CONTENU

CONTEXTE

L'administration municipale projette d'accroître les investissements dans la réfection du réseau routier local de la ville de Montréal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM12 0767 - 20 septembre 2012 : portant adoption du programme triennal d'immobilisations 2013-2015 de la Ville de Montréal (volet ville centrale).

DESCRIPTION

Le présent dossier a pour but l'obtention d'un règlement d'emprunt à portée globale d'une valeur de 80 000 000 \$ afin de financer les travaux de réfection et de reconstruction de rues et des collectrices principales du réseau routier local dont les détails sont indiqués en pièce jointe au présent dossier.

L'obtention de ce règlement d'emprunt permettra le financement de divers contrats futurs et, par conséquent, évitera le financement de ces derniers par l'adoption de règlements d'emprunt à la pièce.

JUSTIFICATION

L'approbation par le gouvernement du Québec et le conseil municipal du règlement d'emprunt à portée globale permettra de réduire les délais administratifs lors de l'octroi de contrat, et permettra ainsi de réaliser plus rapidement les travaux prévus au programme triennal d'immobilisations.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La réalisation et l'exécution de ce type de travaux seront effectuées par les arrondissements. Toutefois, compte tenu que les travaux sont de compétence municipale, le règlement d'emprunt de 80 000 000 \$ sera à la charge de la ville centrale. Les unités d'affaires concernées devront prévoir les budgets requis pour la réalisation des travaux à

même l'enveloppe de leur programme triennal d'immobilisations.
La période de financement ne doit pas excéder 20 ans.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction de la comptabilité et du contrôle financier (Jean-François RONDOU)

Avis favorable avec commentaires :
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Nicolas DUFRESNE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Youcef OUCHENIR
CONSEILLER EN PLANIFICATION
BUDGÉTAIRE

Tél : 514 872-3149
Télécop.: 514 868-4447

ENDOSSÉ PAR

Denis LABERGE
Chef de programmes

Tél : 514 872-2238
Télécop. : 514 872-0690
Date d'endos. : 2013-04-30

Dossier # :1135337006



Dossier # : 1131462008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction du développement du territoire_ des études techniques et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 c) favoriser l'accessibilité aux activités et aux équipements collectifs
Projet :	-
Objet :	Adopter, en vertu du premier paragraphe du première alinéa de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, le règlement intitulé « Règlement autorisant la construction d'une école sur un emplacement situé à l'intersection sud-ouest du Boulevard de L'Île-Des-Soeurs et du boulevard René-Lévesque».

Il est recommandé au conseil municipal:

1. D'adopter, en vertu du premier paragraphe du première alinéa de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, le règlement intitulé « Règlement autorisant la construction d'une école sur un emplacement situé à l'intersection sud-ouest du Boulevard de L'Île-Des-Soeurs et du boulevard René-Lévesque »;
2. De mandater l'Office de consultation publique de Montréal pour qu'il tienne les assemblées de consultation publique prévues par la loi.

Signé par Pierre P BOUTIN **Le** 2013-05-21 12:03

Signataire :

Pierre P BOUTIN

Directeur d'arrondissement
Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1131462008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction du développement du territoire_ des études techniques et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 c) favoriser l'accessibilité aux activités et aux équipements collectifs
Projet :	-
Objet :	Adopter, en vertu du premier paragraphe du première alinéa de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, le règlement intitulé « Règlement autorisant la construction d'une école sur un emplacement situé à l'intersection sud-ouest du Boulevard de L'Île-Des-Sœurs et du boulevard René-Lévesque».

CONTENU

CONTEXTE

La Commission scolaire Marguerite-Bourgeois a déposé une demande de construction afin d'ériger une école sur un terrain appartenant à la ville de Montréal situé à l'intersection sud-ouest des boulevards île-des-Sœurs et René-Lévesque.

Afin d'encadrer la réalisation de cette école, le présent sommaire vise l'adoption d'un règlement permettant sa construction en vertu du paragraphe 1° de l'art. 89 de la Charte de la Ville.

L'article permet au conseil municipal d'autoriser la réalisation d'un tel projet et de préciser des conditions particulières d'aménagement et d'intégration au milieu. L'Office de consultation publique de Montréal tiendra des consultations publiques et les intéressés pourront déposer des mémoires. Le tout permettra à l'Office de déposer un rapport au Conseil Municipal qui prendra alors une décision avisée.

Le projet est conforme aux objectifs du Plan d'urbanisme de Montréal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM11 0098 : Adopter, avec changements, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » afin de mettre à jour certains enjeux prioritaires

CA11 210295: Adoption - Règlement de concordance 1700-82 au plan d'urbanisme et autres modifications au Règlement de zonage 1700, tel qu'amendé.

DESCRIPTION

LE PROJET

La commission scolaire entend construire un bâtiment composé de 3 volumes. Le premier d'une forme rectangulaire longeant le boulevard de l'île-des-Sœurs, formera le bloc

académique d'une superficie de plancher de 955m² répartie sur 3 étages. Un bloc sportif de 2 étages et de 700m² longera le boulevard René-Lévesque, alors que les services académiques et une salle polyvalente d'une hauteur de 1.5 étage et de 565m² réuniront les deux premiers volumes. Le tout prend au sol une forme qui s'approche du « L ».

Ses façades seraient parées de briques grises au niveau du rez-de-chaussée, alors que de la brique vernissée et des panneaux métalliques seraient retenus pour parer les étages du bloc académique. Le tout serait largement fenêtré.

La Division a préparé un projet de règlement encadrant la construction et l'occupation d'une école de niveau primaire visant à concilier les attentes de l'ensemble des résidents et du demandeur.

Réglementation en vigueur

Plan d'urbanisme

Le projet est inscrit dans un secteur d'affectation parc local où la construction d'une école locale est autorisée.

Règlement de zonage (1700) (grille des usages et des normes P03-21) :

· Apparence :

Outre les ouvertures, une superficie de cent pour cent (100%) des murs avant, latéraux et arrière d'un bâtiment occupé par un usage du groupe d'usages « Équipement collectif » ou un usage du groupe d'usages « Service d'utilité publique » doit être de maçonnerie lourde.

Le projet prévoit l'utilisation de parement de métal.

· Usage

Le projet est inscrit dans un secteur de la classe d'usages « Récréation extensive et légère (p1) ». Cette classe d'usages comprend toute activité, aménagement et équipement de récréation permettant la pratique de sports et de jeux, la récréation et le loisir de plein air. Cette classe d'usages comprend les aménagements et les bâtiments suivants :

- a) Un terrain de jeux (avec ou sans équipement)
- b) Un parc de détente, un square, un jardin, un parc ornemental ou naturel
- c) Un jardin communautaire ou une serre
- d) Une voie de promenade
- e) Une plage
- f) Un quai
- g) Un belvédère

L'école primaire projetée accueillerait 3 classes de maternelles ainsi que 18 classes. Des usages additionnels à l'école ou compatibles avec le milieu sont également prévus. Toutefois, ils sont autorisés dans les classes de l'école ou ses gymnases. Aucun autre bâtiment n'est autorisé.

· Marges

Aucune marge minimale ou maximale n'est prescrite à la grille des usages et des normes.

Des critères de PIIA sont prévus à cet effet dans le projet de règlement et favoriseront une

construction d'arrière lot.

· Hauteur

Aucune hauteur minimale ou maximale n'est prescrite à la grille des usages et des normes..

Le projet de règlement limite toutefois la hauteur de l'école à 3 étages et à un maximum de 3 espaces plancher plafond successif afin de limiter la hauteur du bâtiment advenant qu'un demi-sous-sol figure aux plans. Toutefois, certains dépassements au toit seraient autorisés, dont les ornements, parapets et corniches ainsi que les équipements mécaniques, leur écran ou les constructions hors toit destinés à ces équipements.

· Rapport bâti-terrain

Aucun rapport bâti/terrain minimal ou maximal n'est prescrit à la grille des usages et des normes.

Un critère de PIIA dans le projet de règlement réfère à un plan annexé. La superficie du bâtiment par rapport au terrain est ainsi estimée à 35%.

· C.O.S.

Aucun coefficient d'occupation du sol minimal ou maximal n'est prescrit à la grille des usages et des normes.

La superficie de plancher hors-sol de l'école sur son terrain sera d'environ 0.53 puisque le projet de règlement limite la superficie totale de plancher de l'école à 4500m².

· Mode d'implantation

Le mode d'implantation exigé est isolé.

Le projet de règlement ne prévoit aucune dérogation à cette disposition. L'école aura donc un mode d'implantation isolé.

· Stationnement

En vertu du paragraphe 24) du 6^e alinéa de l'article 90 de ce règlement, une maison d'enseignement : école primaire et secondaire : une (1) case par soixante-quinze mètres carrés (75 m²) de superficie brute de plancher en plus des cases requises pour les salles de réunion est exigée. Ainsi, pour une école de 4500m², 60 cases devraient être fournies.

Le projet de règlement interdit l'aménagement d'une aire de stationnement sur le terrain afin de maximiser la superficie des espaces verts.

Projet de règlement de construction (article de la Charte de la Ville)

La réglementation proposée vise à fixer les balises minimales qui guideront l'élaboration du plan final du concept architectural retenu.

Plus précisément, la mise en vigueur du règlement en vertu du paragraphe 1 de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal vise l'ajout des paramètres suivants :

- Ajout de l'usage « école » défini comme « école » signifie une école d'un maximum de 3 classes de maternelle et de 18 classes primaires.
- Ajout des usages additionnels suivants dans un nombre maximal de classes ou dans les gymnases de l'école :
 - o camp de jour;
 - o halte-garderie;
 - o garderie;

- o cafétéria
 - o centre sportif
 - o école d'enseignement spécialisé;
 - o activité socioculturelle et centre communautaire;
 - o bureau administratif desservant l'activité socioculturelle et centre communautaire;
- Ajout d'une hauteur maximale de 3 étages;
 - Ajout de dépassement au toit autorisé à certaines conditions;
 - Ajout d'une superficie de plancher maximale;
 - Possibilité de solliciter une dérogation mineure pour toute disposition du projet de règlement, lorsqu'il ne s'agit pas d'un usage ou de la densité d'occupation du sol.

De plus, le conseil d'Arrondissement pourra procéder à l'encadrement de la mise en œuvre du projet puisque le règlement de construction et d'occupation visé par le présent sommaire comprendra à cette fin un PIIA, dont les objectifs et les critères viseront à favoriser la mise en chantier des plans annexés et décrits ci-haut. Ce PIIA remplacera celui en vigueur dans le Règlement de zonage de l'arrondissement de Verdun 1700.

Étude de circulation

Une étude de circulation a été effectuée alors que l'implantation de l'école était prévue un peu plus à l'ouest dans la zone P03-21. Plus précisément, l'école devait s'implanter dans le stationnement du parc et sur son chalet.

Accessible alors que par la rue Berlioz et la rue Place Lafontaine, cette étude concluait que l'école générerait 75 nouveaux déplacements sur la rue Berlioz. La rue Berlioz offre un moyen rapide de rejoindre la Place du commerce de l'île des Sœurs, ainsi que le pont Champlain. Conséquemment, l'étude recommandait l'ajout de trottoirs et de terre-pleins sur la rue Berlioz ainsi que des avancées de trottoirs aux intersections déjà gérées par un panneau d'arrêt, afin de réduire la perception de la largeur, augmenter le confort sur la rue et diminuer la vitesse et les manœuvres dangereuses, tout en sécurisant les traverses piétonnes pour les élèves. L'étude demandait également l'implantation d'une signalisation scolaire et d'une traverse piétonne sur le boulevard de l'île des Sœurs.

À cet endroit, seule la rue de la Place Lafontaine permettait l'accès à l'école et seule la rue Berlioz permettait d'accéder à cette Place. Le nouvel emplacement situé non loin devrait générer un nombre similaire de déplacements. Cependant, il est possible d'imaginer que les mesures de mitigation devront être ajustées à cette nouvelle réalité. En conséquence, l'arrondissement demandera une nouvelle étude de circulation, la sécurité des enfants demeurant une priorité.

JUSTIFICATION

Considérant :

- qu'il manque un grand nombre de classes sur l'île des Sœurs;
- que les enfants de l'Îles des Sœurs doivent présentement utiliser l'autobus scolaire pour rejoindre leur école respective;
- que de nombreux chantiers majeurs perturbent et perturberont le niveau de service sur le pont Champlain et sur les autoroutes et artères;
- que le site choisi est inscrit dans un secteur de la classe parc

- que l'usage école n'y est pas autorisé;
- que l'Assemblée législative a modifié la Charte de la Ville afin qu'elle puisse autoriser un tel projet
- que le projet et la cour d'école occuperont que l'espace minimal requis;
- que le site choisi ne demande pas de déménager ou de sacrifier aucun équipement récréatif;
- que le site choisi est situé à distance de marche de milieux de vie;
- que cette école vise une clientèle de marcheurs;
- que le site est situé à proximité de deux boulevards et d'un rond-point;
- qu'un réseau de parents-marcheurs pourra être mis sur pied;
- qu'un brigadier pourrait sécuriser le chemin scolaire;
- que l'arrondissement aménagera un débarcadère destiné aux écoliers;
- que l'arrondissement reverra le tracé des pistes cyclables afin d'assurer la sécurité de tous;
- que le projet est limité à 3 classes de maternelle et 18 autres de niveau primaire;
- que la hauteur du bâtiment sera limitée à 3 étages;
- que le projet de règlement prévoit un plan d'implantation et d'intégration architectural visant à assurer la qualité architecturale et paysagère du projet, son intégration dans son milieu et ses qualités fonctionnelles, dont la circulation sur le terrain;

Considérant que le projet est conforme aux orientations et objectifs suivants du Plan d'urbanisme:

- un équipement collectif d'envergure local est autorisé dans un parc local en vertu de la carte des affectations du sol ce projet est conforme aux objectifs du Plan d'urbanisme;
- la volumétrie de ce projet est conforme à la carte des densités de ce Plan;

Orientation 1 : Création de milieux de vie de qualité, diversifiés et complets

- Ce projet vient offrir un service essentiel à un milieu de vie en implantant un équipement institutionnel local;

Orientation 2 : Des réseaux de transport structurants, efficaces et bien intégrés au tissu urbain

- Ce projet est en relation avec les réseaux de transport véhiculaire existant;
- Ce projet est en relation avec le réseau de transport actif existant;
- Ce projet mise sur le transport actif en agissant sur l'offre de stationnement;

Orientation 5 : Création d'un paysage et d'une architecture de qualité

- Le concept architectural sera le fruit d'une négociation entre la commission scolaire et l'arrondissement reposant sur des critères et objectifs d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale;
- Le projet de règlement exige la plantation d'arbres, d'arbustes et de végétaux;
- Le site choisi n'a que 3 arbres matures.

En fonction du justificatif susmentionné, le projet présenté permet d'envisager l'adoption d'un cadre réglementaire en vertu de l'article 89 paragraphe 1° de la Charte de la Ville de Montréal. La Division est donc d'avis qu'il y a lieu de demander au conseil de ville d'adopter un projet de règlement en vertu du paragraphe 1° de l'article de la Charte de la ville de Montréal.

AVIS DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

À sa séance du 16 avril, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable relatif à ce projet.

AVIS DU COMITÉ JACQUES-VIGER

À sa séance du 3 mai, le comité Jacques-Viger, compte tenu des besoins de la population, a accueilli favorablement l'implantation d'une nouvelle école sur le site proposé. Le comité a toutefois émis de sérieuses réserves quant au projet et est en désaccord avec l'implantation proposée et a formulé des commentaires et recommandations afin de réviser le projet, notamment eu égard à l'implantation, à la sécurité reliée à la proximité du carrefour giratoire formé par les boulevards René-Lévesque et Îles-des-Soeurs.
(Voir note additionnelle)

AVIS DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

À sa séance du 14 mai, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable à un projet réglementaire répondant aux commentaires formulés dans l'avis du Comité Jacques-Viger, compte tenu que l'urgence de la situation ne permet pas de revoir le projet.

RÉPONSE DU DEMANDEUR ET DE L'ARRONDISSEMENT À L'AVIS DU COMITÉ JACQUES-VIGER

L'arrondissement et le demandeur ne partagent pas l'avis du comité Jacques-Viger, la sécurité des élèves et le respect de tous ses résidents demeurent ses priorités. Plus précisément:

- La localisation des gymnases près des terrains de tennis obligerait à localiser les classes des maternelles près du boulevard René-Lévesque, ce qui mettrait en péril la sécurité des enfants de 5 ans.
- Les ballons utilisés dans la cour d'école se retrouveront assurément sur les boulevards, si la cour d'école y est adjacente, et ce, malgré la présence de clôture de 2.5m
- La présence de la cour d'école en bordure des boulevards exigerait une surveillance constante des portes de cette cour.
- La sécurité des enfants et la présence d'espace vert devant primer sur le niveau de service d'un boulevard de transit, le débarcadère doit être aménagé sur l'emprise excédentaire de l'un des boulevards et l'espace réservé jusqu'à ce jour aux enfants.

L'arrondissement s'est engagé publiquement et fermement à ne jamais permettre la construction d'une école de plus de 3 classes de maternelles et de plus de 18 classes. Il ne

saurait être question d'exiger une structure de bâtiment permettant son agrandissement. Il est important de souligner que la superficie de la cour d'école devrait être agrandie dans le parc advenant que l'école soit agrandie, ce qui est inacceptable pour ce milieu de vie.

La Division de l'urbanisme partage l'avis du demandeur. Elle est donc favorable à la transmission d'une résolution du conseil d'arrondissement demandant au conseil municipal d'adopter un règlement visant la construction d'une école 3/18 en bordure des boulevards avec un débarcadère aménagé dans l'emprise de l'un des deux boulevards adjacent au terrain.

Par ailleurs, la Direction s'engage à étudier à nouveau la configuration du débarcadère afin d'assurer davantage la sécurité des enfants et augmenter son niveau de service ainsi que celui du boulevard de l'île-des-Sœurs. De plus, elle commandera une nouvelle étude de circulation.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La valeur marchande du terrain correspondant à la section en triangle est évaluée à 4.5 millions. Il demeure que la Commission scolaire Marguerite-Bourgeois devra signer une entente dans laquelle elle s'engagera à fournir à la ville des services équivalents à la valeur marchande du terrain ou à déboursier la somme monétaire exigible.

Les scénarios de terre-plein et de trottoirs devront faire l'objet d'une estimation pour l'emplacement retenu. L'étude de circulation à notre disposition évaluait le tout à un peu plus de 200 000\$.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'implantation de cette école primaire sur l'île des Sœurs visera une clientèle de marcheur. Aucune case de stationnement ne sera autorisée sur le terrain de l'école. Des arbres seront plantés et seulement 2 arbres existants devront être abattus.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Dans l'intérêt de la réussite scolaire des enfants, il n'est absolument pas souhaitable de transférer les enfants d'une école à un autre en cours d'année scolaire. En conséquence, l'école doit ouvrir ses portes en septembre 2014. À cette fin, sa mise en chantier ne peut absolument pas débuter après octobre 2013.

En conséquence, l'Office de consultation publique de Montréal tiendra ses consultations publiques les 18 et le 19 juin. **Toutefois, il est impératif que l'Office prévienne le dépôt des mémoires, de façon très exceptionnelle, en juillet et le dépôt de son rapport dès le début du mois d'août. Dans ces conditions, à sa séance du 26 août, le conseil municipal pourra adopter le règlement final visé par le présent sommaire.**

Si l'ensemble de ces conditions est réuni, dès septembre 2013, le conseil d'arrondissement de Verdun, avisé par son comité consultatif d'urbanisme, pourra autoriser l'émission du permis de construction de l'école. Le conseil d'arrondissement n'hésitera pas à modifier le calendrier de ses séances et au besoin, à autoriser l'émission de permis par étapes (fondation, structure, apparence, aménagement paysager...).

Sans cet effort colossal demandé à tous et particulièrement à l'Office, l'adoption du règlement final aura lieu qu'en novembre ou décembre 2013. L'école n'ouvrira alors qu'en septembre 2015. Ainsi, plus de 600 enfants devront prendre l'autobus scolaire pour rejoindre une école située sur l'île de Montréal, alors que des chantiers autoroutiers majeurs, notamment pour le pont Champlain, sont en cours ou annoncés.

Voir en note additionnelle la lettre du conseil d'établissement et de la commission scolaire.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication, approuvée par la Direction des communications sera préparée.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

22 mai | 2013 - Comité exécutif : Mise à l'ordre du jour du conseil municipal du projet de règlement (HORS DÉLAI, ordre du jour consolidé).

27 mai 2013 – Conseil municipal : Avis de motion, adoption du projet de règlement en vertu de l'article , paragraphe 1 de la Charte de la Ville – Mandat de l'OPCM

18 et 19 juin 2013 – OPCM – Consultations publiques

18 et 19 Juillet 2013 – OPCM – audition des mémoires

26 août 2013– OPCM – Dépôt de son rapport

26 août 2013 – CM – Adoption du règlement

Service du Greffe : Entrée en vigueur des deux règlements à la suite d'un avis public.

Demande de permis

CCU - avis sur le PIIA

3 septembre 2013.CA – Résolution approuvant le PIIA et autorisant l'émission du permis

Émission du permis de construction

Septembre 2013 – Mise en chantier

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le projet de règlement est conforme aux dispositions du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal ainsi qu'à celles de la Charte de la Ville de Montréal et de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :

Verdun , Direction des travaux publics (Martin ROBERGE)

Avis favorable avec commentaires :

Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières (Sylvie DESJARDINS)

Avis favorable avec commentaires :

Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction principale (Sabrina GRANT)

Avis favorable avec commentaires :

Mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme et du développement économique (Manon BRULÉ)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Robert DENIS
Chef de Division

Tél : 514-765-7093

Télécop.: 514 765-7114

ENDOSSÉ PAR

Jean CARDIN
C/d ingenierie <<arr.verd>>

Tél : 514-765-7098

Télécop. : 765-7114

Date d'endos. : 2013-05-14

Dossier # :1131462008



Dossier # : 1130348001

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Espace pour la vie , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le règlement 12-055 sur les tarifs (exercice financier 2013) » afin d'ajouter un passeport "CAM - événement" pour les détenteurs de la Carte Accès Montréal, valide au Jardin botanique durant l'événement Mosaïcultures Internationales de Montréal, du 22 juin au 29 septembre 2013.

Il est recommandé:

D'adopter le projet de règlement intitulé "Règlement modifiant le règlement 12-055 sur les tarifs (exercice financier 2013" afin d'inclure un passeport "CAM - événement" pour les détenteurs de la Carte Accès Montréal, valide au Jardin botanique durant l'événement Mosaïcultures Internationales de Montréal, du 22 juin au 29 septembre 2013.

Signé par

Le

Signataire :

Charles-Mathieu BRUNELLE
Directeur
Qualité de vie , Espace pour la vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1130348001

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Espace pour la vie , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le règlement 12-055 sur les tarifs (exercice financier 2013) » afin d'ajouter un passeport "CAM - événement" pour les détenteurs de la Carte Accès Montréal, valide au Jardin botanique durant l'événement Mosaïcultures Internationales de Montréal, du 22 juin au 29 septembre 2013.

CONTENU

CONTEXTE

Le Jardin botanique de Montréal est une institution muséale de réputation internationale. Il compte parmi les 2 ou 3 jardins botaniques les plus prestigieux au monde. L'expertise des artisans de cette vénérable institution, tant au niveau de la diffusion des savoirs que de la conservation de milliers d'espèces (dont certaines rares), de la recherche en botanique et en phytotechnologie et de l'éducation - les 4 axes de sa mission muséale - est reconnue partout sur la planète.

Dans le cadre de sa mission de diffusion, afin de démocratiser encore davantage l'accès au patrimoine et aux savoirs du Jardin botanique en rejoignant un public encore plus large de Montréalais, de Québécois et de visiteurs, dans la perspective de faire découvrir et redécouvrir l'institution, Espace pour la vie accueille au Jardin botanique, du 22 juin au 29 septembre 2013, l'exposition d'art horticole magistrale et unique au monde, Mosaïcultures Internationales de Montréal. Cette exposition très populaire, qui n'avait pas eu lieu à Montréal depuis 10 ans, générera d'importantes retombées économiques pour la région de Montréal. Elle est soutenue par tous les paliers de gouvernement.

Les œuvres présentées à l'occasion des Mosaïcultures Internationales 2013, sur le thème "Terre d'espérance", un thème très en lien avec la mission d'Espace pour la vie, sont intégrées au Jardin botanique dans le plus grand respect de l'intégrité des collections inestimables de l'institution, grâce à une collaboration étroite entre les experts en horticulture du Jardin botanique et ceux de l'événement.

Après un étude de marché rigoureuse, après avoir comparé les prix pratiqués dans d'autres musées pour des expositions de ce niveau, à Montréal comme ailleurs, les organisateurs ont conclu que la valeur d'une telle présentation dans une institution comme le Jardin botanique était de 29,50\$ (taxes incluses). Ce tarif a été décliné selon les différentes catégories de public (aînés, étudiants, enfants, etc.). À cette même période, le prix régulier d'un billet adulte pour le Jardin botanique est normalement de 18,75 \$ (taxes incluses).

La grille tarifaire d'Espace pour la vie rend l'accès équitable pour tous les publics en

reconnaissant la participation du Gouvernement du Québec au financement du Jardin botanique par le biais du Pacte fiscal, la participation de la CMM, celle des Villes reconstituées et celle des Montréalais, par le biais de leurs taxes municipales. Ainsi, le prix du billet adulte pendant la période des Mosaïcultures Internationales de Montréal a été fixé à 25 \$ pour un résidant du Québec et à 18,75 \$ pour un détenteur de la Carte Accès Montréal (CAM).

Du 22 juin au 29 septembre, les billets, valides deux jours au choix pour chaque visiteur, donnent l'opportunité non seulement d'admirer les quelque 40 œuvres de Mosaïcultures internationales sur un parcours de plus de 2 km, mais également les prestigieuses collections du Jardin botanique tant dans ses 10 serres d'exposition que dans ses jardins thématiques uniques. Sans oublier l'Insectarium. Un accès à plus de 75 ha de joyaux.

La grille forfaitaire préconisée permettait, selon les prévisions, d'équilibrer le budget entre dépenses et revenus. Elle a été approuvée à l'unanimité, après deux lectures, par le Conseil municipal en décembre 2012, qui a par ailleurs tenu à offrir une journée gratuite aux détenteurs de la Carte Accès Montréal, le samedi 6 juillet 2013.

En temps normal, les détenteurs de la Carte Accès Montréal bénéficient du privilège d'entrer gratuitement dans les jardins extérieurs du Jardin botanique pendant les heures d'ouverture de l'institution. Vu l'ampleur de l'événement et la valeur des œuvres présentées pendant Mosaïcultures Internationales de Montréal, cette mesure a été temporairement suspendue, en vue d'un retour à la normal dès la fin de l'événement.

Plusieurs détenteurs de la Carte Accès Montréal, qui ont prit l'habitude de se promener régulièrement au Jardin botanique, ont déploré le fait de ne plus pouvoir accéder quotidiennement aux jardins extérieurs de l'institution pendant Mosaïcultures Internationales de Montréal. Afin de répondre à leurs préoccupations, Espace pour la vie propose l'ajout d'un passeport "CAM-événement", un accès illimité au Jardin botanique, durant les heures d'ouverture, pendant toute la durée de l'événement, disponible pour les détenteurs de la Carte Accès Montréal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM13 0040 (28 janvier 2013) : En vue de la réalisation des Mosaïcultures Internationales 2013 au Jardin botanique, autoriser la majoration de la contribution à la corporation Mosaïcultures internationales de 11 050 000,00 \$ à 12 704 737,50 \$ taxes incluses afin de couvrir les taxes et approuver la modification au protocole d'entente afférent avec la corporation Mosaïcultures internationales (numéro de dossier: 1120348004).

CM12 1128 (18 décembre 2012) : Adopter le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2013) (numéro de dossier: 1121614001)

CM12 0212 (19 mars 2012) : Accorder un soutien financier totalisant 11 050 000 \$, soit 7 078 000 \$ en 2012 et 3 972 000 \$ en 2013 à Mosaïcultures Internationales de Montréal, dont 4 500 000 \$ à même l'enveloppe de 140 M\$ de l'Entente avec le gouvernement du Québec, pour la réalisation des Mosaïcultures Internationales Montréal 2013 / Approuver un projet de convention à cet effet (numéro de dossier: 1120348001).

DESCRIPTION

Le passeport "CAM - événement", valide pendant toute la durée de l'événement, soit du 22 juin au 29 septembre 2013, se déclinera de la manière suivante (toutes les taxes sont incluses dans ces tarifs):

Adultes : 25 \$
65 ans et plus : 23,25 \$
Étudiant de 18 ans et plus : 18,75 \$
5 - 17 ans : 12,50 \$
Famille : 70 \$

Avec ce passeport, les détenteurs de la CAM auront accès au Jardin botanique, incluant l'événement, en tout temps durant les heures d'ouverture pendant cette période.

Le prix de 25 \$ pour le passeport des détenteurs de la carte Accès est le même que celui offert grâce à la carte des Amis du Jardin botanique pour la durée des Mosaïcultures Internationales de cet été.

Ce passeport s'ajoute aux possibilités déjà offertes aux détenteurs de la Carte Accès Montréal durant les Mosaïcultures Internationales, soit: un passeport "CAM - 2 jours" au tarif adulte de 18,75\$ et une journée gratuite le samedi 6 juillet pour tous les détenteurs de la CAM.

JUSTIFICATION

Les Mosaïcultures Internationales sont un événement majeur dont la tenue au Jardin botanique est exceptionnelle. Un budget spécial a été dégagé par la Ville de Montréal pour cet événement. De ce fait, il est impossible de maintenir l'accès gratuit aux détenteurs de la CAM durant la période où elles ont lieu sans hypothéquer les revenus qui permettent d'en équilibrer le budget. Si la gratuité devait être offerte à tous les détenteurs de CAM durant l'événement, et par extension aux Amis du Jardin botanique, qui bénéficient du même tarif pour la période, le manque à gagner s'élèverait, selon les estimations, à plus ou moins 2 millions de dollars (entre 1,5 M\$ et 3 M\$). Cette perte devrait alors être assumée par l'ensemble des citoyens Montréalais.

Par ailleurs, il est important de noter qu'en tant normal, l'accès au Jardin botanique est libre pour tous les publics du lever du soleil à 9 h et de 18 h au coucher du soleil (soit en dehors des heures d'ouverture). Compte tenu de l'ampleur de l'événement, des risques financiers qui s'y rattachent, de la valeur des oeuvres sur le site, du fait qu'il s'agit d'un concours et des risques de vandalisme (le Jardin botanique connaît régulièrement des événements de ce type), il est impossible de maintenir cette mesure. Les grilles du Jardin botanique seront donc fermées en dehors des heures d'ouverture pendant la période de Mosaïcultures Internationales de Montréal, incluant la fin de la période de montage et la période de démontage. Un retour à la normale sera fait dès que les activités liées au démontage de l'événement le permettront.

Pendant les Mosaïcultures Internationales de Montréal, comme c'est le cas en tant normal, les visiteurs qui auront acquitté les droits d'entrée auront l'opportunité de poursuivre leur visite jusqu'à 1 h / 1 h 30 après la fermeture des grilles.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les analyses de sensibilité effectuées par Espace pour la vie prévoient que la mise en place de tarifaire n'aura pas d'impact significatif sur les revenus escomptés liés à l'événement, qui perm

La grille tarifaire pour le Jardin botanique, durant MIM, se lit désormais comme suit (ajout en g

	Adulte	65+	Étudiant
Régulier (passeport 2 jours)	29,50 \$	28,00 \$	22,50 \$
Résident du Québec (passeport 2 jours)	25,00 \$	23,25 \$	18,75 \$
Carte Accès Montréal (passeport 2 jours)	18,75 \$	17,50 \$	14,00 \$
Carte Accès Montréal (passeport événement)	25,00 \$	23,25 \$	18,75 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La tenue de Mosaïcultures Internationales de Montréal au Jardin botanique répond à plusieurs objectifs du plan de développement durable de la collectivité montréalaise.

Action 24 : Une démarche a déjà été établie pour faire de Mosaïcultures Internationales de Montréal un événement écoresponsable.

Action 28 : La certification du Bureau de normalisation du Québec (BNQ) pour les événements écoresponsables est visée.

Action 33 : L'événement permettra de sensibiliser le public à la biodiversité et à la nécessité de la préserver.

Par ailleurs, en lien avec l'action 16, favoriser l'accessibilité au Jardin botanique par l'intermédiaire de la Carte Accès Montréal permet de valoriser Montréal comme milieu de vie familial

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les Montréalais sont très attachés au Jardin botanique, qui fait partie de leur quotidien depuis plus de 80 ans et permet à Montréal de rayonner sur la plan international. De plus cela fait de nombreuses années que les détenteurs de la Carte Accès bénéficient d'un accès gratuit aux jardins extérieurs du jardin Botanique.

Dans la perspective où la planète est confrontée à des enjeux environnementaux majeurs, Espace pour la vie souhaite, avec cette mesure, préserver cet attachement des Montréalais et renforcer leur compréhension de l'importance d'institutions comme le Jardin botanique en vue de préserver la biodiversité, et ce afin qu'ils puissent contribuer encore davantage à ce vaste mouvement planétaire qui vise à re-connecter l'humain et la nature, à inventer de nouvelles façons de vivre.

Par ailleurs, la tenue des Mosaïcultures Internationales au Jardin botanique permettra :

- Un rayonnement international et un accroissement de la notoriété de la Ville de Montréal, de l'Espace pour la vie, du Jardin botanique et de Mosaïcultures Internationales de Montréal;
- Des impacts économiques estimés de 25,9 M\$ en dépenses d'immobilisation et d'exploitations liées à l'organisation de l'événement, de 20,3 M\$ en dépenses des visiteurs et de 25,8 M\$ en valeur ajoutée au PIB du Québec;
- Une mise en valeur de l'Est de Montréal;
- Une vitrine pour l'expertise montréalaise et québécoise.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Des actions de communications seront réalisées en collaboration avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Mise en vente du passeport "CAM - événement" dès l'approbation des instances
Ouverture publique des Mosaïcultures Internationales de Montréal: 22 juin 2013
Fin des Mosaïcultures Internationales de Montréal: 29 septembre 2013
Fin du démontage de l'événement: fin octobre 2013

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce dossier est conforme aux politiques, règlements et encadrements en vigueur à la Ville de Montréal.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction du budget (Normand GRAVELINE)

Avis favorable avec commentaires :
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Anne-Marie LEMIEUX)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Géraldine JACQUART
Conseillère en planification

Tél : 514 872-1442
Télécop.: 514 872-9647

ENDOSSÉ PAR

Julie BOURBONNAIS
Adjointe au directeur et chef de division
ressources humaines

Tél : 514-868-3026
Télécop. : 514 872-9647
Date d'endos. : 2013-05-17

Dossier # :1130348001

CE : 50.001

2013/05/22 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 50.002

2013/05/22 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1133751006

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine , Division du patrimoine
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Déposer l'énoncé de l'intérêt patrimonial du site de la cour de triage du Canadien Pacifique, arrondissement d'Outremont

La Direction de la culture et du patrimoine recommande:
de prendre connaissance de l'énoncé d'intérêt patrimonial portant sur le site de la cour de triage du Canadien Pacifique, arrondissement d'Outremont, conformément à l'ordonnance numéro un du Règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal (02-136) régissant l'évaluation de l'intérêt patrimonial d'un lieu.

Signé par Jean-Robert CHOQUET **Le** 2013-05-08 09:01

Signataire :

Jean-Robert CHOQUET

Directeur
Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine

IDENTIFICATION

Dossier # :1133751006

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine , Division du patrimoine
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Déposer l'énoncé de l'intérêt patrimonial du site de la cour de triage du Canadien Pacifique, arrondissement d'Outremont

CONTENU

CONTEXTE

L'ancienne écurie municipale d'Outremont, située au 1451, avenue Ducharme, dans la cour de voirie de cet arrondissement, et l'édifice industriel, situé au 960, avenue Outremont se trouvent dans le secteur de la cour de triage du Canadien Pacifique, secteur du futur site Outremont de l'Université de Montréal. L'énoncé ci-joint répond à une demande faite par le Bureau de gestion des grands projets à la Division du patrimoine de la Direction de la culture et du patrimoine pour faire l'évaluation de l'intérêt patrimonial de ces deux immeubles ainsi que du secteur dans lequel ils se situent, en collaboration avec les acteurs concernés, conformément à l'ordonnance numéro un du Règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal (02-136) régissant l'évaluation de l'intérêt patrimonial d'un lieu.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM11 1053 - 19 décembre 2011 - Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal (02-136)
CE12 0070 - 18 janvier 2012 - Édicter, en vertu de l'article 19.1 du règlement sur le Conseil du patrimoine (02-136), un projet d'ordonnance régissant l'évaluation de l'intérêt patrimonial d'un lieu

DESCRIPTION

Dépôt de l'énoncé d'intérêt patrimonial portant sur l'ancienne écurie municipale d'Outremont, située au 1451, avenue Ducharme, et l'édifice industriel, situé au 960, avenue Outremont se trouvent dans le secteur de la cour de triage du Canadien Pacifique, secteur du futur site Outremont de l'Université de Montréal, arrondissement d'Outremont.

JUSTIFICATION

Pour mieux connaître et valoriser les différentes composantes du patrimoine montréalais, la Ville de Montréal a mis au point le processus d'évaluation de l'intérêt patrimonial d'un lieu. L'énoncé d'intérêt patrimonial qui en résulte contribuera à une prise de décision éclairée quant à l'avenir du lieu.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Conformément à l'article 11 de l'ordonnance numéro un du Règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal (02-136), cet énoncé sera publié sur le site Internet de la Direction suite à son dépôt au comité exécutif.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

L'évaluation de l'intérêt patrimonial étant complétée, les étapes subséquentes du projet de développement du secteur de la cour de triage du Canadien Pacifique seront assumées par les différents services de la Ville de Montréal selon leurs champs de compétence, sous la gouverne de la Direction de l'urbanisme et du développement économique ainsi que par l'Université de Montréal.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Cet énoncé d'intérêt patrimonial est conforme à l'ordonnance numéro un du Règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal (02-136) régissant l'évaluation de l'intérêt patrimonial d'un lieu.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :

Mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme et du développement économique (Marie -Hélène GABOURY)

Avis favorable :

Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine (Chantal M SÉGUIN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean LABERGE
Architecte - planification

Tél : 514-872-4190
Télécop.: 514 868-4912

ENDOSSÉ PAR

Isabelle DUMAS
Chef de division

Tél : 514 872-3953
Télécop. : 514 872-9222
Date d'endos. : 2013-03-28

Dossier # :1133751006



Dossier # : 1133751009

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine , Division du patrimoine
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Déposer l'énoncé de l'intérêt patrimonial de l'Hôpital Royal Victoria (arrondissement de Ville-Marie)

La Direction de la culture et du patrimoine recommande:
de prendre connaissance de l'énoncé de l'intérêt patrimonial de l'Hôpital Royal Victoria (arrondissement Ville-Marie), conformément à l'ordonnance numéro un du Règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal (02-136) régissant l'évaluation de l'intérêt patrimonial d'un lieu.

Signé par	Jean-Robert CHOQUET	Le 2013-05-08 08:59
------------------	---------------------	----------------------------

Signataire :

Jean-Robert CHOQUET

Directeur
Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine

IDENTIFICATION

Dossier # :1133751009

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine , Division du patrimoine
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Déposer l'énoncé de l'intérêt patrimonial de l'Hôpital Royal Victoria (arrondissement de Ville-Marie)

CONTENU

CONTEXTE

Conformément au consensus # 31 de la Table de concertation du mont Royal (TCMR) joint au présent sommaire, il a été convenu que l'intérêt patrimonial des propriétés institutionnelles situées dans le périmètre du site du patrimoine déclaré du mont Royal serait évalué en recourant au processus d'évaluation de l'intérêt patrimonial d'un lieu établi conformément à l'ordonnance numéro un du Règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal (02-136) régissant l'évaluation de l'intérêt patrimonial d'un lieu.

Le site de l'Hôpital Royal Victoria, compris dans le territoire de l'arrondissement de Ville-Marie, a été étudié dans ce cadre. Un groupe de travail, dont la composition a été établie pour tenir compte de la volonté exprimée par la TCMR dans le consensus #31, a été constitué à cette fin. Ainsi, en plus des personnes habituellement présentes, le groupe de travail a accueilli un représentant des membres associatifs ainsi qu'un représentant des membres institutionnels qui siègent à la TCMR.

Le groupe a disposé d'une documentation préalable constituée de deux études réalisées à la demande de la Direction de la culture et du patrimoine et sous sa supervision :

- une étude traitant de l'évolution du cadre bâti de l'ensemble hospitalier réalisée par une équipe dirigée par madame Annmarie Adams, professeure et directrice de l'École d'architecture de l'Université McGill, spécialiste reconnue dans le domaine de l'histoire de l'architecture dont les travaux ont particulièrement porté sur les ensembles hospitaliers et notamment sur l'Hôpital Royal Victoria ;
- une étude traitant du paysage de l'hôpital et de son inscription dans le paysage du mont Royal, réalisée par madame Chantal Prud'Homme, architecte paysagiste reconnue ayant collaboré à la réalisation de l'Atlas des paysages du mont Royal.

Le groupe s'est réuni à neuf reprises et a effectué deux visites des lieux. L'énoncé porte sur l'ensemble hospitalier situé à l'est, le site de l'Institut Allan Memorial sera examiné ultérieurement et fera l'objet d'un énoncé complémentaire.

L'énoncé de l'intérêt patrimonial du Royal Victoria qui résulte de cette démarche constitue un outil privilégié de connaissance de ce lieu hautement significatif de l'histoire et du paysage montréalais. En effet, l'engagement et l'enthousiasme démontrés par les participants tout au long du processus ont permis un examen approfondi de la richesse du

lieu. L'énoncé qui en découle sera un instrument essentiel de connaissance et de gestion du lieu auxquels tous les acteurs pourront se référer pour la suite de son évolution.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM11 1053 - 19 décembre 2011 - Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal (02-136)

CE12 0070 - 18 janvier 2012 - Édicter, en vertu de l'article 19.1 du règlement sur le Conseil du patrimoine (02-136), un projet d'ordonnance régissant l'évaluation de l'intérêt patrimonial d'un lieu

DESCRIPTION

Dépôt de l'énoncé de l'intérêt patrimonial portant sur le site de l'Hôpital Royal Victoria (arrondissement Ville-Marie et site du patrimoine déclaré du mont Royal).

JUSTIFICATION

Pour mieux connaître et valoriser les différentes composantes du patrimoine montréalais, la Ville de Montréal a mis au point le processus d'évaluation de l'intérêt patrimonial d'un lieu. L'énoncé de l'intérêt patrimonial qui en résulte contribuera à une prise de décision éclairée quant à l'avenir de ce lieu.

La vente de cette propriété par le CUSM mènera à la définition d'une nouvelle vocation. L'énoncé s'avérera un précieux instrument pour accompagner les réflexions qui sous-tendront l'évolution du lieu.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Conformément à l'article 11 de l'ordonnance numéro un du Règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal (02-136), cet énoncé sera publié sur le site Internet de la Direction suite à son dépôt au comité exécutif.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

L'évaluation de l'intérêt patrimonial étant complétée, les étapes subséquentes de ce dossier seront assumées par les instances concernées qui auront à considérer les projets de réaffectation de cet ensemble institutionnel remarquable.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Cet énoncé de l'intérêt patrimonial est conforme à l'ordonnance numéro un du Règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal (02-136) régissant l'évaluation de l'intérêt patrimonial d'un lieu.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (Ronald DELCOURT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Élaine M GAUTHIER
Conseiller(ere) en aménagement

Tél : 514-872-8399
Télécop.: 514 872-1007

ENDOSSÉ PAR

Isabelle DUMAS
Chef de division

Tél : 514 872-3953
Télécop. : 514 872-9222
Date d'endos. : 2013-05-02

Dossier # :1133751009



Dossier # : 1131079004

Unité administrative responsable :	Office de consultation publique de Montréal , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 c) s'assurer du caractère crédible, transparent et efficace des consultations publiques par l'adoption et le maintien de procédures à cet effet
Projet :	-
Objet :	Dépôt du rapport de la consultation publique tenue par l'OCPM sur le projet de redéveloppement résidentiel Mirelis

Il est recommandé de déposer au conseil municipal le rapport de la consultation publique tenue par l'OCPM sur le Projet de redéveloppement résidentiel Mirelis.

Signé par Louise ROY **Le** 2013-04-10 17:25

Signataire :

Louise ROY

Présidente
Office de consultation publique de Montréal , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1131079004

Unité administrative responsable :	Office de consultation publique de Montréal , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 c) s’assurer du caractère crédible, transparent et efficace des consultations publiques par l’adoption et le maintien de procédures à cet effet
Projet :	-
Objet :	Dépôt du rapport de la consultation publique tenue par l'OCPM sur le projet de redéveloppement résidentiel Mirelis

CONTENU

CONTEXTE

Le conseil municipal a confié à l’Office de consultation publique le mandat de tenir des audiences publiques sur les deux projets de règlement autorisant la transformation et l’occupation à des fins résidentielles et commerciales des bâtiments industriels situés aux 6650 et 6666 rue Saint-Urbain, à l’angle de la rue Saint-Zotique. Détenus par les Investissements Mirelis Ltée, la propriété est constituée de deux édifices de cinq étages totalisant quelque 31 500 mètres carrés.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM 12 0869 – 24 septembre 2012 : Avis de motion et adoption d'un projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » afin de modifier l'affectation de « secteur d'emplois » à « secteur mixte » sur les lots 1 868 001, 1 868 002, 1 869 275 et 1 869 276 du cadastre du Québec, situés à l'intersection sud-ouest des rues Saint-Zotique et Saint-Urbain / Tenue d'une consultation publique

CM12 0868 – 24 septembre 2012 : Avis de motion et adoption d'un projet de règlement intitulé « Règlement autorisant la transformation et l'occupation à des fins résidentielles et commerciales des bâtiments portant les numéros 6650 et 6666, rue Saint-Urbain (lots 1 868 001, 1 868 002, 1 869 275 et 1 869 276 du cadastre du Québec), situés à l'angle sud-ouest de la rue Saint-Zotique » / Tenue d'une consultation publique

DESCRIPTION

Le projet comprend la réalisation d’environ 270 unités de logement réparties dans les deux bâtiments et de 2 500 mètres carrés d’espaces commerciaux au rez-de-chaussée des deux immeubles, ceux-ci comprenant les locaux actuellement occupés par la Société des Alcools du Québec (SAQ) du côté de la rue Saint-Zotique. Le promoteur s’engage à construire 56 logements sociaux et un minimum de 32 logements abordables.

Le projet de redéveloppement prévoit la transformation et l’occupation des deux bâtiments à des fins principalement résidentielles et, accessoirement, commerciales et communautaires. Les deux structures seraient évidées en leur centre afin d’obtenir une

silhouette et une volumétrie adaptée à leur nouvelle vocation. Un aménagement paysager et des cours intérieures seraient réalisés. Le complexe comporterait de plus une piscine couverte dans le bâtiment B, dédiée aux résidents des logements privés. La passerelle entre les deux bâtiments serait remplacée par un corridor piétonnier vitré, localisé à faible distance de la voie publique.

Un sixième étage, en retrait du pourtour des édifices, serait ajouté à des fins de logements privés, y compris sur le bâtiment A, soit la portion où seraient implantés les logements sociaux et communautaires. L'ensemble du projet, incluant le 6^e étage, ne dépasserait pas la hauteur maximale de 23 mètres prescrite au règlement d'urbanisme.

JUSTIFICATION

À l'instar des participants, la commission constate que le secteur Marconi-Alexandra est en transformation. Ce secteur est recherché à la fois par les entrepreneurs industriels, les créateurs et par des ménages désirant un milieu de vie complet comportant, entre autres, des espaces de travail. Les participants à l'audience militent en faveur d'une mixité à la fois fonctionnelle et sociale.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les aspects financiers du projet n'ont pas été examinés.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Diverses mesures allant dans le sens du développement durable sont prévues dans le projet, notamment des espaces gazonnés qui n'existent pas dans l'état actuel des choses.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le redéveloppement résidentiel Mirelis sur un site de taille importante pourrait donner le ton en faveur du résidentiel de type petit condo et marquer l'avenir du secteur, à un moment où une consultation publique plus large sur le Plan de développement urbain, économique et social (PDUÉS), en cours aussi dans Marconi-Alexandra et dans les secteurs avoisinants, porte sur les différents aspects de la mixité souhaitée.

Compte tenu de ce contexte, la commission recommande de ne finaliser la programmation du projet Mirelis qu'après l'approbation du PDUÉS alors qu'apparaîtra clairement l'équilibre souhaité entre zone d'emploi et zone résidentielle.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un communiqué de presse sera émis par l'OCPM lorsque le rapport sera rendu public. Il sera déposé sur le site internet de l'Office et sera expédié à ceux et celles qui en auront fait la demande.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le rapport sera déposé au conseil municipal du 27 mai 2013.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

s/o

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Luc DORAY
Secrétaire général

Tél : 2-3568
Télécop.: 2-2556

ENDOSSÉ PAR

Louise ROY
Présidente

Tél : 514-872-3568
Télécop. : 872-2556
Date d'endos. : 2013-04-10

Dossier # :1131079004



Dossier # : 1131175004

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des services regroupés aux arrondissements , Propreté_déneigement et concertation des arrondissements
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Informé le Comité Exécutif de la participation de l'arrondissement de Pierrefonds - Roxboro à l'offre de service de collecte et de déchiquetage des branches par la Ville centre pour l'année 2013, provenant du domaine privé de son territoire, dans le cadre de la lutte à l'Agrile du frêne.

Il est recommandé :

D'informer le Comité Exécutif de la participation de l'arrondissement de Pierrefonds - Roxboro à l'offre de service de collecte et de déchiquetage des branches par la Ville centre pour l'année 2013, provenant du domaine privé de son territoire, dans le cadre de la lutte à l'Agrile du frêne.

Signé par Serge LAMONTAGNE **Le** 2013-05-08 08:50

Signataire :

Serge LAMONTAGNE

Directeur principal
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1131175004

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des services regroupés aux arrondissements , Propreté_déneigement et concertation des arrondissements
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Informers le Comité Exécutif de la participation de l'arrondissement de Pierrefonds - Roxboro à l'offre de service de collecte et de déchetage des branches par la Ville centre pour l'année 2013, provenant du domaine privé de son territoire, dans le cadre de la lutte à l'Agrile du frêne.

CONTENU

CONTEXTE

L'agrile du frêne, un insecte ravageur exotique qui détruit les frênes en quelques années, a été détecté sur le territoire de la Ville de Montréal, le 19 juillet 2011. Originaire d'Asie du Sud-Est, cet insecte a déjà décimé plus de 20 millions de frênes en Amérique du Nord. Avec 20 % de canopée, Montréal peut se considérer comme une ville verte. Au sein de cette canopée, les frênes occupent une part importante des espèces dénombrées, soit environ un cinquième. La découverte de l'agrile à Montréal est le résultat d'un programme de dépistage hâtif mis en place dès 2009. Faisant suite à la découverte d'un premier site, l'été 2011, des mesures intensives ont permis de détecter sept autres sites positifs, pour un total de huit, sur le territoire montréalais. Actuellement, une quinzaine d'arbres ont été dépistés et abattus.

L'adoption du Plan d'action montréalais de lutte contre l'agrile du frêne 2012-2015 contribue à assurer le ralentissement de la progression de l'infestation sur le territoire de la Ville de Montréal.

Après concertation avec les arrondissements, le Service de la concertation des arrondissements et des ressources matérielles (SCARM) a été mandaté à lancer un appel d'offres centralisé pour l'année 2013. L'appel d'offres relatif au présent dossier à été lancé le 16 janvier 2013 et un contrat fut octroyé en mars 2013 au plus bas soumissionnaire conforme, Élagage Prestige Inc., afin d'offrir ce service aux arrondissements participants.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA13 290139 6 mai 2013 Adopter une résolution, afin d'accepter l'offre de service du conseil de Ville, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, d'assumer la responsabilité de l'offre de service de collecte et de déchetage des branches provenant du domaine privé pour l'année 2013, sur tout le territoire de l'arrondissement Pierrefonds-Roxboro, conformément aux conditions stipulées au sommaire décisionnel et modifier la résolution CA13 29 0093 pour ajouter au texte "et toutes autres tâches accomplies par les employés cols bleus".

CE13 0287 13 mars 2013 Conclure une entente-cadre avec Élagage Prestige Inc. pour la

fourniture du service de collecte et de déchiquetage des branches provenant du domaine privé sur tout le territoire des arrondissements participants, de avril à novembre 2013 - Appel d'offres 13-12626 (5 soum.) (montant estimé de l'entente : 332 277,75 \$, taxes incluses)

CM13 0132 26 février 2013 Offrir aux conseils d'arrondissements, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, d'assumer la responsabilité de l'offre de service de collecte et de déchiquetage des branches pour l'année 2013, provenant du domaine privé sur le territoire des arrondissements participants.

CE12 0969 13 juin 2012 Conclure une entente-cadre avec Émondage Allard Inc. pour la fourniture du service de collecte et de déchiquetage des branches provenant du domaine privé sur tout le territoire des arrondissements participants, pour une période de 6 mois. Appel d'offres 12 -17174 (6 soum.) (Montant estimé : 139 858,47 \$)

CM12 0393 14 mai 2012 Offrir aux arrondissements, en vertu de l'Article 85 de la charte de la Ville de Montréal, d'assumer la responsabilité de la collecte et du déchiquetage des branches provenant du domaine privé sur tout le territoire des arrondissements participants.

CE12 0555 18 avril 2012 D'adopter le Plan d'action montréalais de lutte contre l'agrile du frêne 2012-2015, de demander des crédits additionnels de 176 773,19 \$ en 2012 et de demander un ajustement de la base budgétaire de 226 725,63 \$ en 2013, de 230 260,14 \$ en 2014 et de 233 865,35 \$ en 2015.

DESCRIPTION

En février 2013, la Ville centre a offert aux conseils d'arrondissements, en vertu de l'article 85 de la charte de la Ville de Montréal, d'assumer la responsabilité de l'offre de service de collecte et de déchiquetage des branches pour l'année 2013. Dans son intervention, l'arrondissement de Pierrefonds - Roxboro a alors décidé de procéder à la collecte et au déchiquetage des branches en régie, tout comme en 2012.

Après reconsidération de cette décision, l'arrondissement de Pierrefonds - Roxboro souhaite maintenant participer à l'offre de collecte et de déchiquetage des branches de la Ville centre.

JUSTIFICATION

En adoptant une attitude proactive par des pratiques répondant aux normes de l'Agence, mais aussi visant à réduire les populations d'insectes sur son territoire, la Ville de Montréal profite de sa position avantageuse due au dépistage hâtif et ainsi réduit annuellement les impacts économiques, sociaux et environnementaux normalement attendus par un scénario caractérisé par l'absence de mesures.

L'offre de service de la Ville centre aux arrondissements participants, soit celle d'assumer la responsabilité de la collecte et du déchiquetage des branches pour l'année 2013, permet une meilleure uniformisation des activités de celles-ci sur le territoire de la Ville. Cela permet également de pouvoir réaliser des économies d'échelle sur ces activités, en raison principalement des quantités réalisées par un seul entrepreneur, et non par plusieurs.

Les soumissions obtenues suite à l'appel d'offres 2013 de la Ville centre montrent bien qu'il est possible de réaliser des économies d'échelle. Pour cette raison, l'arrondissement de Pierrefonds - Roxboro conclut qu'il est plus avantageux de faire réaliser le service de

collecte et déchiquetage des branches par l'entrepreneur de la Ville centre plutôt que de l'effectuer en régie.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts du service de collecte et de déchiquetage des branches, qui sera effectué par Élagage Prestige Inc. sur le territoire de l'arrondissement de Pierrefonds - Roxboro, seront assumés par la Ville centre.

Comme il s'agit d'un contrat cadre, les quantités au bordereau de l'appel d'offres ont été estimées à titre indicatif selon celles réalisées en 2012. L'augmentation des quantités des collectes effectuées par l'entrepreneur, résultant de la participation de l'arrondissement de Pierrefonds - Roxboro, sera minime en raison de la participation de 17 autres arrondissements.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le service de collecte et de déchiquetage des branches permet de réduire les pertes de la canopée sur le territoire de la Ville de Montréal et contribue à diminuer les risques de nouveaux foyers d'infestation de l'Agrile du frêne.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'absence de centralisation de cette responsabilité ferait en sorte qu'il y aurait une plus grande complexité du processus de cette activité (non uniformisation) et possiblement une augmentation des coûts.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un plan de communication interne de l'arrondissement de Pierrefonds - Roxboro sera mis en place afin d'assurer la coordination avec les usagers experts en arrondissements (311).

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Fin du contrat : novembre 2013

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Article 85 de la charte de la Ville de Montréal.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :
Pierrefonds-Roxboro , Bureau du directeur d'arrondissement (Jacques CHAN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Michel MEUNIER
Ingénieur

Tél : 514 872-5640
Télécop.: 514 868-3692

André HAMEL
Chef de division

Tél : 514 872-8900
Télécop. : 514-868-3692
Date d'endos. : 2013-05-03

Dossier # :1131175004



Dossier # : 1130573012

Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction du greffe , Division des élections et du soutien aux commissions
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE135309002 : Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les firmes Dessau Inc., Cima+ s.e.n.c., Genivar Inc., Aecom Consultant Inc. et SNC-Lavalin Inc., pour le soutien technique aux activités de la Direction des transports pour la mise en oeuvre du Plan de transports pour une somme maximale respective de 1 883 328,66\$, 1 590 828,59\$, 1 276 656,19\$, 959 738,26\$ et 627 505,58\$ (appel d'offres public No 12-12389 - 7 soumissionnaires) / Approuver les projets de conventions à cette fin.

Il est recommandé de :

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE135309002 : Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les firmes Dessau Inc., Cima+ s.e.n.c., Genivar Inc., Aecom Consultant Inc. et SNC-Lavalin Inc., pour le soutien technique aux activités de la Direction des transports pour la mise en oeuvre du Plan de transports pour une somme maximale respective de 1 883 328,66\$, 1 590 828,59\$, 1 276 656,19\$, 959 738,26\$ et 627 505,58 \$ (appel d'offres public No 12-12389 - 7 soumissionnaires) / Approuver les projets de conventions à cette fin.

Signé par Colette FRASER **Le** 2013-05-10 08:52

Signataire :

Colette FRASER

Greffière adjointe
Direction générale , Direction du greffe

IDENTIFICATION

Dossier # :1130573012

Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction du greffe , Division des élections et du soutien aux commissions
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE135309002 : Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les firmes Dessau Inc., Cima+ s.e.n.c., Genivar Inc., Aecom Consultant Inc. et SNC-Lavalin Inc., pour le soutien technique aux activités de la Direction des transports pour la mise en oeuvre du Plan de transports pour une somme maximale respective de 1 883 328,66\$, 1 590 828,59\$, 1 276 656,19\$, 959 738,26\$ et 627 505,58\$ (appel d'offres public No 12-12389 - 7 soumissionnaires) / Approuver les projets de conventions à cette fin.

CONTENU

CONTEXTE

Dans la poursuite du mandat SMCE135309002 reçu du comité exécutif le 3 avril 2013, la Commission permanente sur l'examen des contrats a tenu deux séances de travail portant sur la conformité du processus d'appel d'offres relativement à la conclusion d'ententes-cadres de services professionnels avec les firmes Dessau Inc., Cima+ s.e.n.c., Genivar Inc., Aecom Consultant Inc. et SNC-Lavalin Inc., pour le soutien technique aux activités de la Direction des transports pour la mise en oeuvre du Plan de transports pour une somme maximale respective de 1 883 328,66\$, 1 590 828,59\$, 1 276 656,19\$, 959 738,26\$ et 627 505,58\$ (appel d'offres public No 12-12389 - 7 soumissionnaires) / Approuver les projets de conventions à cette fin.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG11 0082 (2011-03-24) : Approuver les critères de sélection des contrats à soumettre pour étude à la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats.

CG10 0485 (2010-12-21) : Création de la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats.

DESCRIPTION

Le rapport (pièce jointe) fait suite à deux séances de travail tenues le 17 avril et le 8 mai 2013. Il contient les conclusions des membres de la commission à l'égard de la conformité du processus d'appel d'offres relativement à la conclusion d'ententes-cadres de services professionnels avec les firmes Dessau Inc., Cima+ s.e.n.c., Genivar Inc., Aecom Consultant Inc. et SNC-Lavalin Inc., pour le soutien technique aux activités de la Direction des transports pour la mise en oeuvre du Plan de transports pour une somme maximale respective de 1 883 328,66\$, 1 590 828,59\$, 1 276 656,19\$, 959 738,26\$ et 627 505,58\$

(appel d'offres public No 12-12389 - 7 soumissionnaires) / Approuver les projets de conventions à cette fin.

À noter que, pour les motifs explicités dans le rapport, seuls les contrats à être accordés Dessau Inc., Cima+s.e.n.c., Genivar Inc. ont fait l'objet d'un examen par la commission.

À l'égard du mandat qui lui a été confié dans le cadre de ce dossier, la Commission permanente sur l'examen des contrats ne peut se prononcer sur la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.

JUSTIFICATION

Ne s'applique pas.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les commissions permanentes sont des instances de consultation publique instituées par le conseil municipal et le conseil d'agglomération. Conformément à la Loi sur les cités et villes et à la Charte de la Ville de Montréal, leur mission consiste à éclairer la prise de décision des élus municipaux.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ne s'applique pas.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Marie-Pierre ROUETTE
Secrétaire recherchiste

Tél : 514-872-8556
Télécop.: 514 872-5655

Emmanuel TANI-MOORE
Chef de division - Élections et Soutien aux
commissions

Tél : 514 872-6957
Télécop. : 514 872-5655
Date d'endos. : 2013-04-15

Dossier # :1130573012



Dossier # : 1130573013

Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction du greffe , Division des élections et du soutien aux commissions
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE131035001: Accorder un contrat à la firme Construction Anjinnov Inc. pour les travaux de réaménagement intérieur et divers travaux à la caserne de pompiers n° 63 située au 530, boulevard Bouchard dans la Cité de Dorval (3015) - Dépense totale de 4 407 007,13 \$, taxes incluses - Appel d'offres 5632 (5 soumissionnaires).

Il est recommandé de :

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE131035001: Accorder un contrat à la firme Construction Anjinnov Inc. pour les travaux de réaménagement intérieur et divers travaux à la caserne de pompiers n° 63 située au 530, boulevard Bouchard dans la Cité de Dorval (3015) - Dépense totale de 4 407 007,13 \$, taxes incluses - Appel d'offres 5632 (5 soumissionnaires).

Signé par Colette FRASER **Le** 2013-05-21 10:52

Signataire :

Colette FRASER

Greffière adjointe
Direction générale , Direction du greffe

IDENTIFICATION

Dossier # :1130573013

Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction du greffe , Division des élections et du soutien aux commissions
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE131035001: Accorder un contrat à la firme Construction Anjinnov Inc. pour les travaux de réaménagement intérieur et divers travaux à la caserne de pompiers n° 63 située au 530, boulevard Bouchard dans la Cité de Dorval (3015) - Dépense totale de 4 407 007,13 \$, taxes incluses - Appel d'offres 5632 (5 soumissionnaires).

CONTENU

CONTEXTE

Dans la poursuite du mandat SMCE131035001 reçu du comité exécutif le 8 mai 2013, la Commission permanente sur l'examen des contrats a tenu une séance de travail portant sur la conformité du processus d'appel d'offres relativement à un contrat à être accordé à la firme Construction Anjinnov Inc. pour les travaux de réaménagement intérieur et divers travaux à la caserne de pompiers n° 63 située au 530, boulevard Bouchard dans la Cité de Dorval (3015) - Dépense totale de 4 407 007,13 \$, taxes incluses - Appel d'offres 5632 (5 soumissionnaires).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG11 0082 (2011-03-24) : Approuver les critères de sélection des contrats à soumettre pour étude à la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats.

CG10 0485 (2010-12-21) : Création de la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats.

DESCRIPTION

Le rapport (pièce jointe) fait suite à une séance de travail tenue le 13 mai 2013. Il contient les conclusions des membres de la commission à l'égard de la conformité du processus d'appel d'offres relativement à un contrat à être accordé à la firme Construction Anjinnov Inc. pour les travaux de réaménagement intérieur et divers travaux à la caserne de pompiers n° 63 située au 530, boulevard Bouchard dans la Cité de Dorval (3015) - Dépense totale de 4 407 007,13 \$, taxes incluses - Appel d'offres 5632 (5 soumissionnaires). À l'égard du mandat qui lui a été confié dans le cadre de ce dossier, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate la conformité du processus d'appel d'offres.

JUSTIFICATION

Ne s'applique pas.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les commissions permanentes sont des instances de consultation publique instituées par le conseil municipal et le conseil d'agglomération. Conformément à la Loi sur les cités et villes et à la Charte de la Ville de Montréal, leur mission consiste à éclairer la prise de décision des élus municipaux.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ne s'applique pas.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Pierre ROUETTE

ENDOSSÉ PAR

Emmanuel TANI-MOORE

Secrétaire recherchiste

Tél : 514-872-8556
Télécop.: 514 872-5655

Chef de division - Élections et Soutien aux commissions

Tél : 514 872-6957
Télécop. : 514 872-5655
Date d'endos. : 2013-05-09

Dossier # :1130573013



Dossier # : 1136218011

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction des grands parcs et du verdissement , Division Stratégies_programmes et politiques , Développement et partenariat
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances qui les distinguent
Projet :	-
Objet :	Dépôt du rapport sur la biodiversité de Montréal (2013)

Il est recommandé de :

- déposer le rapport sur la biodiversité de Montréal (2013).

Signé par Mario CICIOLI **Le** 2013-05-16 16:36

Signataire : Mario CICIOLI

Directeur des grands parcs et du verdissement et du bureau du Mont-Royal
Qualité de vie , Direction des grands parcs et du verdissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1136218011

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction des grands parcs et du verdissement , Division Stratégies_programmes et politiques , Développement et partenariat
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances qui les distinguent
Projet :	-
Objet :	Dépôt du rapport sur la biodiversité de Montréal (2013)

CONTENU

CONTEXTE

Le Maire a signé une entente le 25 octobre 2010 avec ICLEI (Les Gouvernements Locaux pour le Développement Durable) pour participer au programme LAB (Action locale pour la biodiversité) par la résolution CE10 1664. Le but de ce projet est la formulation et la mise en œuvre d'une stratégie et d'un plan d'action pour la biodiversité. Les objectifs particuliers de ce projet sont relatifs à :

- L'acquisition de connaissances sur la biodiversité montréalaise et la diffusion de ces connaissances
- La sensibilisation et la mobilisation d'une diversité d'acteurs
- La poursuite et le développement des initiatives en faveur de la biodiversité
- La promotion du rôle des villes auprès des gouvernements supérieurs

La démarche LAB s'articule autour de 5 étapes :

1. Élaboration d'un rapport sur la biodiversité
2. Signature de l'Engagement de Durban (la Ville reconnaît sa responsabilité face à la biodiversité, elle exprime son intention de développer et de mettre en application une stratégie de biodiversité) - L'engagement a été signé par le Maire en août 2011
3. Élaboration d'une stratégie et d'un plan d'action en faveur de la biodiversité
4. Engagement de la collectivité à la mise en œuvre de la stratégie et du plan d'action
5. Mise en œuvre de trois actions concrètes

Un comité a été formé pour suivre ce projet. Il est coordonné par la Direction des grands parcs et du verdissement. Il réunit différents services centraux (Division du développement durable, Direction de l'urbanisme et du développement économique, Espace pour la vie, Service de l'eau) et un ensemble de partenaires : Communauté métropolitaine de Montréal, Institut de recherche en biologie végétale, Conseil régional de l'environnement de Montréal, Conférence régionale des élus de Montréal, Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, ministère du Développement Durable, de l'Environnement de la Faune et des Parcs et Environnement Canada (Biosphère).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE10 1664 - 20 octobre 2010 - Approuver le protocole d'entente entre ICLEI Africa et la Ville de Montréal pour la participation de Montréal au programme Action locale pour la biodiversité.

DESCRIPTION

Le rapport sur la biodiversité présente un état des lieux de la biodiversité à Montréal et de ses modalités de gestion. Il dégage des pistes de réflexion pour l'avenir.

JUSTIFICATION

Le dépôt du rapport répond aux engagements pris par la Ville dans le cadre de l'entente avec ICLEI Africa.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le dépôt du rapport s'inscrit dans l'orientation : Améliorer la protection de la biodiversité, des milieux naturels et des espaces verts.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

En déposant le rapport sur la biodiversité, la Ville répond à ses engagements et confirme l'importance qu'elle accorde à la protection de la biodiversité et à la mise en valeur de celle-ci. Elle montre son dynamisme dans ce domaine.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Le rapport sera rendu public par le Maire le 22 mai, Journée internationale de la biodiversité, lors de la réception à l'hôtel de ville, dans le cadre de l'événement "la biodiversité urbaine, une valeur à apprécier". Cet événement est organisé à l'occasion de la rencontre du Comité consultatif des villes du Partenariat mondial sur l'action locale et infranationale pour la biodiversité, en lien avec la convention sur la diversité biologique des Nations Unies (CDB).

Le rapport sera déposé sur le site internet de la Direction des grands parcs et du verdissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avec le dépôt du rapport et la signature de l'engagement de Durban, les deux premières étapes du projet LAB sont réalisées. La Direction des grands parcs et du verdissement amorcera l'élaboration d'une stratégie et d'un plan d'action en faveur de la biodiversité.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sabine COURCIER
Conseillère en aménagement

Tél : 514 872-4524
Télécop.: 514 872-1416

ENDOSSÉ PAR

Daniel HODDER
Chef de division - Stratégies, programmes et politiques

Tél : 514 872-1712
Télécop. : 514 872-1416
Date d'endos. : 2013-05-16

Dossier # :1136218011